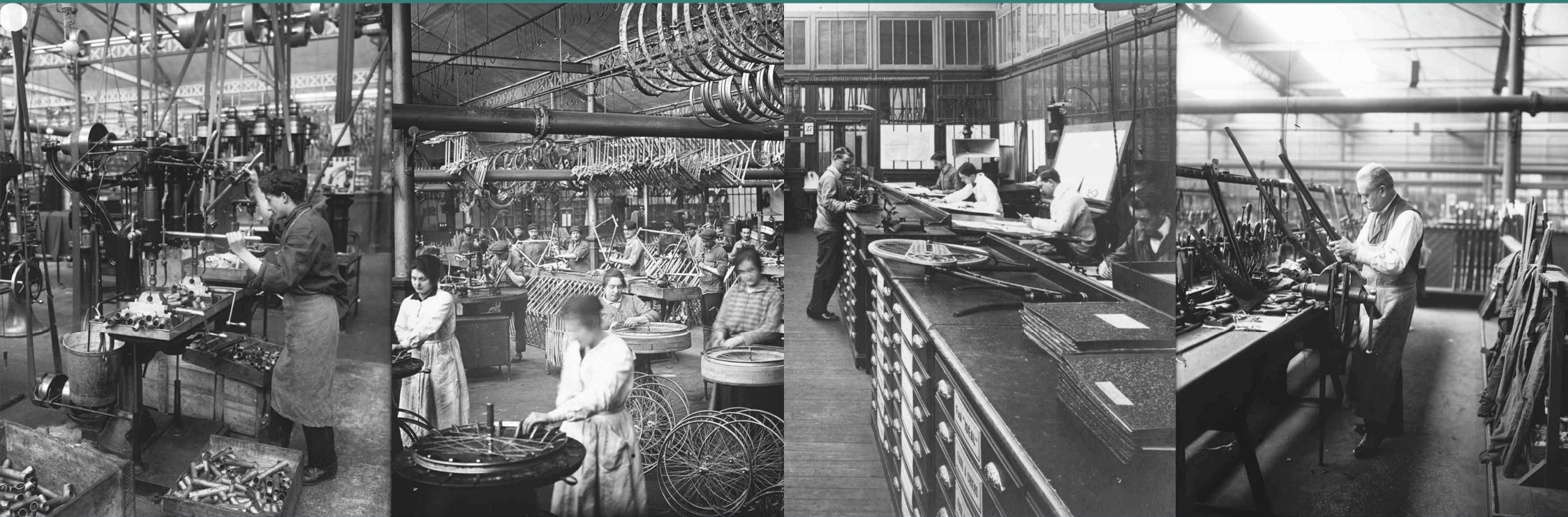


# MANUFRANCE HISTOIRE ET ARCHIVES



INTRODUCTION AUX RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES DÉTAILLÉS DES FONDS

**63 J Manufrance,**

236 J Manufrance gérée par M<sup>e</sup> Euchin, syndic liquidateur, 237 J SCOPD-Manufrance,  
2696 W 5-11, 2729 W 12-33 Tribunal de commerce de Saint-Étienne, 36 J Section CGT-Manufrance, 40 J Section CFDT-Manufrance, 231 J Jeannette Ravachol

**1885-2003**

# Manufrance

## Histoire et archives

Introduction aux répertoires numériques détaillés des fonds

**63 J Manufrance,**  
**236 J Manufrance gérée par M<sup>e</sup> Euchin, syndic liquidateur,**  
**237 J SCOPD-Manufrance,**  
2696 W 5-11, 2729 W 12-33 Tribunal de commerce de Saint-Étienne,  
**36 J Section CGT-Manufrance, 40 J Section CFDT-Manufrance, 231 J Jeannette Ravachol**  
**1683, 1885-2003**

établis par  
**Toni CAPORALE et Nicole NOISETTE**

et

Benoît Balança, Aurélie Barou, Caroline Béra, Jérémie Bulin, Évelyne Chauve, Évelyne Chouvier, Fanny Desriviers, Jofrey Do Rosario, Agnès Goudail, Aline Jacquet, Eddy Kabeya, Bérengère Lafond, Jean-Bernard Moné, Annie Mure, Céline Pavie, Michel Petitpierre, Olivier Rigot, Odile Saulnier-Daudé, Jean-Pierre Saland, Nadine Saura, Philippe Spatazza, Élodie Terrier, Robert Thélisson, Julie Troncy

sous la direction de  
**Solange BIDOU et Agnès GOUDAIL**

SAINT-ÉTIENNE  
Département de la Loire 2016

# préface

## Volume d'introduction

- Rédaction : Toni Caporale
- Rédaction des « Principales dates de l'histoire de Manufrance » : Nicole Noisette
- Rédaction des « Orientations pour la recherche en plein texte dans les instruments de recherche » : Nadine Saura
- Compléments, révision et relecture : Solange Bidou, Pierre-Olivier Colombat (liste des illustrations, relecture), Fanny Desriviers (encadré 8), Agnès Goudail, Jean-Bernard Moné (236 J, 2696 et 2729 W), Nicole Noisette
- Photographies : Benoît Balança, Claude Fraisse, Bérengère Lafond, Olivier Rigot, Odile Saulnier-Daudé
- Maquette : Pierre-Olivier Colombat

ISBN : 978-2-86042-021-1 (Archives départementales de la Loire)

ISBN : [à compléter par le co-éditeur] :

## Inventaires et annexes (présentés sur le site internet du Département de la Loire)

Classement et rédaction

- 63 J : Toni Caporale, avec la collaboration de Caroline Béra, Évelyne Chouvier, Fanny Desriviers, Jofrey Do Rosario, Agnès Goudail, Eddy Kabeya, Laetitia Lempereur, Jean-Bernard Moné, Annie Mure, Nicole Noisette, Céline Pavie, Michel Petitpierre, Jean-Pierre Saland, Nadine Saura, Philippe Spatazza, Élodie Terrier, Robert Thélisson, Julie Troncy
- 236 J : Aurélie Barou, Évelyne Chauve, Aline Jacquet, Jean-Bernard Moné
- 237 J : Nicole Noisette
- 2696 W et 2729 W : Jean-Bernard Moné
- 36 J, 40 J, 231 J : Nicole Noisette

Annexes : Toni Caporale

Sources complémentaires, bibliographie : Nicole Noisette

Relecture : Solange Bidou, Agnès Goudail, Nicole Noisette

Mise en forme typographique : Odile Saulnier-Daudé

Publié avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication



Fallait-il conserver les archives de Manufrance ? Fallait-il consacrer sept années de labeur à les trier, les classer et les inventorier ? Ou ne pouvait-on pas, au vu de l'ampleur du travail exigé, laisser tout cela dans l'oubli ?

Le Département n'a pas eu d'hésitations, pleinement conscient que ce fonds d'archives constituait un patrimoine exceptionnel.

En 1986, il acceptait de prendre en charge les 150 m<sup>3</sup> d'archives encore présents dans les locaux de l'entreprise, et en 2009, il demanda aux Archives départementales d'en réaliser le classement, en dotant ce service de moyens nécessaires et adaptés.

Par son histoire et son rayonnement, la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne, autrement dite Manufrance, est emblématique de notre territoire.

Si son fondateur Étienne Mimard y a créé et développé cette entreprise, c'est parce qu'il a pu s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire des ouvriers ligériens.

Mais n'oublions pas que par l'origine de ses fournisseurs, par la diffusion de sa clientèle, Manufrance fait également partie de l'histoire du pays tout entier, et même de bien des régions du monde.

Je suis donc persuadé que cet inventaire, qui ouvre à la consultation par le public près de 9000 cartons d'archives, permettre à chacun et à chacune, toutes générations confondues, de mieux connaître et comprendre quelle fut cette aventure industrielle et commerciale.

**BERNARD BONNE**  
Président du Département de la Loire



**En 1977, pour vous, vos sous-dépôts et leurs clients : LE JEU DU CATALOGUE EN OR**

**Attention !**  
On va vous les arracher les catalogues Manufrance.

Dans quelques jours ils sortiront des presses.  
Leur prix ? 12 francs

Et la couverture ? Toujours aussi accrocheuse, elle fait ressortir mieux que jamais le côté universel du catalogue Manufrance. Nos graphistes se sont donnés à fond : homme, femme et quel que soit leur âge, tous vos clients vont se sentir concernés.

Et cette année encore Manufrance va tout mettre en œuvre pour vous faciliter la vente.

Une campagne publicitaire intense.

Toute la presse quotidienne nationale et régionale, les magazines et en particulier tous les hebdomadaires de télévision, les plus grandes stations de radio : RTL, Europe n° 1, RMC, et même du cinéma.

Tout, oui, tout va vous aider à mieux vendre le catalogue Manufrance.

Mais ne vous laissez pas surprendre : en 1977 le catalogue Manufrance sortira beaucoup plus tôt que d'habitude.

Alors ne perdez pas de temps : commandez dès aujourd'hui, en utilisant le bon de commande ci-joint, tous vos catalogues Manufrance 1977.

Surtout n'en manquez pas la vente : souvenez-vous qu'elle se poursuit régulièrement jusqu'à la fin de l'année !

Et en 1977, de nouveau un fabuleux voyage organisé pour vous par Manufrance.

Ouvrez l'oeil, on en parlera bientôt dans la Tribune de la Vente.

Cette année encore, le catalogue Manufrance c'est le succès assuré.

**Conditions pour les dépositaires désirant être approvisionnés en Catalogues Manufrance**

Comme précédemment, nous pouvons approvisionner en catalogues 1977, pour la vente, les dépositaires qui le désirent, aux conditions ci-dessous.

**Vente à compte ferme, sans reprise d'invendus.**

Prix de vente au détail 12 F TVA incluse (après payement complet) et la TVA de détail - 80 francs pour la dépositaire (25 %).

**Commande préalable d'échantillon** par chèque bancaire ou virement postal.

Date et délai de vente sous presse

Intensité de nos efforts s'adressent à St Etienne, votre client idéal, sans indication de votre numéro de compte, ceci afin de supprimer toute perte de temps.

Les catalogues sont expédiés aux dépositaires franco de port et d'emballage.

Les commandes doivent être accompagnées de 300 exemplaires sans limite par titre.

Chaque de vos colis étant composé de 10 exemplaires sous plastique soigné, il conviendrait donc que le nombre d'exemplaires commandés constitue un multiple de 10.

Parallèlement à nos expéditions de catalogues, il est effectué un envoi d'affiches publicitaires pour catalogues et décrets.

Les commandes avec leur montant sont à adresser à :

**MANUFRANCE**  
Service "Partenaires Dépositaires"  
4200 ST ETIENNE CEDEX

Pour passer votre commande, utilisez le bon de commande pré-rempli ci-joint.

Attention ! tout règlement doit être accompagné de son montant.

\* **Dépôts centraux** : Pour les dépôts centraux s'adresser au minimum 300 exemplaires, sous conditions générales de règlement s'entendant à 30 jours après la facture.

La production de votre commande doit être précédée de la prise en compte de l'urgence, nous nous soumettons volontiers à l'adaptation de votre ordre si vous faites la demande de votre part et respectez ainsi les délais de production de votre commande. Nous nous soumettons également à l'adaptation de votre commande si vous faites la demande de votre part et respectez ainsi les délais de production de votre commande.

En 1977 la Catalogue MANUFRANCE C'est tout un monde.

# Avant-propos

Le travail dont les résultats sont présentés en partie dans ce volume et en partie, pour les répertoires et les annexes, sur le site internet du Département mérite quelques mots de présentation. Les conditions de sa réalisation ont en effet eu des conséquences sur la rédaction finale. Le point de départ était un vrac d'archives de cent cinquante mètres cubes, que les Archives départementales de la Loire ont eu à mettre en ordre et à inventorier de 2009 à 2015, sept années de travaux d'une ampleur exceptionnelle, sept années qui ont été aussi une belle aventure engageant de nombreuses personnes.

La première personne que l'on doit citer est M<sup>elle</sup> Éliane Viillard. Directrice des Archives départementales de la Loire, elle accepte en 1986, à la demande de la ville de Saint-Étienne, et sur la suggestion de M. Michel Ollion, alors directeur des Archives municipales, de prendre en charge dans le bâtiment des Archives départementales, récemment ouvert rue Barrouin, les documents de Manufrance, la ville devant libérer les locaux de l'entreprise. Dans l'urgence, elle fait le choix de prendre tous les dossiers sans procéder à aucune élimination. Grâce à cette décision, le fonds est conservé et les éliminations pourront être faites plus tard en pleine connaissance des documents concernés.

La seconde personne à qui l'on doit cet inventaire est M. Thierry Fandard, directeur général des services du Département de la Loire qui, en 2009, lance les Archives départementales dans ce projet. Le Département fournira année après année les moyens nécessaires à sa réalisation. Des partenaires apportent leur aide : l'Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne met des locaux à disposition, le ministère de la Culture et de la Communication accorde des subventions, l'université de Saint-Étienne et M<sup>me</sup> le Professeur Jacqueline Bayon, grâce à qui est conclue une convention pour une bourse Cifre, procurent leur appui scientifique et l'aide du ministère de la Recherche.

Diverses collaborations se mettent en place : des anciens de Manufrance acceptent de témoigner - leurs souvenirs se révéleront indispensables à la compréhension de certains documents-, des détenteurs d'archives concernant Manufrance nous remettent des fonds complémentaires, notamment l'Institut d'histoire sociale- Benoît-Frachon, le Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne et sa directrice M<sup>me</sup> Nadine Besse nous associent en 2011 à « l'Année Manufrance ». L'opération reçoit la bienveillante attention de M. Jacques Tavitian, président directeur général de Manufrance SA.

C'est donc fortes de tous ces soutiens que les Archives départementales ont pu réaliser ce projet, dont l'accomplissement exigea beaucoup d'énergie et de patience.

M. Toni Caporale, doctorant en histoire, a mené à bien le classement et l'inventaire durant les trois années de sa bourse Cifre, de 2010 à 2012, avec l'équipe recrutée pour cette opération. Il y a acquis une profonde connaissance de l'entreprise qui lui a permis de rédiger l'introduction et les annexes. Il est l'auteur d'une thèse sur « Manufrance, un miroir de la société du xx<sup>e</sup> siècle. Du capitalisme de production au capitalisme de consommation : adaptation et inadaptation du système commercial », soutenue en 2013.

Il fut constamment aidé par M<sup>me</sup> Nicole Noiset, chargée d'études documentaires, qui a assuré une partie du classement, notamment du fonds de la SCOPD, et a effectué les vérifications et relectures nombreuses et astreignantes que nécessite un tel travail, ainsi que la rédaction de plusieurs compléments et le suivi général du projet.

M<sup>me</sup> Agnès Goudail, directrice adjointe des Archives départementales, avec qui nous avons assumé la direction scientifique, a pris en outre en charge elle aussi une partie du classement, du suivi et de la relecture de l'inventaire et de l'introduction.



En raison de l'ampleur des tâches à accomplir, plusieurs équipes des Archives départementales furent mises à contribution durant l'année 2012 et au-delà, chacun prenant sa part du classement et de l'inventaire : qui les dossiers de gestion du personnel, qui les registres de conciliation, qui la documentation, qui les documents des périodes de guerre, qui les dossiers des transporteurs ... sans oublier les stagiaires accueillis aux Archives qui ont été associés au classement. Il faut aussi prendre en compte les tâches matérielles qui ont représenté une charge de travail importante. Nombreuses furent les personnes qui participèrent à la logistique, au conditionnement, à la cotation matérielle, au magasinage. En ajoutant la mise en forme typographique, le suivi administratif et comptable et les actions culturelles associées, c'est, on le voit, tout le service des Archives départementales qui a participé d'une manière ou d'une autre au projet.

L'effort fut soutenu pendant près de sept années. Malgré cela, si ne voulions pas reporter outre mesure l'ouverture du fonds au public, il nous a fallu accepter quelques limites.

C'est donc un ouvrage encore gros d'interrogations que nous livrons au public. Jusqu'où affiner le classement ? Jusqu'à quels détails préciser le contenu des dossiers et leur analyse ? Jusqu'où pousser la recherche sur le fonctionnement de l'entreprise et ses évolutions ? À chaque fois ce fut le même dilemme : respecter l'absolu des exigences scientifiques et archivistiques mais repousser l'achèvement de l'inventaire à une date lointaine, ou bien accepter de livrer une œuvre imparfaite mais ouvrir ce fonds à la recherche au plus tôt. C'est la plupart du temps la seconde solution que nous avons adoptée, ne croyant pas devoir priver plus longtemps le public de la richesse de ces archives.

Une des difficultés principales a été de mettre de l'ordre dans ce vrac. Le principe du respect des fonds demande de replacer chaque dossier au sein du service qui l'a produit. Mais encore fallait-il pouvoir reconstituer l'organisation interne, les procédures suivies au sein de l'entreprise et identifier la provenance des dossiers. Les informations, éparées et lacunaires, ont été difficiles à recueillir et à interpréter. De plus, l'organisation interne a évolué et les usages et les appellations anciennes se sont parfois perpétuées par-delà les réorganisations. Le classement et la mise en ordre des dossiers s'appuient donc sur l'état des recherches telles qu'elles ont pu être menées.

Au sein des articles, le choix a été fait, sauf exception, de conserver l'ordre interne des dossiers tels que nous le trouvons, au risque de rendre la lecture du répertoire et la recherche d'un document un peu plus difficiles. La recherche en plein texte offerte par l'informatique devrait d'ailleurs pallier cet inconvénient. Nous avons en effet considéré que cet ordre était en lui-même une information sur les méthodes de travail au sein de Manufrance et sur l'importance accordée à tel ou tel sujet.

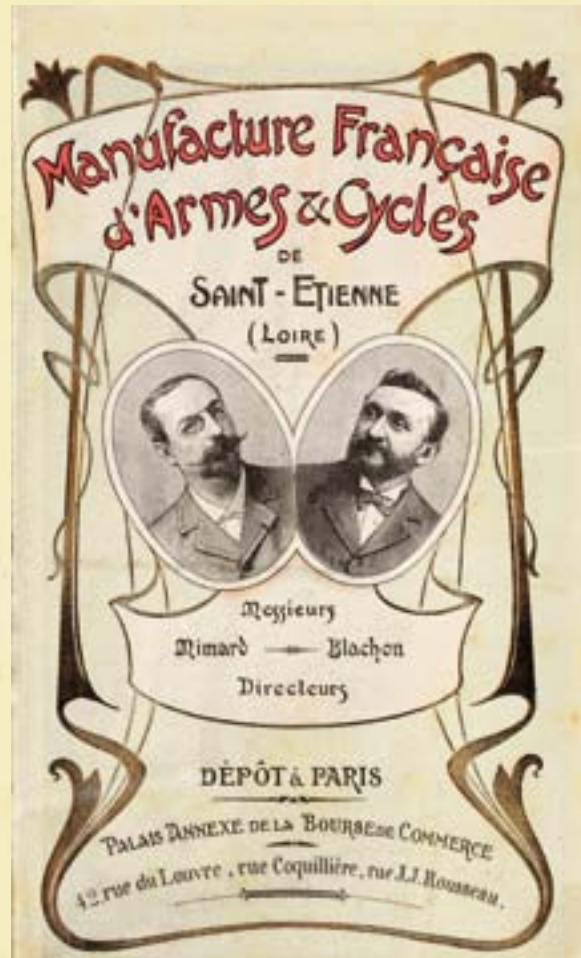
Des études très attentives ont présidé aux choix des éliminations et la prudence a prévalu à la moindre hésitation.

À bien y réfléchir, ces interrogations sont celles de tout archiviste qui entreprend un classement. Mais elles ont été démultipliées par l'ampleur du fonds, par l'état dans lequel il nous est parvenu et par l'histoire propre de Manufrance.

Maintenant que l'inventaire est livré au public, c'est une nouvelle étape de la vie de ce fonds d'archives qui s'ouvre. La suite appartient aux historiens, à eux de se saisir de cet extraordinaire patrimoine.

Solange BIDOU

Directeur des Archives départementales de la Loire



## I. Présentation générale

Le présent ouvrage regroupe la présentation et la description des fonds provenant de l'entreprise Manufrance ou d'organismes étroitement liés à son existence. Il s'agit des fonds suivants :

- Le fonds Manufrance, sous la cote 63 J (1683-1982), représente un ensemble de 840 mètres linéaires et de 8 183 articles. Ce fonds provient de la Manufacture française d'armes de chasse et de tir devenue en 1902 la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, dont l'appellation abrégée Manufrance fut introduite dans les statuts en 1941. Si le fonds couvre la période 1683<sup>1</sup>-1981, une grande partie des documents traitent des années 1950 à 1980.

- Le fonds de l'étude de M<sup>e</sup> Yves Euchin, syndic, concerne le redressement et la liquidation judiciaires de Manufrance. Classé sous la cote 236 J (1949-1997), il représente un ensemble de 40,10 mètres linéaires et de 368 articles.

- Le fonds de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution (SCOPD-Manufrance) (1967-1985), qui a pris le relais de l'entreprise Manufrance de 1981 à 1985, est conservé sous la cote 237 J : cet ensemble de 29,60 mètres linéaires comporte 402 articles.

- Les archives du tribunal de commerce de Saint-Étienne qui concernent les procédures de liquidation de Manufrance, de la Société nouvelle Manufrance et de la SCOPD-Manufrance (2696 W 5 - 11 : 0,80 mètre linéaire et 7 articles ; 2729 W 12 - 33) : 4 mètres linéaires et 22 articles).

À ces archives proprement dites de l'entreprise Manufrance, se rajoutent des archives d'origine syndicale, à savoir :

- Un fonds provenant de la section CGT-Manufrance (1977-1981), sous la cote 36 J : ce fonds de 0,10 mètre linéaire et de 6 articles se compose de pièces reflétant les différentes actions menées par la section CGT-Manufrance, de la liquidation judiciaire à la création de la SCOPD-Manufrance.

- Le fonds de la section CFDT-Manufrance (1949-1979), sous la cote 40 J : ce fonds de 0,40 mètre linéaire et de 5 articles se compose de procès-verbaux du comité d'entreprise (1949-1976) et de comptes rendus du conseil d'administration de la société Manufrance.

- Les papiers de Jeannette Ravachol, déléguée syndicale CFDT à Manufrance, sous la cote 231 J (1947-1993) : ce fonds de 0,35 mètre linéaire et de 5 articles est constitué de documents produits ou reçus par celle-ci dans le cadre de ses fonctions de déléguée et d'une biographie expliquant son engagement syndical.

Les inventaires de ces différents fonds sont consultables sur le site internet du Département de la Loire.

<sup>1</sup> 1683 correspond à la date d'un acte notarié concernant la maison de vente de Nantes.

ILL. 2 PORTRAITS DE ÉTIENNE MIMARD ET PIERRE BLACHON DANS LE *TARIF-ALBUM* DE 1903.





## A. Manufrance

### 1. Historique: naissance, heurs et malheurs d'une entreprise

#### a. Étienne Mimard et Pierre Blachon (1885-1944)

Le 17 octobre 1885, deux armuriers de formation, Étienne Mimard (1862-1944), né à Sens dans l'Yonne, et un Stéphanois du nom de Pierre Blachon (1856-1914)

« s'associent en nom collectif pour le commerce, la fabrication et la vente d'armes de chasse et de tir et de tous accessoires et munitions<sup>2</sup> ».

Pour exercer cette activité, les associés reprennent l'exploitation d'une maison de commerce, située place Villebœuf, en bas du cours Fauriel, célèbre artère stéphanoise au Sud-Est de la ville. Cette société est la propriété de Jacques Claude Martinier-Collin, jusqu'alors employeur d'Étienne Mimard, et porte la dénomination sociale de « Manufacture française d'armes de chasse et de tir ».

À cette affaire, qui commence à exercer son activité le 10 novembre 1885, s'ajoute rapidement la fabrication des vélocipèdes. En effet, un traité a été signé avec les frères Gauthier, établissant la société Hironnelle comme annexe de la Manufacture française d'Armes. Cette extension s'explique par la proximité des savoir-faire mécaniques et métallurgiques nécessaires à l'armurerie et à la fabrication des cycles. Étienne Mimard et Pierre Blachon sont parmi les premiers armuriers français à saisir cet avantage.

Au cours des années 1890, l'activité de Manufrance se diversifie. De nouvelles annexes apparaissent grâce à l'acquisition du fonds de commerce *Les Docks réunis*, consacré à l'achat, la fabrication et la vente de toutes marchandises, articles et accessoires de sport et grâce à la création en 1894 du magasin *La Pêche française*, qui a pour vocation le commerce d'accessoires et d'articles de pêche.

Pour répondre à ce développement exceptionnel et aux ambitions de ses fondateurs, le bâtiment de la Manufacture est dans un premier temps agrandi, puis, par manque de place, déplacé à quelques centaines de mètres au nord du cours Fauriel dès 1894. Ce changement de site permet aux dirigeants de concevoir, en collaboration avec l'architecte de la Ville de Saint-Étienne, Léon Lamaizière, un outil de travail qu'ils présentent comme « une usine modèle » regroupant « tous les progrès de la science<sup>3</sup> ».

Cette nouvelle implantation et la multiplication des activités conduisent à une modification des statuts de l'entreprise, celle-ci étant dorénavant décrite ainsi :

« La présente société aura pour objet la fabrication et la vente de toutes armes de chasse et de guerre, de toutes munitions et accessoires de chasse et de pêche ; de la fabrication et la vente de tous vélocipèdes, bicyclettes, tricycles et tous appareils et accessoires de vélocipédie ; la construction mécanique, l'achat, la fabrication et la vente de toutes marchandises et de tous objets généralement quelconques, ainsi que toutes opérations commerciales s'y rattachant<sup>4</sup> ».

À peine dix ans plus tard, en 1903, les dirigeants doublent la taille de leur édifice par l'ajout, à l'arrière, de bâtiments couverts en toitures en dents de scie pour atteindre une superficie totale de 40 000 m<sup>2</sup>.

Cet immense ensemble est alimenté par une centrale d'énergie mise en place dès l'arrivée sur le site, qui fournit le courant électrique à tous les moteurs des machines-outils, l'éclairage et le chauffage à tout l'établissement.

Les bâtiments sont agencés de manière à distinguer la partie commerciale et administrative de la partie industrielle afin d'obtenir une meilleure productivité. L'organigramme de la société reflète la séparation

<sup>2</sup> Extrait de l'acte de société, M° Point, 17 octobre 1885, Arch. dép. Loire, 5E VT 1767\_608.

<sup>3</sup> Extrait de la notice de l'exposition universelle de Paris en 1900, Arch. dép. Loire, 63J 157.

<sup>4</sup> Extrait des statuts de la société, 1894, article 2, Arch. dép. Loire, 63J 1.

ILL. 3 VUE GÉNÉRALE DU GROUPE D'USINES COURS FAURIEL ET RUE LASSAIGNE.

ILL. 4 STATUTS 1894 63 J 1.

ILL. 5 STATUTS 1918 63 J 1 (DÉTAIL).

ILL. 6 STATUTS 1936 63 J 1.



de ces deux ensembles majeurs qui perdureront durant toute l'histoire de l'entreprise.

D'autrepart, en 1902, l'importance grandissante du secteur du cycle conduit les dirigeants à modifier une nouvelle fois les statuts de l'entreprise, et plus particulièrement la dénomination sociale de la société, qui devient « Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne », pour correspondre à l'ensemble de ses activités.

Cette expansion considérable de l'entreprise est présentée ainsi par Étienne Mimard aux différentes expositions universelles du début du xx<sup>e</sup> siècle :

*«Lorsqu'en 1885, nous primes en main l'exploitation de la Manufacture française d'armes, son chiffre d'affaires annuel était de 350.000 francs et elle occupait un personnel de 25 personnes. [...] Aujourd'hui, le chiffre d'affaires est de HUIT MILLIONS et le personnel de 1 750 personnes».*

Cette réussite se traduit également par des récompenses, comme la remise, le 7 décembre 1895, du prix Escoffier de la chambre de commerce de Saint-Étienne, en reconnaissance de l'extension extraordinaire et l'augmentation rapide du chiffre d'affaires de la Manufacture. La multitude des prix obtenus au cours des différentes expositions universelles de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle ou encore l'organisation du banquet dans le grand hall de l'usine en l'honneur de la venue du président de la République Félix Faure à Saint-Étienne en 1898 sont autant d'exemples de la reconnaissance entourant la croissance rapide de la société. Si la Manufacture acquiert une telle notoriété, c'est essentiellement grâce à la qualité de ses fabrications qui bénéficient des dernières innovations techniques et des derniers progrès de la science, comme par exemple l'*Idéal*, premier fusil sans chien apparent dit *Hammerless*. À cela s'ajoute une commercialisation des produits à grande échelle, grâce au système de la vente par correspondance, exercée par l'intermédiaire de l'outil publicitaire exceptionnel qu'est le *Tarif-Album*, célèbre catalogue de la Manufacture.

Cette diffusion des produits se déploie au niveau national par la constitution d'un réseau de maisons de vente, considérées comme des extensions de la Manufacture et présentes au sein des grandes villes de France. Un réseau d'agents est également déployé dans les pays étrangers et les colonies françaises.

Enfin, le savoir-faire de l'entreprise est cultivé par la rédaction, la publication et l'exploitation d'une feuille puis d'un journal mensuel intitulé *Le Chasseur français*, qui complète l'activité de la Manufacture. Cette conjugaison de différents secteurs d'activités, la mise en commun de leur gestion et des innovations dont ils profitent, sont le résultat de la réflexion, de l'ambition et du génie des deux dirigeants, et plus particulièrement d'Étienne Mimard qui, lors de ses voyages à l'étranger, notamment aux États-Unis en 1904, n'hésite pas à puiser ses idées dans le modèle anglo-saxon et dans les principes du taylorisme. C'est aussi à cette époque qu'Étienne Mimard s'inspire des travaux d'Henri Fayol<sup>6</sup> sur les principes de rationalisation du travail pour procéder à la réorganisation générale de l'administration (en 1902) et du secteur de la production (en 1910).

L'année 1911 marque une importante transformation pour Manufrance, puisque, le 29 juillet, la société en commandite par actions est transformée en société anonyme, tout en conservant à sa tête, en tant que directeur général et président du conseil d'administration, Étienne Mimard. Pierre Blachon, pour des raisons de santé, lui cède la place, et est nommé vice-président du conseil d'administration. Ce statut, qui donne une nouvelle forme à la société, permet d'élargir encore le champ de ses activités :

*«La présente société aura pour objet la fabrication et la vente de toutes armes de chasse et de guerre, de tous accessoires et munitions de chasse, la fabrication et la vente des cycles, des machines à coudre, des machines à écrire, ainsi que tous leurs accessoires, la construction mécanique, l'achat, la fabrication et la vente de toutes marchandises et de tous*



## ENCADRÉ 1 ÉTIENNE MIMARD, UN «CAPITAINE D'ENTREPRISE»

«Capitaine d'entreprise» c'est ainsi que l'on pouvait définir Étienne Mimard. Il sut faire évoluer son affaire en y développant sans cesse les différents secteurs d'activité.

En 1903, on ne parle pas de Manufrance, mais de la Manufacture française d'Armes et de Cycles de Saint-Étienne. Elle n'est pas une société anonyme mais une société en commandite par actions, c'est-à-dire une société dont le capital est divisé en actions mais comprenant deux catégories d'associés. D'un côté les commanditaires ayant le rôle d'actionnaire et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. De l'autre, le commandité et ses associés qui font face aux dettes sociales et parmi lesquels on trouve généralement le ou les gérants, notamment en 1903 Étienne Mimard et Pierre Blachon. Le certificat ci-contre appartient à Mimard.

Enfin, le document ci-dessous est lié au premier titre nominatif. C'est un certificat qui atteste des actions possédées par Étienne Mimard. Au verso de ce certificat, on trouve le paiement des dividendes opéré lors des différents exercices, réalisé par l'intermédiaire de coupons que l'on détachait de son titre.

Étienne Mimard et Pierre Blachon étaient, en 1903, à la tête d'une entreprise avec un capital de six millions de francs.

En 1944, Étienne Mimard décède, il avait institué par testament la ville de Saint-Étienne comme légataire universel, tout en lui donnant la moitié de ses actions, l'autre moitié revenant à sa femme. Ainsi, la Ville de Saint-Étienne se retrouva actionnaire majoritaire d'une société devenue société anonyme avec un capital de 60 millions de francs. Cet accroissement de l'entreprise légitime le fait que l'on considère Étienne Mimard comme un modèle de «capitaine d'entreprise».



<sup>5</sup> Extrait de la notice de l'exposition universelle de Saint-Louis en 1904, Arch. dép. Loire, 63J 157.

<sup>6</sup> Henri Fayol (1841-1925), enseignant à l'École des mines de Saint-Étienne.

ILL. 7 FÉLIX FAURE DANS LE TARIF-ALBUM « SOUVENIR DU BANQUET OFFERT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À LA MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE », 1899.

ILL. 8 TITRE D'ACTION NOMINATIF ÉTIENNE MIMARD.

ILL. 9 ET 10 CERTIFICAT DE PAIEMENT DES DIVIDENDES.



*objets généralement quelconques, l'achat et la vente de tous brevets d'invention, l'obtention et la concession de toutes licences, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus. Elle aura également pour objet la publication et l'exploitation du journal Le Chasseur Français, feuille mensuelle et, le cas échéant, tous journaux ou autres feuilles que la Société pourra créer, acquérir ou affermer*<sup>7</sup>».

Avec l'élargissement de la production aux machines à coudre et aux machines à écrire, la mise en place de la gestion des brevets et d'un service de gestion immobilière, cette formulation structure, dès lors, les activités de la Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Étienne de manière quasiment définitive.

La disparition de Pierre Blachon, le 27 août 1914, et l'entrée dans la Première Guerre mondiale sont pour la Manufacture des événements significatifs qui marquent la fin de l'extension rapide de l'entreprise. En effet, si les locaux sont agrandis par l'acquisition de deux immeubles situés sur le cours Fauriel en face de l'usine, puis complétés par la construction d'une usine à étages sur des terrains se trouvant le long de la rue Lassaingne, juste derrière la Manufacture, c'est pour répondre dans un premier temps aux demandes et aux besoins de la Défense nationale. Cet effort de guerre nécessite pour la Manufacture une adaptation de l'outil de production et de l'organisation commerciale, ce qui engendra d'énormes coûts. Cet effort financier se prolongea après-guerre, quand il fallut remettre en place une nouvelle organisation :

*«Aujourd'hui nous devons, à grands frais, réparer et remettre en état nos ateliers, réfectionner notre matériel complètement détérioré par un travail intensif de jour et de nuit de plus de quatre années, remplacer celui hors d'usage, réorganiser toutes nos fabrications d'avant guerre sans compter que, pendant cette longue période, notre*

*production sera pour ainsi dire nulle. Tout notre organisme commercial si complexe, tant à Saint-Étienne que dans nos maisons de vente, a été également complètement bouleversé par la guerre et doit être remis sur pied avec un personnel en partie nouveau*<sup>8</sup>».

La reconstruction qui fait suite à la guerre n'entraîne pas une reprise immédiate des affaires.

À la suite de la Première Guerre mondiale, la Manufacture rétablit son organisation de manière définitive et voit la reprise de ses activités s'opérer petit à petit. Malgré la crise monétaire des années 1920, la situation économique du pays s'améliore et se traduit par un bénéfice à la hausse pour l'entreprise. Cette période est également marquée par la naissance, en 1923, de la Manufacture Modèle, plus connue sous le nom de «Manumodèle», destinée à la vente en gros des armes, cycles, machines à coudre, machines à écrire, munitions et articles divers.

Malheureusement, cette nouvelle dynamique est stoppée par le krach financier de 1929, qui aboutit par répercussion à la crise des années 1930, causant à la Manufacture de nouvelles difficultés entraînant, pour la première fois, un bilan de fin d'année négatif :

*«Ce bilan, dont vous venez d'entendre la lecture accompagnée des commentaires autorisés de Monsieur le président du conseil d'administration, accuse pour la première fois depuis la création de notre société un déficit. Ce déficit, Messieurs, ne peut être pour vous une surprise, car il est la conséquence logique, inéluctable, de la crise économique que nous traversons, crise qui évolue encore à l'heure actuelle dans une atmosphère surchargée d'impôts et de charges fiscales de toute nature*<sup>9</sup>».

La fin des années 1930 est marquée par un événement majeur pour la Manufacture, la «grève des 100 jours». Du 3 août au 8 novembre 1937, cette grève paralyse l'activité de la société : cela a d'autant plus d'impact qu'elle se déroule autour de la période de la rentrée scolaire, un moment de l'année crucial pour le chiffre d'affaires de

l'entreprise. Cette grève est notamment causée par le désir des employés de bureau de bénéficier des avantages de la convention collective de la métallurgie dont dépendent les ateliers. Pour Étienne Mimard, la grève relève d'un mouvement purement politique. Elle se traduit par l'arrêt complet des fabrications et des opérations commerciales. Plus de 500 000 correspondances sont bloquées à la Poste. Après avoir licencié l'ensemble de son personnel, puis l'avoir réembauché en quasi-totalité, Étienne Mimard aurait modifié son testament originel dans lequel il léguait son entreprise à ses employés. Au lieu de cela, il désigne la Ville de Saint-Étienne pour en devenir l'actionnaire majoritaire à son décès.

La Seconde Guerre mondiale, nouveau marqueur temporel dans l'histoire de la Manufacture, est un temps mort dans son activité : elle subit les impacts économiques de la défaite et pâtit des réquisitions opérées par l'occupant.

Ce second conflit mondial est surtout marqué, pour l'histoire de l'entreprise, par la disparition à l'âge de 82 ans de son emblématique patron, le 14 juin 1944 :

*«Les jours que nous venons de vivre ont été marqués par l'événement le plus douloureux qui pouvait nous atteindre. La mort subite de notre président directeur général Étienne Mimard, survenue le mercredi 14 juin à 5 heures du matin [...], a plongé chacun de nous dans la plus grande consternation. La veille, il était resté parmi nous pendant la séance de travail de midi à 19 h 30, et rien dans ses façons de faire n'aurait pu laisser supposer qu'il ne reviendrait plus jamais dans notre chère Manufacture, qui était, avec Mme Mimard, toute sa vie. [...] Jusqu'à son dernier jour, ainsi qu'il le désirait, il aura donc consacré toute sa lumineuse intelligence, sa grande puissance de travail et son inlassable persévérance au service de la Manufacture. Ne se livrant à aucune spéculation personnelle, sa vie s'était en réalité identifiée avec son œuvre ; l'histoire de notre Manufacture, de son développement et de sa notoriété mondiale est en même temps la sienne*<sup>10</sup>».

# UNE MISE AU POINT

La direction de la Manufacture Française d'Armes et Cycles n'a pas l'intention d'entamer une polémique au sujet de la grève qui sévit dans ses Etablissements. Elle croit néanmoins nécessaire d'éclairer l'opinion publique en publiant l'historique des événements.

Le Personnel de la Manufacture Française, dont l'effectif total est actuellement de 1.719 personnes, est régi par les Contrats Collectifs suivants :

Contrat Collectif de la Métallurgie pour les ouvriers des métaux ;

Contrat Collectif des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise de la Métallurgie ;

Contrat du Livre pour les ouvriers de l'Imprimerie ;

Contrat de l'Assemblage pour les ouvriers des ateliers Bois et Tapiserie.

Pour les 717 employés de la partie commerciale de la Manufacture, le Contrat Collectif du Commerce étant en discussion, la Direction attendait qu'il soit signé pour le mettre en vigueur.

De leur côté, les Délégués de nos employés de commerce réclamaient que leur soit appliqué le Contrat des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise de la Métallurgie, ce que nous ne pouvions accepter.

Pour trancher ce différend, les deux parties s'en sont remises à l'arbitrage comme le prévoit la Loi. Les deux Arbitres choisis par les deux parties n'ayant pu se mettre d'accord, M. le Président du Conseil des Ministres désigna un Surarbitre qui a rendu ces jours derniers sa sentence qui, conformément à la loi, est sans appel.

Dès que cette sentence nous fut notifiée par M. le Préfet de la Loire, le 28 Juillet, le personnel intéressé en fut avisé par l'affiche suivante :

*Monsieur JACQUET, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, désigné par M. le Président du Conseil des Ministres comme surarbitre pour trancher le différend existant entre la Direction de la Manufacture Française d'Armes et Cycles et les Organisations Syndicales des Collaborateurs, a rendu la sentence suivante, portant la date du 24 Juillet et notifiée par lettre datée du Puy du 26 Juillet.*

*La totalité du personnel "EMPLOYÉS" de la Manufacture Française ne doit pas bénéficier du Contrat Collectif des Employés techniciens et Agents de Maîtrise des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes, signé à Saint-Etienne, le 10 Mars 1937.*

*Dans la proportion de 675 à 680 environ, sur un effectif total de 717 (effectif à fin mai 1937) ce personnel relève du Contrat Collectif du Commerce, et pour 40 à 45 environ seulement du Contrat Collectif de la Métallurgie. La répartition effective paraît pouvoir être faite par une Commission paritaire entre les employeurs et employés intéressés.*

*Fait au Puy, le 24 Juillet 1937.*

En conséquence, la Direction informe le Personnel visé dans cette sentence qu'elle appliquera la Convention Collective pour le Commerce de détail stéphanois, intervenu le 26/6/1937 laquelle prévoit l'application des salaires et des primes d'ancienneté convenues à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1937.

*Saint-Etienne le 29 Juillet 1937.*

**Contrairement à ce que nous étions en droit d'espérer, notre Personnel commercial refusa d'accepter le Contrat Collectif du Commerce prévu dans la sentence arbitrale et le 3 Août, tout le personnel, ouvriers et employés, se mit en grève sans préavis et occupa nos Etablissements au mépris de l'arbitrage et contrairement à la Loi.**

*Le Directeur Général de la Manufacture Française d'Armes et Cycles*

**MIMARD.**

Publié par la Manufacture Française d'Armes et Cycles - 1937

<sup>7</sup> Extrait des statuts de la société, 1911, article 2, Arch. dép. Loire, 63J 1.

<sup>8</sup> Extrait du rapport du conseil d'administration, 3 mai 1919, Arch. dép. Loire, 63J 92.

<sup>9</sup> Extrait du rapport du commissaire aux comptes présenté lors de l'assemblée générale, 28 juin 1933, Arch. dép. Loire, 63J 94.

ILL. 11 CI-CONTRE «UNE MISE AU POINT», JUILLET 1937. 63J 8123



## ENCADRÉ 2

### «L'USINE À ÉTAGES»



Cette usine à étages, qui prend exemple sur les usines américaines, est construite en quatre phases, de 1916 à 1928, le long de la rue Lassaingne : cette «barre» de six étages est longue de 287 mètres et sa superficie atteint 35 000 m<sup>2</sup>.

Les ateliers sont réorganisés et spécialisés. À chaque étage correspond un type d'ateliers : par exemple, l'atelier du fusil *Robust* occupe tout le troisième étage. La division du travail est accentuée avec la hiérarchisation des tâches effectuées par les ouvriers. Les matières premières et les fournitures sont acheminées dans les différents niveaux par un immense monte-charge et des ascenseurs.

La mise en route de la deuxième tranche de travaux permet à la Manufacture d'augmenter sa capacité de production. Cela se traduit par la création d'un réseau complémentaire de vente en gros, la Manufacture Modèle, dénommée par la suite Manumodèle qui existe de 1923 à 1938.

L'usine à étages est reliée à celle du cours Fauriel par des passerelles et des tunnels.



Cette dernière réunion du 13 juin 1944 n'a toutefois pas été la dernière action d'Étienne Mimard au sein de son entreprise, puisque son testament, modifié après la grève de 1937, fait de la Ville de Saint-Étienne son légataire universel en lui octroyant 50% de ses actions. L'autre moitié revient à son épouse, à charge pour elle de léguer plus tard cette partie à la Ville de Saint-Étienne, faisant ainsi de celle-ci l'actionnaire majoritaire de l'entreprise. Toutefois, le testament revendique que les deux représentants de la Ville au conseil d'administration ne doivent en rien interférer dans la gestion de l'entreprise.

#### b. «Le temps des familles» (1944 – 1975)

L'après-guerre est le début d'une nouvelle époque pour l'entreprise, couramment désignée comme «le temps des familles». En effet, durant trente ans (1944-1975), des personnes essentiellement issues des familles Fontvieille et Drevet se succèdent au poste de président directeur général ou occupent des postes clés dans la hiérarchie. Les statuts de l'entreprise prévoient en effet que, lorsqu'un directeur général quitte ses fonctions, le secrétaire général lui succède de droit et qu'en ce cas, sa nomination doit être ratifiée par le conseil d'administration et l'assemblée générale. Ainsi, lorsque Pierre Drevet, entré au sein de l'entreprise en 1890 et en ayant gravi tous les échelons jusqu'au poste de secrétaire général, devient président directeur général le 15 juin 1944, il propose la nomination de son fils Georges Drevet au poste d'administrateur et de Jean Fontvieille comme secrétaire général.

Ce système de solidarité familiale s'inspire d'une recommandation faite par Étienne Mimard avant sa mort afin de garder la cohésion de l'entreprise. La bonne entente entre Pierre Drevet et Jean Fontvieille perdure jusqu'en 1965. Il n'en sera pas de même entre Georges Drevet et René Court de 1966 à 1975. De plus, on estime souvent que cette entente «familiale» a eu des conséquences néfastes, privant l'entreprise d'apport extérieur.

La fin des années 1940 et le début des années 1950 sont une nouvelle période de reconstruction

de l'entreprise. La reprise des affaires s'opère au fur et à mesure, comme l'illustre la parution du *Tarif-Album* ou encore celle du *Chasseur français*.

En effet, après neuf années d'absence de parution due à la guerre, le *Tarif-Album* est de nouveau publié en 1948, et l'appellation Manufrance en couverture apparaît pour la première fois. Ce terme avait été instauré en 1936 sur les conseils du directeur du service Publicité, Gaston Julié, afin de permettre, par sa brièveté, de simplifier la correspondance. Cette dénomination, qui trouve son origine dans l'adresse télégraphique de la société au moment du changement de format du *Tarif-Album* en 1909, est reconnue au sein des statuts de l'entreprise en 1941, mais elle est considérée à cette époque comme une simple abréviation de la dénomination sociale Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne.

#### Pierre Drevet (1944-1951)

La présidence de Pierre Drevet est essentiellement marquée par un investissement majeur dans le secteur Négoces, la partie commerciale de l'entreprise, avec une augmentation du nombre des maisons de vente et la modernisation des maisons déjà existantes. Cette politique s'explique sans doute par son passage comme directeur à la maison de vente de Paris durant les années 1910 ; elle est justifiée par Pierre Drevet en 1949 en ces termes :

*«En contact quotidien avec l'exécution des affaires, nous avons tous constaté que, du fait de l'amélioration des communications, la clientèle se porte de plus en plus vers l'achat en magasin au détriment de la vente par correspondance qui entraîne malgré tout des frais assez élevés. Nous serons donc amenés par la force des choses à ouvrir de nouvelles maisons de vente dans de grands centres si nous voulons maintenir notre volume d'affaires<sup>10</sup>».*

Si le secteur Négoces de la société est privilégié, la partie industrielle bénéficie elle aussi d'investissements, étalés dans le temps, afin

de réapprovisionner et réorganiser le parc des machines-outils sévèrement diminué au cours de la Seconde Guerre mondiale.

#### Jean Fontvieille (1952-1965)

Sous la présidence de Jean Fontvieille, la même politique se poursuit aussi bien dans le secteur commercial qu'industriel. Jean Fontvieille ouvre en particulier la maison de Saint-Étienne-ville, située face à la Manufacture sur le cours Fauriel, au début de l'année 1957, et crée, en 1960, un nouveau réseau de diffusion des produits de la Manufacture : les bureaux de commande.

Cette même année, des contacts avec la firme IBM introduisent au sein de l'entreprise l'idée de l'informatisation de la gestion des commandes et des stocks, matérialisée quelques années plus tard par l'installation d'une machine *IBM 360*.

Toutefois, la présidence de Jean Fontvieille est essentiellement marquée par des phénomènes extérieurs à l'entreprise qui ont un impact considérable sur cette dernière. L'un des plus importants est le début du processus de décolonisation à la fin des années 1950. C'est ainsi qu'un arrêté de 1956 interdit, par suite des troubles en Afrique du Nord, l'exportation des fusils de chasse vers l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Togo et le Cameroun, privant la Manufacture d'un marché important et entraînant des répercussions dans son secteur de production. À cela s'ajoute également la fin des marchés protégés. L'ouverture des frontières de la Communauté européenne entraîne une concurrence internationale beaucoup plus importante.

Sur le plan national, la Manufacture rencontre aussi des difficultés dans le secteur de la vente par correspondance, illustrée par la rude concurrence des puissances commerciales que sont Les Trois Suisses ou La Redoute. De plus, l'expansion du libre-service incarné par l'apparition des premiers supermarchés au début des années 1960, représente une réelle menace pour l'entreprise<sup>11</sup>. Cependant, malgré ces transformations politiques, économiques et sociales, aussi bien en France que dans le monde

<sup>10</sup> Extrait du rapport du conseil d'administration présenté lors de l'assemblée générale, 4 juillet 1944, Arch. dép. Loire, 63J 96.

<sup>11</sup> Extrait du rapport du conseil d'administration mentionné lors de l'assemblée générale, 28 juin 1949, Arch. dép. Loire, 63J 97.

ILL. 12-13-14  
L'USINE PENDANT  
LES TRAVAUX.



entier, la direction de Manufrance ne remet pas en cause sa stratégie commerciale qui repose sur des acquis, notamment sa notoriété. Jean Fontvieille quitte la tête de l'entreprise en décembre 1965.

### Georges Drevet (1965-1975)

Georges Drevet est entré au sein de l'entreprise en 1924. Il a travaillé pendant plusieurs années au sein des ateliers, des maisons de vente, dans les services Achats, avant de devenir directeur des maisons de vente. À la tête de la société, il consacre la majorité des investissements à la partie commerciale de l'entreprise: il modernise une nouvelle fois les maisons de vente, tout en étendant leur nombre et en les garnissant de dépôts pour le stockage des marchandises. Afin d'accélérer cette expansion à moindre coût, il instaure un nouveau réseau de diffusion reposant sur des revendeurs de gros franchisés qui ne coûtent aucun investissement important à l'entreprise. Du point de vue de l'organisation interne, la présidence de Georges Drevet est marquée par la mise en service de l'informatique, projet entrepris par son prédécesseur, qui a pour résultat la gestion mécanisée des stocks de marchandises et des commandes par correspondance. Néanmoins, cette informatisation s'avère très difficile car les syndicats s'y opposent au nom de la défense de l'emploi. Il en résulte une double saisie comptable: les procédures manuelles perdurent dans les années 1970 à côté de la saisie informatique.

Le secteur industriel de l'entreprise n'est pas abandonné. Certaines fabrications sont entièrement repensées, de nouvelles machines à forger les canons sont achetées.

De nouvelles fabrications sont lancées, comme le fusil superposé. Dans le domaine des machines à coudre, pour faire face à la concurrence japonaise de plus en plus présente, un accord est conclu avec une firme allemande, Anker-Phœnix, afin de produire en commun une gamme complète de produits.

Malgré ces tentatives d'adaptation, les événements extérieurs et leur impact, soulignés par la

direction lors des assemblées générales, sont des facteurs néfastes à l'entreprise. La concurrence étrangère sur le marché français se traduit par une augmentation considérable des importations venant des pays comme l'Italie, les pays d'Europe de l'Est ou le Japon, en particulier dans le secteur des machines à coudre. La fermeture du marché algérien au cours de l'année 1968 a d'importantes répercussions sur la production d'armes. À ces paramètres extérieurs s'ajoutent des problèmes de gestion interne: pendant la grève de 1969 (17 novembre - 3 décembre), le personnel dénonce la mauvaise gestion de Georges Drevet<sup>13</sup>.

Cette multitude de facteurs entraîne en 1972 la démission de trois administrateurs, dont Jean Fontvieille, administrateur historique de l'entreprise. À leur place, la Banexi, filiale de la Banque nationale de Paris (BNP), installe trois de ses représentants au sein du conseil d'administration. Des tentatives d'innovation et de modernisation de différents secteurs de l'entreprise sont élaborées, comme le projet de rapprochement avec Les Trois Suisses ou encore la possible mise en place d'une holding qui aurait sans doute conduit à long terme à la fin du secteur de la production. Ces projets restent en l'état: face aux nombreuses oppositions qu'elle rencontre, la Banexi se retire l'année suivante. Georges Drevet redevient alors président directeur général.

Le retrait de la Banexi est marqué par la reprise de la politique antérieure de Georges Drevet qu'il présente par la négative comme «ne faisant pas naître de problème au sein des activités économiques régionales<sup>14</sup>». Cette politique se traduit par le lancement de la construction, fin 1974, d'un immense dépôt de stockage en périphérie de Saint-Étienne, l'entrepôt Molina. Toutefois, en raison de son âge avancé et de la publicité donnée aux difficultés croissantes de l'entreprise, Georges Drevet prend sa retraite. Il est remplacé en avril 1975 par un haut fonctionnaire, inspecteur des finances, André Blanc. Pour la première fois de son histoire Manufrance est dirigé par un président extérieur à la Manufacture.



Pierre Drevet (1944-1951)



Jean Fontvieille (1952-1965)



Georges Drevet (1965-1975)



<sup>12</sup> Le premier hypermarché français, Carrefour, ouvre le 15 juin 1963 à Sainte-Geneviève-des-Bois: dans cette «usine à vendre» créée par Marcel Fournier et Denis Defforey, 20 000 produits alimentaires et non alimentaires (vêtements, articles de bricolage, articles ménagers, appareils de radio et de télévision...) sont proposés à bas prix.

<sup>13</sup> Dossier sur la grève de 1969 dans les Archives syndicales de Jeannette Ravachol (CDFT-Manufrance), Arch. dép. Loire, 231J 2.

<sup>14</sup> Allocution prononcée par le président directeur général Georges Drevet lors de l'assemblée générale du 23 juin 1973, Arch. dép. Loire, 63J 108.

ILL. 15 PIERRE DREVET.

ILL. 16 JEAN FONTVIEILLE.

ILL. 17 GEORGES DREVET.

ILL. 18 ATELIER CANONERIE.



### c. André Blanc (1975–1977)

Dès son arrivée, André Blanc établit un constat alarmant sur la situation de l'entreprise. Pour la première fois depuis l'entre-deux-guerres et la crise des années 1930, Manufrance perd de l'argent et présente, à la suite de l'exercice 1975, un déficit d'environ 4 millions de francs. Ce déficit se creuse l'année suivante avec une perte de près de 38 millions de francs. Selon André Blanc, cette situation est le résultat de la gestion inadaptée de ses prédécesseurs, qu'il stigmatise notamment pour le manque d'investissements pertinents :

*« Pour sécréter des résultats, une société doit obligatoirement investir dans tous les domaines. Manufrance a pratiqué des investissements très limités pendant plusieurs années, ce qui l'a placée dans une position de retard par rapport aux concurrents »*<sup>15</sup>.

Il se retrouve ainsi à la tête d'une entreprise vieillissante comme en témoigne le mauvais état du parc des machines-outils du secteur Production.

André Blanc hérite également d'investissements inadaptés à la situation financière de l'entreprise, comme la construction de l'entrepôt Molina (40 000 m²) et l'embauche de 500 personnes, ce qui porte les effectifs de l'entreprise à près de 4 000 personnes.

Afin de proposer des solutions à cette situation, André Blanc rédige un plan de redressement de l'entreprise : « le Plan Blanc ». Il propose notamment la modernisation du réseau des magasins de Manufrance par la mise en place progressive de nouvelles surfaces spécialisées, telles que le dépôt-vente de 2 000 m² établi à Saint-Martin-d'Hères, la mise en situation compétitive des ateliers par le renouvellement des produits ou encore l'élaboration d'une nouvelle implantation pour la fabrication des munitions. Ces différentes mesures sont cependant accompagnées d'une mise à l'arrêt provisoire du lancement de nouveaux programmes de fabrication d'armes de chasse jusqu'à la stabilisation des stocks, ce qui se traduit à court terme par la mise au chômage

technique de 126 personnes en mai 1977 et de 282 en juin 1977. Selon André Blanc, le rejet de son plan entraînerait des conséquences considérables comme la fermeture du secteur Armes, soit une suppression de 1 013 postes. Cette dernière remarque est sans doute celle qui conduit au refus de son plan de redressement. En effet, le changement de municipalité en mars 1977, avec la victoire de la Gauche, amène au sein du conseil d'administration deux de ses représentants qui y sont opposés. D'après le nouveau maire communiste de Saint-Étienne, Joseph Sanguedolce, ce plan aurait conduit en effet à la séparation de la partie commerciale de la partie industrielle et, à plus long terme, à la liquidation du secteur Production. Suite à ce refus, André Blanc remet sa démission le 22 avril 1977.

#### d. Le chassé-croisé des présidents (1977–1979)

À la suite de la démission d'André Blanc, les difficultés de l'entreprise Manufrance deviennent « l’Affaire Manufrance » et suscitent l'intervention des plus hautes sphères de l'État. Cette entreprise, qui a connu une croissance remarquable du temps de son fondateur, connaît dès lors une époque que la presse quotidienne présente comme « la valse » ou « le chassé-croisé » des présidents. On assiste tout d'abord à un retour de la tradition « familiale » avec la nomination d'Henri Fontvieille à la tête de la société le 20 mai 1977. Fils de l'ancien président directeur général, Henri Fontvieille est entré à Manufrance en 1950. Après avoir travaillé au sein des différents secteurs de l'entreprise, il occupe le poste de directeur commercial dès 1959. Son titre de président directeur général n'est cependant que nominatif puisque le 31 mai 1977, l'entreprise se voit accorder par le tribunal de commerce de Lyon, dans le cadre d'un redressement judiciaire, la suspension provisoire des poursuites, la fixation provisoire de la date de cessation de paiement et la nomination de deux curateurs, Jean-Daniel Bethenod, juge au tribunal de commerce de Saint-Étienne, et M<sup>e</sup> Bruno Sapin, avocat à Lyon. Ces derniers sont chargés d'établir un état

des lieux précis de la situation de la société et d'élaborer un plan de redressement. Ce plan, remis le 31 août 1977 au tribunal de commerce de Lyon, dresse un constat sévère : absence de méthode de gestion de la part des derniers dirigeants, absence de politique commerciale et d'organisation efficace. Dans le même temps, les auteurs du rapport soulignent qu'il y a encore suffisamment d'éléments favorables susceptibles de permettre un redressement. Mais la conclusion est formelle : « Manufrance ne peut se sauver par elle-même »<sup>16</sup>.

Cette étude des curateurs est homologuée par le tribunal de commerce de Saint-Étienne et, afin de l'appliquer, Jacques Petit prend le poste de président directeur général le 10 octobre 1977. Essentiellement connu pour sa gestion des magasins *Prisunic* au sein du groupe Printemps, ce dernier se donne trois mois pour appliquer les dispositions proposées par le plan des curateurs. Malgré un prolongement de quelques semaines, Jacques Petit remet sa démission le 4 février 1978, tout en restant chargé de mission au sein de la société, poste qu'il quitte finalement le 24 mars. Son retrait conduit à un retour d'Henri Fontvieille à la tête de l'entreprise, mais ce retour est bref, puisque celui-ci juge « ne pas disposer des informations nécessaires pour accomplir son travail »<sup>17</sup> : il démissionne une semaine après sa nomination. Afin d'opérer l'intérim à la tête de l'entreprise, Jean Hamon est nommé administrateur délégué le 17 février 1978. Proche de Jacques Petit, il reste à peine un mois au sein du conseil d'administration avant de remettre lui aussi sa démission.

Le 1<sup>er</sup> mars 1978, François Gadot-Clet prend le poste de président directeur général. Son passage à la tête de la société est marqué par une médiatisation importante de « l’Affaire Manufrance » au niveau national, par l'embauche de Raymond Poulidor, ancien champion cycliste, en tant que conseiller technique de la production des cycles, par le licenciement d'environ 400 personnes, par une perte d'exploitation d'environ 110 millions de francs pour l'année 1977, ce qui mobilise le personnel de l'entreprise.



En novembre 1977, François Gadot-Clet propose un plan de restructuration qui met en avant la nécessité de fermer le secteur de la production, déficitaire, et de recentrer l'entreprise sur l'activité commerciale. L'arrêt du secteur de la production entraînerait le licenciement d'environ 1 000 personnes de ce secteur et de 400 issues des autres secteurs d'activité. Le conseil d'administration rejette un tel plan. François Gadot-Clet démissionne le 23 janvier 1979.

#### e. La Société nouvelle Manufrance (22 mai 1979 – 22 octobre 1980)

Dans ce contexte, Jean-René Mestries, ancien élève de l'École polytechnique qui succède à François Gadot-Clet, présente, lui aussi, un nouveau plan de restructuration de l'entreprise le 6 avril 1979. Son plan se traduit par la constitution d'une nouvelle société. La Société nouvelle Manufrance est créée le 22 mai 1979. Jean-René Mestries en est nommé président directeur général et Blaise de Saint-Just directeur général.

Le 14 juin 1979, un contrat de location-gérance lie l'ancienne société, Manufrance, et la Société nouvelle Manufrance. L'ancienne société demeure propriétaire des actifs immobiliers et des biens ; du fait de son redressement judiciaire, la création d'une nouvelle société permet de redémarrer sans dettes et d'assurer l'activité de production et commercialisation des produits.

Les actionnaires de la Société nouvelle Manufrance sont : la MACIF (30%), Equitas (30%), le Comité d'expansion de la Loire (30%) et Fabis (10%). Des trois actionnaires privés, seule la MACIF se montre active : elle permet un redémarrage de l'activité par l'apport de dix millions de francs.

Toutefois, aucun nouvel investisseur ne se présente et la Société nouvelle Manufrance se trouve très vite en difficulté : les ouvriers occupent les locaux du 25 avril au 14 mai 1979, et quatre responsables syndicaux entament une grève de la faim sur la place de l'hôtel de ville, du 1<sup>er</sup> au 10 mai.

Le 2 juillet 1980, un homme d'affaires de 36 ans, Bernard Tapie, accepte de faire une étude

approfondie de la situation et remet son plan de « décentralisation » au conseil d'administration le 23 juillet ; ce plan est rejeté car il est perçu comme démantèlement de l'entreprise.

Les représentants de la MACIF et d'Equitas démissionnent du conseil d'administration le 23 août 1980.

Afin de se faire entendre des pouvoirs publics, des marches de protestation sont organisées par les syndicats : « Manufrance doit vivre », dont l'une a lieu à Paris le 4 septembre. Le 20 octobre, ce sont plus de 30 000 stéphanois qui défilent dans Saint-Étienne. Par ailleurs, les ouvriers se constituent « un trésor de guerre » en cachant près de 40 000 fusils.

La liquidation judiciaire de la Société nouvelle Manufrance, dont le syndic est M<sup>e</sup> Portulier, est prononcée le 22 octobre 1980 par le tribunal de commerce de Saint-Étienne.

#### f. Le redressement et la liquidation de Manufrance

Le sort de l'ancienne société Manufrance est encore en jeu.

Le tribunal de commerce de Lyon constate la situation de l'entreprise lors de son audience du 7 février 1979 et prononce son règlement judiciaire. Ce jugement est confirmé le 10 février par le tribunal de commerce de Saint-Étienne, auquel ressort le siège social de la société.

Un juge-commissaire, en la personne de Jacques Plaine, est aussitôt nommé et spécialement chargé de surveiller et d'accélérer sous l'autorité du tribunal les opérations et la gestion du règlement judiciaire. Deux syndics sont également immédiatement désignés : M<sup>e</sup> Jean-Pierre Dutriévoz à Saint-Étienne et M<sup>e</sup> Henry Rossignol à Lyon<sup>18</sup>. Les administrateurs judiciaires sont chargés de conduire les opérations du redressement : établir et vérifier la liste des créanciers, dresser l'inventaire des actifs, proposer des solutions de règlement et gérer leur mise en œuvre, suivre les contrats et les éventuels contentieux. L'objectif poursuivi est

<sup>[18]</sup> M<sup>e</sup> Henry Rossignol, syndic, est remplacé par M<sup>e</sup> Hervé Besançon, syndic, par jugement du 19 janvier 1982, Arch. dép. Loire, 236 J 83.

<sup>[19]</sup> ILL. 19-20 RAYMOND POULIDOR ET MANUFRANCE.



de permettre à la société de relancer son activité. Vu l'importance et le rayonnement de Manufrance à la fin des années 1970, l'établissement de la liste de ses créanciers s'étend sur une année. L'état des créances, arrêté en février 1980, recense plus de 3 500 créanciers pour un montant total de près de 450 millions de francs.

Après la liquidation de la Société nouvelle Manufrance avec laquelle un contrat avait été signé, et afin de «sauvegarder» la valeur du fonds de commerce, l'activité de Manufrance est divisée en trois ensembles confiés en location-gérance :

- contrat de location-gérance pour l'exploitation du *Chasseur français* conclu avec la Société d'édition et d'exploitation du Chasseur français, société constituée à cet effet et dont le siège est à Paris, à compter du 1er février 1981 pour cinq ans (autorisation par jugement du 19 décembre 1980) ;

- contrat de location-gérance pour l'exploitation de la vente par correspondance conclu avec la société Movitex, société dont le siège est à Wasquehal (Nord), à compter du 1er janvier 1981 pour cinq ans (autorisation par jugement du 19 décembre 1980) ;

- contrat de location-gérance pour l'exploitation de la partie du fonds de commerce dénommée «Division des produits manufacturés» conclu avec la Société coopérative ouvrière de production et de distribution (SCOPD-Manufrance), à compter du 1er juillet 1981 pour cinq ans (autorisation par jugement du 22 juin 1981).

Le contrat de location de la vente par correspondance rencontre rapidement des difficultés financières. Le contrat initial est annulé par jugement de la cour d'appel de Lyon du 1er juillet 1982. Un nouveau contrat est établi en novembre 1982. Toutefois, un désaccord demeure entre Manufrance et la société locataire sur certaines conditions contractuelles et le contrat est définitivement annulé par un jugement du 27 juin 1984 qui condamne, en outre, Manufrance à payer une somme de plus de dix millions de francs à Movitex. Un protocole d'accord est conclu en décembre 1985 pour mettre fin à ce contentieux.

Parallèlement à la gestion de l'exploitation commerciale, les syndicats organisent la cession d'actifs et la vente de biens immobiliers pour assainir les finances de la société :

- les magasins métropolitains sont vendus à la société Segero Dolle par acte notarié du 28 juin 1982 (homologué par le tribunal de commerce en date du 19 octobre 1982) pour un prix global de plus de 54 millions de francs<sup>19</sup> ;

- l'entrepôt de la zone industrielle de Molina-La Chazotte est cédé par acte notarié du 3 janvier 1984 pour un montant de 31 millions de francs<sup>20</sup> ;

- Les terrains et bâtiments de la rue Poÿlo dit «Duché» sont cédés en 1982 à la Ville de Saint-Étienne pour un montant de 3,5 millions de francs, cette dernière devant les rétrocéder à la SCOPD Manufrance

Les opérations des syndicats de Manufrance sont menées dans un contexte économique et social difficile tant au niveau local qu'au niveau national. Les syndicats doivent également gérer de nombreux contentieux pour défendre au mieux les intérêts de la société et des créanciers.

Alors que les contrats de location-gérance sont dénoncés, Manufrance ne peut pas reprendre directement l'activité de son exploitation, faute de moyens financiers et juridiques. Le conseil d'administration de la société dépose des propositions concordataires envers ses créanciers en septembre 1984, mais le juge-commissaire, dans son rapport en date du 13 décembre 1985, et les syndicats, par leur requête du 12 décembre 1985, les estiment irréalistes. Selon leur analyse, il est préférable, dans l'intérêt des créanciers, que la conversion du règlement judiciaire en liquidation des biens soit prononcée. Les syndicats pensent en effet que la société ne peut plus être sauvée.

Après avoir entendu Michel Hope, le président du conseil d'administration de Manufrance, le tribunal de commerce de Saint-Étienne convertit le règlement judiciaire en liquidation des biens dans son jugement du 19 février 1986. La liquidation des biens, mesure qui succède sans interruption au règlement judiciaire, reste placée dans le même cadre juridique, sous le contrôle du

juge-commissaire Jacques Plaine et des syndicats M<sup>e</sup> Dutriévoz et M<sup>e</sup> Besançon, ce dernier ayant succédé à M<sup>e</sup> Rossignol. À compter de ce jour, les administrateurs sont chargés de solder l'ensemble des actifs de la société Manufrance sans espoir de reprise. La procédure de liquidation des biens entamée début 1986 s'étendra sur une dizaine d'années.

Par jugement du 9 mai 1986, l'administrateur judiciaire Yves Euchin est nommé syndic en remplacement de M<sup>e</sup> Dutriévoz et, l'année suivante en avril 1987, Yves Grenier est nommé juge-commissaire en remplacement de Jacques Plaine.

La gestion de la liquidation conduit les administrateurs à procéder à la cession des derniers actifs de Manufrance et à régler les différents contentieux dans lesquels la société est impliquée pour garantir la meilleure issue possible pour les créanciers.

Les administrateurs assurent également le suivi des nombreux contentieux dans lesquels Manufrance est engagée et qui ont un retentissement important tant au niveau médiatique qu'au niveau du personnel. On citera par exemple le contentieux qui oppose Manufrance à l'AGS (Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés) ou celui avec l'URSSAF.

En 1997, après avoir récupéré plus de 50% de sa créance sur la Société nouvelle Manufrance à la clôture de la liquidation des biens de cette dernière (soit 32 millions de francs), M<sup>e</sup> Yves Euchin demande au juge-commissaire de l'autoriser à clore à son tour les opérations de liquidation de Manufrance. En effet, la procédure de liquidation des biens de la SCOPD-Manufrance s'annonce très longue et il n'est pas certain que des dividendes reviennent aux créanciers (dont la société Manufrance à hauteur d'environ 2,7 millions de francs). Par ordonnance du 4 décembre 1997, en application de l'article 8 de la loi du 13 juillet 1967, le juge-commissaire autorise le syndic à entreprendre les opérations de clôture et à répartir les fonds restants de Manufrance aux derniers créanciers.

Par jugement du 3 mai 1988, le tribunal de commerce autorise la vente aux enchères des brevets et marques, forme de vente inédite en France jusqu'à cette date. La vente fixée au 20 juin 1988 rapporte 3,5 millions de francs. Compte tenu de la renommée et du rayonnement de Manufrance, la préparation de cette vente a nécessité une analyse juridique importante notamment sur les droits de propriété industrielle. Les marques n'ayant pas trouvé preneur n'ont pas été maintenues après 1994.

#### g. La marque *Manufrance* aujourd'hui

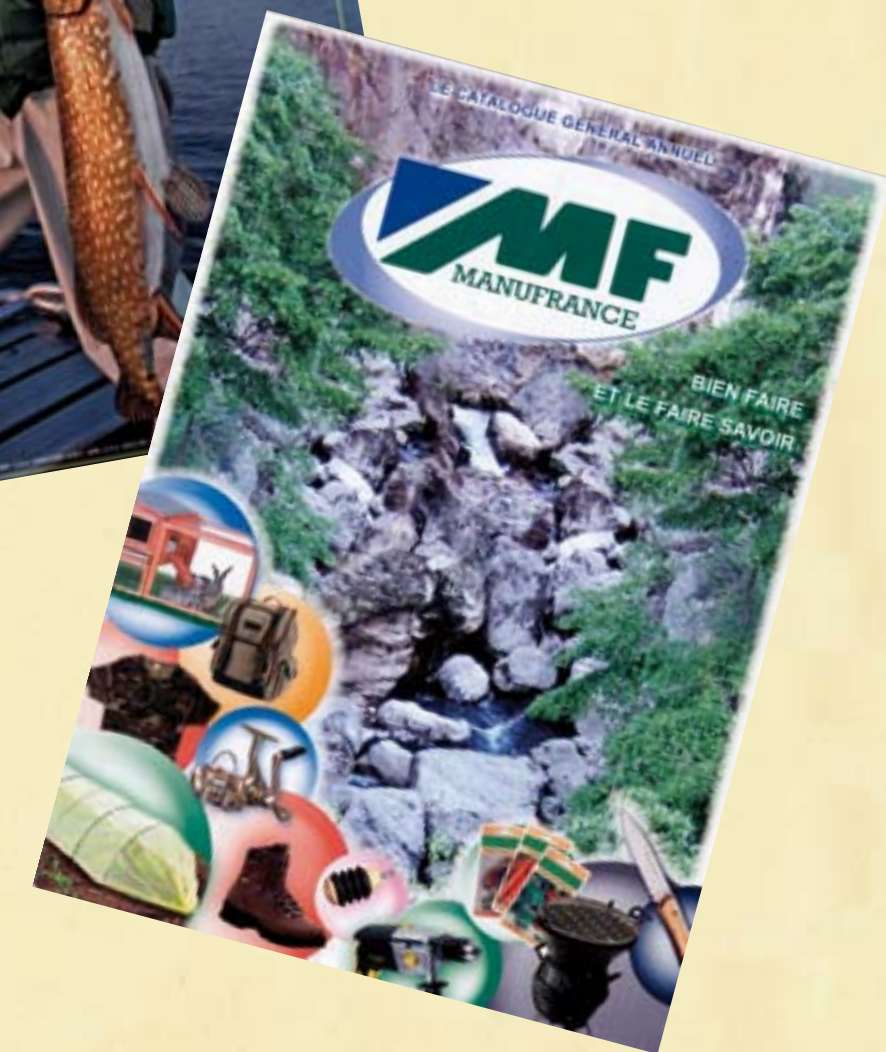
Lors de la vente du 20 juin 1988, la marque et les brevets Manufrance (*MF*, *Robust*, *Simplex*, *Falcor*, *Idéal*) sont rachetés par un entrepreneur ligérien, Jacques Tavitian, qui crée Manufrance Industries le 4 avril 1989. Son ambition est de perpétuer la notoriété de Manufrance en distribuant des produits de qualité dans les secteurs de l'arme, du cycle, de l'outillage, du jardinage et du textile. Le magasin est situé rue de Lodi, en plein centre-ville de Saint-Étienne.

Un catalogue annuel est édité.

#### h. *Le Chasseur français* aujourd'hui

Après être passé sous le contrôle de plusieurs groupes d'édition de 1981 à 1990, dont la Société d'édition et d'exploitation du Chasseur français – SEECF (1981-1986), *Le Chasseur français* est racheté dans les années 1990 par le groupe Emap/Bayard. Il fait actuellement partie du pôle «Nature» du groupe Mondadori France/Emap qui regroupe les magazines suivants: *Grand Gibier*, *L'Ami des jardins*, *La Revue nationale de la chasse*, *La Pêche & les poissons*.

Son tirage avoisine les 450 000 exemplaires.



<sup>19</sup> Arch. dép. Loire, 236 J 154-157.

<sup>20</sup> Arch. dép. Loire, 236 J 158-161.

ILL. 21 *LE CHASSEUR FRANÇAIS* N°1366, DÉCEMBRE 2010.

ILL. 22 CATALOGUE GÉNÉRAL ANNUEL MANUFRACTURE, 2011.



## 2. Organisation et fonctionnement de Manufrance: un vaste ensemble aux fonctions diverses

En raison de l'absence de documents précis dans le fonds Manufrance, l'organisation générale de cette entreprise est difficile à préciser avec certitude, en particulier pour la période 1935-1967. Les pages du *Tarif-Album* qui concernent les membres du conseil d'administration (aussi chefs des principaux services de Manufrance), quelques listes du personnel par services, quelques études commandées à des sociétés externes et quelques organigrammes dont on ne sait pas toujours s'ils ont été effectifs ou sont restés à l'état de projet, nous permettent de discerner les articulations majeures de la société que nous nous bornerons à exposer ici. Il est à souligner que l'organisation de Manufrance, son évolution et son impact sur le destin de l'entreprise, pourrait faire le sujet d'une étude historique à part entière.

La principale caractéristique de l'organisation de l'entreprise découle de la prépondérance, voire de l'omniprésence de son premier dirigeant, Étienne Mimard. Cette position centrale a généré une organisation en « râteau » où chaque service est en relation directe et exclusive avec le directeur. Après la disparition d'Étienne Mimard, les membres du comité de direction ont remplacé cette direction personnelle et unique par une direction collégiale. Cependant, les contours des compétences respectives des membres de l'équipe dirigeante ne semblent pas suffisamment nets pour perpétuer l'unité de vue imprimée par le principal fondateur de l'entreprise. Ainsi, le diagnostic établi par le cabinet de conseil Cegos en 1970 expose, qu'en dépit de directives écrites,

*direction) présidé par le président directeur général. Les membres de ce collège se partagent des zones d'influence englobant différents services et tendent à gérer les activités de l'entreprise*<sup>21</sup>. »

Le cabinet Cegos précise que les rattachements hiérarchiques des services sont de ce fait difficiles à cerner, ajoutant que « l'entreprise s'en est rendu compte lorsqu'elle a dû produire un organigramme ». Cette absence de structure lisible aboutit, selon le cabinet, à une direction effective par quatre individualités poursuivant chacun leur objectif: le président directeur général et le vice-président directeur général, le directeur des Achats et le directeur de la Publicité. Jusqu'à la fin de l'existence de l'entreprise, des projets de réorganisation et de structuration hiérarchique seront étudiés et proposés comme l'une des clés aux difficultés de Manufrance sans pouvoir aboutir. Le cloisonnement des différents services a perduré et était bien perceptible au sein de l'entreprise : lors du recueil de témoignages auprès d'anciens employés, il a ainsi été régulièrement constaté qu'un employé connaissait parfaitement l'ensemble de son service, tout en ignorant l'organisation des autres.

Sous l'autorité du directeur, puis de l'équipe de direction, se trouvaient une dizaine de services distincts que l'on regroupera ici pour plus de clarté par familles: services administratifs et services communs, services liés à la production et à l'entretien des installations, services liés à l'activité commerciale, publicité et imprimerie. Les noms des services ont évolué dans le temps ou varient selon les personnes aux mêmes époques. Les termes de départements, divisions, directions ou services paraissent parfois interchangeables pour désigner une même entité à des époques distinctes, voire à une même époque, faisant bien évidemment écho aux difficultés de hiérarchisation des services évoquées plus haut.

*« la Manufacture est dirigée par un collège de sept administrateurs actifs (comité de*

*a. Les services administratifs et les services communs*

La plupart des services administratifs ont formé une direction administrative à deux périodes distinctes de l'entreprise. Ludovic Marcoux a joué le rôle de directeur administratif vraisemblablement à partir d'avril 1900, comme en témoigne son livre de notes conservé dans le fonds Manufrance<sup>22</sup>. Sous cette direction administrative, les dirigeants de la Manufacture ont affecté les services du Personnel, de la Comptabilité et du Contentieux. Au cours de l'année 1910, pour des raisons de santé, Ludovic Marcoux quitte son poste, laissant sa place à Benoît Fontvieille (père de Jean Fontvieille, futur président directeur général de la Manufacture au cours des années 1950 et 1960). À partir de 1929, la direction administrative est supprimée et les différents services qui la constituaient sont directement rattachés à la direction générale. De 1967 à 1970, une direction administrative est reconstituée et confiée à Marc Jacquier, directeur général adjoint et secrétaire du comité de direction. Elle ne semble toutefois pas avoir correctement fonctionné, les services administratifs étant ensuite directement rattachés au directeur général.

À côté des services purement administratifs, d'autres services rattachés à la direction générale que nous pourrions qualifier de « services communs » existent ou sont créés au xx<sup>e</sup> siècle. On peut citer le service Transport et Camionnage. On voit aussi apparaître le nom du service Études en 1912. Il est héritier du bureau d'étude existant depuis les années 1890. Il participe à la conception des produits et des machines et à l'élaboration des méthodes de travail, sans être pour autant rattaché à la division des produits manufacturés. Le service Construction et Installation est, quant à lui, organisé en 1923 pour gérer les travaux, l'équipement et l'entretien des bâtiments de Saint-Étienne et des points de vente ; il prend le nom de service Architecture en 1940.

Dans les années 1960-1970, vient s'y ajouter le Service mécanographique puis informatique, tandis que les grands services administratifs voient leurs noms mis au goût du jour: Service juridique et fiscal pour le service Contentieux, Direction du personnel et des relations humaines pour le service du Personnel, Direction financière pour le service Comptabilité. En 1979, une direction des Relations sociales reprend les attributions correspondantes au service du Personnel et des Relations humaines.

Le service Transport, quant à lui, est rattaché à la fin des années 1970 au service Logistique qui gère aussi les entrepôts de Saint-Étienne, Duché et Molina.

*b. Les services de la production et de l'entretien des installations*

Le secteur de la production est essentiellement représenté par le département des Produits manufacturés. Il est chargé de l'organisation et de la réalisation des produits fabriqués par Manufrance, mais aussi des approvisionnements généraux de matières premières, de la conception et de l'entretien des moyens de productions (machines). Dirigé par un directeur industriel, ce département se compose des services voués à la production: Grands ateliers dédiés à la production des armes, cycles et machines à coudre, ateliers annexes chargés de productions secondaires (bois, cuir, confection...), de l'atelier central qui s'occupe des machines-outils destinées à la production, des méthodes de travail et de l'essai de produits utilisés pour la fabrication. Un service consacré à part entière au contrôle des produits fabriqués par la Manufacture y est adjoint en 1954. Aux côtés de ces services dédiés à la fabrication, le service Exploitation apparaît dans les années 1920 chargé d'organiser et planifier le lancement et la réalisation de la production et de suivre les stocks de matières premières nécessaires à la production. Le service Approvisionnements passe les commandes nécessaires à la production, à la demande du service Exploitation, auquel il reprend la gestion des magasins en 1950.


<sup>[1]</sup> Cegos, Diagnostic de fonctionnement, la direction générale et ses services d'État-Major, fascicule 1/6, 1970, p. 36.

<sup>[2]</sup> D'août 1897 à mars 1900, Ludovic Marcoux note dans son livre essentiellement des affaires de contentieux. À partir d'avril 1900, il consigne les ordres de réorganisation des services et des notes de service, d'où nous déduisons ce changement de position. Arch. dép. Loire, 63J 332.

<sup>[3]</sup> ILL. 23 GRANDS ATELIERS CYCLES.



Ce département est aussi chargé du service Entretien, ainsi que de la distribution de l'énergie électrique gérée dans les années 1970 par le service Énergie-Environnement. Ces services, quoiqu'ayant vocation à être un service commun, se trouvaient dans les compétences du dirigeant chargé de la production. Ils n'ont pas laissé dans le présent fonds de documents propres, mais leur activité est décelable, notamment au sein des dossiers de la Direction générale et des Relations humaines.

Enfin, en 1973, une direction Marketing dédiée à la commercialisation des produits fabriqués par Manufrance est rattachée à ce département. Elle s'adjoint le service Produits qui tient alors les registres de consignment et le service Ventes en gros et Ventes en France qui gère les relations avec les agents et revendeurs.

### c. Les services liés aux activités commerciales

L'activité commerciale de Manufrance regroupe deux grandes fonctions: d'une part l'achat, et principalement l'achat de produits non fabriqués par la Manufacture mais proposés par le *Tarif-Album*, d'autre part la vente de ces produits et des articles fabriqués par Manufrance.

La première fonction est remplie essentiellement par la direction Achats. Cette direction trouve sa source dans le service spécial de Commission et Achats créé dans les années 1900. Elle a pour mission de rechercher et d'acheter les articles de toute nature fabriqués par des fournisseurs externes et qui figurent dans le *Tarif-Album*. Elle s'organise en différents services chargés de rayons thématiques pour répondre aux besoins de la clientèle. Par ailleurs, au sein du département des Produits manufacturés, existe un service Approvisionnements chargé des achats nécessaires à la production. Enfin, pour mémoire, la comptabilité des fournisseurs, de la direction Achats comme du service Approvisionnements, forme un secteur d'activité de la Direction financière.

La seconde fonction, souvent désignée par le terme de «secteur Négoce», est dévolue

principalement à deux directions: le service des Ventes et la division des Points de vente.

Le service des Ventes, appelé selon les époques «service des Ventes», ou «service des Ventes par correspondance», ou plus souvent encore désigné par l'acronyme «VPC», traite de la gestion purement administrative des ventes par correspondance: réception et liquidation des commandes par correspondance, ainsi que de leur exécution en relation avec les entrepôts<sup>23</sup>. L'organisation du travail de ces services par zones et régions géographiques a fait très précocement l'objet des soins de la part de la Direction de Manufrance.

La division des Points de vente, aussi appelée direction, créée progressivement à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle, gère et anime le réseau des maisons de vente et agences agréées qui ont été créées par Manufrance dans les principales villes françaises.

Ces deux directions ont été ultérieurement réunies sous l'autorité d'un directeur commercial, et ont parfois été désignées sous le nom de Direction commerciale, mais avec des fluctuations: l'emploi du terme de directeur commercial s'attache uniquement au responsable du service des Ventes lorsque le président directeur général s'intéresse plus personnellement aux points de vente comme Georges Drevet, à partir de 1966.

À côté de ces deux directions, le département des Produits manufacturés gère la vente en gros des produits fabriqués par Manufrance, en tout cas pour les années 1970. Une direction commerciale des Produits manufacturés est mise en place en 1973, divisée en direction Marketing et service Vente en France et Vente en gros.

Une mention spéciale doit être faite pour les activités d'après-vente. Un service Retours et réparations, rattaché aux ateliers, a été créé dès 1903. Dans les années 1960, apparaît un service Après-vente et dépannage propre aux articles non fabriqués par Manufrance, de plus en plus nombreux et divers. En 1975, ce service devient autonome et rejoint le secteur Négoce, prenant le nom de «Service Après-Vente et contrôle qualité» consacré uniquement aux articles commercialisés par Manufrance mais produits par d'autres fabricants.

Enfin, la comptabilité des différents services qui se consacrent à la vente est traitée *in fine* par la Direction financière.

### d. Publicité et imprimerie

La direction Publicité, très importante au sein de la Manufacture, prend sa forme officielle dès les années 1910. Elle supervise l'édition du *Tarif-Album* et du *Chasseur français*, gère le service Imprimerie et le service de Bibliothèque-documentation de l'entreprise.



<sup>23</sup> On notera que cette direction n'apparaît pas en tant que telle dans le plan de classement du fonds de Manufrance, mais que les documents qu'elle produisait se retrouvent dans la rubrique «Direction financière». En effet les documents relatifs aux commandes et à la gestion des stocks étaient centralisés à la direction financière après traitement par le service Ventes.

ILL. 24 RÉCLAME POUR LE *TARIF-ALBUM*.

ILL. 25 PAGE 3 DU *TARIF-ALBUM* DE 1935.

ILL. 26 L'ATELIER IMPRIMERIE.



### 3. Éclairage sur le personnel: 4000 personnes pour produire et pour vendre

Lorsqu'en 1885, Étienne Mimard et Pierre Blachon s'associent et fondent la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne, ils reprennent les ateliers de leur prédécesseur Jacques-Claude Martinier-Collin, place Villebœuf. À ces infrastructures, les nouveaux dirigeants adjoignent vingt-cinq personnes, issues majoritairement de la précédente entreprise. Très rapidement, le succès rencontré par les produits de la Manufacture, notamment le fusil de chasse l'*Idéal*, conduit les fondateurs à déménager leur entreprise sur le cours Fauriel, un peu plus au sud de leur précédente localisation, où ils font bâtir en plusieurs étapes «une usine modèle». Si la réussite des deux hommes est illustrée par ce nouvel édifice, elle se traduit également par l'accroissement accéléré de son effectif. Ainsi de 25 personnes en 1885, l'effectif passe à 150 salariés en 1889, pour atteindre le millier en 1900, 1 750 en 1904 et plus de 2 000 en 1905, au fur et à mesure de l'agrandissement de l'usine, qui ira jusqu'à couvrir une superficie de 40 000 m<sup>2</sup>.

La Manufacture est alors présentée comme une véritable

«*citée ouvrière qui s'administre elle-même et cherche son autonomie dans la force de sa production*<sup>24</sup>».

Toutefois, cette augmentation exceptionnelle du personnel se fait sous un contrôle permanent de la Direction générale, chaque recrutement étant effectué minutieusement. Étienne Mimard et Pierre Blachon présentent leur entreprise, aussi bien au sein du *Tarif-Album* qu'aux différentes expositions universelles, comme étant munie des dernières innovations techniques et inventions scientifiques. Ils entendent de sucroît y joindre un personnel à son image, autrement dit «modèle».

S'ils demandent tant aux employés de la Manufacture d'être de véritables modèles, en

contrepartie les dirigeants leur accordent de nombreux avantages et étendent leur politique paternaliste jusqu'à leur bien-être et leur éducation. En effet, comme le présente Étienne Mimard aux différentes expositions universelles :

«*Au point de vue social, nous faisons d'une façon constante tous les sacrifices pour rendre à notre personnel le travail facile et agréable*<sup>25</sup>».

Cette gestion se traduit tout d'abord dans la construction et l'aménagement de l'usine, à laquelle sont appliqués tous les préceptes de la pensée du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le souci de la circulation de l'air dans l'enceinte, ou encore une luminosité adéquate. Au-delà de l'agencement général, des infrastructures concrétisent cette volonté de répondre à tous les besoins de l'hygiène: les locaux disposent de lavabos, de vestiaires, du chauffage et de ventilation.

En raison de cette politique hygiéniste et paternaliste, les dirigeants instaurent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une caisse d'assurance maladie, gratuite pour l'ensemble du personnel et financée par la Manufacture. Afin de compléter cette dernière, les directeurs créent un dispensaire médical et instaurent dès 1903 une visite médicale pour tous les nouveaux employés de la Maison. La mainmise des dirigeants sur leur personnel s'étend également aux loisirs organisés au sein même de la Manufacture.

En effet, dès 1898, un Cercle du personnel est créé avec la possibilité de jouer au billard, de pratiquer l'escrime, d'accéder à la bibliothèque de l'entreprise (à partir de 1900), ou encore de participer à une chorale. Il existe également une buvette dont le bénéfice est employé à l'achat de fruits distribués gratuitement au personnel.

À ces avantages, les dirigeants ajoutent des salaires intéressants. Dans l'esprit de leur politique de communication directe avec leur clientèle sans le moindre intermédiaire, les dirigeants évoquent les hauts salaires qui vont de pair avec les ouvriers d'excellence et, par conséquent, avec le travail de qualité :

«*N'oubliez pas que la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne livrant ses armes et ses cycles directement sans intermédiaire, peut payer des salaires élevés et n'employer que des ouvriers d'élite et des matières de toute première qualité*<sup>26</sup>».

Enfin, le personnel bénéficie de certains avantages sur les produits de la Manufacture, comme des remises de prix, allant du demi-bénéfice sur les commandes d'armes et de cycles, à une remise de 30% sur le prix du *Tarif-Album* (2 francs au lieu de 3 francs<sup>27</sup>) et de 15% sur les autres articles du *Tarif-Album*. Une remise de 10% pour les commandes des employés destinées à leurs parents et à leurs amis, a été supprimée par la suite en raison de nombreux abus. Les dirigeants de la Manufacture exercent donc au cours des premières décennies d'existence de l'entreprise un contrôle strict sur la gestion du personnel, en l'éduquant, en le formant et en l'adaptant à l'image de l'entreprise modèle, tout en lui donnant les moyens de s'épanouir.

Le premier conflit mondial marque un coup d'arrêt dans cette représentation de l'employé modèle et entraîne de nombreuses difficultés dans l'application d'une gestion quelque peu paternaliste. En effet, les répercussions économiques mais surtout humaines sont considérables, les ateliers sont vidés des hommes partis au front. La pénurie des ouvriers spécialisés et de qualité entraîne une baisse des exigences comme le regrette la direction :

«*Il nous faut donc mettre sur pied, avec un personnel en grande partie nouveau et inexpérimenté, tout un système commercial basé sur la plus grande simplification et la plus grande économie possible*<sup>28</sup>».



<sup>24</sup> Extrait du *Bulletin Universel des Expositions*, 1907-1908, Arch. dép. Loire, 63J 157.

<sup>25</sup> Extrait de la notice sur la Manufacture présentée lors de l'exposition universelle de Liège en 1905, Arch. dép. Loire, 63J 157.

<sup>26</sup> Extrait du *Tarif-Album* 1914, Arch. dép. Loire, cote PER 369.

<sup>27</sup> Vente du *Tarif-Album* au personnel, instruction n°3586 du 1<sup>er</sup> juin 1965, 63J 4212.

<sup>28</sup> Extrait du rapport du conseil d'administration du 21 juin 1920, Arch. dép. Loire, 63J 92.

ILL. 27 EN 1913, LE PERSONNEL DE LA MANUFACTURE.



UN PERSONNEL «MODÈLE» POUR UNE ENTREPRISE «MODÈLE»



En 1885. - Le personnel de la MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE

Installée au sein de l'un des complexes industriels les plus importants du XIX<sup>e</sup> siècle, la Manufacture dispose d'un vivier considérable d'ouvriers qualifiés et spécialisés, bénéficiant d'un savoir-faire «historique» dans la production d'armes. Ainsi, il est assez aisé pour les dirigeants d'augmenter l'effectif de leurs ateliers, y compris en allant démarcher les ouvriers d'autres entreprises et en particulier auprès de la Manufacture nationale d'Armes de Saint-Étienne. Cette recherche du personnel qualifié concerne le secteur de la production mais aussi le secteur commercial, comme en témoigne cet extrait du Tarif-Album :

«Nos services d'achat sont dirigés par des hommes alertes, actifs, intelligents, rompus au métier, connaissant à fond leur partie, ainsi que les marchandises qu'ils achètent. Toujours à la recherche des nouveautés, habiles à distinguer la véritable valeur des choses, ils n'hésitent jamais à remplacer un bon article par un meilleur, ils ont fait de notre Tarif une encyclopédie».

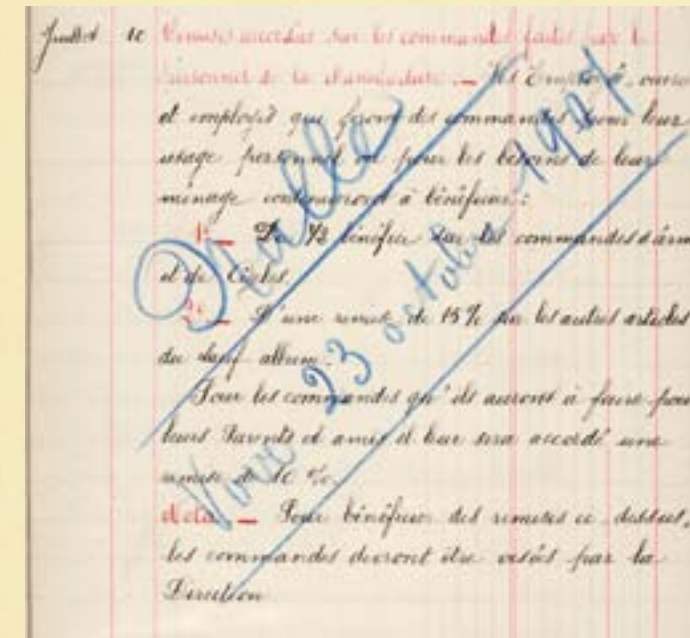
Cette recherche de l'ouvrier et de l'employé modèles est considérée comme indispensable par les dirigeants, qui conçoivent leur personnel comme un élément capital pour aboutir à une production de qualité en un temps limité. Même lorsque le personnel n'est pas sur son lieu de travail, il est perçu comme un vecteur de l'image de la société. C'est pourquoi, avant la réalisation de toute embauche, du moins au cours de la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, sont réalisées des enquêtes de voisinage qui s'attachent notamment à vérifier leurs bonnes mœurs. Les dirigeants de la Manufacture tiennent un fichier où, pour chaque employé, sont inscrites des annotations sur son niveau intellectuel, son activité ou sa qualité de bonne mère ou

de bon père de famille. Sur ce même document sont également indiqués les états de service au sein de l'entreprise de l'employé, ainsi que les raisons expliquant son départ. Ce contrôle de l'employé témoigne bien de la politique paternaliste menée par Pierre Blachon et surtout Étienne Mimard.

L'employé modèle de la Manufacture doit également réaliser ses horaires à la minute près. Les dirigeants établissent donc un système de contrôle des heures de travail, comme en témoigne la création d'un système de pointage, la présence de «permis de retard» dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou encore l'arrêt général du travail indiqué par le retentissement d'une corne.

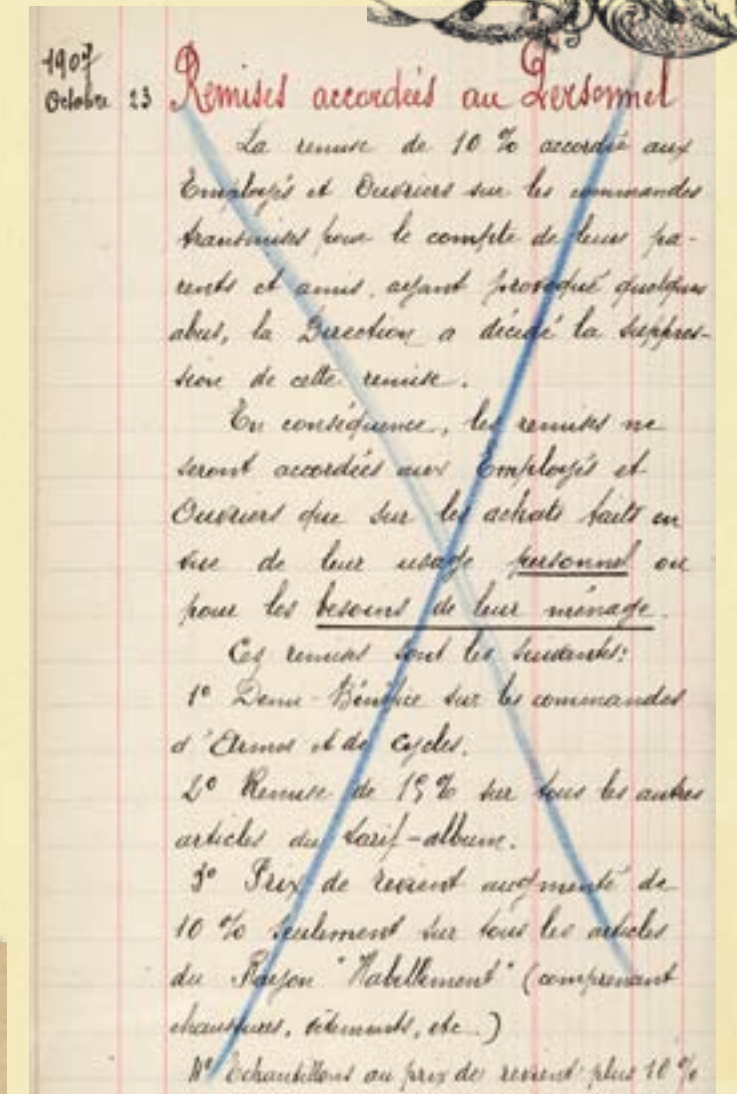
À cela s'ajoute la mise en place d'une procédure pour quitter les locaux. En effet, l'effectif de la Manufacture étant devenu considérable dans l'espace de quelques années et dans le but d'éviter tout accident, les dirigeants organisent la sortie du personnel par secteurs d'activité en 1907. Tout le temps de la présence d'Étienne Mimard à la tête de la société, soit jusqu'en 1944, de nombreuses instructions continuent d'être rédigées dans le but de parfaire l'organisation et la qualité du travail. Cette gestion du personnel, ainsi que sa discipline et sa rigueur, sont l'un des facteurs qui ont permis à la Manufacture d'obtenir une renommée considérable de maison de qualité. En retour, le rapport que la direction s'attache à développer entre les employés et la Manufacture tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle conduit à une appropriation de l'entreprise par le personnel, ce dernier travaillant dorénavant «pour son usine». L'extrait d'une lettre écrite par un ancien employé de la Maison et transmise aux employés en 1929, résume cette appropriation : «Agissez comme si la maison vous appartenait !\*».

\* Extrait d'un rapport de réunion des services d'achats de 1929, Arch. dép. Loire, 63 J 5406.



10 juillet  
Remises accordées sur les commandes faites par le personnel de la Manufacture.  
Les employés, ouvriers et employés qui feront des commandes pour leur usage personnel ou pour les besoins de leur ménage continueront à bénéficier :  
1° du 1/2 bénéfice sur les commandes d'armes et de cycles ;  
2° d'une remise de 15% sur les autres articles du Tarif-Album.  
Pour les commandes qu'ils auront à faire pour leurs parents et amis il leur sera accordé une remise de 10%.  
Nota. Pour bénéficier des remises ci-dessus, les commandes devront être visées par la Direction.

23 octobre 1907 Remises accordées au personnel  
La remise de 10% accordée aux employés et ouvriers sur les commandes transmises pour le compte de leurs parents et amis, ayant provoqué quelques abus, la Direction a décidé la suppression de cette remise.  
En conséquence, les remises ne seront accordées aux employés et ouvriers que sur les achats faits en vue de leur usage personnel ou pour les besoins de leur ménage.  
Ces remises sont les suivantes :  
1° Demi-bénéfice sur les commandes d'armes et de cycles ;  
2° Remise de 15% sur tous les autres articles du Tarif-Album ;  
3° Prix de revient augmenté de 10% seulement sur tous les articles du rayon «Habillage» (comprenant chaussures, vêtements, etc.)  
4° Échantillons au prix de revient plus 10%.



ILL. 28 «EN 1885, LE PERSONNEL DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE».

ILL. 29-30 NOTES DE LUDOVIC MARCOUX.

ILL. 31, 32, 33 FICHES DU PERSONNEL.



L'EXEMPLE AMÉRICAIN : LES CARNETS DE VOYAGE D'ÉTIENNE MIMARD

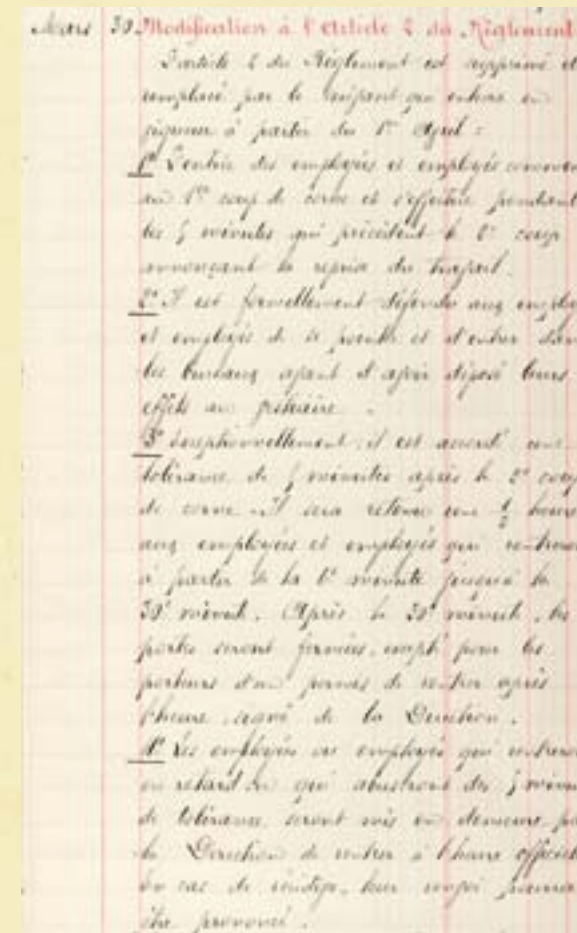
Lors de son voyage à Saint-Louis (Missouri), dans le cadre de l'exposition universelle de 1904, Étienne Mimard profite de sa présence aux États-Unis pour visiter un grand nombre d'usines sur lesquelles il note un certain nombre de remarques regroupées dans un carnet de voyage. Un extrait de ce carnet, présent dans le fonds Manufrance, contient ses nombreuses annotations sur les entreprises américaines : l'entretien des établissements, l'organisation interne, la tenue du personnel. Ainsi, Étienne Mimard relève que :

*« les ouvriers, à part le costume, ne se distinguent pas des patrons. Beaucoup de femmes dans les bureaux ont une mise simple mais élégante et plus soignée que chez nous. Le fard est inconnu. Voir si nous n'aurions pas intérêt à avoir une femme sérieuse pour surveiller la tenue à l'Usine \* ».*

À son retour une instruction est rédigée afin que les employés de la Manufacture revêtent une tenue correcte.

\*Extrait des notes sur le voyage en Amérique d'Étienne Mimard en 1904, Arch. dép. Loire, 63 J 174.

ILL. 34-35 «EXTRAIT DES NOTES DE MON VOYAGE EN AMÉRIQUE EN 1904».



30 mars [1904]  
 Modification à l'article 2 du Règlement  
 L'article 2 du Règlement est supprimé et remplacé par le suivant qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril :  
 1<sup>er</sup> L'entrée des employées et employés commence au 1<sup>er</sup> coup de corne et s'effectue pendant les 5 minutes qui précèdent le 2<sup>e</sup> coup annonçant la reprise du travail.  
 2<sup>e</sup> Il est formellement défendu aux employées et employés de se pointer et d'entrer dans les bureaux avant d'avoir déposé leurs effets au vestiaire.  
 3<sup>e</sup> Exceptionnellement, il est accordé une tolérance de 5 minutes après le 2<sup>e</sup> coup de corne. Il sera retenu 1/2 heure aux employées et employés qui rentreront à partir de la 6<sup>e</sup> minute jusqu'à la 30<sup>e</sup> minute. Après la 30<sup>e</sup> minute, les portes seront fermées, excepté pour les porteurs d'un permis de retard après l'heure, signé de la Direction.  
 4<sup>e</sup> Les employées et employés qui rentreront en retard ou qui abuseront des 5 minutes de tolérance seront mis en demeure par la Direction de rentrer à l'heure officielle. En cas de récurrence, leur renvoi pourra être prononcé.

De plus, les atrocités du conflit et les difficultés économiques de l'entre-deux-guerres semblent marquer une certaine rupture dans les mentalités, rupture qui conduit à la rédaction de nombreuses instructions et remarques illustrant les difficultés d'Étienne Mimard à faire régner l'ordre au sein de son entreprise. Par exemple, il rappelle de nombreuses fois dans les rapports de direction de cette période que :

*« les employés sont priés de soigner particulièrement leur écriture pour la rédaction de leur correspondance. Tout ce qui émane de la Manufacture doit être fait avec méthode, goût et propreté. C'est la règle qui a sa répercussion dans notre réputation ».*

S'y ajoutent également de nombreuses remarques sur le rangement et la propreté des bureaux ou encore sur le respect des horaires.

Dans le but de faciliter la circulation du personnel de plus en plus nombreux, les dirigeants ont installé un système d'horloges enregistreuses automatiques permettant de contrôler les entrées et les sorties des employés au sein de la Manufacture. Ainsi, pour réaliser ce pointage, on installe un tableau sur lequel sont accrochées des clés numérotées, chacune d'entre elles correspondant à un employé. Lors de son arrivée, l'employé introduit sa clé dans l'horloge, inscrivant ainsi son heure d'arrivée sur une bande de papier. Or, durant les années 1930, de nombreuses notes remettent en cause « l'assiduité au travail » des employés, dont certains sont notamment prêts à partir ou quittent leurs bureaux cinq à dix minutes avant la fin des heures de travail, ou encore se font dépointer par leurs collègues. Il est également fait mention de nombreuses pertes de temps, notamment lors de la circulation du personnel au sein des locaux au cours de la journée. L'aboutissement de ces tensions de plus en plus fortes entre la direction et son personnel s'incarnera dans la grève de 1937<sup>30</sup>.

Après un fonctionnement au ralenti au cours de la Seconde Guerre mondiale, les successeurs d'Étienne Mimard redémarrent l'activité de l'entreprise en conservant, pour ce qui est de la

gestion du personnel, son fonctionnement initial, ainsi que la philosophie paternaliste de son fondateur le préconisait :

*« Sans trop nous écarter des directives de notre fondateur et de ses vœux libellés dans les annexes à son testament, nous avons fait de notre mieux pour donner le maximum d'avantages à notre personnel tout entier ».*

Au cours de l'année 1945, est instaurée, suite à un don de M<sup>me</sup> Ernestine Mimard, une caisse de retraite et de secours pour le personnel de la Manufacture. De 1948 à 1975, les effectifs de la société augmentent régulièrement passant d'environ 1 800 à 4 000 personnes.

Toutefois, les difficultés croissantes de l'entreprise, notamment au cours des années 1960, entraînent de nouvelles tensions entre la direction et le personnel. Des grèves éclatent en mai 1968 et en 1969. En 1970, un cabinet d'étude, le Cegos, évoque clairement ces tensions, le personnel contestant la compétence de la direction.

Cette décennie, et surtout la période de 1975 à 1980, est marquée par de nombreux conflits sociaux provoqués par des plans de restructuration, une direction sans cesse renouvelée, des licenciements. Cela aboutit à la mise en liquidation judiciaire et à la fin de la société en 1980.

Le personnel de Manufrance a joué un rôle considérable dans l'histoire de cette entreprise, participant à la fois à sa construction et à son développement. Une partie du personnel s'est ensuite engagée dans le projet de perpétuation de l'entreprise par la création de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution Manufrance (SCOPD) le 30 décembre 1980.

<sup>29</sup> Ordre du jour du 28 mai 1929, Arch. dép. Loire, 63 J 6136.

<sup>30</sup> Voir p. 14

<sup>31</sup> Extrait du conseil d'administration de 1949, Arch. dép. Loire, 63 J 97.

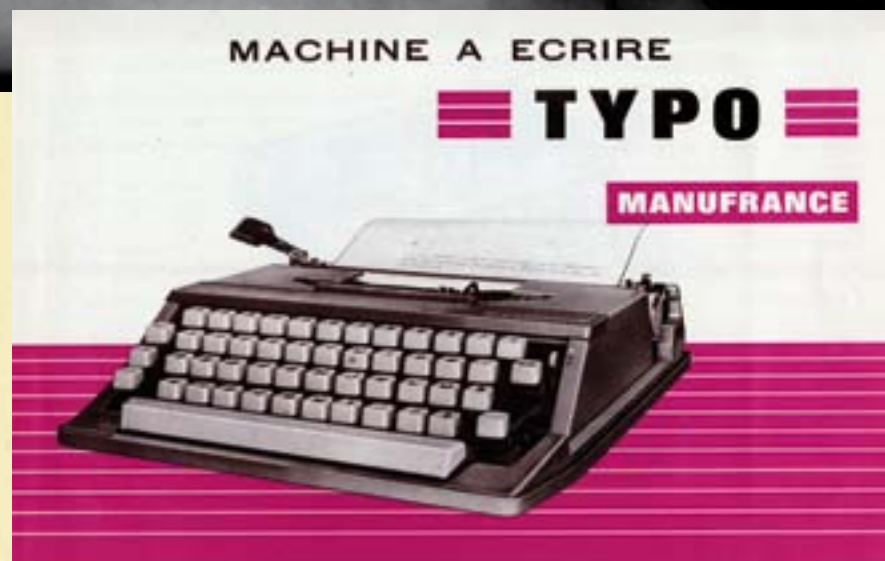
ILL. 36 NOTE DE LUDOVIC MARCOUX DU 30 MARS 1904.



ENCADRÉ 5  
LES DACTYLOGRAPHES



Les dactylographes de la Manufacture sont sans doute le corps de métier traduisant le mieux la conception de formation dans cette entreprise. Les dirigeants de la Manufacture mettent au point une machine à écrire avec un clavier spécifique, le clavier Typo, si bien que les dactylographes apprennent à taper à la machine au sein de la société et qu'elles ne peuvent quitter l'entreprise à moins d'apprendre à taper sur un clavier courant. De plus, dans le but d'entretenir la rapidité et la qualité des dactylographes, les dirigeants organisent régulièrement des concours de vitesse, dans lesquels il est possible de remporter des sommes d'argent.



ILL. 37  
CONCOURS DE  
DACTYLOGRAPHIE.

ILL. 38 COUVERTURE  
DU GUIDE  
D'UTILISATION DE LA  
MACHINE À ÉCRIRE  
TYPO [ANNÉES  
1970].

ILL. 39 MACHINE À  
ÉCRIRE TYPO, 1927.

ILL. 40 «NOTRE  
LIGNE DE  
CONDUITE...»  
EXTRAIT DU TARIF-  
ALBUM DE 1936.



5 12 50

2

MANUFRACTURE, SAINT-ÉTIENNE (Loire)

## Notre ligne de conduite. Nos principes.

MANUFRACTURE est une maison bien dans la tradition française. Sa ligne de conduite est : **Tout par la confiance et l'honnêteté.**

C'est à la qualité de ses marchandises qu'elle doit la fidélité de sa Clientèle. C'est à la fidélité de sa Clientèle qu'elle doit sa prospérité.

Celui qui nous fait une première commande devient presque toujours un Client fidèle et par la suite un véritable Ami.

En plus des Armes, des Cycles et des Machines à coudre, qui sont nos principales fabrications, un nombre important des articles figurant dans ce Tarif-Album ont été créés par nos Bureaux d'Études et se fabriquent dans nos Ateliers. Les autres ne sont choisis et adoptés, après examen approfondi et essais par des Collaborateurs compétents, que s'ils ont été reconnus irréprochables, tant pour leur fonctionnement que pour leur usage pratique, leur aspect, leur qualité, etc...

Notre but est de répondre à tous les besoins de nos Clients, en facilitant leur choix par un minimum de modèles rigoureusement sélectionnés, qu'ils peuvent acheter en confiance absolue.

Soyons francs. Dans le commerce, rien ne se donne, *tout se paie* ! C'est pourquoi nous n'offrons à nos Clients ni tickets, ni primes, ni cadeaux. En toute loyauté, nous livrons les meilleures marchandises aux meilleurs prix.

Depuis quelques années, la recherche à outrance du bas prix a amené en toutes choses une camelote effroyable que nous n'avons jamais voulu admettre.

**Tout, chez nous, est de première qualité.**

Il ne faut jamais comparer des prix sans comparer en même temps les marchandises. **A qualité égale**, nous ne craignons aucune concurrence.

Ce Tarif-Album ne contient que des articles sélectionnés avec un soin extrême.

Notre marque commerciale légalement déposée, dont fac-simile ci-dessous, est apposée, à la grandeur appropriée, sur toutes nos marchandises dans la mesure où leurs formes et leurs dimensions le permettent.

Cette marque, universellement connue, est une garantie certaine de qualité.



Maison à PARIS (62, rue de Lauro), MARSEILLE, LYON, BORDEAUX, LILLE, NANTES, NICE, TOULOUSE, ROUEN, NANCY.



## 4. Éclairage sur les publications: le *Tarif-Album* et *Le Chasseur français*

Toute entreprise qui produit doit obligatoirement vendre sa production. Pour mettre en œuvre ce principe de bon sens, Étienne Mimard et Pierre Blachon munissent leur entreprise de divers outils lui permettant de diffuser, de promouvoir ses produits et leur qualité, et de construire sa notoriété: «Bien faire et le faire savoir». Les plus célèbres de ces moyens de communication sont sans aucun doute le fameux catalogue *Tarif-Album* et le journal *Le Chasseur français* qui se sont inscrits dans la mémoire collective comme illustrant le savoir-faire stéphanois véhiculant l'image de cette entreprise à travers le monde.

Dans un premier temps, la rédaction de ces deux imprimés est gérée par la Direction générale. L'intégration des chefs des services d'achats au travail de conception permet ensuite d'augmenter le nombre de pages. Les chefs des services Achats sont chargés de rédiger les parties du *Tarif-Album* les concernant, autrement dit la présentation et la description des différents articles issus de leur service:

*«Il est indispensable que les chefs de services se pénètrent toujours davantage de l'importance qu'ils doivent attacher à la sélection de leurs articles comme qualité et comme prix, à leur présentation, et à la rédaction des textes de leurs annonces. [...] Dans notre organisation les services acheteurs ont un double rôle important à remplir. Après avoir acheté dans les meilleures conditions possibles des articles, ils ont ensuite à confectionner le Tarif»<sup>32</sup>.*

À ce travail s'ajoutent la rédaction et la constitution des pages du *Chasseur français*, avec «L'Article Réclame», les objets d'occasion et les «rossignols»<sup>33</sup> provenant également de leur service. Si une certaine liberté dans la rédaction des descriptions est acceptée, la validation du travail réalisé reste du ressort des dirigeants de l'entreprise:

*«Il est une règle à la Manufacture de présenter les objets dans une perspective spéciale suivant une base horizontale qui évite toute perte de surface à imprimer et donne une uniformité appréciable. M. Mimard s'oppose formellement à toute autre perspective. Il ne faut plus en proposer»<sup>34</sup>.*

<sup>32</sup> Compte rendu de réunion des services d'achats du 22 juin 1927, Arch. dép. Loire, 63J 6136.

<sup>33</sup> Le «rossignol» est une marchandise démodée.

<sup>34</sup> Compte rendu de réunion des services d'achats du 17 décembre 1936, Arch. dép. Loire, 63J 6136.

ILL. 41-42 AVANT-PROPOS AU CHASSEUR FRANÇAIS ÉDITÉ PAR MARTINIER-COLLIN.

ILL. 43 COUVERTURE DU TARIF-ALBUM DE 1896.

ILL. 44-45 RUBRIQUES DU TARIF-ALBUM DE 1904 ET 1924.

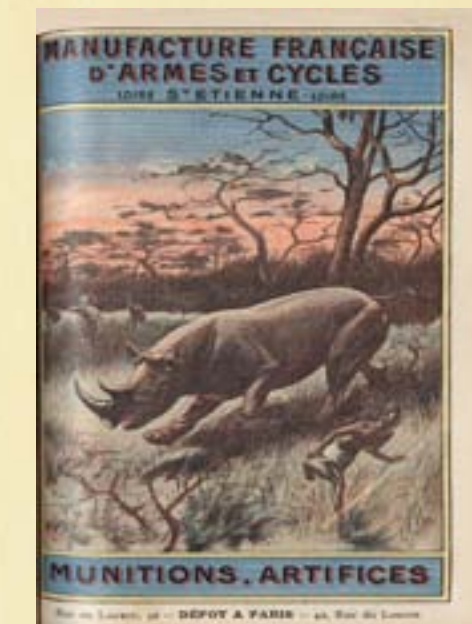


## ENCADRÉ 6

### LE *TARIF-ALBUM*

Ce catalogue trouve son origine dans les Ateliers Martinier-Collin. Sous la forme de petits catalogues confidentiels envoyés à sa propre clientèle, cette manufacture présente des articles traitant de sujets liés à la nature de sa production, tout en proposant ses produits essentiellement destinés à la vente en gros. Cet imprimé est repris dès 1885 par Étienne Mimard et Pierre Blachon qui le présentent alors sous la forme d'un catalogue trimestriel envoyé directement à une clientèle plus large et ciblée, dans un premier temps aux détenteurs d'un permis de chasse.

Si le *Tarif-Album* recense tout d'abord les armes issues des ateliers de la Manufacture, les cycles lui sont ajoutés dès 1887 et, au fil des années, son nombre de pages augmente considérablement grâce à l'intégration d'une multitude d'articles sous-traités par les différents services d'achats de la société. Par sa présentation, la diversité des articles, jusqu'à 30 000 références, et la précision de ses descriptions, le *Tarif-Album* est alors considéré comme une véritable «Encyclopédie». Le succès est immédiat puisqu'en 1909, il compte approximativement 1 000 pages et est tiré à 500 000 exemplaires, alors que vingt ans auparavant il ne contenait qu'une centaine de pages ; en 1924 le million était atteint. Le *Tarif-Album* est l'outil majeur du système commercial mis en place par les dirigeants de l'entreprise, c'est-à-dire la vente par correspondance. Il est également un outil de communication exceptionnel diffusant l'image de la Manufacture auprès d'une large clientèle. Dans ce but, les dirigeants le garnissent d'explications concernant le fonctionnement de la Manufacture, son histoire, sa politique commerciale, auxquelles s'ajoutent un organigramme de la direction de l'entreprise, ainsi qu'une présentation iconographique des locaux et des divers ateliers de production. Finalement, le catalogue est à la fois la vitrine, l'espace de vente et le vendeur de Manufacture.





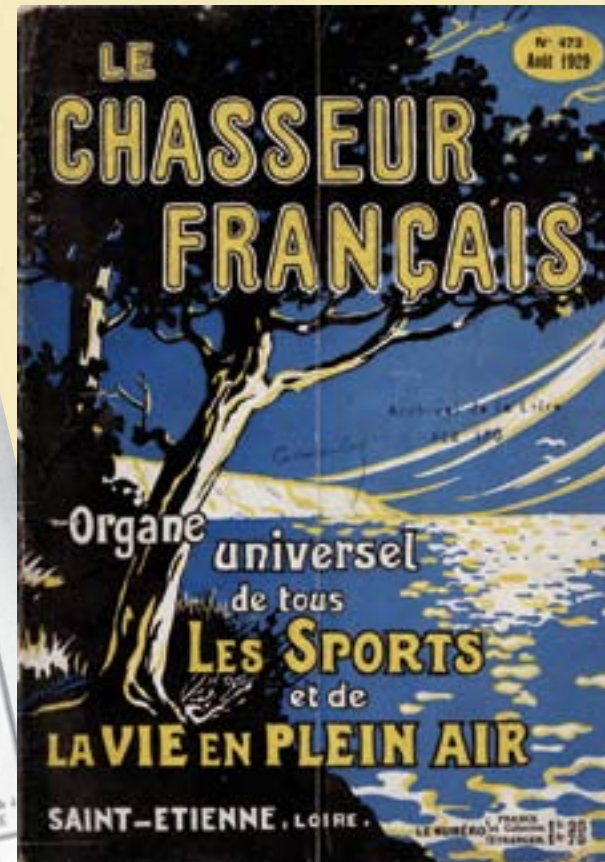
## ENCADRÉ 7

### LE CHASSEUR FRANÇAIS

Cette publication est créée et rédigée par Étienne Mimard lui-même, alors qu'il est employé dans les Ateliers Martinier-Collin. En juin 1885 et au cours de ses premières années d'existence, *Le Chasseur français* se présente sous la forme d'une feuille puis d'un journal mensuel de quatre pages, traitant des sujets concernant la chasse. Grâce à l'amélioration de sa rédaction, l'ajout de nouvelles rubriques et de nouveaux sujets au fur et à mesure de la création de nouvelles branches d'activités, *Le Chasseur français* finit par se présenter, dès les années 1900, sous la forme d'une revue de plus d'une centaine de pages. Sa croissance en volume est également accompagnée d'une augmentation considérable de ses abonnements et par conséquent de sa diffusion, puisqu'en 1914, on dénombre un tirage à 162 000 exemplaires et jusqu'à 410 000 en 1931 avec 330 000 abonnés.

Grâce à la qualité de sa rédaction, des rubriques originales et très prisées comme celle des «Petites annonces», ou encore et surtout de «l'Article Réclame du mois», cette publication constitue un véritable vecteur de l'image de la Manufacture aux quatre coins du monde.

En effet, si le *Tarif-Album* est un outil incontournable pour l'application du système commercial de la vente par correspondance, le rôle du *Chasseur français* n'en est pas moins essentiel. Par les publicités qu'il contient, la qualité de sa rédaction et des produits proposés, il permet d'attacher ses lecteurs à la Manufacture, de fixer et d'accroître sa réputation. Il est donc considéré comme un puissant levier d'expansion commerciale complémentaire au *Tarif-Album* et aussi important.



## B. La Société coopérative de production et de distribution Manufrance

### 1. Historique: de l'espoir à la défaite

#### a. La création de la SCOPD-Manufrance

Après plusieurs semaines d'occupation du site Manufrance, et afin de sauver les emplois, vingt-et-un salariés de l'entreprise Manufrance décident de se constituer en coopérative ouvrière de production et de distribution. L'assemblée constitutive de la SCOPD-Manufrance a lieu le 26 décembre 1980 et les statuts sont déposés le 30 décembre 1980<sup>35</sup>.

La création de la SCOPD-Manufrance correspond à une volonté du personnel licencié non seulement de reprendre l'entreprise pour pérenniser l'activité, mais aussi de sauvegarder cette entreprise séculaire et emblématique qui a fait la renommée de Saint-Étienne et du savoir-faire stéphanois à travers le monde entier.

Les anciens salariés de Manufrance qui entrent dans la SCOPD apportent à l'entreprise leur indemnité de licenciement ainsi que leurs allocations d'assurance chômage. À cela s'ajoutent les souscriptions des nouveaux coopérateurs. En plus de leur apport de départ, il est retenu à chaque associé salarié 1% sur son salaire, ainsi le capital social augmente-t-il régulièrement. Les coopérateurs n'investissent pas dans la SCOPD-Manufrance pour en tirer un profit, c'est un investissement pour pérenniser le travail et non un placement financier. Le gouvernement subventionne la SCOPD-Manufrance à une hauteur équivalente au total des primes de licenciement investies par les coopérateurs. Le capital ainsi constitué s'élève à quarante millions de francs : vingt millions proviennent des indemnités de licenciement, vingt millions de l'État. La SCOPD-Manufrance est ouverte à tous, les particuliers peuvent y devenir actionnaires. En 1981, on assiste à un certain élan de générosité, on constate cependant que les actionnaires sont essentiellement des Stéphanois.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1981, la SCOPD conclut avec Manufrance un contrat de location-gérance de cinq ans qui lui accorde la cession des droits suivants :

- le département des Produits manufacturés armes-cycles-machines à coudre ;
- l'utilisation du nom commercial Manufrance ;
- l'utilisation du fichier de la clientèle ;
- les brevets et marques ;
- le matériel et les machines ;
- les biens immobiliers.

La SCOPD-Manufrance verse à Manufrance une redevance de 2% du chiffre d'affaires hors taxe.

Ce contrat doit prendre fin en juin 1985.

Le démarrage officiel de la SCOPD-Manufrance a lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1981. Cette reprise des activités est rendue possible grâce à l'appui financier d'établissements bancaires, soutenu par les pouvoirs publics

<sup>35</sup> Arch. dép. Loire, 237 J 1.

ILL. 46 LE CHASSEUR FRANÇAIS N° 116, JANVIER 1895.

ILL. 47 RÉCLAME POUR L'ABONNEMENT AU CHASSEUR FRANÇAIS.

ILL. 48 COUVERTURE DU CHASSEUR FRANÇAIS N° 473, AOÛT 1929.

ILL. 49 FEUILLE À EN-TÊTE SCOPD MANUFRANCE (DÉTAIL).



après l'adoption d'un plan financier pour la modernisation de l'entreprise. Le changement de société a permis de régler les problèmes immédiats de trésorerie.

### b. Des débuts de la SCOPD aux premières difficultés

N'ayant, d'après le contrat de location-gérance conclu avec Manufrance, que la cession des droits pour la production des armes, cycles et machines à coudre, la SCOPD a cependant du mal à vendre ses marchandises.

Aussi, pour écouler sa production, la SCOPD-Manufrance entreprend tout d'abord une politique de démarchage auprès des collectivités et des comités d'entreprise solidaires du mouvement coopératif. Le service Collectivités prend ainsi une place importante au sein de la Direction commerciale. Un train-forum est même organisé au premier trimestre 1983 pour sillonner toute la France, et la SCOPD-Manufrance est présente dans de nombreuses foires et expositions nationales et étrangères.

Pour écouler les stocks et favoriser la production des cycles, la SCOPD-Manufrance pratique une politique de vente à perte et privilégie les accords avec les grandes surfaces. La commercialisation des produits finis se fait par l'intermédiaire de la vente en gros : sont ainsi approvisionnés deux mille détaillants en France et cinquante revendeurs à l'exportation.

Malgré tout, les ventes ne sont pas à la hauteur des prévisions, par ailleurs trop optimistes, et cela dès l'exercice 1982.

La SCOPD-Manufrance demande une étude à la société Audit Europe. Ses conclusions poussent la SCOPD-Manufrance à modifier ses structures, à s'alléger de sa partie commerciale et à créer un secteur commercial indépendant. C'est ainsi que la SCOPD-Manufrance conserve le secteur Production, armes-cycles-machines à coudre, et crée deux filiales, Manumag et Manu-international. Manumag reprend le Secteur commercial et le Négoce. Manu-International apporte un appoint logistique à la vente par correspondance,

notamment pour le marché algérien que l'on dit porteur à cette époque.

Ces deux filiales de la SCOPD-Manufrance sont essentiellement des sociétés à vocation de négoce (achats et ventes), elles ont des structures comparables et des fonctions identiques. Le personnel est mis à disposition gratuitement par la SCOPD-Manufrance. De même, en 1984, ces deux filiales seront mises en liquidation l'une après l'autre et leurs actifs ou passifs intégrés à ceux de la SCOPD-Manufrance.

### c. Manumag (septembre 1982 – 7 février 1984)

Pour relancer l'ancien système de vente directe, l'entreprise crée la société Manumag. Cette société dont le personnel et les fonds sont fournis par la SCOPD-Manufrance édite, en 1982 et 1983, un mini-catalogue de vente par correspondance pour les armes, les cycles, les machines à coudre. Le magasin de Saint-Étienne, situé sur le cours Fauriel, est rouvert. L'entreprise dispose des produits qu'elle fabrique ainsi que des stocks qu'elle a rachetés à la Société nouvelle Manufrance. L'ouverture du magasin et de plusieurs dépôts-vente en France, ainsi que la relance et la parution du catalogue en 1982 et en 1983, permettent à la SCOPD-Manufrance de renouer avec la clientèle originelle de Manufrance : les particuliers. On assiste, dans les premiers temps, à un engouement des Stéphanois pour la réouverture du magasin Fauriel, mais cette dynamique s'épuise rapidement.

Bientôt, la SCOPD-Manufrance et Manumag sont assignés en justice par Manufrance pour non-observation du contrat de location-gérance. En effet, Manumag s'est assuré l'exploitation de la vente par correspondance et du magasin du cours Fauriel sans demander d'autorisation. Or, cette exploitation n'est pas stipulée dans le contrat de location-gérance ; dans le partage des actifs de Manufrance, la partie Négoce a été attribuée à la société Movitex. Le tribunal de commerce de Saint-Étienne, par le jugement du 18 janvier 1984, déclare irrecevable la demande de Manufrance

SA parce qu'il y a eu confusion de sa part avec la Société nouvelle Manufrance, la SCOPD décide cependant de dissoudre Manumag en rachetant l'ensemble de ses actions le 7 février 1984.

### d. Manu-International (septembre 1982 – septembre 1984)

En parallèle à cette initiative malheureuse, la SCOPD-Manufrance prend la décision d'exporter en Algérie, principalement des pièces détachées car ce pays en manque.

La société Manu-International, appelée plus communément Manu-Inter, est ainsi créée en septembre 1982, avec un capital de 250 000 francs. Cette société est basée sur le même principe que Manumag, c'est-à-dire avec du personnel mis à disposition par la SCOPD-Manufrance. Elle est conçue comme une structure légère de cinq personnes : un directeur général, un directeur commercial, un financier et deux secrétaires. Elle a pour but de diffuser des pièces détachées automobiles (surtout de marque Renault et Peugeot) et du petit outillage auprès d'entreprises et de particuliers algériens. Le gouvernement algérien autorise l'importation de colis contre remboursement et promet un crédit de 700 millions de francs pour 1982.

La SCOPD-Manufrance apporte à Manu-Inter différentes prestations : centrale d'achats, publicité, gestion comptable, logistique et expéditions. Pour l'exécution de ces prestations, Manu-Inter rémunère la SCOPD-Manufrance sur la base de 100 000 colis, moyennant une redevance de 3% du chiffre d'affaires hors taxe pour la centrale d'achats et la publicité ; 6,6 millions de francs pour la gestion (au prorata) ; 20 millions de francs pour la logistique (au prorata) ; remboursement des frais réels et 2% des frais financiers pour les expéditions.

Un catalogue de quincaillerie-électricité est diffusé auprès des professionnels algériens à 45 000 exemplaires en novembre 1982. Dès décembre 1982, la société prend son essor avec l'expédition de 3 000 colis pour une valeur totale de 3,4 millions de francs.

Malheureusement, après quelques mois de fonctionnement, et malgré des commandes qui affluent, Manu-Inter doit mettre un terme à ses activités. En effet, le gouvernement algérien revient sur son accord en 1983 : les subventions ne sont plus versées, les marchandises sont bloquées à la frontière algérienne et renvoyées en France. Les pertes financières sont considérables. Manu-Inter cesse ses activités en septembre 1984.

### e. Le projet de l'entrepôt Duché

Les coopérateurs sont conscients que, depuis les années 1960, le triptyque Production - Vente par correspondance - *Chasseur français* est déséquilibré au profit des deux derniers secteurs. Or la SCOPD-Manufrance, selon le contrat de gérance, n'a repris de Manufrance que la production, secteur déficitaire : il faut donc moderniser celle-ci afin de la rendre plus compétitive. Par ailleurs, d'après les termes du contrat signé entre la Société nouvelle Manufrance et la SCOPD-Manufrance en 1981, la location-gérance des bâtiments du site Fauriel doit prendre fin en juin 1985.

Un plan de développement pour les années 1982-1984 est finalisé et une aide de vingt millions de francs de la part du Crédit national est accordée par le ministère de l'Économie et des Finances le 31 mars 1982<sup>36</sup>. Il prévoit :

- le réaménagement rationnel des locaux du cours Fauriel pour le siège social et la fabrication des cycles ;

- le transfert des activités de fabrication d'armes et de machines à coudre à l'entrepôt Duché (12 000 m<sup>2</sup>), situé rue Poÿlo au nord de la ville de Saint-Étienne ;

- la mise en service de nouvelles machines à commande numérique, qui permettront de diminuer de 30% les temps d'usinage et de près de 50% les temps de montage, réduisant d'autant le prix de revient, ce qui devrait permettre de concurrencer les produits étrangers ;

- la formation du personnel pour la mise

en service de ces machines à commande numérique.

Dans un nouveau plan de redressement pour 1983-1985, le Gouvernement demande le seul maintien des activités de fabrication d'armes et de machines à coudre et leur transfert total à l'entrepôt Duché pour le 31 juillet 1984. La production des cycles, quant à elle, est arrêtée. Il faut dire que la gamme des cycles n'avait guère évolué et les coopérateurs n'ont pas cru à l'arrivée d'un nouveau vélo venu des États-Unis, le vélo tout terrain. Le personnel qui travaillait dans les ateliers de cycles est alors licencié.

Il est décidé de réaménager l'ancien entrepôt de Duché pour accueillir non seulement les bureaux et les ateliers, mais aussi de nouvelles machines plus performantes. L'architecte Mario Ferraz est désigné pour en concevoir la réhabilitation et le réaménagement. Un contrat d'ingénierie est conclu avec la société OCCR-Inter G pour le renouvellement des machines-outils. Les coopérateurs s'investissent grandement dans ce projet et viennent y travailler bénévolement. Cependant, malgré leurs efforts, l'installation sur ce nouveau site se fait plus lentement que prévu, faute de financement pour payer les entrepreneurs. Les 286 ouvriers et salariés, sur les 408 de l'époque, qui devaient y travailler, n'auront pas l'occasion de s'installer dans cette nouvelle usine de Duché pourtant en partie équipée et dont l'atelier de traitement des métaux était, à cette époque, l'un des plus performants en France.

### f. La fin de la SCOPD-Manufrance

Les différentes stratégies de développement menées par les directeurs successifs s'avèrent inefficaces. Les plans de redressement, trop optimistes, se basent sur le maintien minimal des ventes des années précédentes ; or, les ventes diminuent, et le marché est gagné par la concurrence européenne et internationale.

La SCOPD-Manufrance est alors surendettée. Le Gouvernement constate que, depuis sa création, la SCOPD se trouve incapable de parvenir à un équilibre financier et que sa situation n'a cessé de

se dégrader. Par exemple, le déficit, de 1,8 million de francs en 1981, passe à 34,3 millions en 1982 et à 78,6 millions en 1983. Les subventions publiques dont elle bénéficiait depuis trois ans sont interrompues.

En février 1985, le président de la SCOPD-Manufrance, Henri Rive, annonce au préfet de la Loire la cessation de ses activités. Le 10 avril 1985, le tribunal de commerce de Saint-Étienne déclare la SCOPD-Manufrance en état de liquidation de biens. M<sup>e</sup> Charrière est désigné syndic.

S'ensuivent des poursuites judiciaires visant les dirigeants de la SCOPD-Manufrance (Paul Chaumont, Roland Borghini et Henri Rive) et six administrateurs mis en cause pour mauvaise gestion et abus de biens sociaux. Huit syndicalistes de la CGT sont également impliqués pour complicité de vols et recels de 6 000 fusils<sup>37</sup>. Ces démêlés judiciaires durent jusqu'au 2 juin 1993, date à laquelle la cour d'appel de Lyon signifie la relaxe des dix-sept prévenus, après la plaidoirie de M<sup>e</sup> Lanucci qui mettait en avant le contexte :

*« Ce n'était pas une entreprise comme les autres. Elle n'était pas là pour faire des profits, mais pour maintenir l'emploi»<sup>38</sup>.*

La SCOPD-Manufrance n'aura pas subsisté cinq ans, du 31 décembre 1980 au 25 avril 1985. Sa fin emporte avec elle des hommes et des femmes qui avaient donné leurs derniers espoirs pour maintenir en vie « la vieille dame de Saint-Étienne ». C'est un échec très douloureux pour ces ouvriers qui avaient mis leur prime de licenciement dans la SCOPD-Manufrance et qui le vivent comme une trahison de la part des hommes politiques.

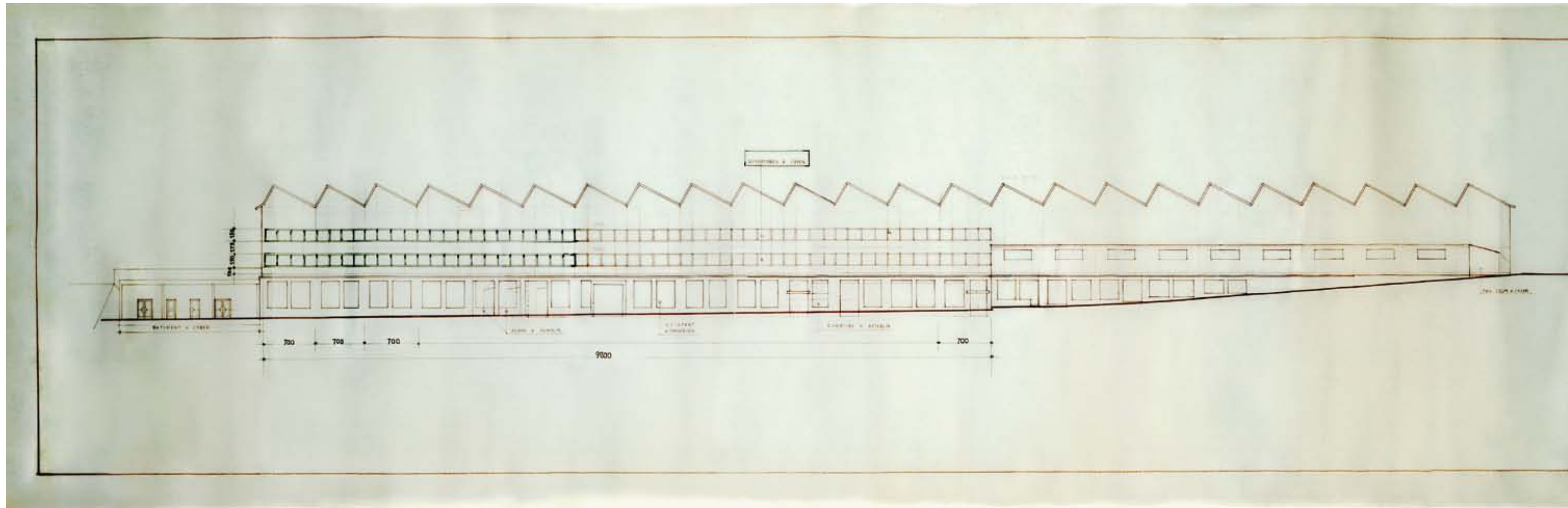
<sup>[1]</sup> Arch. dép. Loire, 237 J 5.

<sup>[2]</sup> « Trésor de guerre » des salariés de la SCOPD, ces fusils ont été « mis en sécurité » en mai 1985. Ces armes seront retrouvées six ans plus tard dans un hangar situé dans une localité du Cher ; mais près de 2 000 fusils manquent.

<sup>[3]</sup> Le Progrès, 3 avril 1993, Arch. dép. Loire, 231 J 4.

<sup>[4]</sup> page suivante ILL. 50 PLAN DE L'ENTREPÔT DUCHÉ, RUE POÿLO.







## 2. Organisation et fonctionnement: la coopération en œuvre

La forme coopérative d'une Société ouvrière de production signifie que l'entreprise est la propriété des personnes qui y travaillent. Elle est régie, dans les années 1980, par la loi n°47 - 1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et par la loi n°78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production.

Les trois premières années, la SCOPD-Manufrance est ainsi administrée par un directoire et un conseil de surveillance.

Le directoire est mandaté par les salariés coopérateurs. Celui-là leur rend des comptes par l'intermédiaire du conseil de surveillance. Ce dernier est chargé de définir la politique générale de l'entreprise et d'en contrôler la marche. Il est composé de cadres supérieurs spécialistes des diverses activités de l'entreprise, de représentants des organisations syndicales et de personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences particulières.

Le président de la société coopérative est choisi parmi des personnalités extérieures à l'entreprise: Paul Chaumont, Raymond Poulain, André Trigano, Pierre Giraud, Henri Rive, Michel Strauss, Roland Borghini, André Barbillat. C'est Pierre Giraud qui devient le premier président de la SCOPD-Manufrance, jusqu'en juillet 1981, date à laquelle il laisse la place à Paul Chaumont pour prendre le poste de chef du personnel.

À partir de 1984, la SCOPD-Manufrance est gérée par un président directeur général, Henri Rive, nommé par un conseil d'administration. Une assemblée générale des coopérateurs a lieu chaque année.

Au 23 janvier 1981, 450 anciens salariés de Manufrance et 356 souscripteurs extérieurs ont souscrit des parts sociales dans la SCOPD-Manufrance et près de 1 000 personnes y

travaillent. Au 31 janvier 1983, la SCOPD-Manufrance voit son effectif baisser à près de 850 personnes dont environ 600 sont des coopérateurs.

La SCOPD-Manufrance envisage d'abord de refaire démarrer l'activité uniquement avec les coopérateurs. Toutefois, avec le transfert du *Chasseur français* à la Société d'édition et d'exploitation du *Chasseur français* (SEECF), la SCOPD-Manufrance a pour obligation de reprendre le personnel de bureau qui y travaillait, en très grande majorité féminin, et de le former à la manipulation de machines-outils. Par ailleurs, la SCOPD-Manufrance fait face à un manque flagrant de personnel qualifié dans certains services ou ateliers et la nécessité d'embaucher du personnel s'impose. À sa création, la SCOPD-Manufrance n'a que deux cadres, il manque des ingénieurs et des techniciens. Les ouvriers, qui constituent la majorité de l'effectif des coopérateurs, sont en surnombre ; ils estiment cependant qu'ils n'ont pas les capacités pour remplir des tâches d'encadrement. C'est ainsi que les postes de direction sont occupés majoritairement par des personnes venues de l'extérieur. Or, il s'avère très rapidement qu'il faut licencier et ce seront des ouvriers coopérateurs qui en ont feront les frais.

# ROULEZ FRANÇAIS ROULEZ MANUFRANCE



 MANUFRANCE

## C. Les archives Manufrance aux Archives départementales de la Loire

### 1. La gestion des archives de Manufrance avant leur entrée aux Archives départementales: préservation et destructions

On ne connaît pas clairement la façon dont étaient conservées les archives à Manufrance. Toutefois, l'entreprise était réputée au cours de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle pour la gestion de ses archives et de sa comptabilité, comme en témoigne une lettre d'Édouard Michelin adressée à Étienne Mimard en 1927<sup>39</sup>.

Comme la plupart des entreprises, Manufrance a établi une politique de gestion de ses archives. Dès les années 1920, les dirigeants prennent conscience de l'importance d'une bonne gestion de leurs archives et évoquent cette question de manière régulière au cours de certaines réunions de direction. En 1931 une instruction est émise sur les durées de conservation des différents types de documents, notamment les documents comptables, qui est ensuite régulièrement révisée pour s'adapter aux évolutions de l'activité de la société et des règles juridiques en vigueur.

Ces règles internes prévoyaient notamment l'élimination régulière de certains types de documents. Ainsi la correspondance relative aux fournisseurs, aux marchandises et aux services d'achats de l'entreprise est-elle éliminée d'abord tous les quatre ans, puis tous les dix ans, avant que l'on revienne à un délai de quatre ans au cours des dernières années de l'existence de l'entreprise. Les archives de gestion telles que les archives comptables et les commandes ne sont conservées que pendant dix ans. Par ailleurs, il est clair que la Direction générale a constitué des archives historiques, notamment ses propres archives et celles concernant les périodes de guerre, ce qui explique que l'on trouve des documents plus anciens dans ces catégories.

Ces modalités de gestion des archives fournissent une partie de l'explication du contenu incomplet du fonds Manufrance conservé aux Archives départementales de la Loire et des informations qu'il est possible d'y consulter. Toutefois, il est important de préciser que si les dates d'élimination ont dans leur ensemble été respectées par la société, elles n'ont pas été systématiquement appliquées à l'année près, offrant parfois des séries plus importantes, qui se situent logiquement dans les dernières années d'existence de l'entreprise.

Les manques de documents sont également le résultat d'un contexte historique particulier. Par exemple, certains documents datant de la Seconde Guerre mondiale, comme les rapports des différents services d'achats, ont été rédigés au verso de documents antérieurs du fait de la pénurie de papier. Il est d'ailleurs assez fréquent d'observer dans ce fonds la réutilisation d'anciens documents, comme des chemises de dossiers ou des versos de correspondance, ce qui paradoxalement a permis de préserver des informations qui auraient été perdues dans le cadre de la politique d'archivage menée par l'entreprise.

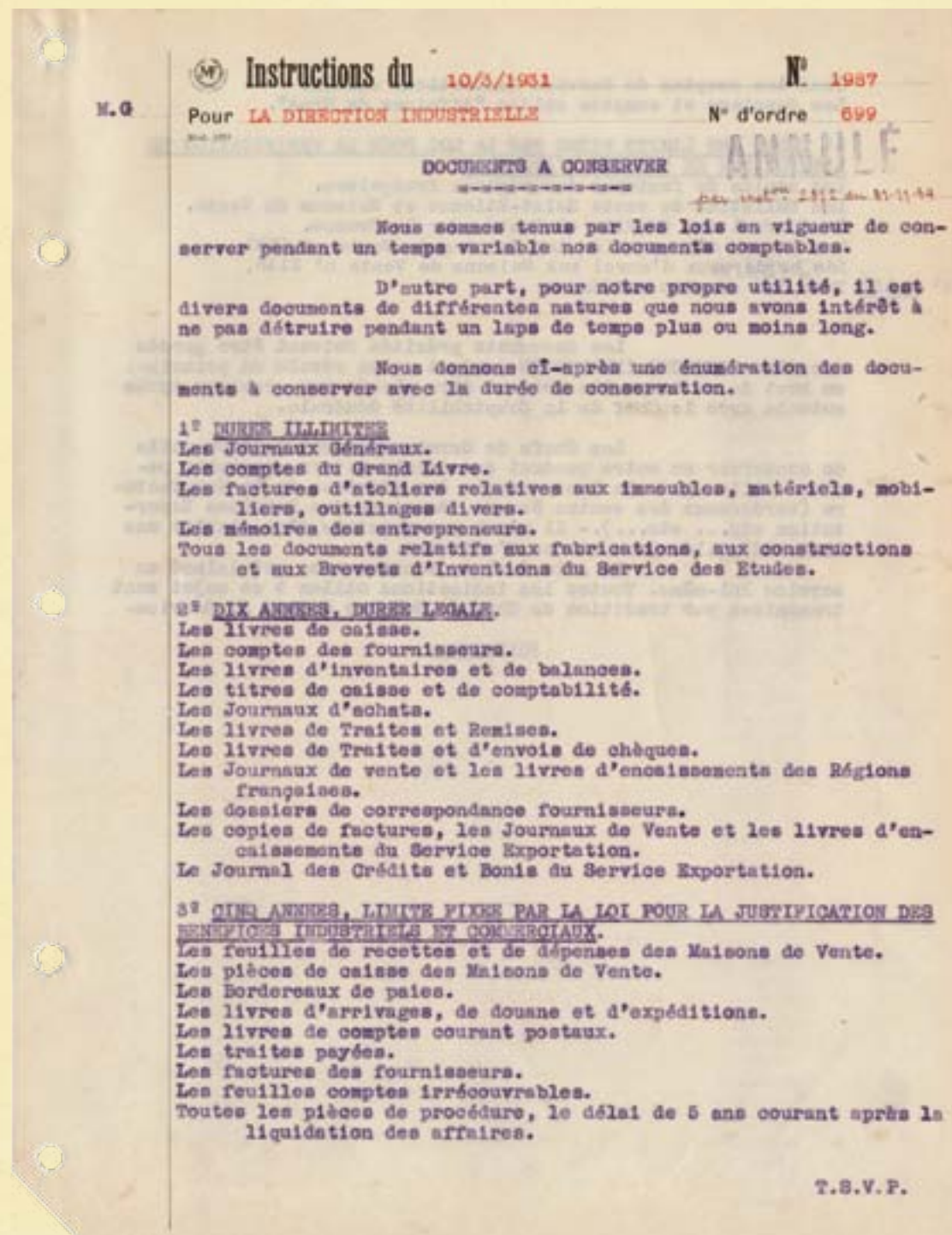
Un autre fait marquant pour le fonds d'archives réside dans les circonstances de sa liquidation judiciaire. En effet, les difficultés économiques rencontrées dans les années 1970, la lente agonie avec la mise en place en 1979 de la Société nouvelle Manufrance, puis de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution Manufrance (SCOPD) en 1981, sont des facteurs et des éléments qui ont abouti à une dispersion du fonds et à sa mise en péril. Certains documents ont été extraits par les syndic chargés

<sup>39</sup> Lettre d'Édouard Michelin à Étienne Mimard, Arch. dép. Loire, 63J 154, voir p. 74.

ILL. 51 «ROULEZ FRANÇAIS ROULEZ MANUFRANCE».



de la liquidation judiciaire, ce qui a permis de les préserver: ils sont aujourd'hui conservés dans la sous-série 237 J. Mais beaucoup d'archives ont été laissées à l'abandon dans les locaux de Manufrance, laissant à des particuliers le loisir de récupérer une partie des documents.



## 2. Modalités d'entrée des fonds aux Archives départementales: sauvetages, versements et donations

Les archives relatives à Manufrance dont il est question dans le présent ouvrage, qu'il s'agisse des fonds propres de l'entreprise (sous-séries 63 J et 236 J), de ceux de la SCOPD-Manufrance (sous-série 237 J) ou de fonds complémentaires pertinents pour connaître l'histoire de Manufrance (fonds du tribunal de commerce et fonds syndicaux), sont parvenus en plusieurs étapes aux Archives de la Loire entre 1986 et 2014.

### a. Les archives recueillies dans les locaux de Manufrance

Les archives qui se trouvaient dans les locaux de Manufrance nous sont parvenues en grand désordre en raison de la liquidation de l'entreprise qui a entraîné la vente des marchandises et du mobilier présent au sein des locaux de la Manufacture sur le site du cours Fauriel. Les archives se sont ainsi trouvées à même le sol dans les différents bureaux de l'entreprise.

En 1985, des représentants du Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne se sont rendus sur le site Fauriel et ont récupéré des objets, du mobilier, les ouvrages de la bibliothèque d'Étienne Mimard, des documents administratifs, des plans techniques, des échantillons et des produits fabriqués par Manufrance, ainsi que la collection du Tarif-Album et celle du Chasseur français, accompagnées de catalogues français et étrangers.

Toutefois les services de la Ville de Saint-Étienne constatent qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour accueillir l'intégralité du fonds aux Archives municipales. Faire évacuer le site Fauriel est devenu une nécessité car des projets urbains y voient le jour. C'est pourquoi, dans un contexte d'urgence, un accord est établi avec le

Département de la Loire. Le fonds de l'entreprise est ainsi déposé dans les locaux tout neufs des Archives départementales de la Loire au début de l'année 1986: les archives sont rassemblées dans un magasin de conservation non équipé en rayonnages, elles représentent un volume de 150 m<sup>3</sup>, soit près de 2 kilomètres linéaires.

Ce dépôt de la Ville au Conseil général a été transformé par convention signée entre la Ville de Saint-Étienne et le Département de la Loire le 2 novembre 2009: ce contrat attribue le fonds de l'entreprise aux Archives départementales de la Loire, tout en laissant à la Ville un avis consultatif sur les éliminations de documents sans intérêt historique qu'elle est en droit de récupérer. Cette cession rend dès lors possible l'opération de traitement des archives de Manufrance par les Archives départementales de la Loire, ce qui a permis la rédaction du présent ouvrage.

Les circonstances de la fin de la société Manufrance expliquent que certaines archives soient encore éparpillées chez des particuliers ou dans des organismes ou des associations. Il est possible que d'autres archives parviennent au fil du temps aux Archives départementales qui mettront alors tout en œuvre pour les sauvegarder et les porter à la connaissance du public

### b. Les archives remises par le liquidateur judiciaire M<sup>e</sup> Yves Euchin

Les archives des liquidateurs judiciaires des cabinets Dutriévoz et Rossignol, dont Me Euchin est le successeur, ont été remises aux Archives départementales de la Loire en plusieurs fois, à savoir:

- 22 novembre 1995, 15 mètres linéaires, 100 liasses: dossiers du personnel ;
- 25 octobre 1996, 24 mètres linéaires: dossiers du personnel (1960-1980) ;
- 7 octobre 1997, 25 mètres linéaires, 51 cartons et 10 caisses de fiches de personnel, comptabilité (avant 1974, 1979-1993) ; assemblées générales (1979-1982, 1985-1986), liste des actionnaires, marque *Rapid*, marque

*Reina*, magasins de vente France et Outre-mer ;

- 4 décembre 1997, 19 mètres linéaires, 39 cartons: conseil d'administration, assemblées générales, groupe Tapie, assemblées générales (1949-1986, 1973-1978), règlement judiciaire du 7 février 1979, plan de redressement, production ;

- 27 février 1998, 3 mètres linéaires, 6 cartons: Procédure, Cour des Comptes, incidents du 30 janvier 1981, SCOPD-Manufrance, *Le Chasseur français*, Molina, cours Fauriel, Vente magasins, Société nouvelle Manufrance.

Les dossiers et les fiches du personnel ont été intégrés dès leur remise dans le fonds Manufrance (63 J).

Les autres archives, conservées à part, constituent un sous-fonds du fonds d'entreprises en redressement judiciaire gérées par M<sup>e</sup> Euchin (cote 236 J).

### c. Les archives remises par le commissariat de police de Saint-Étienne

Il semblerait que les registres de consignation des armes aient été remis au commissariat de police de Saint-Étienne dès la liquidation de Manufrance.

Leur versement aux Archives départementales de la Loire date du 11 janvier 2001, il est de 10 mètres linéaires et concerne plus de 900 registres de consignation des armes intégrés sous la cote 63 J.



#### d. Les archives de la SCOPD-Manufrance

Les archives de la SCOPD-Manufrance sont entrées aux Archives départementales de la Loire en 1988 à la liquidation de la coopérative, sous forme d'un dépôt de la Ville de Saint-Étienne (entrée n°1538). Elles sont enregistrées sous la cote 237 J.

#### e. Les archives reçues de l'Institut d'histoire sociale CGT - Benoît-Frachon

Parmi les archives de Manufrance laissées à l'abandon sur le site Fauriel, des syndicalistes ont recueilli des documents ayant un intérêt historique qu'ils ont souhaité voir préserver en les confiant à l'Institut d'histoire sociale CGT - Benoît-Frachon, situé dans le bâtiment de la bourse du travail de Saint-Étienne.

L'institut a fait don de ces documents aux Archives départementales le 25 juin 2014, alors que l'inventaire des archives de Manufrance était en cours. Ce don représente 0,90 mètres linéaires de documents auxquels un ensemble d'environ 4 400 photographies sur plaques de verre positives ou négatives provenant de la direction de Manufrance ou du service Publicité et qui ont été intégrées dans le fonds de ce dernier service<sup>40</sup>.

Parmi ces précieux documents, on trouve le registre du conseil de surveillance de la société en commandite (1898-1911), les livres d'or signés par les visiteurs (1899-1945), ainsi qu'une collection de pages d'annonces du *Chasseur français* (1905-1932).

Ces documents ont été intégrés dans le fonds Manufrance, sous les cotes 63J 8169 à 63J 8188.



### 3. Modalités de classement ou comment retrouver l'organisation initiale de ce qui se présente en vrac

#### a. Un défi archivistique de 150 m<sup>3</sup>: l'« opération Manufrance »

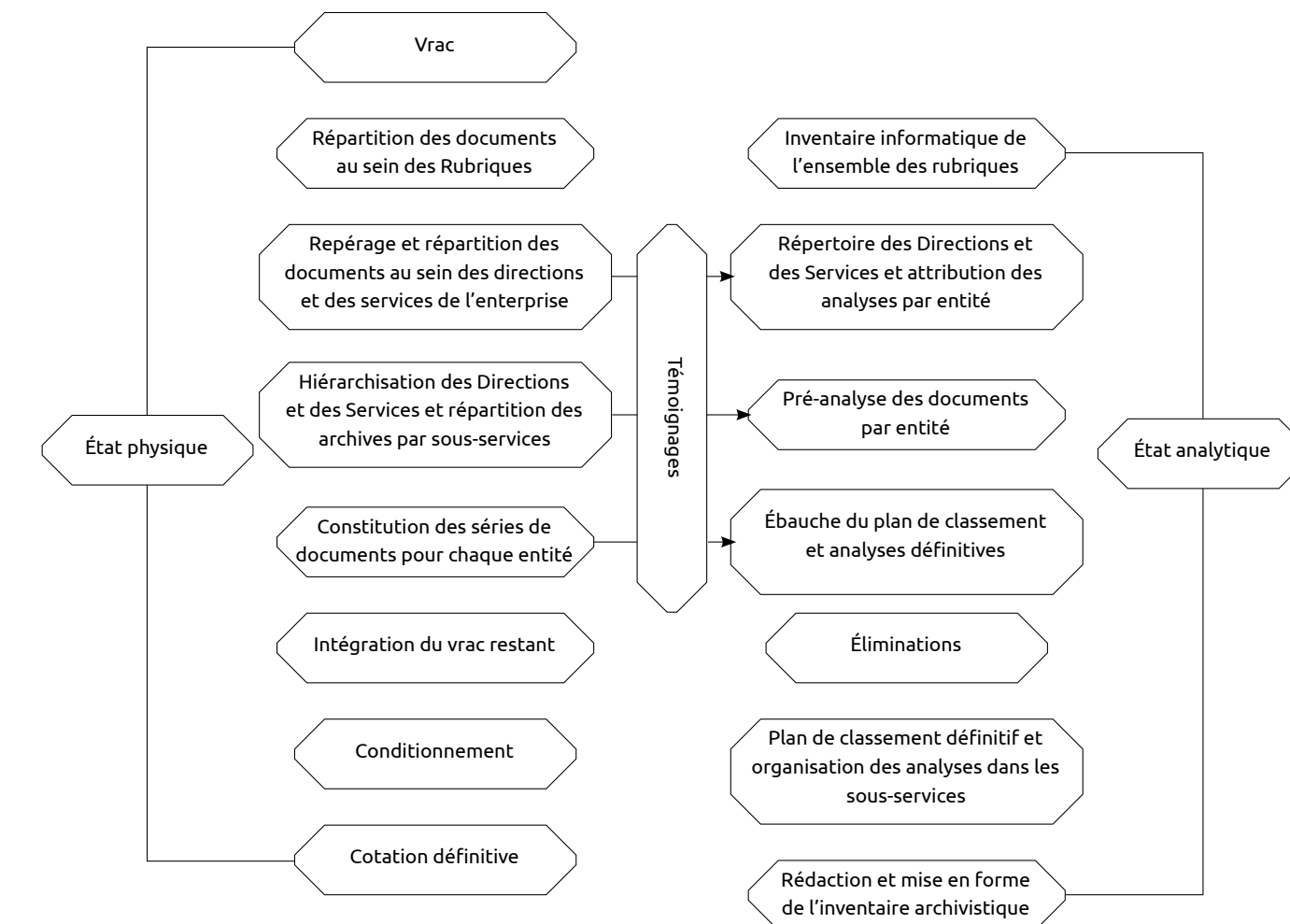
Le temps imparti à l'opération de sauvegarde des archives de Manufrance en janvier 1986, ainsi que le désordre complet dans lequel se trouvait la plupart des archives, n'ont permis aucune étude préparatoire au transfert du fonds. La nécessité et la prudence ont abouti à transporter l'ensemble des documents du site du cours Fauriel aux Archives départementales, sans aucune sélection, ni aucun classement. Les 150 m<sup>3</sup> de documents collectés ont simplement été placés dans une salle de conservation de 200 m<sup>2</sup>.

Seuls les documents utiles aux attestations nécessaires au personnel, à l'administration et l'identification des armes ont été isolés dans leur quasi-totalité et classés immédiatement après leur versement effectué soit par le liquidateur judiciaire, soit par le commissariat de police de Saint-Étienne. Pour le reste du fonds, il faut attendre le mois de décembre 2009 pour que débute concrètement « l'Opération Manufrance » en vue d'aboutir à la rédaction du présent ouvrage.

Cette opération d'ampleur engagée par le conseil général de la Loire reçoit le soutien de l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne et du ministère de la Culture. Elle a pour objectif de classer, inventorier, conditionner et valoriser le fonds de cette entreprise: du « vrac », il faut aboutir à un fonds organisé et correctement décrit pour permettre son accès au public.

#### Un classement qui doit respecter le fonctionnement de l'entreprise

Cet ensemble de documents présenté comme une unité, est le résultat des activités et de la



<sup>40</sup> Ces plaques de verre sont en cours de cotation.



gestion d'une seule personne morale, la société Manufrance. Cette entreprise ayant été liquidée dans les années 1980, on décrit l'ensemble de ces archives comme constituant un fonds clos. Ainsi, afin de respecter les concepts archivistiques, il a été établi un plan de classement ayant pour finalité :

« *la mise en ordre intellectuelle et physique des documents d'archives, réalisée en application du principe du respect des fonds et ayant pour objet de permettre des recherches dans les documents d'archives ainsi classés*<sup>41</sup> ».

### Le récolement et le déménagement des archives dans des locaux plus grands

En premier lieu, il a été nécessaire de transférer les archives dans un espace adapté à leur traitement. En effet, la masse de documents ne permettant pas de réaliser l'opération de classement à l'intérieur du bâtiment des Archives départementales de la Loire, un accord conclu avec l'Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (EPASE) a permis d'occuper, durant toute la durée de l'opération, un espace de 600 m<sup>2</sup> au sein de l'ancienne Manufacture d'armes de Saint-Étienne, située à proximité des Archives départementales. Ce local temporaire a été équipé avec du mobilier et des rayonnages afin de pouvoir procéder à la répartition physique et pratique des documents et au classement.

En même temps que cette préparation des locaux et dans le but de transférer les archives conservées dans les magasins des Archives départementales vers leur nouveau lieu de traitement dans les meilleures conditions possibles, une première étape a consisté à répartir les documents dans des caisses d'archives en utilisant des rubriques spécifiques aux archives d'entreprises. Les thèmes retenus et identifiés sur chaque caisse étaient représentatifs des différentes fonctions de ce type d'organisation des entreprises : achats, actions/actionnaires, approvisionnement, architecture, banques, comptabilité, guerre, juridique, personnel, production, publicité, transport. Ce premier tri a permis de répartir l'ensemble des documents dans un peu

plus de 3 660 caisses, recensées et identifiées sur un tableur. Ce fut le premier pas vers la constitution d'un ensemble ordonné. Ce travail de récolement, qui a duré environ quatre mois, a également permis de prendre connaissance des différents types de documents constituant ce fonds et d'en établir une première vue d'ensemble.

### Le classement effectif

Dans le nouveau local, un travail d'étude plus spécifique et plus approfondi a été entrepris pour chaque thème retenu sur les différents ensembles de documents qui y avaient été rattachés. Il s'agissait de comprendre l'organisation interne de l'entreprise et son fonctionnement et d'identifier les différents services composant la Manufacture. Sortis des cartons, les documents relatifs à chaque thème ont aussi été identifiés par liasses, dossiers ou à la pièce. Cette étape effectuée pour l'ensemble de la rubrique, un travail de recherche et d'analyse entrepris à l'intérieur des dossiers a permis de répondre petit à petit aux questions suivantes :

*quels services ont existé ? Quelles étaient leurs fonctions au sein de l'entreprise ? Quelles relations entretenaient-ils en interne et avec l'extérieur ? Comment le service a-t-il évolué au fil des années ?*

Toutes ces questions ont ainsi entraîné une réflexion sur le fonctionnement interne de chaque service, autrement dit, le rôle des différentes pièces d'archives et leur articulation les unes par rapport aux autres : il s'agissait de procéder à cette occasion à la remise en situation du document au sein de l'entreprise et de retracer le processus qui avait conduit à sa création. Ces différentes études ont d'abord amené l'équipe de classement à formuler des hypothèses. Puis, des entretiens oraux ont été réalisés auprès de personnes ayant travaillé ou ayant connu le fonctionnement de l'entreprise. Grâce à la confrontation des archives papier et du témoignage de ces personnes, mémoire vivante de l'entreprise, les hypothèses ont pu être validées, complétées ou modifiées. Ces différentes rencontres ont permis de revoir l'étude d'ensemble, mais aussi d'améliorer la compréhension de documents parfois très spécifiques. Dans cette

étape, le travail réalisé et le résultat obtenu sont la combinaison des compétences et connaissances de l'archiviste et de l'historien, avec l'objectif unique d'inscrire les documents du fonds dans leur contexte originel.

Ce travail de longue haleine, conjugué à la réintégration progressive après identification des derniers documents isolés, ainsi qu'aux rencontres régulières avec d'anciens acteurs de cette entreprise, constitue la majeure partie de l'opération de classement poursuivie pendant plus de deux ans. Il a permis de réaliser, parallèlement à l'étude du fonctionnement des différents services et sous-services, l'analyse archivistique des documents, l'élaboration de la première version du plan de classement et l'établissement des premières propositions d'éliminations. Ces archives ont été réparties, classées, étudiées, analysées et conditionnées lors de cette phase.

Une étude globale de chaque service et de tous les documents rattachés à chacun d'eux, a été régulièrement menée par un comité scientifique d'étude réunissant Solange Bidou (directeur des Archives départementales de la Loire), Agnès Goudail (directrice adjointe), Toni Caporale (étudiant chercheur chargé du classement des archives de Manufrance), Nicole Noisette (chargée d'études documentaires, responsable des archives privées). Tout en tenant compte de la place du service au sein de l'entreprise et de son organisation interne, ce comité avait comme lourde tâche de valider l'intérêt historique des documents et d'éviter toute perte d'information, aussi subtile soit-elle. Ainsi, en tenant compte de l'information contenue dans chacun d'eux, de leur forme, de leur articulation par rapport aux autres documents présents et de leur conservation future (notamment en ce qui concerne la qualité du papier), le comité scientifique d'étude a émis des propositions d'élimination de certaines séries, qui furent définitivement validées une fois achevés l'étude et le classement de l'ensemble du fonds. Suite à la convention signée avec la Ville de Saint-Étienne, les bordereaux d'élimination ont ensuite été adressés au Musée d'art et d'industrie qui a pu sélectionner et intégrer certains documents représentatifs dans les collections du musée.



<sup>41</sup> Nougaret Christine, Galland Bruno, *Les instruments de recherche dans les archives*, La Documentation française. Paris : 1999, p. 43.

ILL. 54 LE VRAC MANUFRANCE DANS LE MAGASIN 501.

ILL. 55 LA MISE EN CAISSES DU FONDS.

ILL. 56 LE DÉMÉNAGEMENT DANS LES LOCAUX MIS À DISPOSITION PAR L'ESADSE

ILL. 57 COTATION ET CONDITIONNEMENT DÉFINITIF DANS LE MAGASIN 201.



## L'élaboration du plan de classement

Le fonds d'archives de l'entreprise Manufrance a été trié, organisé et inventorié en accord avec le principe archivistique du respect du fonds, autrement dit, en accord avec son organisation originelle, celle-ci ayant pu être établie grâce à la lecture de documents et aux témoignages d'anciens employés de cette célèbre entreprise de vente par correspondance.

Dès la fin de la constitution et de la description des dossiers, le plan de classement définitif a été réalisé en regroupant les documents en fonction du service producteur-récepteur. Il s'agissait d'organiser le fonds de manière à être le plus proche possible de l'organigramme de l'entreprise, par services. La difficulté majeure rencontrée au cours de cette étape est essentiellement due à la complexité de l'évolution de l'organigramme de Manufrance, marquée par le poids d'une forte hiérarchie qui privilégiait un cloisonnement des différents services. En effet, s'il fut assez aisé d'identifier les deux pôles d'activités majeures qu'étaient les secteurs Production et Négoce, il en a été tout autrement de leur organisation interne, de leur coordination et de leurs relations.

Une fois l'analyse de l'ensemble des documents terminée et intégrée dans les différents services répertoriés de l'entreprise, il a fallu établir une répartition des différents services et définir une période chronologique répondant à deux paramètres. Le premier était de restituer un plan de classement le plus proche possible de celui d'origine, grâce notamment aux témoins de cette histoire. Le second devait tenir compte de la période chronologique couverte par la majorité des documents présents dans le fonds.

Le fonds Manufrance se compose principalement de documents postérieurs à la Seconde Guerre mondiale. Il a ainsi été possible de fixer une période chronologique adaptée à la composition du fonds : les années 1970. Cette décision a permis de constituer un plan de classement respectant l'organisation générale de l'entreprise et ses évolutions. Il faut aussi souligner que le choix des années 1970 est le résultat de la politique d'archivage

et de conservation menée par les dirigeants de cette société qui ont conservé ou éliminé leur production papier.

L'organigramme de la page 65 présente le modèle suivi pour l'organisation définitive du fonds. Il a été élaboré au cours des trois années de classement du fonds Manufrance. Cette organisation générale, qui se traduit par le plan de classement, n'a pas pour objectif de représenter l'organigramme de l'entreprise à un instant donné, mais de refléter la conception générale de l'organisation de Manufrance, en reprenant son modèle de «râteau», les services étant en liaison directe et exclusive avec la Direction générale.

C'est pourquoi ce plan de classement présente en premier lieu la Direction générale, chapeautant un ensemble de services supports (administratifs et services communs) et de services opérationnels (production, commercialisation, publicité) dont nous avons décrit plus haut l'organisation. Pour chacun de ces services, le plan de classement s'attache à respecter, dans la mesure du possible, l'organisation des sous-services. Si notre organigramme a pour objectif d'être des plus complets, l'état du fonds étant incomplet, cela nous amène à évoquer aussi certains sous-services qui ont laissé peu de traces écrites ou orales. Les termes retenus pour désigner directions et services dans le plan de classement sont ceux qui ont paru le plus en usage dans les années 1970. Comme nous l'avons évoqué, les termes de services, directions, divisions, départements ont été employés de façon interchangeable à certaines périodes et n'ont donc pas de valeur hiérarchique.

Cet équilibre trouvé, la mise en ordre des analyses de manière logique a été réalisée au sein des différentes parties du plan de classement, conduisant ainsi au conditionnement et à la cotation définitive du fonds.

### Tri, éliminations

Le fonds présent aux Archives départementales de la Loire est incomplet. En effet, s'il est possible de trouver des pistes de localisation d'autres archives produites par cette entreprise, il est indéniable que le fonds est, certes très riche, mais pêche par certaines absences. Nous l'avons vu, ces lacunes

s'expliquent par la politique de gestion des archives de Manufrance comme par la situation d'abandon des archives lors de la liquidation de la société.

C'est pourquoi il a été jugé préférable de limiter les éliminations lors du versement à des dossiers de gestion redondants. Ainsi, seules les archives comptables et les dossiers des fournisseurs ont fait l'objet d'une campagne d'éliminations. En effet, ces dossiers étaient redondants d'une année à l'autre et le conseil scientifique a jugé préférable de conserver seulement des années témoins : 1967, 1971-1972, 1975-1976, 1978.

Certaines pièces comptables ont été gardées comme spécimens pour expliquer le circuit des documents au niveau du service Comptabilité.

Après élimination, le fonds Manufrance passe ainsi de 1 800 à 844,90 mètres linéaires et comprend 8 183 cotes.

## b. Le classement du fonds complémentaire du syndic liquidateur M<sup>e</sup> Euchin 236 J

Remises aux Archives départementales de la Loire par M<sup>e</sup> Euchin, syndic liquidateur, en décembre 1997 et février 1998, les archives de Manufrance en règlement judiciaire puis en liquidation de biens ont fait l'objet d'un récolement sommaire dès leur entrée. Réparties en quatre-vingt-dix caisses de déménagement, ces archives étaient repérées et accessibles.

Une opération de classement, d'analyse et de reconditionnement de ces archives a été entreprise en 2012-2013, sous la direction du comité scientifique d'étude de Manufrance, concomitamment à l'important travail réalisé sur le fonds Manufrance. Après les éliminations de documents comptables, permises par la présence de livres de comptes récapitulatifs, et après reconditionnement en boîtes d'archives de conservation, le fonds Manufrance en règlement puis liquidation judiciaire se compose de 368 articles, soit 40,10 mètres linéaires.

## c. Le classement du fonds de la SCOPD-Manufrance 237 J

L'ensemble du fonds représente, à son entrée, près de 50 mètres linéaires. C'est en janvier 2010 que le récolement du fonds de la société coopérative débute dans le cadre de l'opération du traitement des archives de Manufrance (2009-2012). Le fonds est traité pendant le deuxième semestre 2012. Après élimination de doubles, de récépissés et de pièces justificatives, l'ensemble conservé se réduit à 29,60 mètres linéaires.

Le fonds se compose des archives de la SCOPD-Manufrance et de ses deux filiales temporaires, Manumag et Manu-international. Comme les activités des trois sociétés sont très imbriquées, il a été en effet jugé préférable de les traiter comme un seul fonds, en distinguant, dans la mesure du possible, les documents propres aux filiales. Dans ce cadre, le plan de classement du fonds respecte la structure des sociétés telle qu'elle apparaît sur l'organigramme du 31 janvier 1983 pour la SCOPD-Manufrance, et sur l'organigramme du 12 avril 1983 pour les deux filiales.

C'est au vu de ses archives qui composent le fonds et des organigrammes que l'on s'aperçoit que le fonctionnement de la SCOPD-Manufrance a été calqué en grande partie sur celui de Manufrance, avec deux fortes directions : la Direction industrielle et la Direction commerciale.

Toutefois, on a dû distinguer parmi les dossiers de Louis Bazatole, responsable du service Négoce-VPC-Magasins à la SCOPD-Manufrance et directeur de Manumag, ce qui relevait précisément de l'une ou l'autre société, puisque c'était Manumag, lors de son existence, qui gérait le magasin du cours Fauriel. En ce qui concerne les accords entre ces trois sociétés, il a été clairement établi que la refacturation était gérée par la SCOPD-Manufrance. C'est pourquoi ces documents ont été classés dans les archives de cette dernière.



ILL. 58 COUVERTURE  
MANUMAG, JUILLET  
1982.





## II. Fonds 63J Manufrance

### A. Présentation générale

Le fonds Manufrance, qui forme la sous-série 63 J, représente après son classement un ensemble de 844,90 mètres linéaires, non compris les plans et photographies.

Le fonds provient non seulement de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne ou Manufrance, mais aussi de la Société nouvelle Manufrance (1979-1980). Cette dernière, fondée suite à la liquidation de la première, a repris les dossiers antérieurs et son fonds d'archives ne pouvait alors être isolé.

Les dates extrêmes des documents s'étendent de 1683 à 1982. Il convient d'apporter des précisions sur ces dates: 1683 correspond à la présence de quelques documents d'origine de propriété dans le dossier d'acquisition d'immeuble à Nantes ; celle de 1982 concerne la date de fin de dossiers sur le contrôle des armes. Si on exclut ces types de dossiers, les dates extrêmes sont 1885-1980, c'est-à-dire qu'elles se calquent presque sur les dates d'existence de la société Manufrance avant le processus de liquidation définitive (1885-1980).

### 1. Contenu

Il faut souligner que le fonds est constitué en grande majorité de documents datant des années 1960 et 1970. Il se compose à 60% de documents comptables et de dossiers de correspondance avec les fournisseurs du service Achats.

Toutefois, certaines séries de documents plus anciens permettent une vue plus large sur l'histoire de Manufrance.

Le fonds Manufrance a été classé en quatorze parties: ces parties constituent la structure du plan de classement inspiré de l'organisation de l'entreprise dans les années 1970<sup>43</sup>.

- Constitution et liquidation de la société: 3 cotes, 0,40 mètre linéaire, 1894-1979. Cette partie comprend une collection quasi complète des statuts de la Manufacture et des documents concernant la liquidation de l'entreprise ;
- Actions et actionnaires: 74 cotes, 7 mètres linéaires, 1903-1975. Les dossiers concernent notamment les augmentations du capital ;
- Assemblées générales, conseils de surveillance et conseils d'administration: 64 cotes, 6,60 mètres linéaires, 1899-1980. On retrouve dans cette partie les procès-verbaux de réunion de ces différentes instances ;
- Direction générale: 192 cotes, 18,80 mètres linéaires, 1887-1980. Les dossiers d'Affaires générales et les dossiers par directeurs sont d'autant plus importants que la direction générale jouait un rôle majeur dans la vie de Manufrance ;
- Service juridique et fiscal et Architecture: 451 cotes, 37,50 mètres linéaires + 13 mètres linéaires de plans, 1683-1980. Les dossiers de ce service concernent la veille juridique et le suivi des contentieux, mais aussi la gestion des biens immobiliers de Manufrance ;

<sup>43</sup> Voir le chapitre sur le plan de classement, p. 58.

ILL. 59 «LA THÉORIE DU CHASSEUR», EXTRAIT DU TARIF-ALBUM DE 1894.

ILL. 60 LOGO TYPE MANUFRANCE.



- Service du Personnel: 928 cotes, 111,60 mètres linéaires, 1892-1981. Les dossiers et les fiches du personnel constituent la richesse de cette partie ;

- Direction financière et Comptabilité: 2 399 cotes, 276 mètres linéaires, 1886-1980. Cette partie du fonds est très riche et couvre quasiment l'intégralité de l'existence de Manufrance. Concernant la gestion financière et comptable ainsi que la paie, elle permet des analyses sur son mode de fonctionnement et de gestion ;

- Service informatique: 6 cotes, 0,70 mètre linéaire, 1960-1979. Ce service a eu une existence brève et les documents sont peu nombreux ;

- Service Transport: 88 cotes, 9,10 mètres linéaires, 1960-1977. Les dossiers de ce service traitent des conditions de transport et d'expédition des commandes de Manufrance ;

- Service Études: 2 cotes, 0,25 mètre linéaire, 1964-1972. Les dossiers se composent de projets d'instructions et de décisions concernant les différentes étapes de fabrication d'un produit. La quasi-totalité des instructions et des décisions se trouvent au sein du département des Produits manufacturés ;

- Département des Produits manufacturés - DPM: 1 934 cotes, 129,80 mètres linéaires, 1908-1980. Cette partie du fonds est majeure pour suivre les activités de conception et de production de Manufrance. On y trouve notamment une collection des instructions et des décisions concernant non seulement les différentes étapes de fabrication d'un produit (validées par le service Études), mais aussi la gestion administrative de la division des Produits manufacturés (1904-1975), les dessins de fabrication (1920-1980), les registres des prix de revient (1930-1960), des dossiers de relations avec les fournisseurs (1912-1980). Pour la partie concernant la commercialisation, on notera près de mille registres de consignation des armes vendues (1908-1980), mais aussi des répertoires des revendeurs à l'étranger et des agents Manumodèle (1936-1979) ;

- Direction Achats: 1 348 cotes, 174,70 mètres linéaires, 1907-1980. Les dossiers de cette direction, chargée d'acheter les produits revendus et figurant dans le *Tarif-Album* sans être fabriqués par Manufrance, proposent une vue d'ensemble d'un secteur devenu le secteur le plus rentable de Manufrance au fil des années ;

- Service Après-Vente et Contrôle qualité: 83 cotes, 10 mètres linéaires, 1974-1979. Les dossiers de relation avec les fournisseurs et la clientèle permettent de connaître l'activité de ce petit service développé seulement dans les années 1970 ;

- Division des Points de Vente - DPV: 288 cotes, 30,20 mètres linéaires, 1877-1976. Les dossiers de la division des Points de Vente, chargée de la gestion du réseau de maisons de vente instauré sur le territoire français, donne des informations sur la vie quotidienne et les revenus générés par ce réseau de vente. On notera aussi la série des dossiers sur les dommages de guerre ;

- Direction de la Publicité: 328 cotes, 32,30 mètres linéaires, 1890-1980. Les dossiers de la direction de la Publicité nous renseignent sur la préparation des publications du *Tarif-Album* et du *Chasseur français*, et sur les relations avec les partenaires et les sous-traitants (agences de publicité, agences de mannequins, journalistes, éditeurs, imprimeurs, photographes, dessinateurs). On notera aussi la collection des imprimés publicitaires. Enfin, il a été décidé de rattacher au fonds de ce service, dont elle provenait vraisemblablement à l'origine, la collection de 4 400 plaques photographiques de verre recueillies en 2014 auprès de l'Institut d'histoire sociale CGT-Benoît-Frachon<sup>44</sup>.

<sup>44</sup> Au sujet de ce don, voir p. 51.



## 2. Intérêt du fonds

### a. Histoire économique et sociale, histoire des entreprises

Le fonds d'archives de l'entreprise de production et de vente par correspondance Manufrance s'inscrit au cœur de l'histoire économique française. Par l'importance historique de l'entreprise qu'il représente, par la période chronologique qu'il recouvre (1885-1980) et par sa masse (821 mètres linéaires), il est d'une richesse exceptionnelle. Il illustre la vie d'une entreprise sur près d'un siècle et traduit les évolutions de la société française, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 1980.

### b. Une entreprise emblématique de la région stéphanoise

Manufrance a participé à la construction identitaire du bassin industriel stéphanois et s'inscrit dans son histoire industrielle. Selon l'historien et économiste Maxime Perrin<sup>45</sup>, la morphologie du bassin stéphanois a offert à la ville de Saint-Étienne une vocation centralisatrice où se combinent, entre autres, des atouts géographiques, démographiques et pratiques. Ces divers éléments ont contribué à en faire l'un des plus importants complexes industriels du XIX<sup>e</sup> siècle. L'exploitation houillère, la métallurgie et l'industrie textile sont les trois secteurs clés qui ont favorisé son développement. La ville de Saint-Étienne est ainsi devenue le royaume de la métallurgie, un important arsenal militaire et l'atelier le plus important pour une multitude de fabrications usuelles. Cette puissance et cette ampleur reconnues ont attiré des « cerveaux », des personnes qualifiées et compétentes, entraînant un réseau d'établissements professionnels adapté à l'offre industrielle de la ville ainsi qu'un savoir-faire de qualité. La ville a ainsi bénéficié des progrès de la science de manière immédiate et spontanée. C'est dans cette région que l'on voit apparaître pour la première fois en France la machine à vapeur, les chemins de fer ou encore

les bicyclettes. Ce travail de qualité s'illustre particulièrement par la fabrication des armes, plus précisément destinées à la chasse, et par celle des cycles. Ces activités traditionnelles sont sans doute celles qui résument le mieux le savoir-faire de cette population. Le XIX<sup>e</sup> siècle a ainsi construit l'identité stéphanoise dans l'imaginaire collectif à travers ses industries, son monde ouvrier et son travail de qualité. L'image d'une ville noire, ouvrière et industrielle et les valeurs qui s'y rattachent ont défini la ville de Saint-Étienne tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

De fait, Manufrance est l'un des fleurons de cette glorieuse époque: le fonds témoigne non seulement de son activité en partie typiquement stéphanoise (armes et cycles), mais aussi de la naissance de l'une des premières entreprises de vente par correspondance en Europe à avoir étendu cette activité au niveau mondial. Elle est le symbole de l'innovation, du progrès et de la réussite économique de deux capitaines d'industrie, Étienne Mimard et Pierre Blachon. Par divers points, elle est une entreprise qui a longtemps été performante dans les domaines qu'elle investissait. Elle peut être qualifiée de patrimoine économique dans le sens où elle représente la réussite d'une ville, d'un ensemble d'individus, dirigeants et employés. Cette entreprise peut également être qualifiée de patrimoine social dans la mesure où elle incarne un souvenir, une image dans une mémoire collective qui transcende les frontières stéphanoises. Elle parle à des générations entières, en France et au-delà, dans les plus hautes sphères de la société comme dans le monde ouvrier.

Le nom même de cette entreprise commerciale rappelle des souvenirs, des épisodes de vie, des parcours, des anecdotes... Qui ne se souvient pas de son célèbre catalogue, le *Tarif-Album*, du fusil de chasse *Idéal* ou encore de la bicyclette *Hirondelle*? Enfin, tout un chacun peut garder en mémoire cette période historique où le monde ouvrier et industriel constituait la fierté nationale. La Manufacture n'est pas seulement un exemple de développement économique et un corpus d'images significatives pour une génération. Elle

est également patrimoine culturel parce qu'elle a été portée par du collectif (dirigeants, employés et partenaires) qui a contribué à sa diffusion. Son caractère patrimonial et historique est dû au ressenti de ce collectif d'avoir appartenu et contribué à la croissance d'une entreprise emblématique, sans lequel celle-ci aurait simplement été gardée en mémoire comme une entreprise compétitive de son époque.

La longévité de cette entreprise, son envergure économique aussi bien locale, que nationale, voire internationale, ainsi que la nature de ses activités, sont des éléments parmi d'autres qui font de ce fonds d'archives une source documentaire exceptionnelle. En effet, par ses activités de production, de commercialisation ou encore d'édition, c'est l'histoire des techniques, du commerce, des habitudes de consommation, ou tout simplement l'évolution de la société de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1980 qui peut être appréhendée grâce au fonds 63 J.

### c. Le fonctionnement d'une «entreprise modèle»

Les archives apportent de nombreux éclairages, non seulement sur le fonctionnement de Manufrance, mais également sur les thèmes suivants:

- L'organisation interne de l'entreprise et les relations entre les différents services: les méthodes d'Henri Fayol sur l'organisation scientifique du travail de l'administration (1902) et de la production (1910) se retrouvent dans les dossiers concernant les ordres du jour et les instructions ;

- La pratique et l'histoire de la comptabilité d'entreprise: les nombreux documents comptables (Grands livres, journaux, inventaires, balances...) permettent de suivre les différents circuits d'une comptabilité d'entreprise à cette époque (comptabilité synthétique, comptabilité analytique, facturation) ;

- Le tissu industriel sur lequel s'est basé le savoir-faire de Manufrance. La Manufacture

<sup>45</sup> Perrin, Maxime, *Saint-Étienne et sa région économique, un type de la vie industrielle en France*, Tours, Impr. De Arrault, 1937, 516 p.



a non seulement bénéficié de la présence d'industries artisanales, voire familiales, de la région stéphanoise, traditionnellement liées à la petite mécanique de précision, à l'outillage et à la quincaillerie, mais aussi du développement de la sidérurgie. C'est pourquoi, les produits présentés dans le *Tarif-Album* sont en très grande majorité des articles métalliques ;

- Histoire du personnel, histoire de familles: les dossiers et les fiches des salariés permettent de savoir qui travaille à Manufrance. Les contrats comme ceux des revendeurs Manumodèle ou des agents agréés permettent de savoir comment ces personnes sont recrutées et gérées ;

- Civilisation matérielle et avènement de la société de consommation: le *Tarif-Album* s'est fait le reflet de la société française et de son cadre de vie pendant près d'un siècle. Les nombreux dossiers de factures récapitulent les produits commandés par les clients pour équiper notamment leur environnement domestique. Les dossiers d'études, les dessins techniques, l'élaboration du prix de revient et la préparation du *Tarif-Album* et du *Chasseur français* permettent de connaître les objets relatifs à cette époque, leur fabrication et leur diffusion.

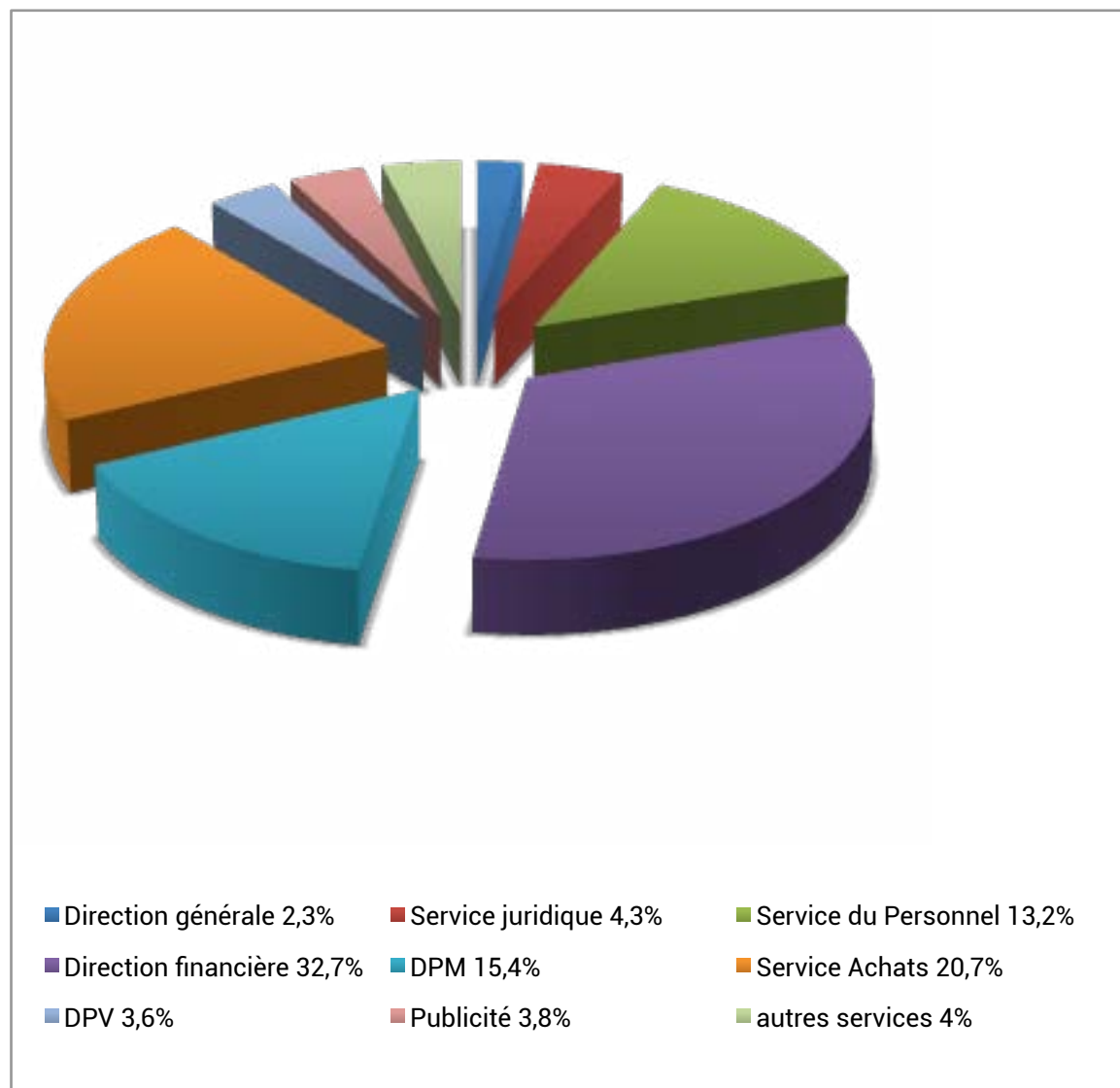
### 3. Conditions d'accès

Le fonds Manufrance est librement communicable, à l'exception des documents suivants:

- documents nominatifs et documents de nature à porter atteinte à la réputation des personnes ou qui portent un jugement sur elles (délai de cinquante ans) ;

- documents relatifs aux règlements judiciaires comme entrant dans la définition des documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions (délai de soixante-quinze ans).

Les documents non communicables peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales de la Loire.



GRAPH. 2  
VOLUMÉTRIE DU  
FONDS 63J.

ILL. 62 SALLE  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION





## B. Présentation détaillée par services

### 1. Constitution et liquidation de la Société Manufrance

COTES EXTRÊMES: 63 J 1-3

DATES EXTRÊMES: 1894-1979

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,40 MÈTRES LINÉAIRES

3 ARTICLES

#### Présentation du contenu

Cet ensemble de documents provient essentiellement de la direction générale de Manufrance. Il a été mis en tête du présent instrument de recherche, conformément à la présentation usuelle des fonds d'entreprises, afin de faciliter l'accès des chercheurs aux statuts et documents fondamentaux de Manufrance.

Dans cette partie, on trouvera la collection des statuts imprimés de la Manufacture (1885-1979)<sup>46</sup>, ainsi que des informations concernant la liquidation de Manufrance (1979-1980).

### 2. Actions et actionnaires

COTES EXTRÊMES: 63 J 4 - 77

DATES EXTRÊMES: 1903-1975

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 7 MÈTRES LINÉAIRES

74 ARTICLES.

#### Présentation du contenu

Ces dossiers proviennent de la direction générale pour ce qui concerne les augmentations de capital et les registres d'actions, et de la Direction financière, pour les dossiers relatifs aux transferts et aux conversions d'actions. Cet ensemble de dossiers, réuni ici pour des raisons de cohésion et de facilité de lecture de l'instrument de recherche, concerne les relations avec les actionnaires et les augmentations de capital qu'a connues Manufrance. Ces documents reflètent la stabilité qu'a longtemps conservée Manufrance puisqu'on ne compte que deux ouvertures et augmentations de capital sur près d'un siècle: en 1925 avec un apport de dix millions de francs, et en 1948 avec un apport de quatre-vingts millions de francs.

Cela traduit la situation de Manufrance qui ne fait que très peu appel à des capitaux extérieurs. C'est ainsi qu'en 1911, Étienne Mimard et Pierre Blachon détiennent 95,1% du capital.

<sup>46</sup> Il est possible de consulter les statuts d'origine dans les minutes notariales de M<sup>e</sup> Point, Arch. dép. Loire, 5E\_VT\_1767\_608.

ILL. 63 GRAVURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EXTRAITE DU TARIF-ALBUM DE 1912.

ILL. 64 PREMIÈRE PAGE DES STATUTS DE 1894.

ILL. 65 PREMIÈRE PAGE DES STATUTS DE 1918.



De 1948 à 1978, on retrouve à peu près la même répartition du capital, avec cinq principaux groupes qui détiennent près des deux tiers des actions: la Ville pour environ 22%, la famille Drevet pour environ 15%, la famille Vialla (famille de Thérèse Legrand, fille adoptive d'Étienne et Ernestine Mimard), la famille Fontvieille et les Hospices civils de Saint-Étienne chacun pour environ 9%<sup>47</sup>.

L'entreprise s'autofinance, au lieu de devenir une réelle société anonyme, elle demeure une entreprise familiale et se fige dans un certain immobilisme car elle n'a pas les moyens de financer une nouvelle stratégie, faute de capitaux suffisants.

<b>MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES</b>	
<b>DE SAINT-ÉTIENNE</b>	
SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS — CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS DE FRANCS.	
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1913</b>	
<b>→ ACTIF ←</b>	
<b>IMMOBILISE</b>	
Immobilis. fonds, marchan. outill., 13.454.920,88,	
loges, mobilier, agencement, etc., 4.027.425,25	
(Monte au 31 Decembre 1912 1.000.000,00)	
Augm <sup>t</sup> au 31 Dec 1913 1.000.000,00	9.427.925,43
Substitués de 21 000.000,00	86.702,21
<b>REALISABLE</b>	
Valeur des marchandises directes inventoriées.....	5.406.981,72
Valeur des autres produits, en stock, en voie de fabrication et d'expédition.....	2.710.911,08
<b>DISPONIBLE</b>	
Espèces en caisse.....	227.448,81
— en banque.....	1.460.075,33
Titres et valeurs déposés en banque.....	1.301.239,55
Actions et valeurs (sommes restant à appeler).....	1.066.561,90
Dû par la Clientèle.....	2.504.086,19
Comptes débiteurs.....	131.348,24
<b>TOTAL.....</b>	<b>19.046.978,05</b>
<b>REPARTITION DES BÉNÉFICES</b>	
BÉNÉFICES de l'exercice ressortant de bilan ci-dessus..... 2.460.381,40	
A ajouter :	
Baliquet non employés de bénéfices net de l'exercice précédent.....	284,85
<b>BÉNÉFICE NET TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 1913.....</b>	<b>2.460.566,25</b>
Dividendes distribués aux 22.000 actions à 100 francs, soit 220.000 francs, soit 10 francs par action	
Dividendes distribués aux 18.000 actions à 125 francs, soit 225.000 francs, soit 12 francs par action	

<b>MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES</b>	
<b>DE SAINT-ÉTIENNE</b>	
SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS — CAPITAL SOCIAL: VINGT MILLIONS DE FRANCS.	
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931</b>	
<b>→ ACTIF ←</b>	
<b>IMMOBILISE</b>	
Terrains et immobilis. (1).....	27.872.230,88
Fonds de commerce, brevets et droits (2).....	1.402.810,88
Matériel industriel et commercial (3).....	21.204.905,50
Mobilier et immobilis. accessoires (4) 19.160.947,36	20.825.835,31
Matériel industriel et commercial accessoires (5) 19.160.947,36	
(1) Immobilis. affectées au service de la clientèle (2) par le conseil d'administration (3) par le conseil d'administration (4) par le conseil d'administration (5) par le conseil d'administration	
<b>REALISABLE</b>	
Marchandises en magasin.....	22.200.580,35
Fournitures diverses.....	2.187.820,83
Autres produits en magasin (1) en cours de fabrication dans les ateliers 11.148.809,36	
<b>DISPONIBLE</b>	
Espèces en caisse.....	200.967,64
— en banque.....	16.127.087,42
Titres et valeurs en portefeuille.....	30.104.252,77
Comptes débiteurs.....	9.250.826,36
Dû par la Clientèle.....	2.040.932,43
<b>TOTAL.....</b>	<b>193.582.138,59</b>
<b>REPARTITION DES BÉNÉFICES</b>	
BÉNÉFICES de l'exercice ressortant de bilan ci-dessus..... 987.841,72	
<b>987.841,72</b>	
TOTAL DE LA RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET..... 987.841,72	
Reserve légale..... 49.392,00	
Reserve.....	685.000,00
Rapport à l'exercice.....	2.449,47

## 3. Assemblées générales, conseil de surveillance et conseils d'administration

COTES EXTRÊMES: 63 J 78 - 140, 8169

DATES EXTRÊMES: 1899-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 6,60 MÈTRES LINÉAIRES

64 ARTICLES.

### Présentation historique

#### Assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires se réunit tous les ans. Les statuts de 1894 de la société en nom collectif Blachon et Mimard et en commandite par actions pour M. Broche en détaillent ainsi la composition et le rôle:

*«Pour faire partie de l'Assemblée générale, il faut être propriétaire de dix actions au moins [...]. L'Assemblée générale annuelle est présidée par le président du conseil de surveillance. Elle entend les rapports qui lui sont faits par les gérants et le conseil de surveillance. Elle discute, approuve ou rejette les comptes. Elle fixe les dividendes. Elle nomme les membres du conseil de surveillance et délibère sur les propositions de ce conseil...<sup>48</sup>»*

Après la transformation de la Manufacture en société anonyme en 1911, l'assemblée générale continue de se réunir dans des conditions quasi-similaires. Cependant, suite aux dernières volontés d'Étienne Mimard émises dans son testament, deux représentants de la Ville de Saint-Étienne sont nommés à partir de 1945 au conseil d'administration, il leur est cependant demandé de ne pas interférer dans la gestion de l'entreprise.

#### Conseil de surveillance

Les comptes de la société en commandite par actions Mimard Blachon et C<sup>ie</sup> de 1894 à 1910 sont contrôlés et vérifiés par un conseil de surveillance

qui rédige un rapport pour l'assemblée générale: les membres de ce conseil sont M. Délande, V. Cuisson, Henri Broche remplacé par Claude Griot en 1902, et M. Dépalle remplacé fin décembre 1906 par Ludovic Marcoux, directeur administratif de la Manufacture et détenteur d'un certain nombre d'actions.

*«Le Conseil a estimé que la présence dans son sein, indépendamment dudit Monsieur Marcoux, de trois membres n'ayant avec la Société que des relations d'actionnaires, étaient suffisamment de nature, [...], à sauvegarder encore la complète indépendance du Conseil vis-à-vis de Messieurs les Gérants<sup>49</sup>».*

#### Conseil d'administration

En 1911, avec la transformation de la société en société anonyme, un conseil d'administration est constitué. Il est composé de six à vingt membres pris parmi les associés et nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont élus pour six ans, avec renouvellement d'un à deux membres chaque année.

Ce conseil devait donner à l'entreprise une gestion moins personnelle, par l'accueil de personnalités extérieures. Or, dans la pratique, et sûrement en raison de la volonté d'Étienne Mimard de garder en mains tous les rênes de l'entreprise, ce conseil est seulement composé des chefs de service de l'entreprise et c'est Étienne Mimard qui le préside.

Ce conseil d'administration devient en fait essentiellement un comité de direction. Le rôle des administrateurs est défini ainsi:

*«Les administrateurs employés ont, en réunion du conseil, tous les droits que leur confère leur titre d'administrateur. Par contre, dans leurs fonctions de chef de service, ils sont tous sous l'autorité absolue du directeur général» (article 15 des statuts de 1916).*

*«Le Directeur général peut prononcer la révocation des directeurs ou autres chefs de services – administrateurs participants, qui,*

*de fait, perdent leur fonction d'administrateur» (article 22 des statuts de 1919).*

Malgré une ouverture du capital en 1924 et 1948, les actionnaires extérieurs ne sont représentés au conseil d'administration que par un ou deux «administrateurs libres»<sup>50</sup>.

Ce n'est qu'en 1972 que la Banexi, filiale de la Banque nationale de Paris - BNP, y installe trois de ses représentants, mais cette expérience ne dure qu'un an.

### Présentation du contenu

L'ensemble des copies des procès-verbaux de l'assemblée générale (1899-1979), du conseil de surveillance (1898-1911) puis du conseil d'administration (1963-1978) permet une lecture détaillée des choix stratégiques et de développement effectués par les dirigeants de Manufrance.

Les procès-verbaux des assemblées générales témoignent ainsi de l'évolution de la santé de l'entreprise au fil des ans, en couvrant la quasi-totalité de son histoire soit de 1899 à 1979, sans interruption.

Pour l'époque de la société en commandite, couvrant la période de 1898 à 1911, le registre des délibérations du conseil de surveillance reflète l'activité du conseil en matière de contrôle et de vérification des comptes de l'entreprise et ses recommandations: les mots d'ordre sont une bonne gestion des comptes et une gestion prudente de l'entreprise.

Les procès-verbaux du conseil d'administration offrent également un regard régulier sur la situation économique générale, telle qu'elle est vécue par les dirigeants de la Manufacture. En témoignent les dossiers personnels des administrateurs de 1966 à 1980 (cotes 63 J 125 à 63 J 134).

#### Intérêt des documents

Par l'étude des documents présents au sein de cette partie du répertoire méthodique, on prend

<sup>[1]</sup> 47 JOLY Hervé, «Manufrance, une société anonyme trop fermée? L'épopée Manufrance (1885-1985)», Que reste-t-il de nos amours?, novembre 2011, Saint-Étienne, France halshs-00750964>, p. 4.

<sup>[2]</sup> ILL. 66 BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 1913.

<sup>[3]</sup> ILL. 67 BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 1931.

<sup>[4]</sup> Statuts de 1894, titre V, Arch. dép. Loire, 63J 1.

<sup>[5]</sup> Réunion du conseil de surveillance du 29 décembre 1906.

<sup>[6]</sup> JOLY Hervé, op. cit.



connaissance d'un point de vue général de l'histoire de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne en elle-même et de son inscription dans un contexte économique régional, national et international.



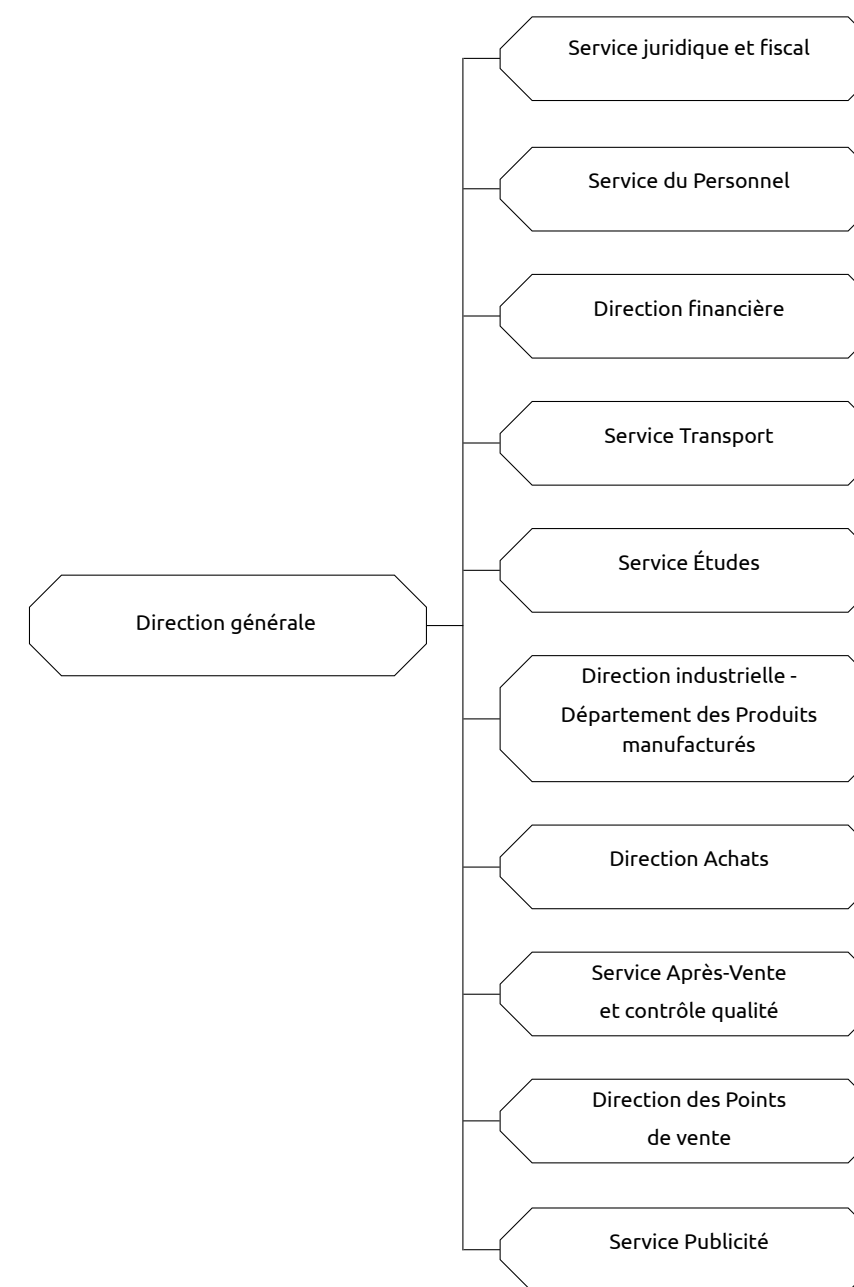
ILL. 68 DÉPÔT AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES EN DATE DU 27 MARS 1891.

GRAPH. 3 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

ILL. 69 PAGE 4 DU TARIF-ALBUM DE 1935.

ILL. 70 PAGE 5 DU TARIF-ALBUM DE 1935.

Conseil des prud'hommes de Saint-Étienne  
 Ce jourd'hui il a été déposé par M. Étienne Mimard, fabricant d'armes à Saint-Étienne au secrétariat du conseil des prud'hommes un paquet clos et scellé avec déclaration qu'il contient la description d'un modèle de fourreau de fusil long et court dont il se réserve la propriété exclusive à perpétuité. Ce dépôt a pour objet la réserve de propriété durant le laps de perpétuité années, conformément à la loi du 18 mars 1806.  
 Procès-verbal a été dressé sous le n° 74 du registre officiel à ce destiné et le même numéro d'ordre inscrit sur le dépôt. Saint-Étienne, le 27 mars 1891. Le secrétaire du conseil. [signé] J. Gaillard.





## 4. Direction générale

COTES EXTRÊMES: 63 J 141 - 331, 8183

DATES EXTRÊMES: 1887-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 18,8 MÈTRES LINÉAIRES

192 ARTICLES.

### Présentation historique

En 1911, Pierre Blachon, suite à des problèmes de santé, laisse à son associé et ami Étienne Mimard la direction de la Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne devenue société anonyme le 1<sup>er</sup> janvier.

Suite à la réorganisation de la Manufacture élaborée au début des années 1900, l'entreprise se dote à proprement parler d'une direction générale qui chapeaute l'ensemble des directions et services. Une direction commerciale et une direction industrielle sont créées. Le système de transmissions internes à la Manufacture revêt une connotation quasi militaire: ordres du jour, décisions et instructions gèrent les aspects de la vie quotidienne de l'entreprise dans ses moindres détails.

Étienne Mimard assure dès lors, et de façon autoritaire, les fonctions de président directeur général de la Manufacture, de 1911 jusqu'à sa mort, le 14 juin 1944. La direction générale joue un rôle prépondérant et central dans cette entreprise de plus en plus importante.

Pierre Drevet, l'un de ses plus anciens collaborateurs, succède à Étienne Mimard, du 15 juin 1944 à décembre 1951. Un autre cadre de Manufrance, Jean Fontvieille prend la tête de l'entreprise de janvier 1952 à décembre 1965. Lui succède Georges Drevet, le fils de Pierre Drevet, de janvier 1966 au 1<sup>er</sup> avril 1975.

D'avril 1975 à avril 1977, une personnalité extérieure à Manufrance, André Blanc, inspecteur des finances, assure les fonctions de président directeur général de l'entreprise.

À partir de 1977, les présidents se succèdent à un rythme plus rapide sans pouvoir juguler les

pertes de l'entreprise, en dépit de plusieurs plans de redressement: Henri Fontvieille (20-30 mai 1977), Jacques Petit (1<sup>er</sup> juin 1977 - 3 février 1978), Henri Fontvieille (4-10 février 1978), Jean Hamon (11-28 février 1978), François Gadot-Clet (1<sup>er</sup> mars 1978 - 23 janvier 1979), Jean-René Mestries (24 janvier 1978 - 18 juin 1979).

### Présentation du contenu

On trouve dans la rubrique « Direction générale » les archives produites et centralisées par les présidents directeurs généraux de Manufrance et ses principaux dirigeants. Cet ensemble se compose de dossiers généraux tenus sur une longue période et de dossiers propres à chaque directeur. Pour ces derniers, il a été décidé de respecter scrupuleusement le mode de classement des dossiers de chaque directeur tel qu'il a pu être reconstitué. Les titres originaux des dossiers ont été conservés.

#### Rapports d'activité

Cet ensemble de rapports annuels d'activités couvre la totalité de la période qui suit la Seconde Guerre mondiale.

#### Dossiers d'affaires générales

Il s'agit de l'ensemble des dossiers d'affaires générales qui ne peuvent être attribués à un seul directeur.

On y trouve d'abord des dossiers généraux concernant la « marche de la Manufacture », de 1887 à 1964, puis des dossiers relatifs au personnel et aux relations sociales de Manufrance, au *Tarif-Album* et à divers autres sujets entre 1911 et 1978.

#### Dossiers par directeurs

Les dossiers sont classés dans l'ordre chronologique des présidents directeurs généraux. Il est ainsi possible de consulter les correspondances et autres dossiers d'affaires ayant appartenu à Étienne Mimard, Georges Drevet, André Blanc, Jacques Petit, Jean Hamon, François Gadot-Clet, Jean-René Mestries et Blaise de Saint-Just. Les affaires qui y sont traitées sont d'importance très

variable et couvrent la période de 1904 à 1979.

#### Dossiers relatifs à la production et relations avec les chambres syndicales professionnelles

Les directeurs de Manufrance étaient très impliqués dans le domaine de la production: c'est pourquoi il a paru judicieux de mettre dans cette partie les comptes rendus des réunions du comité technique créé par Pierre Drevet en 1950 pour développer le secteur du département des Produits manufacturés (DPM). On trouve également des dossiers relatifs aux relations avec les différentes chambres syndicales professionnelles, soit celle de l'industrie et du commerce des armes et des munitions, celle des cycles et automobiles de Saint-Étienne, celle des constructeurs de machines à coudre, ainsi que les relations avec le syndicat des entreprises de vente par correspondance.

#### Études

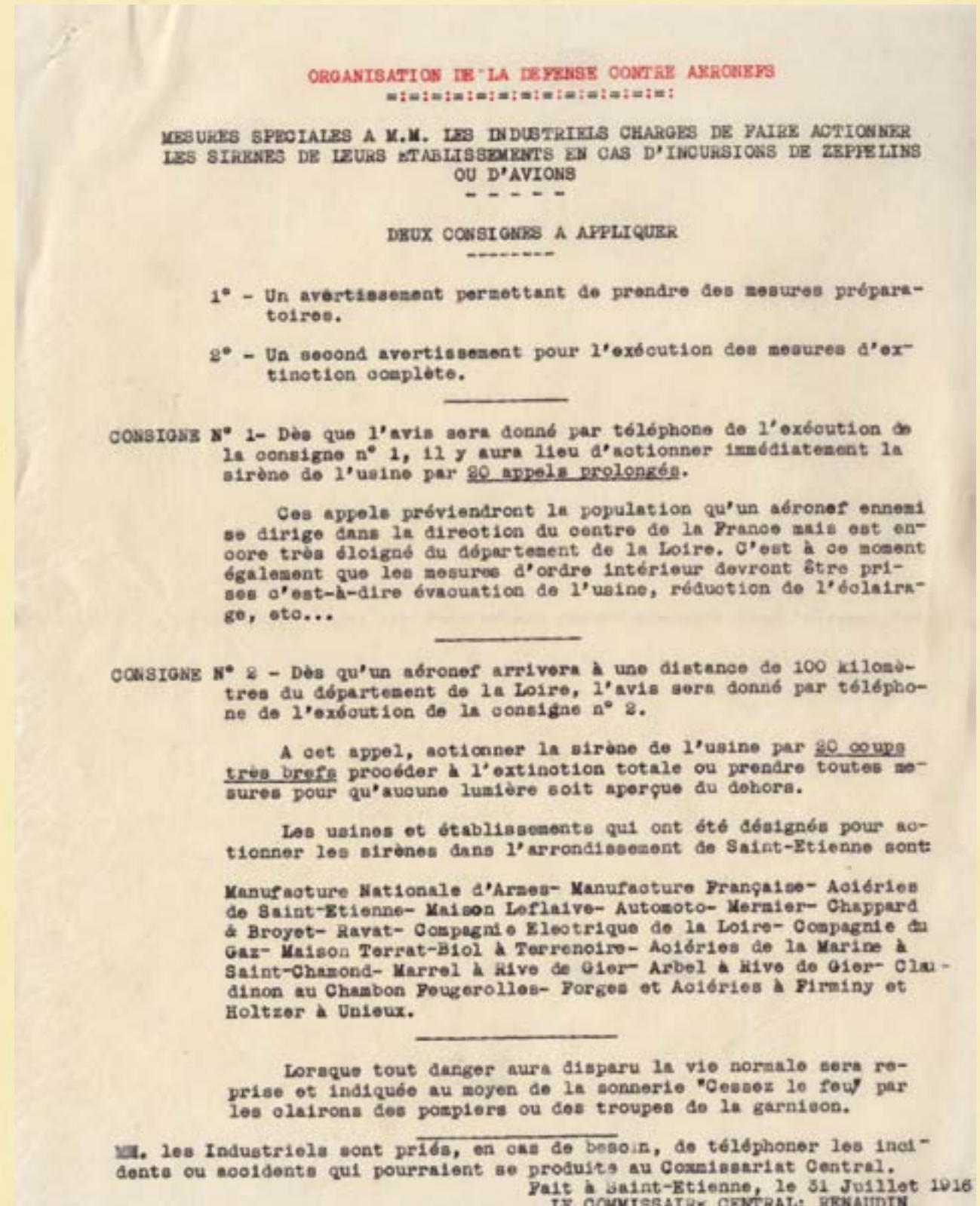
Au cours des années 1960 et 1970, les dirigeants de Manufrance commandent au service Études ou à des cabinets spécialisés des études portant principalement sur la santé de l'entreprise et son organisation qui ont donné lieu à de nombreux diagnostics et à des conseils pour améliorer son fonctionnement. Ils ont été complétés par des études de marché, y compris pour l'étranger. L'ensemble de ces documents était conservé par la direction.

#### Temps de guerre

Enfin, les archives de la Direction générale comportent un ensemble de documents liés aux affaires de guerre, rassemblés et archivés en tant que telles dès l'époque de Manufrance. Ces archives comportent des documents généraux sur la période de guerre, et reflètent la vision que portait l'entreprise sur la situation en France, en Europe et dans le monde entre 1940 et 1945, notamment par des rapports mensuels. Ont été également conservées de nombreuses notes, correspondances et documentations traitant de la mobilisation industrielle, du personnel et des marchés de guerre.

### Intérêt des documents

Les archives présentes au sein de la Direction générale permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'histoire de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne et d'étudier les événements qui l'ont grandement marquée. Elles permettent aussi d'étudier les voies explorées et les orientations prises par ses dirigeants pour assurer la construction, le développement, puis le redressement de l'entreprise.





## 5. Service juridique et fiscal, service Architecture, service Contentieux

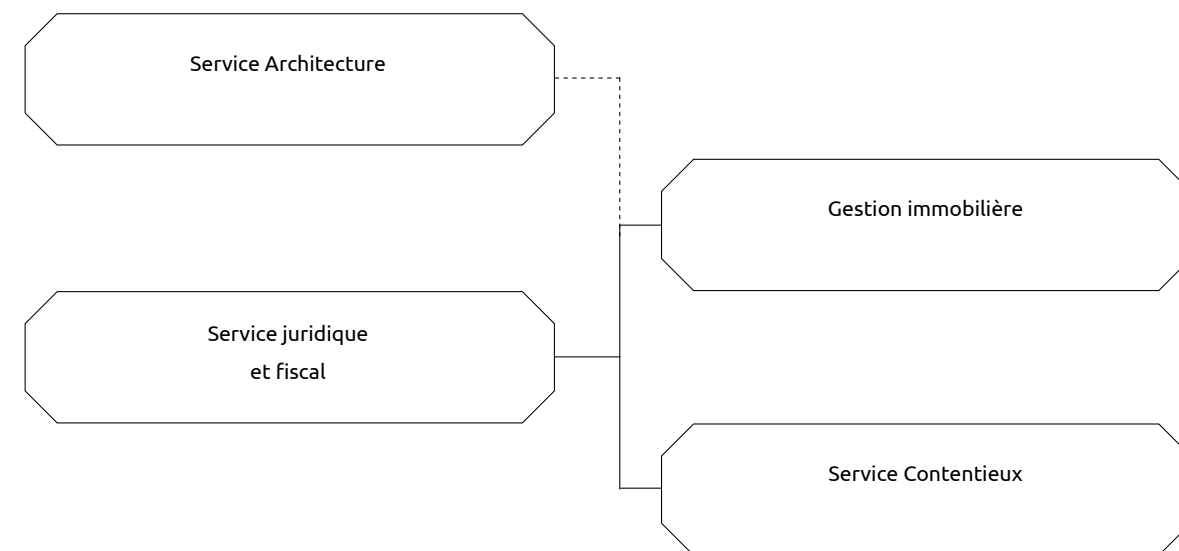
COTES EXTRÊMES: 63 J 332 - 781, 8184

DATES EXTRÊMES: 1683-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 37,5 MÈTRES LINÉAIRES DE DOCUMENTS ÉCRITS, 13 MÈTRES LINÉAIRES DE PLANS (PRÈS DE 1 500)

451 ARTICLES.

Les documents provenant du Service juridique et fiscal et du service Architecture, deux services rattachés à la Direction générale mais indépendants l'un de l'autre, ont été regroupés dans cette rubrique afin de faciliter la lecture de l'inventaire en rapprochant les dossiers relatifs à la gestion immobilière et à l'aménagement des sites appartenant à la manufacture.



### Présentation des services

#### Service juridique et fiscal

##### Historique

Le Service juridique et fiscal, alors appelé service du Contentieux, a d'abord été une branche de la Direction administrative qui se trouvait à la tête de services que nous qualifierions aujourd'hui de «services supports» et qui perdura jusqu'en 1929.

À cette date, le service du Contentieux est placé directement sous l'autorité du directeur général et devient un service de premier ordre. Il prend le nom de Service juridique et fiscal dans les années 1970 et se structure en deux entités distinctes : le Contentieux et la Gestion immobilière. Il faut noter que cette évolution de la dénomination du service Contentieux, désignant d'abord l'ensemble d'un service puis l'un de ses sous-services, a faiblement marqué le personnel de Manufrance qui a continué à appeler service du Contentieux l'ensemble du Service juridique et fiscal, comme le montre les propos recueillis lors des témoignages oraux.

##### Fonctions et activités

Le Service juridique et fiscal exerce jusqu'à la liquidation de l'entreprise les fonctions qui sont attribuées dès 1929 au service Contentieux. La première d'entre elles correspond à une activité de veille et de conseil juridique «transversal» auprès de l'ensemble des entités de la Manufacture. Il s'occupe également des divers contrats souscrits par la Manufacture et notamment des contrats d'assurance. En second lieu, il est chargé de la gestion immobilière, qu'il s'agisse de l'acquisition d'immeubles et de terrains ou de leur location. Enfin, le service Contentieux proprement dit intervient à propos des litiges liés aux services de l'État, aux employés (accidents du travail, saisie-arrêts sur salaire...), aux clients et aux fournisseurs.

#### Service Architecture

##### Historique

Un service Construction et Installation est créé dès 1923 par les dirigeants de la Manufacture, à une époque où celle-ci s'est engagée dans d'importants travaux de construction et d'aménagement du site du cours Fauriel, comme l'édification de l'usine à étages de la rue Lassaingne. En 1940, ce service change de dénomination et devient le service Architecture.

##### Fonctions et activité

À partir de 1923, le service est chargé de l'entretien des différents sites, qu'il s'agisse de la Manufacture elle-même ou des points de vente. Selon les circonstances, il effectue des travaux par ses propres moyens ou avec l'aide de prestataires. Il veille également à l'uniformité de l'agencement des ateliers, des bureaux et des magasins à Saint-Étienne, ainsi que dans les maisons de vente. Afin de réaliser ce travail, il décide de l'installation, des modifications ou des transformations concernant le mobilier ou encore l'ensemble des outils et des matériaux utiles.

Ce service est également chargé de veiller à l'utilisation et à l'agencement rationnel du mobilier dans les différents sites de l'entreprise et surveille également l'entretien des bureaux, leur propreté et leur rangement.

### Présentation du contenu

Cet ensemble des documents, riche pour la période des années 1960-1970, permet de suivre les préoccupations d'ordre juridique et architectural de l'entreprise. Seul le livre de notes du chef de la Direction administrative (1897-1907) et les dossiers des maisons de vente permettent de remonter avant la Première Guerre mondiale.

#### Dossiers de direction

On a placé, pour mémoire, en tête de cet ensemble, le livre de notes de Ludovic Marcoux, chef de la Direction administrative de 1897 à 1906, puis du service Contentieux de 1907 à 1910. Ce document mentionne au jour le jour les affaires traitées et

les instructions données aux services et donne une représentation vivante de la marche de l'entreprise à une époque de forte croissance et de changements dans la dynamique de Manufrance.

Ensuite, les dossiers des différents chefs du service juridique et fiscal sont classés par ordre alphabétique, avec leur intitulé originel. On a placé ici les dossiers relatifs aux assurances, à l'exécution des formalités administratives de la société, ainsi qu'à la veille juridique en matière de commercialisation des produits.

#### Gestion immobilière

Cet ensemble est tout d'abord constitué des dossiers du service juridique et concerne les acquisitions immobilières sur l'ensemble du territoire français. On y trouve notamment des actes de vente et parfois des dossiers entiers retraçant l'histoire des édifices. Aux dossiers d'acquisition s'ajoutent des archives plus administratives comme le suivi des baux, l'établissement des contrats d'assurance et d'entretien. Enfin, cette activité de gestion immobilière est complétée par les dossiers de contentieux immobilier avec les vendeurs, propriétaires ou des locataires des biens.

#### Architecture

La partie «Construction, études, travaux et aménagement» provient du service Architecture. Les dossiers complets de travaux et d'aménagement sont peu nombreux, ils concernent surtout l'entrepôt Molina, puis le site de Saint-Étienne et quelques maisons de vente. On remarquera toutefois la collection de 1 500 plans présentant les façades, l'agencement, le mobilier ou encore la situation géographique des différents sites de la Manufacture, dont certains remontent aux années 1930. Cet ensemble de plans permet d'appréhender la matérialisation de la politique et de la vision commerciale de l'entreprise dans l'architecture de ses différents points de vente, soigneusement choisis et agencés pour véhiculer l'image de la Manufacture auprès de la clientèle urbaine.

#### Contentieux

Le service du Contentieux tel qu'il existe dans les années 1970 s'occupe des litiges d'ordre général. Sont présents dans cette sous-partie les contentieux avec la clientèle générale ou les fournisseurs relatifs à des problèmes de règlement des achats, à des vols ou encore à des accidents. Le Contentieux s'occupe aussi de la gestion des litiges avec le personnel de la société, notamment des accidents de travail ou des licenciements.



## 6. Service du Personnel (Direction des Relations humaines)

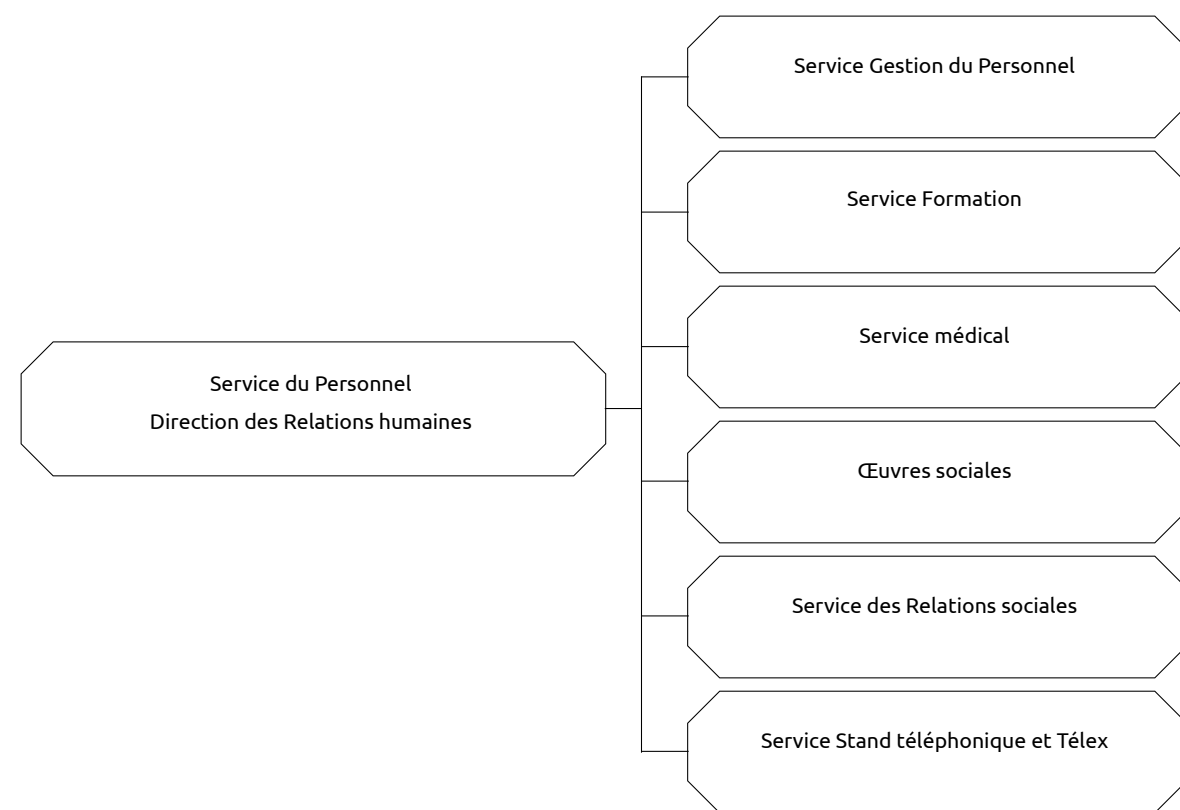
COTES EXTRÊMES : 63 J 782 – 1709

DATES EXTRÊMES : 1892-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE : 111,6 MÈTRES

LINÉAIRES

928 ARTICLES



<sup>51</sup> Pour des raisons de cohérences entre les dossiers, nous avons préféré classer ces dossiers dans le service du Personnel qui, à partir de 1970, a hérité ces fonctions, Arch. dép. Loire, 63J 972-974.

GRAPH. 5  
ORGANIGRAMME  
SERVICE DU  
PERSONNEL.

ILL 72 FICHE DU  
PERSONNEL.

### Présentation historique

Le service du Personnel, qui dépend jusqu'en 1929 de la Direction administrative, semble avoir longtemps exercé des fonctions très générales : la gestion administrative des embauches et des licenciements, la tenue du fichier nominatif des employés ainsi que la gestion du Service médical créé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour soigner les employés souffrants ou blessés et procéder aux visites médicales d'embauche.

Des années 1930 à 1970, il semble que les différents services aient géré eux-mêmes leur personnel, ce dont on trouve la trace, par exemple, dans l'existence de dossiers relatifs aux directeurs et employés des magasins dans le fonds de la Division des Points de Vente<sup>51</sup>.

On notera qu'au cours des années 1960 le service Téléphone et Téléx est rattaché au service du Personnel, permettant aux employés d'appeler vers l'extérieur en monnayant le règlement de la communication.

Dans les années 1970, suite à de multiples diagnostics réalisés par des cabinets d'étude, une direction des Ressources humaines et du Personnel est créée. Son directeur encadre le service de Gestion du personnel, le service Formation, le Service médical et les Œuvres sociales.

En 1979, une direction des Affaires sociales est créée et prend à la direction des Ressources humaines les attributions en matière de relations sociales : conventions collectives et d'établissements, relations avec les syndicats et les délégués des employés, organismes paritaires.

### Présentation du contenu

Les archives concernant le personnel présentes au sein du fonds Manufrance ont été réparties et classées en fonction de l'organisation de la direction des Relations humaines au cours des années 1970, dont datent la plupart des dossiers. Toutefois, deux ensembles importants de

documents englobent une période chronologique plus large : le fichier du personnel, dont les fiches concernent l'ensemble des employés y compris ceux qui sont entrés à la Manufacture dès 1892, et les dossiers individuels qui correspondent aux employés présents à Manufrance à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelle que soit leur date d'entrée dans l'entreprise.

#### Direction du service

Cet ensemble comprend des documents relatifs à la situation générale de Manufrance, aux relations du chef du service avec les autres entités de l'entreprise, des dossiers statistiques et des documents concernant les relations avec des organismes et les administrations publiques.

#### Gestion du personnel

Le fonds du service Gestion du personnel regroupe les documents relatifs à la gestion générale et individuelle du personnel. La plupart des documents généraux concerne les années 1960 et 1970 et couvre un rayon thématique large, de la gestion des effectifs à la rémunération et au temps de travail. De plus, il convient de mentionner la présence de documents évoquant la gestion des départs des salariés, qu'il s'agisse des départs en retraite, préretraite ou licenciements, en particulier dans les dernières années de la société. On notera que certains dossiers concernent la Seconde Guerre mondiale.

La gestion individuelle du personnel se traduit par la présence d'un fichier alphabétique des employés comportant les dates d'entrée et de sortie et des appréciations sur les personnes et celle d'une volumineuse série de dossiers individuels classés par ordre alphabétique, qui a probablement été constituée à partir de 1945, en fonction des personnes encore présentes à cette époque à Manufrance.

#### Formation

À côté des documents généraux, il est à noter la présence des dossiers de relation avec des organismes prestataires de formation des années 1960 à 1979 .

#### Service médical

Des carnets de constat d'accident commençant dès 1919 témoignent de l'activité précoce de ce service. Les rapports annuels d'activité de ce service ne sont présents qu'à partir de 1950, année de sa restructuration, suite au second conflit mondial.

#### Œuvres sociales

On trouve dans cette partie des documents relatifs à la caisse de retraite fondée en 1945 par la femme d'Étienne Mimard pour les employés de la Manufacture, et la caisse d'entraide du personnel.

#### Relations sociales

Cet ensemble concerne les conventions collectives et les accords d'établissement, les relations avec les syndicats et les délégués du personnel. Il regroupe aussi des dossiers concernant les organismes paritaires: le comité d'Entreprise et le comité d'Hygiène et de Sécurité. L'ensemble de ces documents couvre la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale.

#### Télex-Téléphone

Les documents ici regroupés donnent des indications sur l'organisation et le fonctionnement de ce service destiné au personnel.

#### Intérêt des documents

Complétant le fonds de la Direction générale qui comprend des documents sur le personnel et les Relations sociales surtout avant 1940, le fonds d'archives issu du service du Personnel est d'une richesse considérable pour comprendre les rapports entre les dirigeants et les employés de Manufrance, retracer l'histoire du personnel de l'entreprise et plus largement, en raison des effectifs de cette société, l'histoire de la population du bassin stéphanois.





## ENCADRÉ 8

### LE SERVICE MÉDICAL

Service Médical . Année 1991 .

Médicaments	Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur		
Aspirine	100	1000	120	1200	150	1500	180	1800	200	2000	220	2200	250	2500	280	2800	300	3000	320	3200	2000	20000
Paracétamol	200	2000	250	2500	300	3000	350	3500	400	4000	450	4500	500	5000	550	5500	600	6000	650	6500	4000	40000
Amoxicilline	50	5000	60	6000	70	7000	80	8000	90	9000	100	10000	110	11000	120	12000	130	13000	140	14000	1000	100000
... (autres médicaments)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Le service médical était indispensable au bon fonctionnement d'une Manufacture, d'autant plus à la Manufacture Armes et Cycles de Saint-Etienne car en 1914, celle-ci dépassait un effectif de 4 000 employés. Suite à la loi du 2 octobre 1946, l'employeur était tenu d'organiser un service médical autonome, pour les entreprises industrielles comportant un nombre de salariés supérieurs à 2 250. À Manufrance, ce service accueillait deux médecins, l'un s'occupait du personnel des bureaux et entrepôts, l'autre du personnel des ateliers. Deux infirmières s'occupaient du dispensaire. Ce service comprenait aussi une assistante sociale, ainsi que des employés sapeurs-pompiers et secouristes. Étant donné que les accidentés étaient le plus souvent des ouvriers, le service médical se trouvait à côté des ateliers.

Le service médical avait plusieurs responsabilités, ici récapitulées dans le tableau de frais de docteur. Dès l'embauche, un médecin devait examiner le nouvel employé, constater qu'il était apte à travailler et créer une fiche médicale, qui suivait l'employé tout au long de sa carrière. Par des examens systématiques de surveillance, les médecins suivaient les femmes enceintes et les handicapés, mais plus particulièrement les ouvriers exposés aux poussières, au plomb, au benzol ou ceux exerçant des travaux classés insalubres, comme la canonnerie, la trempe ou le polissage. De plus, les examens médicaux s'appliquaient à tout le personnel de Manufrance mais à un rythme moins soutenu, afin de dépister des maladies. Ils faisaient aussi des visites d'ateliers ou de bureaux afin d'évaluer les mesures préventives

aux accidents du travail, en particulier dans le cadre du Comité d'Hygiène et de Sécurité. À chaque fin d'année, les médecins devaient rédiger un rapport d'exercice, soumis à l'inspection du travail.

Dès 1919, les infirmières étaient présentes tous les jours au dispensaire, pour accueillir blessés et malades. Quand il s'agissait de petites blessures ou d'inconforts, l'infirmière seule se chargeait du patient. Elle avait à sa disposition tout le matériel nécessaire et les médicaments autorisés à la vente dans une entreprise, tels que des baumes, des cachets ou des infusions. Lorsque le cas était plus grave et que, de surcroît, il pouvait entraîner un arrêt maladie, c'était alors des médecins qui se chargeaient d'ausculter l'employé.

Les infirmières tenaient un registre de tous les accidents du travail. Dans les années 1940, environ douze employés, par jour, venaient se faire soigner au dispensaire. Plus de la moitié des blessures les plus courantes étaient les plaies et les coupures ; les épines, les brûlures, les corps étrangers dans les yeux étaient aussi des motifs de visite très courants.

12 septembre 1905 Visite médicale, nouveaux employés  
À partir de ce jour, la mention «Vu» mise par le docteur sur le bulletin de visite voudra dire «Refusé».  
Il n'y aura que deux mentions «Vu» ou «Accepté».

1905  
Septembre 12  
Visite médicale, nouveaux employés. A partir de ce jour la mention "Vu" mise par le Docteur sur le Bulletin de visite voudra dire "Refusé". Il n'y aura que deux mentions "Vu" ou "Accepté"

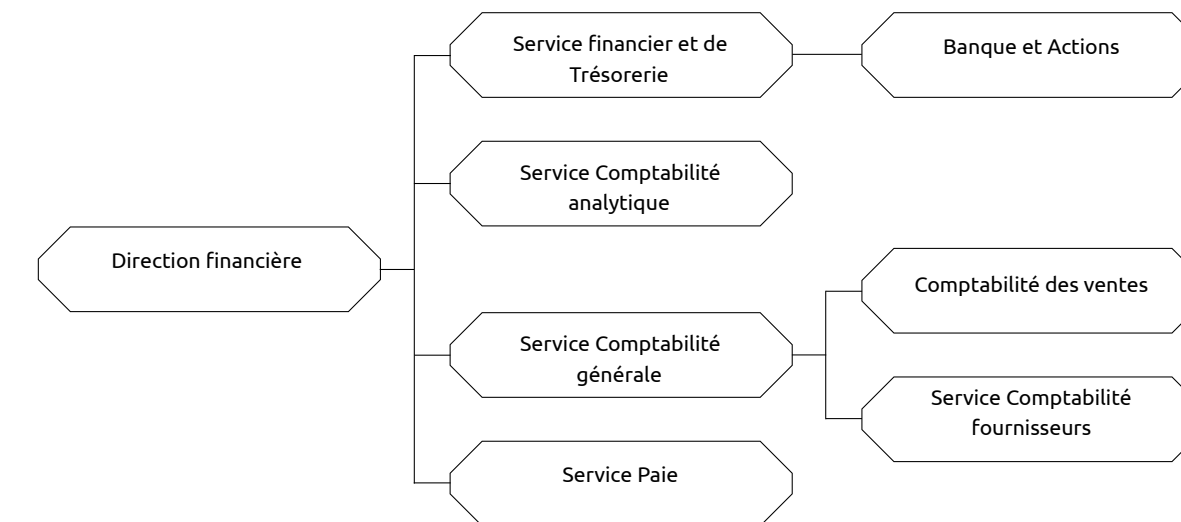
## 7. Direction financière

COTES EXTRÊMES: 63 J 1710 – 4104, 8174, 8186-8188

DATES EXTRÊMES: 1886-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 276 MÈTRES LINÉAIRES

2 399 ARTICLES.



### Présentation du service

« Voilà bien 30 ans que mon fondé de pouvoir de l'époque allait chez vous et y trouvait une comptabilité excellente, que vous avez bien voulu nous laisser copier. Et ce n'est pas la seule fois que le contact avec votre magnifique maison nous a servi d'exemple.<sup>52</sup> »

Cet extrait de la correspondance d'Édouard Michelin à l'attention d'Étienne Mimard en 1927, et plus précisément la remarque qu'il fait sur la qualité de la tenue de la comptabilité de la Manufacture, témoigne de la mise en place par les dirigeants, dès l'origine de l'entreprise, d'un service de comptabilité de qualité. En effet, les activités comptables de la Manufacture sont, comme l'ensemble des services supports, inscrites au sein de la Direction administrative. En 1929, cette direction est dissoute et le service Comptabilité relève dès lors directement de la Direction générale.

Le service Comptabilité est une entité qui centralise l'ensemble des flux financiers issus des différentes activités exercées par la Manufacture. En 1929, il est chargé de la gestion des impôts sur le chiffre d'affaires et des taxes diverses, de la comptabilité industrielle, du contrôle et de l'établissement de la paie. Il intègre également l'ensemble des documents comptables produits par les différents services, comme les services commerciaux. Cette centralisation des données comptables permet à l'entreprise d'obtenir un suivi et un contrôle financier rigoureux de ses différentes activités, afin d'établir des documents récapitulatifs comme les bilans, produits lors des assemblées générales pour rendre compte de la situation financière de l'entreprise.

L'organisation de ce service qui prend le nom de Direction financière dans les années 1970 a perduré jusqu'à la fin de Manufrance. La seule modification importante, apportée en 1974, est la création d'un service Comptabilité analytique, chargé d'analyser et d'étudier les comptes de la société.

<sup>52</sup> Correspondance d'Édouard Michelin adressée à Étienne Mimard, 9 juillet 1927, voir p. 74.

ILL. 73 SERVICE MÉDICAL, ANNÉE 1941.

ILL. 74 NOTE DE LUDOVIC MARCOUX DE 1905.

GRAPH 6. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION FINANCIÈRE.



## Organisation des services de la Direction financière

La Direction financière se subdivise principalement en quatre services: le Service financier et de trésorerie, le service Comptabilité générale, le service Comptabilité analytique et le service Paie.

Le premier service, dans lequel le directeur exerce un rôle direct, s'occupe du budget, des investissements, du paiement des impôts, des relations avec les banques et de la gestion du portefeuille de l'entreprise. C'est ce service qui s'occupe également des relations avec les actionnaires de Manufrance. En 1976, afin d'alléger le travail du directeur financier, un poste de directeur de trésorerie est créé. Toutefois, l'apparition de ce nouveau directeur, dépendant du directeur financier, ne change aucunement la gestion du Service financier et de trésorerie ni la constitution concrète des dossiers.

Le service Comptabilité générale, dont l'origine remonte aux débuts de l'entreprise, est chargé d'effectuer un suivi des différents flux financiers touchant la Manufacture et d'élaborer, à partir de la réception des pièces comptables, la tenue des comptes de l'entreprise. En raison de cette fonction, il a centralisé les journaux et pièces de comptes tenus par d'autres services, notamment aux chargés de la vente, ou du service Approvisionnements et des services Achats pour la Comptabilité fournisseurs. Pour les services de vente, son rôle consistait dans le contrôle de la concordance entre les journaux et les pièces comptables et à « écrire » les opérations au journal général. Pour le service Approvisionnements et les services Achats, le service de Comptabilité centralisait les factures après réception des marchandises, remplissait les livres auxiliaires, puis mettait à jour les différentes fiches de compte des fournisseurs, avant de classer de manière définitive les factures selon les numéros de compte attribués aux fournisseurs.

Le service Comptabilité analytique apparaît dans l'organigramme de Manufrance en 1974. Toutefois, la tenue d'une comptabilité analytique d'exploitation remonte aux années 1950.

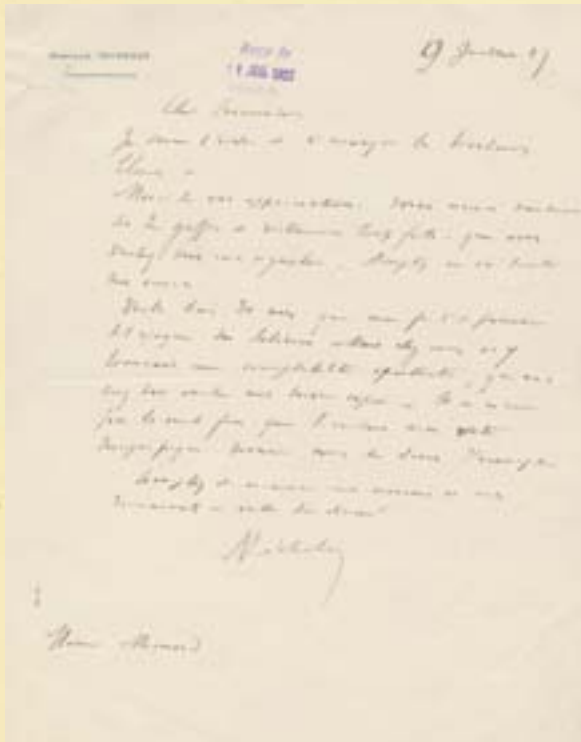
Il s'agissait d'obtenir des éléments pouvant contribuer, par exemple, à déterminer le prix de revient des produits fabriqués et plus largement à aider les dirigeants dans l'analyse des comptes et ainsi à orienter la politique de l'entreprise. Cette comptabilité analytique repose sur un système de comptes spécifiques à l'entreprise qui sont ajustés à la comptabilité générale (classe 9) et qui permettent ainsi d'effectuer des études sur des activités précises de Manufrance, donnant lieu à des interprétations du résultat de l'exercice.

Le service Paie, dépendant de la Direction administrative jusqu'en 1929, a été rattaché au service Comptabilité jusqu'à la fin de l'existence de la société. Il s'occupe de l'établissement des livres et des journaux de paie, des fiches individuelles de salaire, de la réalisation d'études statistiques sur les salaires.

### Présentation du contenu

Le service Comptabilité de la Manufacture a produit et centralisé une quantité considérable de documents papiers. Il a périodiquement procédé à l'élimination des pièces comptables de plus de dix ans<sup>53</sup>. Hormis les documents de la comptabilité synthétique, le grand livre et le journal général, les documents aujourd'hui conservés dans le fonds de ce service datent principalement des années 1960 et 1970.

Afin de rendre l'utilisation de ce fonds plus facile pour les lecteurs, l'organisation par services n'a pas été scrupuleusement respectée dans cette partie de l'instrument de recherche. Ainsi les dossiers relatifs aux augmentations de capital de Manufrance gérés par le Service financier et de trésorerie ont-ils été rapprochés de ceux qui traitent de l'actionnariat et qui proviennent de la Direction générale, afin de constituer une rubrique du plan de classement à part entière intitulée « Actions et actionnaires ». De même, les journaux et éléments relatifs à la Comptabilité Fournisseurs et à la Comptabilité Ventes, en fait centralisés par le service de Comptabilité générale, constituent deux rubriques distinctes.



### Service financier et de trésorerie

Dans le fonds de ce service, on trouve les dossiers de gestion générale de la Direction financière comme ceux liés au budget, aux investissements ou encore aux impôts et taxes. La partie trésorerie, pour sa part, reflète les relations avec les banques, les actionnaires et la gestion du portefeuille de l'entreprise.

### Comptabilité générale

On pourra consulter dans cette partie l'ensemble des comptes de l'entreprise, autrement dit sa gestion financière, par l'intermédiaire de documents de synthèse comme les bilans annuels (depuis 1886), les inventaires par exercice ou encore les comptes de résultats, ainsi que des documents plus détaillés comme le journal général, les journaux auxiliaires ou les Grands livres comptables. C'est dans cette partie d'ailleurs qu'on trouve les documents les plus anciens : le Grand livre tenu sous forme de feuilles de comptes datant des années 1890 permet de suivre de manière très précise l'ensemble de la comptabilité et d'en constater sa tenue rigoureuse. Les livres et journaux se poursuivent jusqu'en 1979 sous différentes formes.

Le service Comptabilité générale est également chargé de la centralisation du chiffre d'affaires de chaque canal de distribution et de l'établissement des déclarations mensuelles du chiffre d'affaires. On a également conservé des spécimens de différents types de pièces comptables pour comprendre le processus de saisie et de contrôle instauré par la direction.

### Comptabilité analytique

Le service Comptabilité analytique réalise un ensemble de documents relatifs aux prévisions budgétaires, à l'analyse et au contrôle du budget. On trouve aussi les dossiers d'étude du directeur de ce service, ainsi que bon nombre de statistiques. Les registres comptables de la classe 9, qui concernent la comptabilité analytique d'exploitation ont toutefois été laissés avec les Grands livres comptables dans la partie « Service Comptabilité générale ».

### Comptabilité des ventes

La partie Comptabilité des ventes est constituée des journaux de vente rédigés par le service Vente par correspondance et de quelques spécimens de pièces comptables. L'organisation des journaux reflète l'organisation du service d'origine, divisé en plusieurs régions. Les dix premières sont consacrées à la clientèle métropolitaine. Chaque région contient un certain nombre de départements attribués non en fonction de critères géographiques, mais en fonction du nombre des commandes pour que chaque entité du service Vente ait une charge de travail équivalente. L'attribution d'un client à un département puis à une région s'effectue en fonction de son lieu de résidence habituel, quelle que soit l'adresse d'envoi. À partir de 1902, chaque « région » du service Vente est chargée de toutes les opérations comptables la concernant : elle établit son journal de vente, dans lequel elle répertorie l'ensemble des commandes qu'elle a traitées en inscrivant le nom du client et le montant de sa commande. La répartition des zones et des régions a évolué à partir de l'installation de ce système. C'est pourquoi nous avons pris le parti de présenter en annexe cette répartition des régions et leurs évolutions à partir des années 1960, correspondant à la période pour laquelle sont effectivement conservés les journaux<sup>57</sup>. La description des différents circuits de vente présentée en annexe est un complément utile pour la compréhension de cet ensemble de documents<sup>58</sup>.

### Comptabilité fournisseurs

Cet ensemble est constitué des feuilles de comptes et journaux correspondant aux commandes passées par les différents services Achats (direction Achats) et par le service Approvisionnements (direction des Produits manufacturés) auprès des fournisseurs. Un échantillon de factures des fournisseurs a été conservé, à raison d'une facture par fournisseur pour l'année témoin 1969, sur un ensemble qui couvrait à l'origine les années 1969 à 1979. En effet, ces pièces étaient trop volumineuses et

<sup>57</sup> Voir annexe 2.2 Comptabilité de la clientèle: organisation et documents conservés.

<sup>58</sup> Voir annexe 2.3 Répartition de la clientèle des départements entre les régions du service Vente.

<sup>53</sup> Archives, instruction n°2050 (22 juin 1931), Arch. dép. Loire, 63J4204

ILL. 75 LETTRE D'ÉDOUARD MICHELIN À ÉTIENNE MIMARD DATÉE DU 9 JUILLET 1927.

ILL. 76 COPIE LETTRE DE MICHELIN À MIMARD.



faisaient d'autre part doublon avec les dossiers de correspondance fournisseurs datant des années 1970 et figurant dans les fonds des services Achats et du service Approvisionnements et également avec la série des fiches de balance des comptes fournisseurs constitués par le service Comptabilité fournisseurs pour la période 1954-1979.

### Paie

Le service Paie a laissé des livres et des journaux de paie, des fiches individuelles de salaire, et des dossiers d'études statistiques sur les salaires. S'ajoutent à cela la gestion des cotisations sociales et les relations avec les différents organismes de retraite et d'assurance. Hormis quelques exceptions, la majorité des documents issus de ce service et préservés dans le présent fonds sont postérieurs à la Seconde Guerre mondiale.

### Tri, élimination

Le fonds de la Direction financière tel qu'il nous est parvenu représentait une masse importante, constituée en grande part de pièces justificatives (factures de clients et fournisseurs, bons de commandes) et de journaux auxiliaires, en particulier de journaux de vente dont la conservation ne paraissait pas pertinente, soit parce que les informations essentielles étaient reprises dans des documents récapitulatifs, soit parce qu'on pouvait retrouver ces informations dans les fonds d'autres services de l'entreprise.

Une étude approfondie des documents, comprenant l'analyse précise des collections de documents et de leurs lacunes, celle des informations contenues dans les documents et de leur circuit au sein de l'entreprise a permis de faire des choix d'échantillonnage et de conservation de spécimens pour les documents suivants :

- journaux de ventes (service Vente): conservation d'années témoins (1967, 1971-1972, 1975-1976, 1978) lorsque l'état de la série le permettait ;

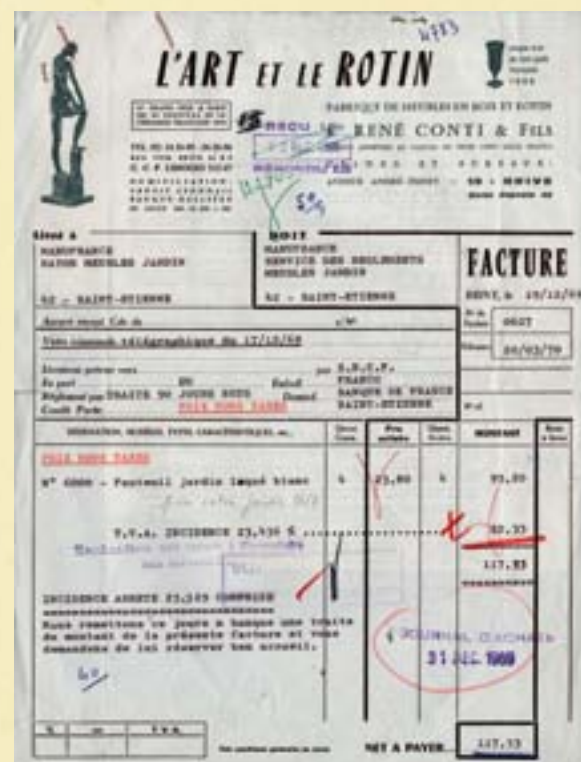
- pièces justificatives de la Comptabilité fournisseurs: conservation d'une facture pour chaque fournisseur pour l'année 1969 (sur un ensemble complet allant de 1969 à 1970) ;

- autres pièces justificatives: conservation de spécimens pour tous les types de pièces recensées destinés à documenter la nature et la forme des documents produits par Manufrance ;

- documents du service Paie: élimination de documents individuels, identifiés comme n'ayant aucune utilité pour les anciens employés de Manufrance et dépourvus d'intérêt historique.

### Intérêt des documents

Les archives de la Direction financière nous permettent non seulement de connaître la façon dont Manufrance était gérée, mais aussi d'appréhender les pratiques comptables de cette entreprise et de son époque. Les factures qui reflètent les articles commandés par la clientèle et les livres de vente permettent par ailleurs d'aborder la vie quotidienne des ménages et l'évolution de l'équipement domestique de la population française dans les années 1970.



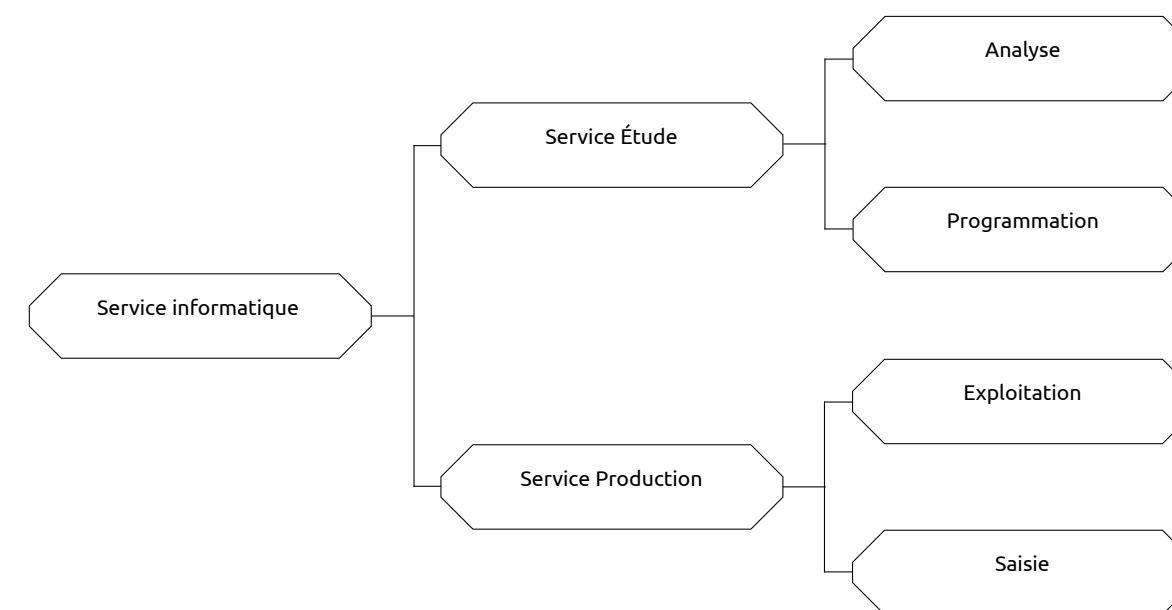
## 8. Service informatique

COTES EXTRÊMES: 63 J 4105 - 4110

DATES EXTRÊMES: 1959-1979

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,70 MÈTRE LINÉAIRE ;

6 ARTICLES.



### Présentation du service

Le Service informatique succède en 1970 au Service mécanographique. Ce dernier a été installé en 1959, au moment où la concurrence se faisait de plus en plus pressante avec La Redoute, Les Trois Suisses, ou avec la firme allemande Quelle. Le Service mécanographique était chargé de gérer les stocks journaliers des 3 000 articles de base (30 000 si l'on se réfère aux tailles et aux coloris), le fichier des 1 500 000 clients (parmi lesquels on compte 1 300 000 clients actifs) et le traitement des commandes (près de 12 000 par jour).

C'est en 1965, grâce à la création des premiers ordinateurs électroniques, qu'un projet d'informatisation est lancé afin de mieux gérer les stocks, de réduire le délai de réapprovisionnement des points de vente, de produire des études statistiques et des états d'inventaire et également d'informatiser les calculs de la paie du personnel. Si le projet est mentionné lors de l'assemblée générale de 1965, le lancement de l'opération et l'installation du matériel avec un ordinateur IBM 360-30 sont réalisés à la fin de l'année 1967.

Ce nouveau système d'exploitation offre un travail beaucoup plus fluide et permet un traitement électronique et mécanisé des commandes par correspondance et une facturation automatique. L'année suivante, l'informatisation est poursuivie avec l'intégration de la gestion des stocks qui sont totalement pris en charge par l'ordinateur. Les dirigeants de la Manufacture insistent à cette époque, dans des notes destinées au personnel, sur le fait que l'avenir de Manufrance dépend de la bonne intégration de l'informatique ; l'entreprise fait preuve en effet d'un retard important vis-à-vis de ses concurrents qui ont depuis plusieurs années intégré cette nouvelle organisation du travail. Toutefois, si les premiers constats sont encourageants, un rapport établi en 1970 mentionne que la gestion mécanisée des stocks coûte excessivement cher, qu'il est nécessaire d'en réduire les dépenses et que l'adaptation de l'informatique aux divers canaux de distribution de la société demeure très compliquée.

GRAPH. 7 ORGANIGRAMME SERVICE INFORMATIQUE.



Les années suivantes sont marquées par la transformation du Service mécanographique en Service informatique. Au cours de cette période, quelques avancées permettent une meilleure organisation, comme par exemple, en 1974, l'informatisation du fichier des abonnés au Chasseur français et celle du fichier des clients de l'entreprise. Cette même année, un nouveau projet est proposé par l'entreprise IBM, visant une nouvelle gestion informatique des ventes, des commandes, des réceptions, des stocks ou encore des mouvements comptables. Toutefois, malgré une dernière transformation de l'organigramme de ce service, le bilan final est négatif.

En 1977, dans un rapport destiné aux curateurs, les dirigeants du Service informatique présentent l'état de leur secteur comme catastrophique, notamment en raison des méthodes d'analyse quasiment inexistantes et déjà d'une sclérose des ordinateurs en activité.

### Présentation du contenu

De cette histoire de l'introduction de la mécanographie, puis de l'informatique à Manufrance, il ne subsiste que très peu d'archives.

Les archives du Service informatique qui nous sont parvenues se composent des dossiers de l'installation d'origine et de quelques documents ayant servi à son fonctionnement, comme des cartes perforées ou des listings de programmation et de contrôle («batches») dont on a conservé quelques échantillons. On se reportera aux projets d'études dans les dossiers de la Direction générale ou aux dossiers du service Comptabilité pour retracer l'informatisation de l'entreprise et constater ainsi l'application concrète de la mécanographie et de l'informatique

ILL. 79 «L'AFFAIRE MANUFRACTURE DU MOIS», MAI 1958.

ILL. 80 (DÉTAIL) INSTRUCTION N° 3639 DU 24/11/1967 «MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION MÉCANO-GRAPHIQUE».

**L'OFFRE MANUFRACTURE DU MOIS** *UNE CUISINIÈRE A GAZ* Mai 58

**EXCEPTIONNELLE**  
par ses avantages pratiques  
par sa présentation séduisante  
et par

**SON PRIX**

ADAPTABLE A TOUS LES GAZ COURAMMENT UTILISÉS :

GAZ DE VILLE  
BUTANE  
ETC...

Lequel 85%  
Paiement 15%  
Moins 80%

POUR  
Lequel 10%  
Paiement 20%  
Moins 70%

Prix 79 kg

**GARANTIE**  
UN AN

Chaudière en tôle d'acier émaillée blanc, avec couvercle émaillé blanc, adaptable pour permettre de retirer facilement la cassette cuisinière sans avoir à débrancher.  
— L'évier avec trois bacs dans un double avec petit bac central et un à chauffage isolé (pour boîtes réchauffées).  
— Vase à eau, réservoir émaillé à triple usage, adapté à la mise de verre, chauffage par double circuit avec mise en température rapide et sûre.  
— Accessoires : grille support, plat cuisson-grilles et plateau à pâtisserie.  
— Dans le bas, placard à couvercle et sur le côté gauche grand placard pour loger le bouteille de butane ; tout l'évier en qui vide, un robinet est placé à l'extérieur pour le remplissage des ustensiles.  
— Cette cuisinière est livrée prête à l'emploi équipée soit pour le gaz de ville, soit pour le gaz butane et propose d'éviter toute précaution lors de la commande. Pour passer ultérieurement d'un gaz à l'autre, il y a lieu de remplacer les brûleurs et le robinet par ceux livrés avec l'appareil (ce reporté à la notice) ; une demande nous permettra d'obtenir gratuitement un jeu d'explicites pour le gaz butane.  
— Elle est équipée de commandes rotatives, avec un à la fois en ligne permettant de sélectionner avec précision, d'un simple tour de poignée, les programmes de cuisson et de cuisson qu'apprécieront les maîtresses de maison.

AM 1-158. Équipée pour gaz ville	AU COMPTANT	35 500 F*	A CRÉDIT	12 000 Fr. à la commande et 3 mensualités de 2 750 Fr.
AM 1-158 bis. — gaz butane	AU COMPTANT	38 900 F*	A CRÉDIT	12 000 Fr. à la commande et 3 mensualités de 2 750 Fr.

FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DANS TOUTE LA FRANCE CONTINENTALE  
Même un service sauvegarde à livrer que jusqu'à épuisement de notre stock.

Pour être servi rapidement, joindre dans la même enveloppe que la commande un MANDAT-POSTE adressé à son nom de MANUFRACTURE, Boites-Étienne — Compte courant postal LYON N° 6.

Adresser les commandes à MANUFRACTURE, SAINT-ÉTIENNE (Loire), ou acheter directement à nos magasins de PARIS (75), rue de la Vierge; MARSEILLE, LYON, THIONVILLE, BORDAUX, NICE, NANTES, OULLE, NANCY, RENNES, CLERMONT-FERRAND, AVIGNON, TOULON, BORDEAUX.

- 1 -

## ENCADRÉ 9

### L'INSTALLATION DE LA MÉCANOGRAPHIE À MANUFRACTURE

**Instructions du** 24/11/1967 N° 3639  
Pour DIRECTION INDUSTRIELLE N° d'ordre

MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION MÉCANOGRAPHIQUE

La mise en place de l'organisation mécanographique sur l'ordinateur 360 amorcée en Juin 1966, se poursuit conformément aux plans prévus.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont très satisfaisants, mais notre premier objectif ne sera atteint que le 1er Janvier 1968 avec la prise en charge à cette date par l'ordinateur, de la gestion de notre stock général. Pour le succès de cette opération, il est indispensable que les nouvelles méthodes de gestion soient bien comprises et strictement suivies et qu'en ce qui concerne le comptage de l'inventaire au 31 Décembre, il soit effectué dans les meilleures conditions d'exactitude et de délai.

Les efforts de tous doivent concourir à la bonne exécution de cette tâche primordiale pour le développement et la modernisation de notre gestion administrative dont chacun doit mesurer l'importance capitale pour l'avenir de la Manufacture.

Nous le devons d'autant plus que nos concurrents, depuis plusieurs années déjà, ont fait l'effort demandé aujourd'hui à MANUFRACTURE et qu'un échec aurait des conséquences catastrophiques pour notre société sur de nombreux plans (développement du chiffre d'affaires, meilleur service de la clientèle, plénitude de l'emploi).

Nous pensons être actuellement sur la bonne voie et nous comptons sur vous tous pour atteindre les nouveaux objectifs que nous avons fixés.

spécialistes et des constructeurs qui proposent une amélioration du système d'origine par l'ajout de dispositifs complémentaires, comme par exemple des machines reproductrices qui permettent de dupliquer les cartes initiales. De plus, afin de pallier la lenteur du traitement des données, on intègre des calculatrices électroniques qui effectuent tous les calculs que l'installation d'origine ne peut effectuer. Prenant modèle sur l'entreprise de vente par correspondance américaine Sears que certains dirigeants visitent au cours de l'année 1960, la Manufacture tente d'améliorer son système mécanographique par l'installation de ces machines annexes. Toutefois, malgré ces modifications, les objectifs ne sont pas atteints :

«Évidemment, ce premier essai nous a tous un peu découragés, c'est normal. Devant les insuffisances du matériel plusieurs se sont affolés ajoutant, aux difficultés nombreuses sur le plan technique, les conséquences des malades et d'un climat désastreux\*».

Malgré l'élaboration d'un nouveau plan d'amélioration du système, le projet est rapidement abandonné.

\* Extrait d'un compte rendu de réunion, tenue au cours de l'année 1960 dans le cadre de l'installation de la mécanographie à Manufrance, Arch. dép. Loire, 63 J 301.



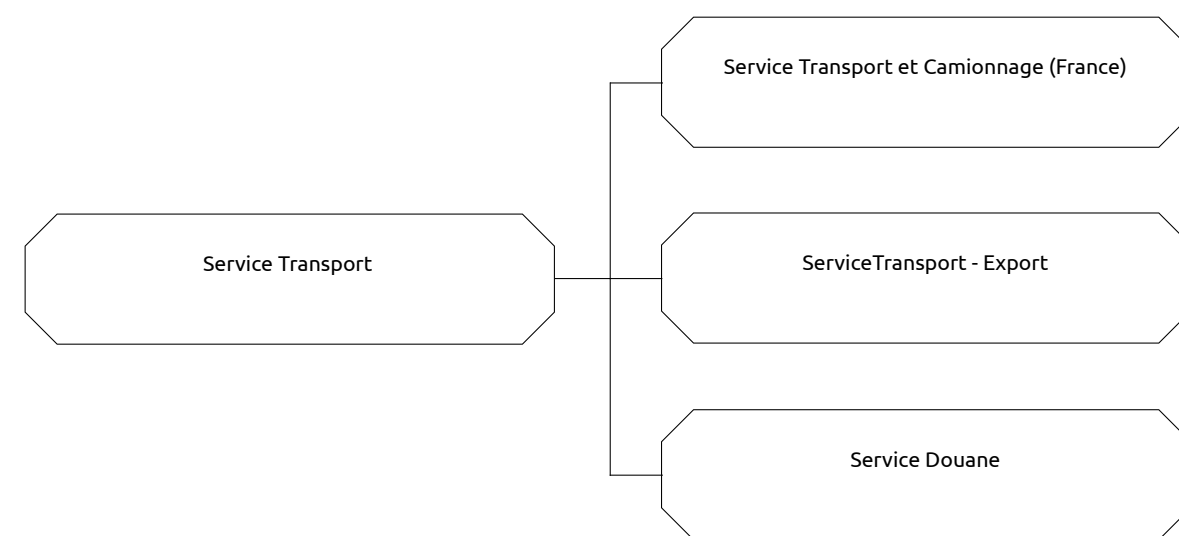
## 9. Service Transport

COTES EXTRÊMES: 63 J 4111 - 4198

DATES EXTRÊMES: 1960-1977

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 9,1 MÈTRES LINÉAIRES

88 ARTICLES.



### Présentation du service

Un service Transport et Camionnage existe au sein de la direction administrative depuis les années 1900 environ : il est alors cité dans la présentation du *Tarif-Album*. Il est également illustré au sein du fonds d'archives par une réglementation très stricte concernant notamment le service Camionnage et illustrant l'importance donnée aux délais de livraison.

À partir de 1929, comme l'ensemble des services supports, le service Transport est rattaché directement à la Direction générale. Il regroupe la gestion du camionnage, l'ensemble des relations avec les sociétés de chemin de fer, la Poste et les sociétés de transports, ainsi que les activités de gestion de la douane et de l'octroi. L'organisation interne du service Transport perdure jusqu'à la fin des années 1970. Il est rattaché de nouveau à la Direction administrative en 1967<sup>54</sup>, puis au Service commercial en 1972. Pour des raisons de commodité nous avons laissé le service Transport comme une entité particulière dans le présent instrument de recherche.

Le rayon de diffusion des produits de la Manufacture étant universel, le service Transport est structuré en fonction de la zone d'envoi de la commande, puis en fonction du moyen de transport utilisé, autrement dit, le transport par route, par voie de chemin de fer ou encore par bateau et plus tard par avion.

La direction de ce service contrôle l'ensemble des activités de ce secteur, centralise les instructions, les notes de services et les statistiques et s'occupe également de la gestion de l'activité de transport métropolitain et des relations avec l'ensemble des transporteurs.

#### Service Transport et Camionnage (France)

Le service Transport et Camionnage (France) est chargé de la gestion des transports en France métropolitaine, soit par les camions et voitures de l'entreprise (service camionnage), soit par d'autres transporteurs routiers ou ferroviaires. On notera que la gestion de l'arrivage des commandes passées auprès des fournisseurs

permet d'évaluer non seulement les stocks et les approvisionnements des différents points de vente, mais aussi l'influence de l'évolution des tarifs de transport sur le prix de revient des marchandises.

#### Service Transport – Export

Ce service s'occupe de l'exportation hors du territoire métropolitain des produits commercialisés par Manufrance et des relations avec les transporteurs, les transitaires et les services postaux.

#### Service Douane (import)

Ce service est chargé du règlement des affaires administratives liées à l'importation des produits étrangers et de la douane. Lorsque les chefs des différents services Achats et du service Approvisionnement trouvent des produits de qualité répondant aux attentes de la clientèle de la Manufacture auprès des entreprises étrangères, ce service s'occupe alors de régler les formalités permettant d'introduire le produit sur le territoire français.

### Présentation du contenu

L'ensemble des documents présents au sein de ce secteur date principalement des années 1970. On peut se reporter aux dossiers de la Direction générale pour trouver des informations antérieures notamment sur les évolutions du coût du transport.

#### Transport et camionnage

Cette partie contient diverses notes et instructions, des récapitulatifs des livraisons de marchandises effectuées par transporteurs, ainsi que des dossiers de litiges avec ces derniers.

#### Transport-export

À côté des comptes des revendeurs et des factures mentionnées ci-dessus, les archives présentes dans ce service concernent la réglementation auprès des douanes, les assurances de transport, un ensemble de correspondance échangée avec la SNCF évoquant les avis de souffrance ou encore les litiges. Enfin, il est possible de consulter les dossiers de relations avec les transitaires de

marchandises ou encore ceux des Postes et Télécommunications.

#### Douane

Sont ici conservés différents documents d'ordre administratif comme les formulaires de dédouanement qui permettent d'établir une liste des produits de fournisseurs étrangers vendus par la Manufacture. À ceux-là, s'ajoutent les dossiers concernant les relations avec les transporteurs chargés du transport de ces marchandises, ainsi que les litiges les concernant.

### Tri, éliminations

Les documents issus des relations avec le Service national de messageries - SERNAM étant essentiellement des factures dont les montants sont inscrits dans les documents comptables, il a été choisi de ne conserver que quelques spécimens des documents afin de laisser une trace du processus de traitement.

### Intérêt des documents

Grâce aux archives du service Transport, support majeur de l'activité de la vente par correspondance, il est possible de connaître les relations de Manufrance avec les transporteurs et les transitaires. Elles donnent aussi un éclairage sur les produits des fournisseurs étrangers que la Manufacture importait.



<sup>54</sup>Création d'une Direction administrative, instruction n°3628 du 17 mai 1967, Arch. dép. Loire, 63J 4215.

ILL. 81 VÉHICULE DE LIVRAISON PORTANT LE LOGO MANUFRANCE.

GRAPH. 8 ORGANIGRAMME SERVICE TRANSPORT.



LE SERVICE TRANSPORT, UN SUPPORT MAJEUR POUR LA VENTE PAR CORRESPONDANCE



Le mode de vente principal mis en place par les dirigeants de la Manufacture, la vente par correspondance, repose sur un catalogue imprimé, le *Tarif-Album*, mais également sur la qualité des infrastructures et des moyens permettant la circulation des courriers, des commandes et des livraisons de marchandises. Comme il est sous-entendu dans le catalogue, la politique commerciale exercée par la Manufacture, autrement dit le fait de s'adresser directement à la clientèle sans aucun intermédiaire, dépend de la question du transport des marchandises des fournisseurs à la Manufacture et de la Manufacture aux clients ou aux points de vente. À une époque où la gestion du temps est devenue un paramètre essentiel pour la production des biens, Étienne Mimard et Pierre Blachon en font un paramètre primordial pour la diffusion de leurs articles par correspondance auprès de leur clientèle.

La vente par correspondance, qui consiste à introduire un choix de marchandises chez le client ainsi que la nature des produits proposés au sein du *Tarif-Album* à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle ciblent une clientèle essentiellement rurale ou installée dans l'empire colonial français. Aussi, la rapidité de gestion des commandes, les coûts de circulation des marchandises distribuées aux quatre coins du monde et la qualité de leur prise en charge sont des facteurs importants dans le développement et l'histoire de la Manufacture. Cette question des délais de réalisation des commandes est traitée dès le fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la mise en place dans la zone d'emballage de deux secteurs distincts : l'un est affecté à l'arrivée alors que l'autre est réservé aux départs. Celui-ci est administré par des employés de la Compagnie PLM, et ce dans le but d'accélérer la circulation des marchandises par voie ferroviaire. La réglementation du service Transport et Camionnage, service mentionné dans les archives dès 1900, illustre l'importance donnée aux délais de livraison.

Ainsi, à l'aller comme au retour, le camionneur doit se rendre directement à sa destination sans aucun arrêt, de plus :

*«chaque fois que la présence de son attelage devant un débit de boissons sera constatée, une amende de 20 francs lui sera infligée ; tout retard constaté dans les heures d'arrivée ou de départ entraînera une amende de 5 francs ; en cas de récidive dans le même mois, la mise à pied temporaire sera prononcée contre le camionneur\*».*

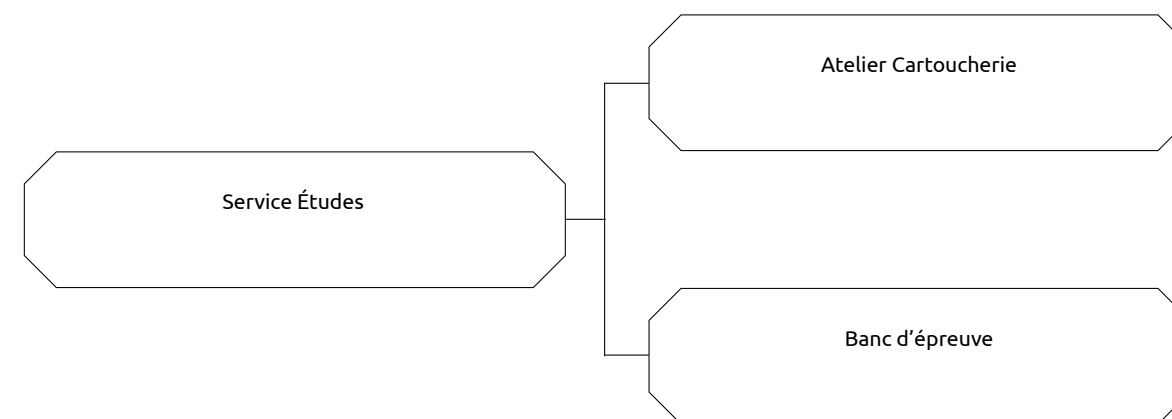
Par la sous-traitance ou par ses propres moyens, la Manufacture diffuse l'ensemble de ses articles du *Tarif-Album* à travers le monde entier, en profitant de l'expansion et de l'amélioration des moyens de transport et des voies de communication. Toutefois, au cours des années 1950 et 1960, l'accélération des échanges, l'apparition de nouveaux concurrents sur le marché national et étranger, ainsi que l'augmentation du nombre des commandes et des clients potentiels constituent de nouveaux défis face auxquels les dirigeants de l'époque semblent parfois impuissants ; ils tentent de répondre à cette situation par une augmentation des capacités de stockage et la création de dépôts, comme celui de Duché relié directement au réseau SNCF.

\* Extrait du cahier de notes du directeur administratif Ludovic Marcoux, 25 octobre 1900, Archives dép. de la Loire, 63 J 332.



10. Service Études

COTES EXTRÊMES: 63 J 4199 - 4200  
 DATES EXTRÊMES: 1964-1972  
 IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,2 MÈTRE LINÉAIRE  
 2 ARTICLES.



Présentation du service

Historique

Un «Bureau d'Études» existait au sein de la Manufacture dès 1890, mais il est conçu à cette époque de manière peu formalisée. Dans les archives proprement dites, le terme de service Études apparaît pour la première fois dans une instruction de la direction en 1912.

En 1940, le service Études se voit attribuer la gestion de l'atelier cartoucherie ainsi que celle du banc d'épreuve<sup>55</sup>.

La Manufacture dispose en effet d'un banc d'épreuve et d'un banc d'essai de tir, situés dans l'usine à sheds, derrière le grand hall de réception.

Fonctions et activités

Le Bureau Études a pour objectif la réalisation et la conception de nouveaux modèles de produits destinés à être fabriqués au sein de la Manufacture, autrement dit des armes, des cycles ou tout objet susceptible de sortir des divers ateliers présents au sein de l'usine. Il a aussi pour mission l'amélioration et le perfectionnement des fabrications existantes, afin de permettre aux dirigeants de proposer des produits bénéficiant des dernières innovations techniques. Pour remplir cette fonction, les «ingénieurs» ou les chefs de la fabrication, souvent issus des ateliers, proposent leurs créations qui sont ensuite envoyées pour validation à la Direction générale. En cas de réponse positive, les ateliers du secteur concerné étudient et élaborent un processus de fabrication qui leur permet de réaliser le produit de la façon la plus rapide et la plus économique qui soit.

Le Bureau Études réfléchit aussi à de nouvelles machines-outils et de nouveaux instruments dont il réalise lui-même la conception et la mise au point.

Enfin, le service s'occupe de la maintenance et du perfectionnement de l'usine en elle-même, notamment pour l'agrandissement des locaux, pour son organisation ou pour son alimentation

<sup>55</sup> Le banc d'épreuve permet de tester et d'éprouver les capacités balistiques des armes à feu.

ILL. 82-83 CAMIONS DE TRANSPORT.

GRAPH. 9 ORGANIGRAMME SERVICE ÉTUDES.



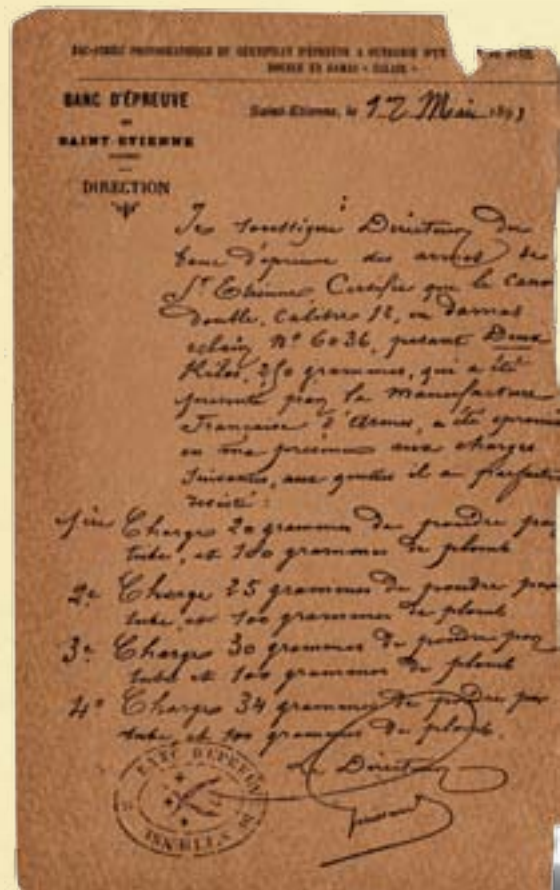
en énergie. Grâce à ce service, les dirigeants de la Manufacture disposent

« d'un outillage mécanique sans cesse modernisé qui, de plus, est entièrement actionné par la force électrique, et qui représente des milliers de machines-outils de tous modèles les plus perfectionnés et dont un bon nombre a été créé par les ingénieurs de la Manufacture<sup>56</sup> ».

Ce service est aussi chargé très précocement (au moins depuis 1912) de concevoir des marques de fabrique, en réalisant les dessins de logotype de la marque.

### Présentation du contenu

Peu de documents nous sont parvenus du service Études. On trouve néanmoins les instructions émises par celui-ci de 1965 à 1972, ainsi que l'ensemble des dessins réalisés par les employés de ce service. La quasi-totalité des instructions et des décisions du service Études se retrouve dans la partie consacrée au département des Produits manufacturés (cotes 63 J 4201 à 4235, 1904-1976).



Le 12 mai 1891  
Je soussigné, directeur du banc d'épreuve des armes de Saint-Étienne, certifie que le canon double, calibre 12 damas éclair n° 6036, pesant deux kilos 250 grammes, qui a été présenté par la Manufacture française d'armes a été éprouvé en ma présence aux charges suivantes auxquelles il a parfaitement résisté :  
1<sup>ère</sup> charge 20 grammes de poudre par tube et 100 grammes de plomb ;  
2<sup>ème</sup> charge 25 grammes de poudre par tube et 100 grammes de plomb ;  
3<sup>ème</sup> charge 30 grammes de poudre par tube et 100 grammes de plomb ;  
4<sup>ème</sup> charge 34 grammes de poudre par tube et 100 grammes de plomb.  
Le Directeur. [signé] Guillard.



## ENCADRÉ 11

### LES MARQUES DE MANUFRACTANCE

Au-delà du logotype MF bien connu, Manufrance a créé d'autres marques dont la conception était confiée au service Études.

Le dessin établi, le service Études effectue les recherches nécessaires avant son adoption et accomplit avec le Service juridique les formalités concernant le dépôt des marques. Suite à ce dépôt, il veille également à ce que celles-ci soient reproduites à l'identique du modèle d'origine et l'intègre dans le répertoire des marques. En parallèle avec le service Publicité, il fixe le tracé, la grandeur, le relief et les coloris des reproductions de marques établies : estampilles, décalcomanies, poinçons ou pochoirs. Enfin, ce travail sur les marques de la société conduit le service Études à s'occuper des affaires de contrefaçon susceptibles d'être résolues sans recours juridique.

En 1941, le répertoire des marques, mis à jour par le service Études, compte approximativement 240 marques déposées : parmi elles, les dénominations sociales comme Manufrance, celles des produits et imprimés emblématiques *Tarif-Album*, *Chasseur français*, *Idéal*, *Robust*, *Omnia*, *Typo* ou encore celles de produits issus des ateliers annexes de l'entreprise moins célèbres comme *Coq\**, *Hix* ou *Ferax*... Néanmoins, à côté de ces marques emblématiques, se trouvent de nombreuses autres marques qui entraînent parfois des confusions et qui ne véhiculent pas correctement l'image de la Manufacture. Ce constat conduit à la suppression dans ce répertoire des marques désuètes, sans intérêt ou d'une utilité douteuse. Ce registre n'évolue quasiment plus après les années 1950, hormis quelques dépôts de nom comme *Falcor* ou *M12*.

\* Répertoire des marques de fabrique de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, Arch. dép. Loire, 63J 155.



<sup>56</sup> Extrait d'un article préparé par un dirigeant de la Manufacture, pour être remis à un instituteur congressiste chargé de présenter un rapport sur l'une des usines visitées en 1906, Arch. dép. Loire, 63J 157.

ILL. 84 CERTIFICAT DU BANC D'ÉPREUVE DE SAINT-ÉTIENNE.

ILL. 85 LE BANC D'ÉPREUVE.

ILL. 86-90 LOGOTYPES DES MARQUES MANUFRACTANCE.



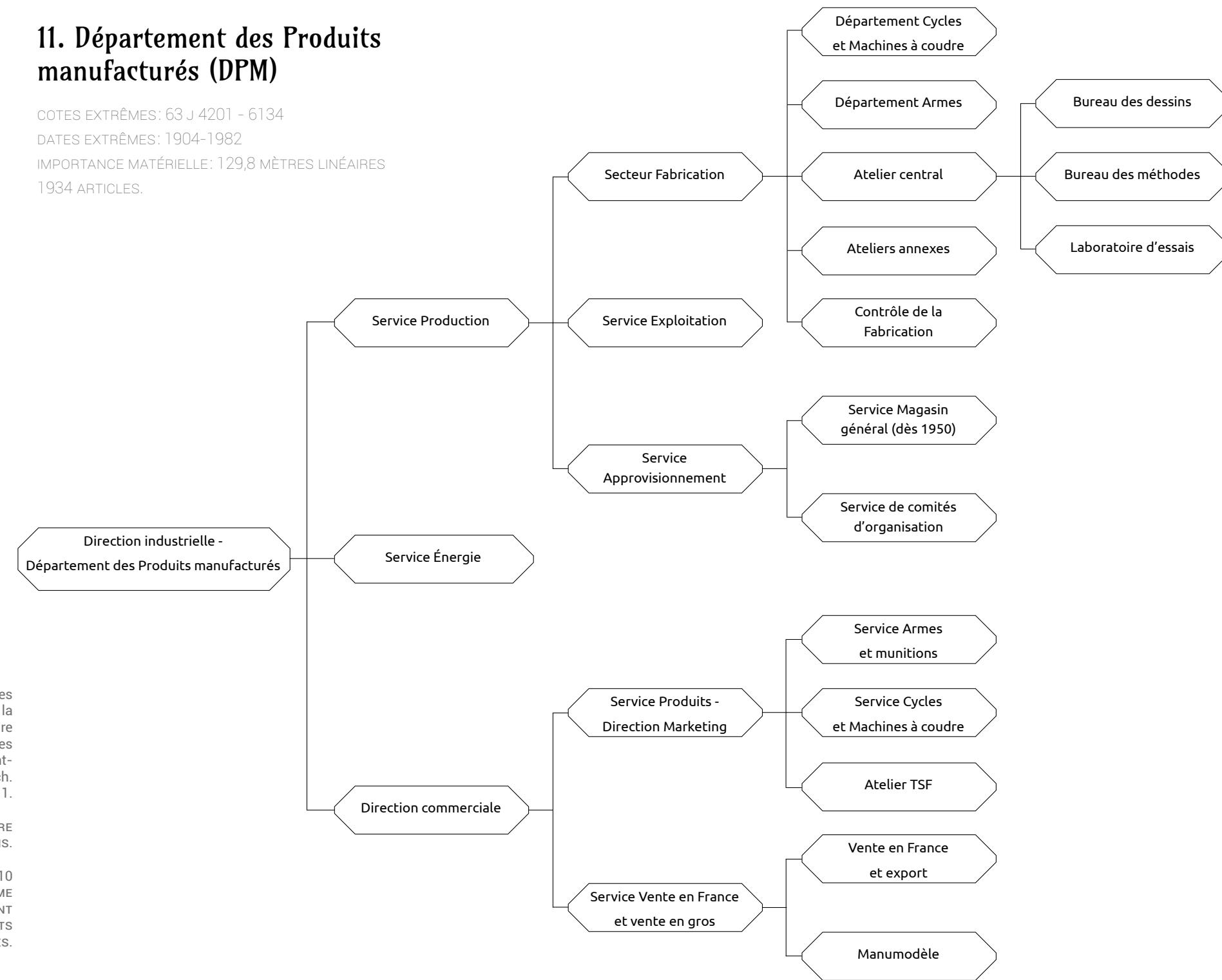
## 11. Département des Produits manufacturés (DPM)

COTES EXTRÊMES: 63 J 4201 - 6134

DATES EXTRÊMES: 1904-1982

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 129,8 MÈTRES LINÉAIRES

1934 ARTICLES.



### Présentation du service

Considéré comme fondateur, le secteur Production a reçu au fil des années différentes appellations. Appellations que les anciens acteurs et témoins de cette entreprise et les documents issus du fonds d'archives emploient de manière diffuse. Les principales dénominations du secteur industriel sont le département (ou division) des Produits manufacturés, terme que nous avons retenu car il est le plus employé et le plus recensé sur les documents. Ces deux termes sont souvent simplifiés sous l'acronyme DPM. Ce secteur important de l'activité de l'entreprise est dirigé par le directeur industriel, dépendant directement de la Direction générale.

Le directeur industriel, tout comme le directeur commercial, ont un rôle essentiel dans la hiérarchie qui marque la séparation opérée entre le secteur commercial et le secteur industriel de Manufrance.

Le département des Produits manufacturés supervise la conception et la fabrication des produits emblématiques de Manufrance (armes et cycles), mais aussi celle de produits secondaires réalisés dans les ateliers annexes lorsque que la Manufacture étend en 1911 sa production à

*« la construction mécanique, l'achat, la fabrication et la vente de toutes marchandises et de tous objets généralement quelconques, l'achat et la vente de tous brevets d'invention<sup>57</sup> ».*

C'est affirmer que tout objet et article susceptible de présenter un intérêt pour la clientèle de la Manufacture peut être fabriqué et amélioré au sein des ateliers de l'entreprise et lui être proposé par l'intermédiaire de son réseau commercial illustré par son *Tarif-Album*. Les dirigeants de la Manufacture ont su regrouper très tôt au sein d'un même établissement une activité industrielle et une activité commerciale afin de vendre directement au consommateur les produits issus de ses ateliers, sans recours à des intermédiaires et en proposant des produits de qualité au meilleur prix possible.



<sup>57</sup> Extrait des statuts de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne, 1911, Arch. dép. Loire, 63J 1.

ILL. 91 LABORATOIRE D'ESSAIS.

GRAPH. 10 ORGANIGRAMME DU DÉPARTEMENT DES PRODUITS MANUFACTURÉS.



## LA DIRECTION DU DEPARTEMENT DES PRODUITS MANUFACTURES

### Présentation historique

Le directeur industriel placé à la tête du département des Produits manufacturés encadre et supervise la conception, la production et la commercialisation des produits dont il a la responsabilité. Si, du temps d'Étienne Mimard, le directeur industriel faisait valider automatiquement ses décisions et ses projets de nouvelles fabrications, il obtient, à la disparition du fondateur, une indépendance plus prononcée: il édite, après consultation de ses ingénieurs, des instructions<sup>58</sup> contenant des plans de fabrication de nouveaux produits ou de nouvelles machines-outils, ou des instructions sur le fonctionnement des ateliers.

### Présentation du contenu

On trouve dans cette partie une importante série d'instructions couvrant la période 1904 à 1975, complétée par les instructions présentes dans la rubrique du service Études. Elle est suivie de la correspondance entretenue avec les différents services et directions de la société datant des années 1970.

On peut consulter, au sein du fonds de la Direction générale, de nombreux dossiers ayant pour sujet le secteur industriel de l'entreprise, notamment les comptes rendus des réunions du Comité technique, industriel et commercial, ou encore les relations entretenues avec différents organismes comme les chambres syndicales.

## SERVICES PRODUCTION

### Présentation historique des services

#### Secteur Fabrication

Le secteur Fabrication remplit un rôle de premier ordre dans l'organisation du secteur de la production mais également dans l'ensemble de

l'organisation de la Manufacture, dans la mesure où il est chargé de la réalisation des produits mis au point par le département des Produits manufacturés et le Bureau des Études. Par conséquent, il est le vecteur de l'image de maison de qualité de la Manufacture.

Pour accomplir sa tâche, il dispose au cours des années 1970 d'ateliers et de bureaux répartis en cinq entités qui lui permettent de concevoir ou de commander les outils et les machines-outils, de commander les matières premières, d'étudier les processus de fabrication et finalement de fabriquer. Il s'agit de l'Atelier central, du Département Armes, du Département Cycles et Machines à coudre, des Ateliers annexes et du service de Contrôle des fabrications. Si certains de ces services datent de l'origine de l'entreprise, leur répartition et organisation remontent essentiellement du début du xx<sup>e</sup> siècle.

#### Atelier central

La principale fonction de l'Atelier central est de décharger les différents ateliers des soucis autres que ceux de la production. Autrement dit, c'est ce service qui s'occupe de la conception, de l'amélioration et de la maintenance des machines-outils et de l'outillage utilisés dans les ateliers de Manufacture, mais aussi de l'analyse et de l'amélioration de l'utilisation de ces outils en vue d'augmenter la productivité.

En 1895, lors de la remise du prix Escoffier, qui récompense les industries innovantes du bassin stéphanois, Étienne Mimard et Pierre Blachon renoncent à la somme d'argent attachée au prix et demandent son attribution à Jean Fasano, l'un de leurs sous-directeurs, inventeur de la roue libre pour les cycles de la Manufacture<sup>59</sup>. Présenté par la chambre de commerce de Saint-Étienne comme «un mécanicien de grand mérite<sup>60</sup>», Jean Fasano est à l'origine de la fonction de l'Atelier central: en effet, il a mis au point de nombreux modèles de machines utilisés dans l'usine et en a surveillé le fonctionnement, tout en apportant les améliorations nécessaires à leur perfectionnement. Ces activités sont reprises par la suite par l'Atelier central à la tête duquel est

placé un ingénieur qui organise la réalisation des produits manufacturés.

L'objectif de l'Atelier central est de contribuer à obtenir des produits de grande qualité en un minimum de temps. Dès 1908, suite au Congrès de l'industrie minérale tenu à Saint-Étienne, sa mission est clairement définie:

«*Toutes ces vastes installations et ces nombreux services sont savamment dirigés et sans cesse perfectionnés par les bureaux d'études, les services techniques et des spécialistes compétents qui tous rivalisent de zèle et d'intelligence pour maintenir la Manufacture à la tête de l'industrie armurière et vélocipédique*<sup>61</sup>».

L'Atelier central se compose de trois bureaux: Bureau des dessins, Bureau des méthodes et Laboratoire d'essais.

Le Bureau des dessins reproduit les machines-outils et l'outillage nécessaires à la conception d'un nouveau produit décidé par le département des Produits manufacturés et apporte des améliorations au parc des machines-outils existant. Ces modifications et améliorations sont effectuées sur les recommandations des ateliers de fabrication sur lesquels nous reviendrons plus loin. Comme évoqué dans une étude d'un cabinet d'audit en 1970, le Bureau de dessins est un complément du Bureau d'Études. Si le premier s'occupe d'apporter les modifications aux machines-outils, le second tient à sa charge les améliorations apportées aux produits.

Le Bureau des méthodes étudie le travail aux pièces pour l'outillage neuf et effectue les réparations nécessaires aux machines-outils. Il a également un rôle d'analyse des temps de production, qui aboutit à l'amélioration de la productivité de l'entreprise.

Le Laboratoire d'essais analyse les produits utilisés pour la fabrication: il examine les matières premières, les pièces ouvrées et les produits industriels, il en assure la bonne marche au point de vue technique, il examine et reconstitue les produits à fabriquer par les ateliers annexes ainsi que les échantillons des produits susceptibles de



Le Bureau de Dessin Industriel de la MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE



Laboratoire de Chimie de la MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE



Atelier de chargement des cartouches MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE



Fabrication des bicyclettes "Nisardelle". - Le brasage des cadres. MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE



paraître au sein du *Tarif-Album*. À titre d'exemple, en 1911, le laboratoire d'essais est amené à tester une chaîne provenant de la firme Peugeot et une instruction évoque les différents tests effectués :

*«La chaîne en question a subi un essai d'usure d'une durée de 36 heures, à la vitesse de 300 tours, sous une charge de 50 kilos. L'allongement éprouvé par la chaîne est de 4,2 mm. Cet allongement est double de celui qu'ont donné les chaînes Perry et Renold dans les mêmes conditions d'expérience [...]. Comme suite à ce qui précède, nous décidons de commander des échantillons de chaînes de diverses provenances et de voir si d'autres fabrications que celle de Peugeot ne donneraient pas de meilleurs résultats à l'usure<sup>62</sup>».*

#### Départements Armes, Cycles et Machines à coudre ou «Grands ateliers»

La Manufacture construit sa notoriété sur les produits issus de ses ateliers: les armes, les cycles et plus tardivement, les machines à coudre au début de xx<sup>e</sup> siècle et les machines à écrire dans les années 1920. Au sein de la représentation hiérarchique, les ateliers de fabrication, autrement dit, les «Grands ateliers», sont répartis dès l'origine au sein de deux ensembles majeurs: le département Armes et le département Cycles. Au cours de l'entre-deux-guerres, le département Cycles devient le département des Cycles, Machines à coudre et Machines à écrire, avant de devenir à la sortie de la Seconde Guerre mondiale le département Cycles et Machines à coudre, suite à la fin de fabrication des machines à écrire. Ensuite, les ateliers de la Manufacture ont très peu évolué.

L'instruction n°3685 du 20 janvier 1970<sup>63</sup> dénomme les ateliers mécaniques de la façon suivante: Atelier mécanique Robust (M1), Atelier mécanique Machines à coudre (M2), Atelier de mécanique générale (M3), Atelier mécanique Rapid (M4), Atelier mécanique Fusil 1 coup (M5).

Les ateliers sont organisés en fonction de la nature de la production et de la nature des opérations: usinage et montage. Les ateliers d'usinage,



Certains rapports du chef du service Fabrication, datant des années 1960, évoquent aussi une volonté d'améliorer le parc des machines-outils en recourant à la fabrication interne. Mais, au cours des années 1970, les différentes études portant sur l'état de l'appareil de production dévoilent une situation catastrophique.

\* Extrait du *Tarif-Album* de 1904, Arch. dép. Loire, PER 369/ 1904.

\*\* Extrait du rapport du conseil d'administration de 1963, Arch. dép. Loire, 63J102.

## ENCADRÉ 12

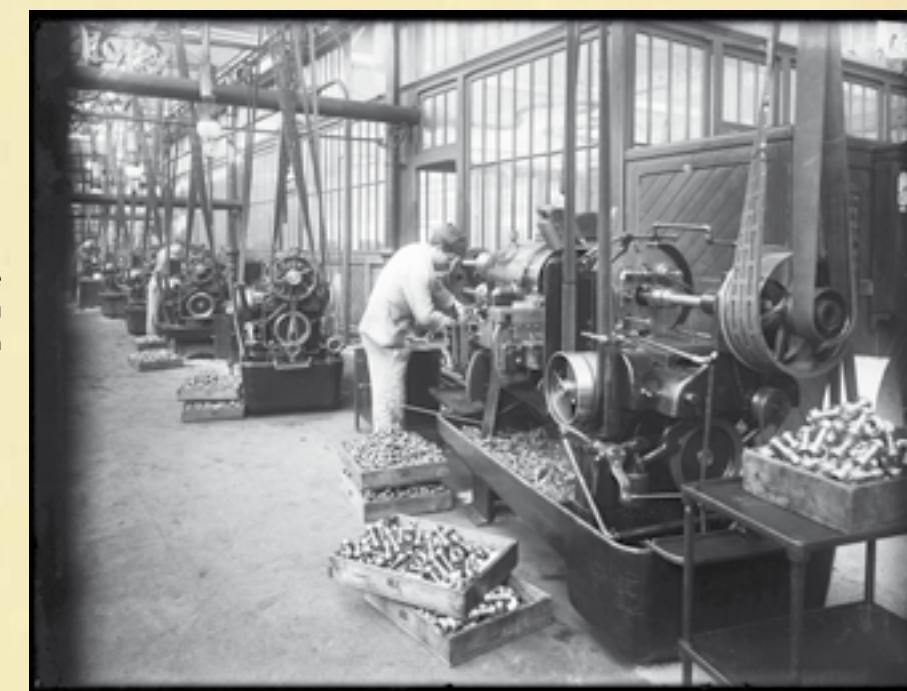
### L'OUTILLAGE DE MANUFRANCE

Avant la Première Guerre mondiale, la Manufacture dispose d'un outillage des plus modernes et se présente comme l'une des usines les mieux armées en Europe. Cette avance est le résultat d'un travail interne entrepris par les ingénieurs de la Manufacture qui conçoivent et réalisent l'outillage et les machines-outils nécessaires à leur fabrication, lorsque ces dernières ne se trouvent pas sur le marché. Par ailleurs, la Manufacture se livre à une sélection sévère des fournisseurs aptes à fabriquer des machines-outils de qualité et va jusqu'à publier leur liste dans le *Tarif-Album*, notamment en 1904 :

*« Nous croyons être agréables à nos clients industriels et commerçants, en leur donnant ci-dessous la liste des principales maisons qui, après de longues études approfondies et de nombreux essais comparatifs, ont été choisis pour la fourniture du matériel de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne\*».*

Toutefois, la Première Guerre mondiale marque une rupture dans le développement mécanique de la Manufacture. L'utilisation intensive des machines-outils et leur adaptation à la production de guerre obligent la Manufacture à investir dans un nouveau parc de machines-outils dès la fin de la guerre. Ensuite, la crise économique de l'entre-deux-guerres, et le second conflit mondial font obstacle à un renouvellement suffisant des outils de production. Malgré les investissements entrepris dans ce secteur, régulièrement mentionnés dans les rapports des conseils d'administration, le matériel de la Manufacture est dépassé. En 1963, lors de l'assemblée générale annuelle, on souligne

*«[qu'] un important effort d'équipement en faveur de nos ateliers a été entrepris au cours de l'année [...]. Nous avons enfin remplacé au cours de l'année notre ancienne installation de chaudières qui comptaient plus de 60 ans d'existence et ne suffisaient plus de très loin à nos besoins\*\*».*



<sup>62</sup> Extrait d'une instruction établie le 28 octobre 1911, Arch. dép. Loire, 63J 4201.

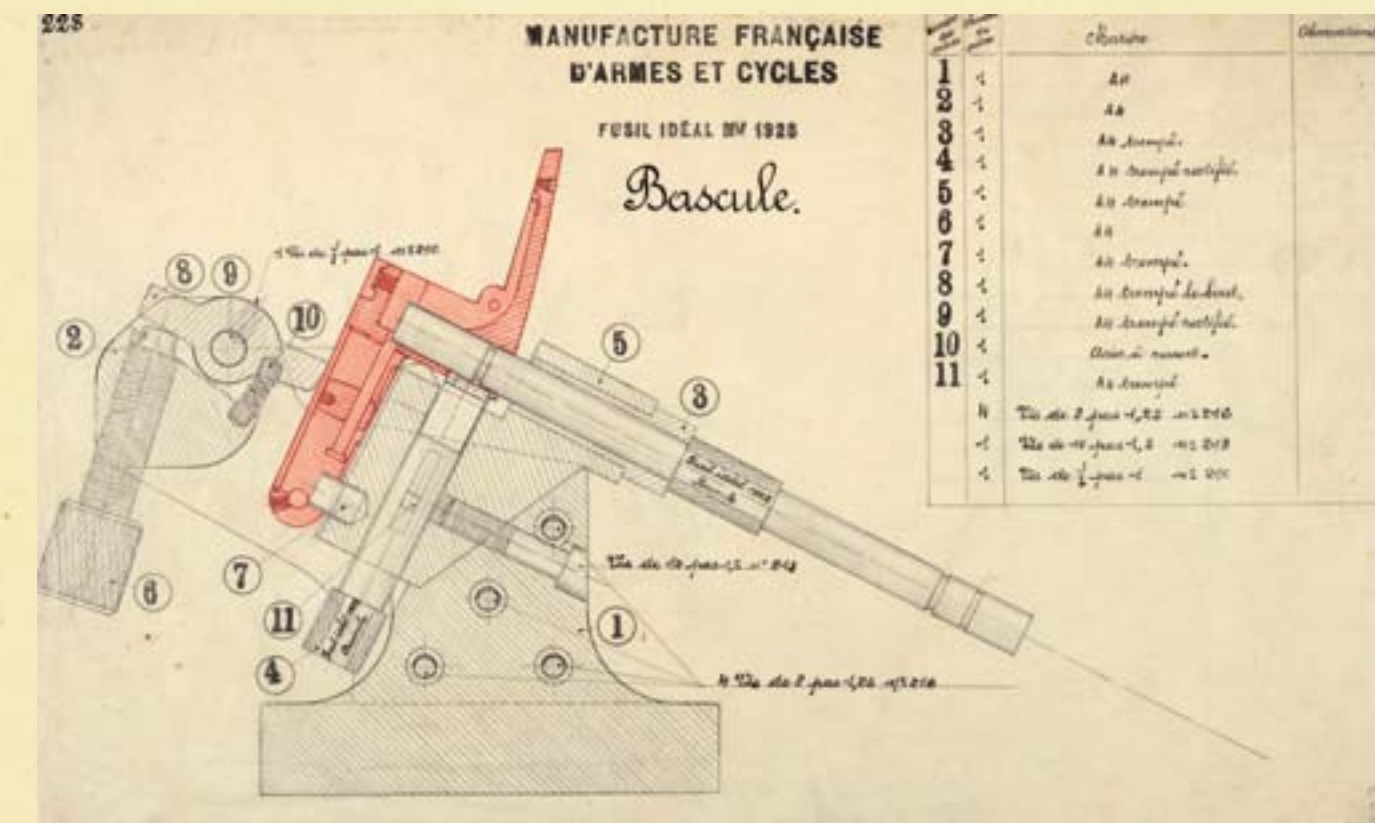
<sup>63</sup> Modification dans la dénomination de nos divers ateliers, Instruction n°3685 du 20 janvier 1970, Arch. dép. Loire, 63J 4218.

ILL. 96 ESSAI D'UNE CHAÎNE DE VÉLO.

ILL. 97 DANS LES ATELIERS.

ILL. 98 DANS LES ATELIERS.





utilisant des machines-outils modernes, qui atteignent le chiffre de 500 en 1895 puis plus de 1 000 dès les années 1900, fabriquent des pièces de qualité et d'une parfaite interchangeabilité. Celles-ci sont ensuite transmises aux ateliers de montage qui réalisent notamment pour les armes : le bronzage, la gravure ou encore la trempe des différentes parties métalliques ; et pour les cycles : le brasage, le nickelage, l'émaillage et enfin le montage final de la machine.

### Ateliers annexes

Complétant les Grands ateliers, les ateliers annexes sont chargés de la production de pièces spécifiques ou d'articles divers. Parmi eux, l'atelier Bois est notamment chargé de la réalisation des crosses de fusils, des meubles des machines à coudre et de divers articles en bois proposés dans le *Tarif-Album*, comme des cages à oiseaux ou des articles issus de l'imagination de la clientèle de la Manufacture.

En effet, il est assez fréquent pour la Manufacture, du moins jusqu'à la fin des années 1930, de recevoir des suggestions de fabrication imaginées par sa clientèle, même si leur intégration reste rare ; certaines d'entre elles ont cependant fait l'objet de dépôt de brevet et ont été fabriquées au sein des ateliers annexes.

Les autres ateliers annexes sont les suivants : Tapisserie, Horlogerie, Confection, Cuir.

### Service de contrôle de la fabrication

Le service Contrôle de la fabrication a pour mission de contrôler l'ensemble des produits manufacturés. D'abord exercé par le chef du service Fabrication et les différents chefs des ateliers, ce contrôle est effectué à partir des années 1930 par des inspecteurs nommés dans ces ateliers mécaniques et chargés de contrôler l'utilisation rationnelle du personnel et des machines-outils, la qualité de finissage des pièces et le temps consacré aux différentes étapes de fabrication.

Or, en 1954, la direction se rend compte que les inspecteurs qui ont pris leur fonction au cours des années 1930 n'ont pas été remplacés, et que

la responsabilité du contrôle de la production a été reportée sur le directeur industriel. Un contrôleur général est alors nommé : il a l'entière responsabilité de toutes les fabrications au point de vue de la qualité, de la présentation, du bon fonctionnement, du respect des dimensions et autres caractéristiques définies par les dessins et les instructions. Pour l'aider à exercer ce contrôle, le chef du service Fabrication met en place des contrôleurs répartis au sein des différents ateliers.

En 1970, le contrôle de la fabrication est exercé par trois procédés : le contrôle volant en cours de fabrication, le contrôle unitaire et le contrôle final aux points importants.

### Présentation du contenu

Le secteur Fabrication a laissé assez peu de documents, si ce n'est ceux qui proviennent des bureaux de l'Atelier central. Il est cependant possible de consulter les dossiers, et particulièrement la collection des instructions conservés dans le fonds de la direction du département des Produits manufacturés.

Du Bureau des dessins nous sont parvenus de nombreux calques présentant les machines-outils et les appareils utilisés pour la production des produits manufacturés. On trouve aussi dans cet ensemble des représentations d'armes à feu produites par les ateliers comme *L'Idéal*, le *Simplex* ou encore le *Robust* pour ne citer qu'elles, peut-être issues du Bureau d'Études mais archivées au Bureau des dessins. Ces plans couvrent essentiellement les décennies 1950 à 1970. Quelques-uns remontent toutefois aux années 1920.

Le Bureau des méthodes a laissé de son côté de nombreux dossiers contenant les instructions, les notices d'utilisation et les plans des machines-outils acquis auprès des fournisseurs extérieurs pour la période 1950-1970. Les fiches de bilan des machines-outils des ateliers permettent aussi une étude de l'état du parc de 1950 à 1974.

Pour le service de contrôle de la fabrication, on trouve des dossiers de correspondance, des

rapports et des documents spécifiques à l'exercice de cette fonction comme les tableaux de contrôle des malfaçons ou encore les bordereaux des pièces rebutées.

Pour les Grands ateliers de fabrication, les informations écrites sont dispersées au sein des différents services ayant été en relation avec eux ou encore au sein des dossiers de la Direction générale. On pourra aussi se reporter aux représentations des ateliers de production contenues dans le *Tarif-Album* et à la collection des produits manufacturés présente au Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne.

### SERVICE EXPLOITATION

#### Historique du service

Le service Exploitation est une sorte de plaque tournante du département des Produits manufacturés. Son origine, d'après les documents présents au sein du fonds d'archives, daterait des années 1920, période à laquelle de nombreux rapports sont rédigés sur la nature de son activité et sur sa place au sein du secteur Production. Il conserve son rôle durant toute l'histoire de la société : il est chargé de l'ordonnancement et du lancement des fabrications des produits manufacturés, de l'approvisionnement en matières premières du service Fabrication pour que ce dernier puisse réaliser les commandes souhaitées. Il tient un inventaire annuel de l'état des stocks des matières premières et des produits finis. Il organise le planning des fabrications et alimente régulièrement les différents ateliers. En fonction des estimations qu'il établit en comparant son inventaire des stocks et les carnets de commandes, il commande auprès du service Approvisionnements les matières nécessaires qui permettront d'atteindre les objectifs.

Le service Exploitation effectue aussi des tâches annexes telles que l'établissement des devis ou le décompte des bons de travaux, permettant l'établissement de la paie des ouvriers.

Avant la création d'un service dédié à la gestion du personnel, il a été également responsable de l'ensemble des ouvriers des ateliers sur les plans administratif et social.

### Présentation du contenu

Le service Exploitation a laissé des dossiers généraux remontant à l'origine de ce service et présentant le travail et l'organisation du secteur Fabrication dans son ensemble. On trouve également des documents reflétant ses fonctions propres comme les commandes provenant des Services commerciaux, les journaux de livraisons mensuelles des ateliers en marchandises ou encore les fiches d'établissement du prix de revient des matières premières et de la main-d'œuvre. Cet ensemble présente un intérêt majeur dans la présentation du fonctionnement de la fabrication à la Manufacture puisqu'il couvre une période chronologique importante, des années 1920 aux années 1970.

### SERVICE APPROVISIONNEMENTS

#### Présentation du service

Le service Approvisionnements, présent au sein de la société dès son origine, s'occupe de l'achat de toutes les matières premières nécessaires à la fabrication, mais également des fournitures utilisées dans le fonctionnement des ateliers et des magasins. À la demande du service Exploitation, le service Approvisionnements commande les marchandises nécessaires à la fabrication auprès de sous-traitants. Son rôle dans ce domaine est essentiellement exécutif. Toutefois, il a plus d'autonomie sur des matières spécifiques, comme par exemple le papier devant permettre l'impression du *Chasseur français* ou le bois spécifique pour les fusils et les machines à coudre.

Afin d'entreposer les marchandises et les matières premières commandées, le service Approvisionnements se voit confier, dès 1950, la gestion du Magasin général, jusqu'alors sous la direction du service Exploitation :

ILL. 99 DESSIN POUR LE FUSIL IDÉAL, 1928.

ILL. 100 VUE DE L'ATELIER DE BRONZAGE DES CANONS.



«*le Magasin général est mis à la date de ce jour sous la direction du chef des Approvisionnements. Celui-ci est en effet le mieux qualifié pour en surveiller les stocks puisque c'est lui qui approvisionne ce magasin de toutes les matières premières dont nous avons besoin*<sup>64</sup> ».

Le Magasin général a pour mission essentielle d'avoir toujours en stock les matières premières nécessaires afin de répondre le plus rapidement possible aux demandes du service Exploitation, il joue ainsi un rôle primordial dans la logistique de la fabrication.

On notera que, durant la Seconde Guerre mondiale, le service Approvisionnements a été chargé de la gestion du service Comités d'organisation, comités créés le 16 août 1940 par le régime de Vichy afin de réorganiser l'appareil industriel français, et de contrôler la production industrielle et les approvisionnements. Ce service est chargé de gérer les relations avec les Comités d'organisation correspondant à chaque branche de l'activité industrielle et commerciale de l'entreprise.

## Présentation du contenu

Le service Approvisionnements nous a transmis un ensemble très important de rapports d'activité couvrant la période de 1949 à 1972. Les dossiers de direction présentent les relations avec les diverses entités de la société au cours des années 1970. De nombreux dossiers d'affaires concernent les activités spécifiques d'approvisionnement du service, comme l'achat de bois ou des véhicules automobiles. Enfin, une importante série de dossiers présente les relations avec les différents fournisseurs du secteur Fabrication. Si certains de ces dossiers datent des années 1960, la plupart couvrent la décennie suivante. Pour donner un ordre d'idée du nombre de dossiers qui étaient traités chaque année, le rapport d'activités de 1970<sup>65</sup> fait mention de 1 100 dossiers de fournisseurs.

En ce qui concerne le Magasin général, on peut consulter les feuilles d'entrées et de sorties, suivre

les mouvements des marchandises et étudier la nature de celles-ci: par exemple, il est possible d'étudier les différents aciers ou produits utilisés par les ateliers pour leur production entre 1940 et 1973.

Pour la période de la Seconde Guerre mondiale, on trouve aussi dans le fonds une abondante correspondance et des informations sur les différents comités d'organisation et sur la gestion de la monnaie-matière qui sert de moyen d'échange de matières premières jusqu'en 1949.

## DIRECTION COMMERCIALE DES PRODUITS MANUFACTURÉS

### Présentation du service

Le réseau commercial du département des Produits manufacturés est organisé de manière tardive dans l'histoire de la Manufacture, et, vraisemblablement, à la suite de l'étude d'un cabinet d'audit Cegos en 1970 évoquant l'urgence de créer une Direction commerciale des produits fabriqués<sup>72</sup>. D'après les documents conservés, la Direction commerciale des produits fabriqués apparaît seulement en 1973 et s'articule autour de deux axes: une direction Marketing, regroupant les services Produits, et un service Vente en gros s'occupant des réseaux de vente spécialisés.

Cette Direction commerciale des Produits manufacturés ne connaît que les années de crise de l'entreprise. Sa création et ses modifications successives sont une illustration des difficultés organisationnelles rencontrées et témoignent d'une production qui n'était plus, à cette époque, à l'écoute du marché.

## DIRECTION MARKETING

La direction Marketing est chargée de diriger les services Produits: armes et munitions, cycles et machines à coudre, atelier télédiffusion sans fil (TSF). Cet ensemble a pour objectif de faire la liaison entre la fabrication et la commercialisation. Cette fonction se traduit notamment par la réalisation



## ENCADRÉ 13

### MANUFRACTE À L'ÉTRANGER

Dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle, un réseau international est instauré permettant de diffuser les produits de la Manufacture aux quatre coins du monde, comme l'évoque notamment Étienne Mimard en 1904 :

«*Au point de vue commercial, nous avons fait de grands efforts pour faire connaître et apprécier dans le monde entier les armes et les cycles français à leur juste mérite et nous avons la satisfaction d'y avoir réussi dans une mesure satisfaisante. La liste de nos agences que nous joignons à cet exposé vous montrera que nos relations extérieures sont très importantes, étant donné surtout qu'en dehors de ces centres d'action, nous recevons directement des ordres de presque tous les pays du monde\**».

Ainsi, dès son origine, la Manufacture développe un marché extérieur, qui constitue une partie non négligeable de son chiffre d'affaires. Pour gérer ses exportations, les dirigeants conçoivent un service spécial qui a pour objectif de trouver des débouchés, en installant des agents dans les pays en voie de développement. Durant plus d'un demi-siècle, la clientèle des colonies et de l'étranger est pour la Manufacture un marché exceptionnel qui lui permet d'écouler ses marchandises.

On trouve aussi dans les premières pages du *Tarif-Album* bon nombre de produits concernant les pays étrangers et les colonies, avec les explications sur le processus à suivre pour ces commandes. La dénomination de certains rayons vise explicitement cette clientèle.

Le processus de décolonisation qui suit la Seconde Guerre mondiale est un frein dans l'histoire de l'entreprise. En effet, l'instabilité politique sur le continent africain au cours des années 1950 puis à la fin de la décennie suivante représente pour la Manufacture une perte de marché considérable pour ses produits manufacturés et plus particulièrement pour le secteur armes, suite aux restrictions douanières et aux mesures d'ordre public. Un arrêté du 29 juin 1956 interdit, par suite des troubles en Afrique du Nord, l'exportation des fusils de chasse vers l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale, le Togo et le Cameroun. Or, à cette époque, Manufrance vend l'essentiel de sa production de fusils à un coup dans ces zones géographiques.



\*Extrait de la note présentée par Étienne Mimard à l'exposition universelle de Saint-Louis en 1904, Arch. dép. Loire, 63 J 157.



d'études de marché et d'analyses des ventes de l'année antérieure. Leurs conclusions donnent lieu à l'établissement des ventes prévisionnelles des différents modèles et à la rédaction des plannings de fabrication pour l'année en cours.

Ce travail effectué, le lancement des fabrications, après communication des informations, est ordonné aux ateliers. Faisant le lien entre la production et la commercialisation, les services Produits sont en relation permanente avec des fournisseurs spécifiques susceptibles de travailler avec la Manufacture sur des projets de fabrication.

### SERVICE PRODUITS

Enfin, les services Produits et l'Atelier TSF sont chargés de la gestion administrative des productions et des ventes. Cela se traduit par exemple par la centralisation de l'ensemble des registres de consignation des postes TSF ou encore par le suivi de la conformité des prix appliqués.

### Présentation du contenu

Les archives issues de la Direction commerciale des produits manufacturés sont organisées selon un système d'ordre alphanumérique. L'activité des services est reflétée par des archives issues de leurs relations avec les autres directions et services de la Manufacture, ainsi qu'avec les fournisseurs, organismes et clients spécialisés. Sont conservés également des documents qui leur ont permis d'assurer un contrôle des prix des produits manufacturés les concernant, donnant lieu à l'établissement des budgets, chiffres d'affaire et ventes prévisionnelles.

En ce qui concerne la direction Marketing, il est possible de consulter des études statistiques, des rapports d'exercice ou encore les programmes de fabrication. La période couverte est celle des années 1970.

Enfin, il est important de préciser la présence de l'ensemble des registres de consignation des produits finis et des ventes d'armes, cycles et machines à coudre, ainsi que celle des registres

de consignation des ventes des postes récepteurs de radiodiffusion tenus par l'atelier TSF. Sauf pour les registres de consignation des armes qui commencent dès les années 1900, l'ensemble de ces archives datent des années 1960 et 1970, période à laquelle ces services ont été organisés.

### SERVICE VENTE EN GROS FRANCE ET EXPORT

### Présentation du service

La Direction commerciale des produits manufacturés dirige aussi un réseau de vente spécialisé, sous la dénomination «Service Vente en France et vente en gros». Ce service comprend deux branches qui diffusent les produits manufacturés auprès de revendeurs, de commissionnaires et d'agents spécialisés.

La première, le service Vente en France et Export, cible les représentants situés à l'étranger et concerne principalement les relations entretenues avec les différents agents qui jouent un rôle d'intermédiaire sur le territoire français avant que les marchandises quittent le pays.

La seconde branche de ce service, le réseau Manumodèle, traite uniquement avec les revendeurs de la métropole.

Le réseau de diffusion national des produits manufacturés porte une dénomination spécifique: Manumodèle. Ce réseau permet à la Manufacture de vendre ses armes, cycles et machines à coudre par l'intermédiaire de revendeurs spécialisés. Cette politique apparaît assez tardivement dans l'histoire de la Manufacture, puisque ses fondateurs ont comme ligne de conduite de proposer et de vendre leurs produits directement à leur clientèle sans le moindre intermédiaire:

*«Il nous a paru, en effet, que, dans une industrie comme la nôtre, où la sécurité et souvent la vie de l'acheteur dépendent de la bonne qualité de ce qu'il achète, nos clients devaient avoir en face d'eux, non un intermédiaire quelconque souvent incompetent et toujours irresponsable, mais la Manufacture elle-même, qui sait comment sont fabriqués ses armes et ses cycles et peut seule*

*les garantir effectivement*<sup>73</sup>».

Il faut attendre 1923 pour que cette politique évolue suite à la restructuration des ateliers de production, notamment avec l'achèvement de la deuxième tranche de l'usine à étages de la rue Lassaigue, et à la volonté d'Étienne Mimard d'investir le marché de gros, autrement dit celui des spécialistes des armes, des cycles, des articles de pêche et des machines à coudre.

Sont ainsi créées en 1923 deux filiales: la Manufacture Modèle et Mimosa. La Manufacture Modèle est dédiée au marché de gros des armes, des articles de pêche et des machines à coudre. La firme Mimosa est destinée au marché de gros des cycles, elle dispose de son propre stand lors des salons du Cycle ; une circulaire mensuelle est diffusée auprès de revendeurs leur spécifiant tous les avantages pour un revendeur spécialisé de devenir un agent Mimosa.

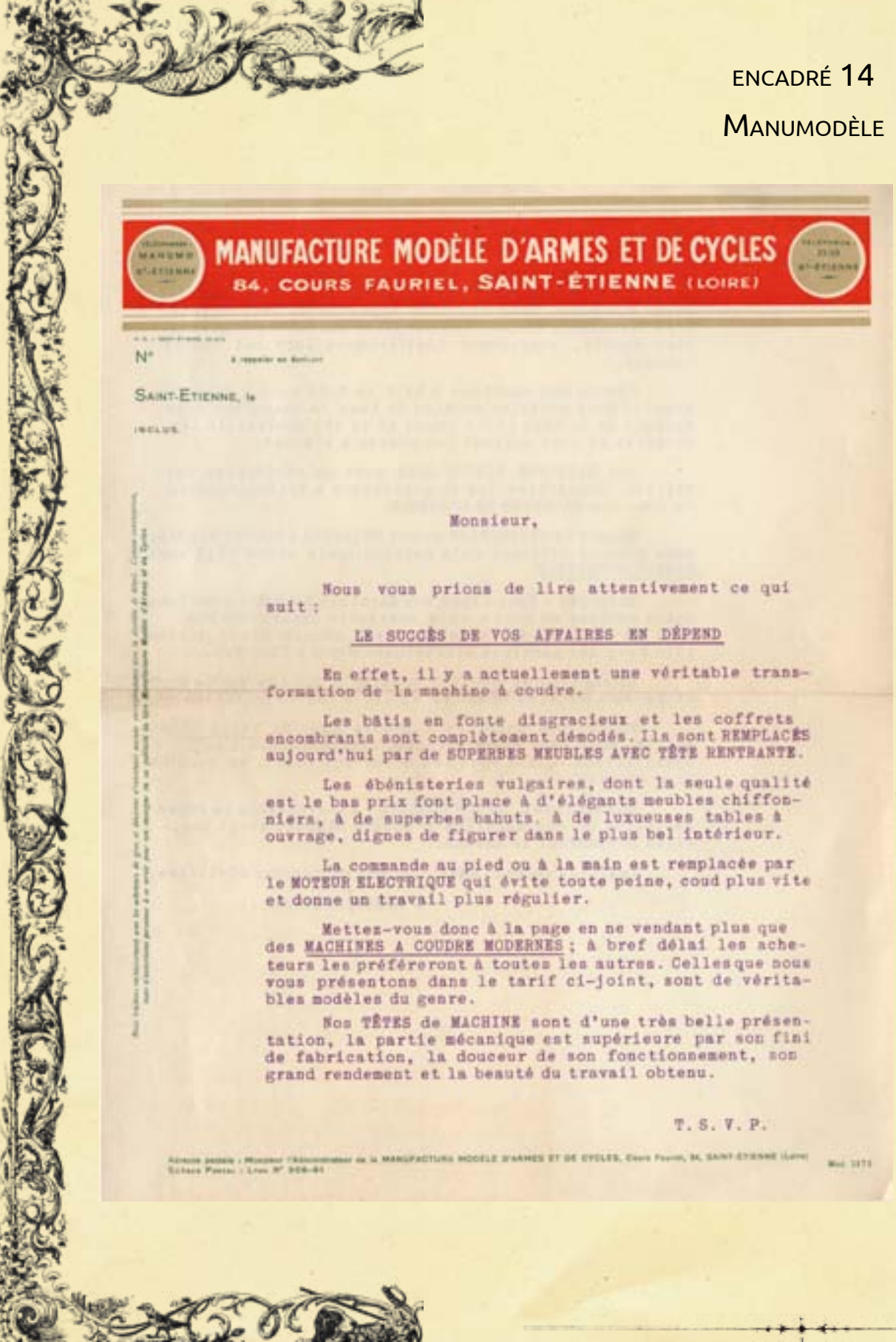
En 1934, les deux firmes sont fusionnées sous l'entité Manu Modèles, avant de trouver son appellation définitive de Manumodèle l'année suivante. Cependant, face à la concurrence, l'expérience de la firme Mimosa est abandonnée en 1938.

### Présentation du contenu

Il est possible de consulter la correspondance, les feuilles de compte et les bons de commandes de chaque représentant et intermédiaire, couvrant la période de l'après-guerre aux années 1970. Ces documents peuvent être utilement complétés par les dossiers de la Direction générale.

Pour le réseau Manumodèle, il est possible de consulter les répertoires et l'ensemble des dossiers des revendeurs (feuilles de compte et de commandes, correspondance), ainsi que des dossiers sur le chiffre d'affaires de ce réseau de 1937 à 1979.

Enfin, il convient de préciser que l'ensemble des circulaires Mimosa est classé dans la partie Direction générale (relations avec la Chambre syndicale des cycles et automobiles de Saint-Étienne).



### ENCADRÉ 14

### MANUMODÈLE

Les produits qui alimentent le réseau Manumodèle sont les mêmes modèles que ceux proposés dans le *Tarif-Album* et dans les points de vente. Toutefois, afin de les distinguer, de nouvelles appellations apparaissent pour chaque modèle. Ainsi, la plupart des modèles produits au sein des ateliers de la Manufacture paraissent sous deux appellations différentes en fonction du réseau de vente auquel ils sont destinés : le fusil *Robust* devient le *Costo* et l'*Idéal* est transformé en *Parfait*. Cette politique de «double appellation», amenant de la confusion auprès de la clientèle, est abandonnée assez rapidement au cours des années 1930.

L'expansion de ce réseau est considérable et rapide dès les premières années, puisqu'en 1925, on dénombre déjà 3 000 agents. Pour recruter ces revendeurs, la Manufacture met au point des moyens permettant de leur faire connaître sa politique de vente. Pour convaincre le revendeur hésitant, elle lui envoie un échantillon de produit pour que celui-ci puisse le tester et le présenter auprès de sa clientèle. Enfin, l'agent potentiel est invité à venir visiter les usines de la Manufacture et à tester les produits de la Manufacture Modèle :

«Pour apprécier nos bicyclettes à leur juste valeur, il faut en suivre la fabrication dans tous les détails. […] Venez donc visiter nos Ateliers modèles, vous en retirerez une telle impression de grandeur dans les moyens d'action […] que vous serez fiers à votre tour de collaborer avec la Manufacture Modèle».

Le revendeur Manumodèle bénéficie de nombreuses prérogatives : il dispose du monopole des produits Manumodèle dans la zone où il exerce, il est également conseillé et formé sur des techniques nouvelles, et tenu au courant de l'évolution du marché. Il reçoit aussi l'ensemble des séries de *Tarifs Manumodèle*. Ce réseau ne disparaît qu'à la fin des années 1970.

<sup>[1]</sup> Extrait d'une circulaire Mimosa de 1925, Arch. dép. Loire, 63J 261.

<sup>[2]</sup> ILL. 104 LETTRE MANUFACTURE MODÈLE À L'ATTENTION DES AGENTS.



## SERVICE ENERGIE

### Présentation du service

Le département des Produits manufacturés est également à la tête du service Énergie, chargé de l'alimentation en énergie des locaux et ateliers de la société. Celui-ci trouve sans doute son origine lorsqu'Étienne Mimard et Pierre Blachon installent leur entreprise sur le cours Fauriel en 1894 et qu'ils l'équipent d'une centrale d'énergie chargée de fournir le chauffage, l'éclairage et la force motrice à l'ensemble de leur édifice.

Le service Énergie intervient aussi sur les machines-outils lorsque ces dernières nécessitent des réparations importantes. Au cours des années 1970, ce service change régulièrement de nom: par exemple, en 1974, il devient le service Énergie et Environnement.

Ce service est ici mentionné pour information, mais il n'a laissé aucun document dans ce fonds. Il est possible de consulter des correspondances émises par ce service auprès des autres directions et services dans les fonds respectifs des autres services de l'entreprise.



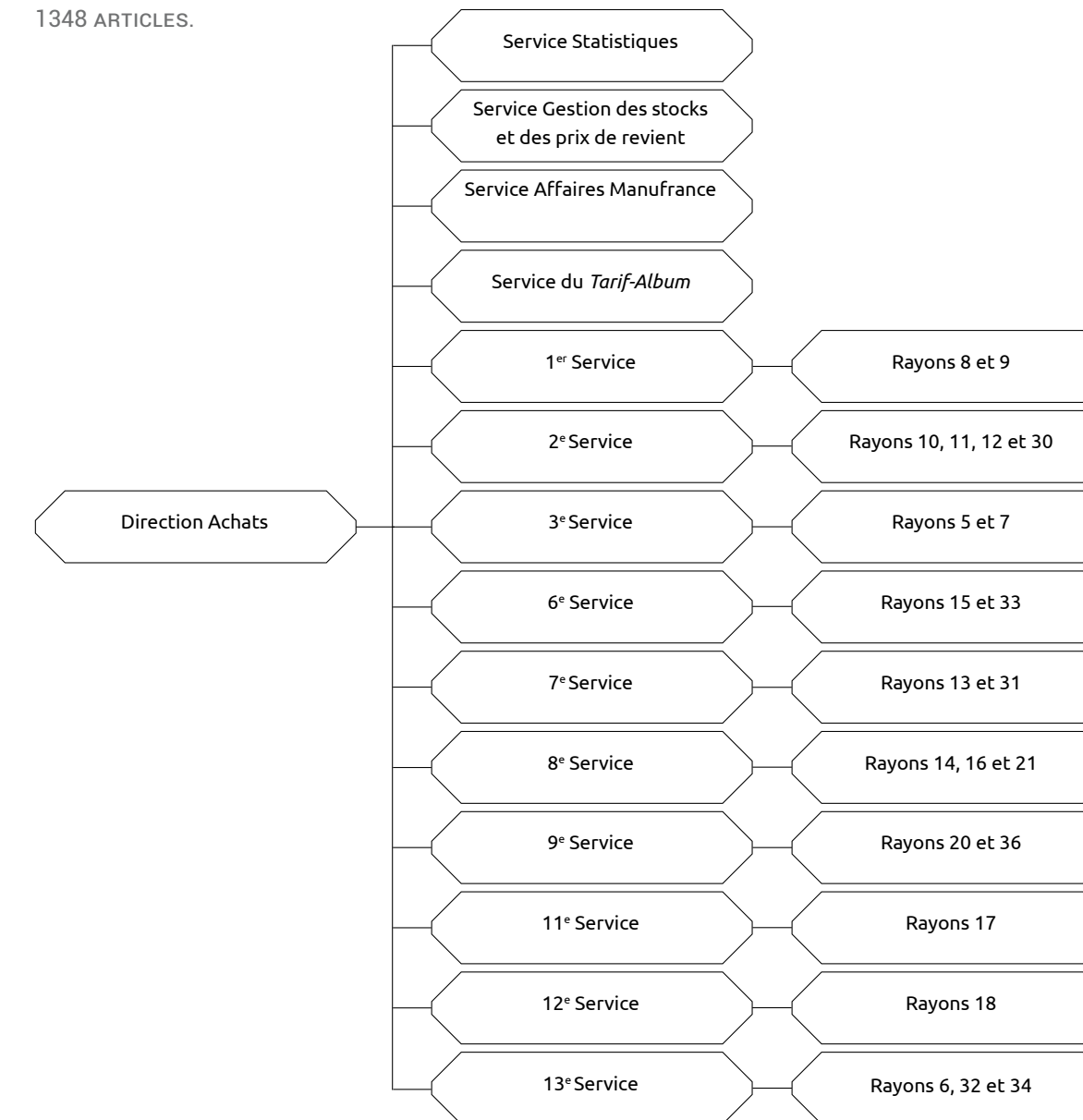
## 12. Direction Achats

COTES EXTRÊMES: 63 J 6135 - 7480, 8171-8172

DATES EXTRÊMES: 1907-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 174,7 MÈTRES LINÉAIRES

1348 ARTICLES.



### Présentation du service

Essentiellement connue pour la qualité de ses fabrications, la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne a également pour objet « l'achat et la vente de toutes marchandises et de tous objets généralement quelconques ». C'est à cette fonction que s'attachent la direction Achats et ses services.

Pour organiser cette activité du négoce, les dirigeants de la Manufacture instaurent le service spécial de Commission et d'Achat qui est présenté ainsi par Étienne Mimard :

*« Afin de répondre, d'une façon générale, à ce besoin de nos clients et leur manifester tout le désir que nous avons de leur être agréables en donnant satisfaction complète à tous les desiderata, nous venons de créer un service spécial de Commission et d'Achat. Ce service, dont une partie du personnel est à demeure à notre dépôt de Paris, se chargera d'acheter, pour le compte de nos clients, tout ce dont ils peuvent avoir besoin sans aucune exception<sup>68</sup>. »*

Au cours de l'année 1900, l'importance grandissante de cette activité, due à la qualité des produits choisis et les prix avantageux proposés, conduisent les dirigeants à la formaliser et à concevoir les premiers services Achats. Les articles sont répartis dans des rayons contenant des produits de même nature (articles de ménage, d'horlogerie, de librairie, de voyage, d'outillage...), chaque rayon étant rattaché à un service (marché de la maison, marché du loisir, marché du bricolage). Cette répartition évolue au fil du temps.

Dans les années 1970, la répartition des familles de produits au sein des différents rayons est pensée en fonction du marché des consommateurs, du chiffre d'affaires par produits, du nombre de pages au catalogue ou encore du type de fournisseur.

<sup>68</sup> Extrait du *Tarif-Album*, Arch. dép. Loire, PER 369 / 1909.



Les unités de base sont constituées par les rayons suivants<sup>69</sup>:

- Rayon 5: Chasse ;
- Rayon 6: Accessoires autos ;
- Rayon 7: Pêche ;
- Rayon 8: Sport et jeux ;
- Rayon 9: Voyage et camping ;
- Rayon 10: Photographie et optique ;
- Rayon 11: Papeterie ;
- Rayon 12: Librairie ;
- Rayon 13: Habillement ;
- Rayon 14: Horlogerie ;
- Rayon 15: Outillage ;
- Rayon 16: Ménage ;
- Rayon 17: Ameublement ;
- Rayon 18: Agriculture ;
- Rayon 20: Blanc ;
- Rayon 21: Coutellerie ;
- Rayon 30: Musique ;
- Rayon 31: Bonneterie ;
- Rayon 32: Électricité ;
- Rayon 33: Quincaillerie ;
- Rayon 34: Chauffage ;
- Rayon 36: Hydro.

La répartition par type de marché est la suivante:

- groupe A: marché de la maison (ameublement, électricité, chauffage, ménage, horlogerie) ;
- groupe B: marché du loisir (habillement et chaussures, blanc et sanitaires, photo, radio, image et son) ;
- groupe C: marché du bricolage et de l'outillage (chasse et pêche, camping, jeux et maroquinerie, outillage et quincaillerie, jardinage et agriculture).

Toutefois, ce schéma provoquant un déséquilibre au point de vue des affaires, une répartition des services par chiffre d'affaires est adoptée en 1975.

Les trente-six rayons sont répartis en treize services : chaque service possède son service Achat et son entrepôt<sup>77</sup>.

### L'organisation de la direction Achats

Au sein de l'organisation générale des services d'achats, une organisation hiérarchique et identique à chaque service est établie<sup>78</sup>.

Au sommet de cette hiérarchie, le directeur des services Achats, proche de la Direction générale, centralise l'ensemble de la gestion des différents services par l'intermédiaire de sous-services qui lui procurent notamment les statistiques, les fiches d'états de prix de revient et de suivis des stocks ou encore des épreuves du *Tarif-Album*. Par exemple, le service administratif chargé de l'établissement des fiches de prix de revient comprend huit personnes.

À sa suite, le chef de groupe, qui est toujours un chef d'un service Achats, gère en plus un ensemble de services dont il a pour mission la coordination des activités, et il épaula les chefs de service en cas de problème important.

Les chefs de service sont les acteurs majeurs de cette organisation. D'eux dépend notamment la recherche des articles et des fournisseurs susceptibles d'intégrer le *Tarif-Album*, la négociation des prix d'achat et l'établissement du prix de revient, les commandes et la gestion des stocks, la relation générale avec le fournisseur, ainsi que l'élaboration de la partie du *Tarif-Album* concernant la présentation des articles qui composent leur service ou enfin le choix de l'article devant paraître comme « L'Affaire du Mois ». Ils sont les seuls membres de Manufrance habilités à prendre contact et à négocier avec les fournisseurs.

Pour exécuter l'ensemble de ses tâches, le chef de service travail avec un adjoint auquel il délègue essentiellement le suivi des stocks et des commandes, ainsi que les litiges. Ce dernier dispose lui aussi d'une aide en la personne d'un assistant qui effectue une tenue quotidienne des stocks et activités. Enfin, des secrétaires et des employés commerciaux s'occupent de la vérification des factures, de la création et de la

mise à jour des fiches de stocks et des fiches de prix de revient, ainsi que de l'établissement des dossiers de correspondance et de la rédaction de celle-ci.

Les différents chefs de service ont pour mission d'approvisionner les rayons de vente dont ils ont la responsabilité et de rechercher de nouveaux modèles. Pour mener à bien cette tâche, ils effectuent chaque année de nombreux voyages en France et à l'étranger, au cours desquels ils visitent les grands centres industriels ou des firmes spécialisées qu'ils ont repérés lors de salons et expositions. Ils recensent ainsi de nombreux articles susceptibles de répondre aux attentes de la clientèle, puis en commandent des échantillons. Ceux-ci sont expérimentés par de nombreux essais en laboratoire et comparés avec les meilleurs modèles similaires existant sur le marché. En cas de résultat favorable, l'objet, parfois doté d'améliorations et de perfectionnements proposés par la Manufacture, est définitivement adopté et paraît dans le *Tarif-Album* à un prix établi par le service Achats, en fonction de la concurrence.

Une fois les prix d'achat négociés et les commandes passées auprès des fabricants, chaque chef de service confie aux spécialistes de chaque rayon le soin de vérifier la qualité des marchandises reçues, de recueillir les informations nécessaires à la rédaction de leur description pour le *Tarif-Album* et de fournir aux différents services de vente les renseignements nécessaires pour pouvoir répondre aux éventuelles questions de la clientèle.

Chaque service entretient une relation privilégiée avec ses fournisseurs, ce qui lui permet de recevoir des commandes qui lui sont spécialement adressées et de les intégrer le plus rapidement possible sur les rayonnages du grand hall de la Manufacture. Chaque article est rangé en fonction de sa nature, au sein du rayon dont il dépend, puis par ordre de numéro sous lequel il figure dans le *Tarif-Album*: cette organisation dans l'espace facilite la préparation des commandes.

L'atelier cuir, bien que dépendant de la Direction industrielle, est plus ou moins rattaché aux

## ENCADRÉ 15

### L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE AU SEIN DE LA DIRECTION ACHATS

Cette activité trouve son origine dès l'installation sur le cours Fauriel en 1894. À cette date, si les services d'achats n'existent pas en tant que tels, l'élargissement de la gamme de produits au sein du *Tarif-Album*, par l'intermédiaire de la création d'établissements annexes, comme *La Pêche française* ou *Les Docks réunis*, sont les prémices de leur conception. En effet, comme le précisent les dirigeants de la Manufacture,

«*La pêche, ce sport si proche parent de la chasse, nous a souvent amené nombre de demandes de toutes sortes, voire même parfois des reproches de la part de clients qui nous exprimaient leur surprise, de ce que, nous occupant de mettre à la portée du chasseur tout ce qui peut lui rendre la chasse facile et agréable, nous n'avons point encore songé qu'il est fort difficile, pour ne pas dire presque impossible, de se procurer en France des accessoires et des articles de pêche véritablement bons, alors que ses confrères d'Angleterre et d'Amérique — où ce sport charmant est en grand honneur — n'ont que l'embarras du choix.*

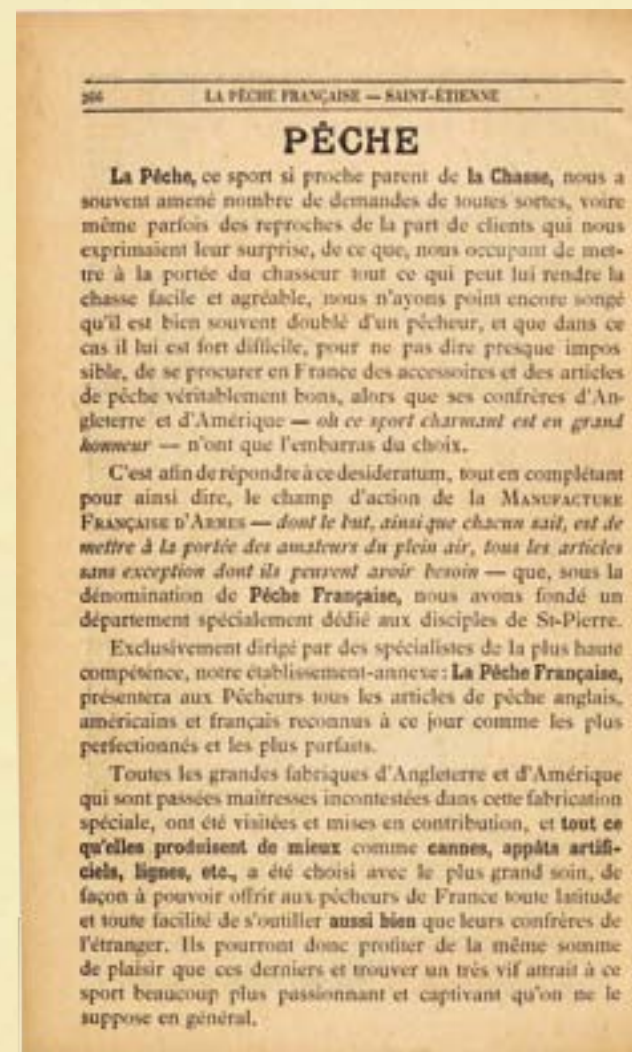
C'est afin de répondre à ce desideratum, tout en complétant pour ainsi dire, le champ d'action de la MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES — dont le but, ainsi que chacun sait, est de mettre à la portée des amateurs du plein air, tous les articles sans exception dont ils peuvent avoir besoin — que, sous la dénomination de *Pêche Française*, nous avons fondé un département spécialement dédié aux disciples de St-Pierre.

Exclusivement dirigé par des spécialistes de la plus haute compétence, notre établissement-annexe : *La Pêche Française*, présentera aux Pêcheurs tous les articles de pêche anglais, américains et français reconnus à ce jour comme les plus perfectionnés et les plus parfaits.

Toutes les grandes fabriques d'Angleterre et d'Amérique qui sont passées maîtresses incontestées dans cette fabrication spéciale, ont été visitées et mises en contribution, et tout ce qu'elles produisent de mieux comme cannes, appâts artificiels, lignes, etc., a été choisi avec le plus grand soin, de façon à pouvoir offrir aux pêcheurs de France toute latitude et toute facilité de s'outiller aussi bien que leurs confrères de l'étranger. Ils pourront donc profiter de la même somme de plaisir que ces derniers et trouver un très vif attrait à ce sport beaucoup plus passionnant et captivant qu'on ne le suppose en général.

Pour satisfaire les exigences de sa clientèle, tout en respectant son image de maison de qualité, la Manufacture recrute des spécialistes chargés de recenser, auprès de grandes firmes, des articles de pêche susceptibles de paraître au sein de son *Tarif-Album*. Très rapidement, la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne, qui n'avait pour vocation que la fabrication et la vente des armes, des cycles et des accessoires de chasse, fait figurer au sein de son catalogue une multitude d'articles qu'elle sélectionne en fonction des demandes qu'elle reçoit de la part de sa clientèle. Ainsi, à la suite des articles de pêche, sont intégrés ceux de sport, les jeux en plein-air, les vêtements et chaussures de chasse, les appareils et accessoires pour la photographie que la Manufacture achète auprès d'autres fabricants ou revendeurs et propose à ses clients.

\* Extrait du *Tarif-Album*, 1894, page 366.





services Achats suivants: 1<sup>er</sup> service - articles de voyage, 3<sup>e</sup> service – maroquinerie, 3<sup>e</sup> service - accessoires de chasse. Cet atelier fabrique parfois directement l'article retenu en y apportant des modifications, évitant ainsi toute négociation de prix et la gestion d'un intermédiaire. Ce processus illustre la volonté de l'entreprise de proposer à sa clientèle les meilleurs articles au meilleur prix.

Les services de la direction Achats gèrent aussi les stocks en établissant chaque année une fiche de suivi sur laquelle apparaissent les ventes réalisées pour chaque article et le stock restant. L'inventaire de fin d'année permet ensuite de contrôler l'exactitude des stocks et de repérer les articles et les échantillons défraîchis qui seront alors annoncés à des prix avantageux dans *Le Chasseur français*, sous la rubrique « Occasions ».

### Présentation du contenu

Les archives de la direction Achats constituent la deuxième partie la plus importante du fonds de l'entreprise, après celles de la comptabilité et avant celles du département des Produits manufacturés.

L'organisation des services Achats, structurée par produit et présente durant toute l'histoire de la société, a permis une bonne conservation des documents de gestion des prix de revient et des stocks. En revanche, la politique de conservation des archives produites par ce service a conduit à une élimination régulière des échanges de correspondance avec les fournisseurs: les dossiers de fournisseurs restant couvrent essentiellement la période des années 1970. En tenant compte de ce paramètre et afin de proposer une répartition cohérente des archives, l'organisation du classement est construite sur l'attribution des rayons au sein des services d'achats en 1976, date à partir de laquelle il est possible de présenter un organigramme de la partie du secteur Négoce et de son évolution

Parmi les archives de la direction Achats, on trouve tout d'abord les dossiers généraux qui présentent, par l'intermédiaire des comptes rendus de réunion des services Achats, le fonctionnement et l'évolution

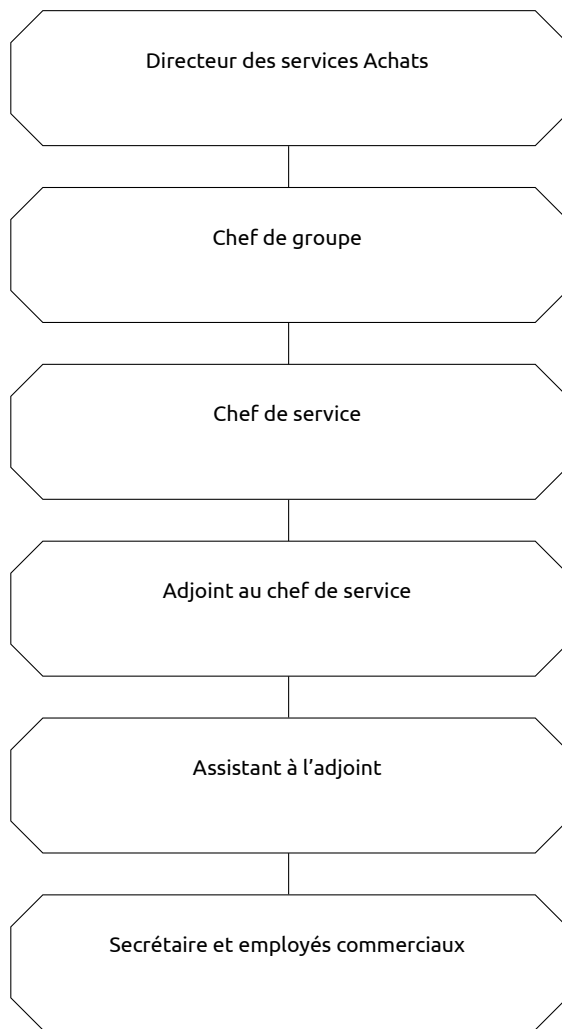
de cette activité sur près d'un siècle. Des dossiers d'affaires plus spécifiques concernent l'évolution de la réglementation ou encore les études et les évolutions des contrats commerciaux. Quelques dossiers présentent également la constitution et l'élaboration de la fameuse « Affaire du Mois ».

Toutefois, trois types de documents dominent l'ensemble des archives de ce secteur: les fiches de prix de revient qui permettent de fixer le prix public de chaque article et d'influencer la décision de conservation ou non d'un article au sein du *Tarif-Album*, les fiches d'état des stocks qui sont la base de la gestion des services Achats (contrôle des ventes, du stock, des commandes et du délai de livraison pour chaque article) et ce, dès 1921, et les dossiers de correspondance avec les fournisseurs.

### Intérêt des documents

Les archives de la direction Achats permettent d'obtenir des informations concernant les entreprises qui ont travaillé avec Manufrance, le type d'articles qu'elles proposaient et le type des innovations qu'elles présentaient. Les relations avec les fournisseurs s'accompagnent également de notes de service permettant de mieux appréhender les relations de la direction Achats avec les autres services de Manufrance et de comprendre à quel point cette direction se trouvait au cœur du dispositif de l'entreprise.

La mise en relation des *Tarif-Album* avec les dossiers de correspondance des fournisseurs peut également permettre d'établir l'histoire d'un objet en particulier ou de constater l'évolution des habitudes de consommation. Les documents de cette direction permettent également d'appréhender l'histoire de ces entreprises locales et nationales qui étaient les fournisseurs de Manufrance.



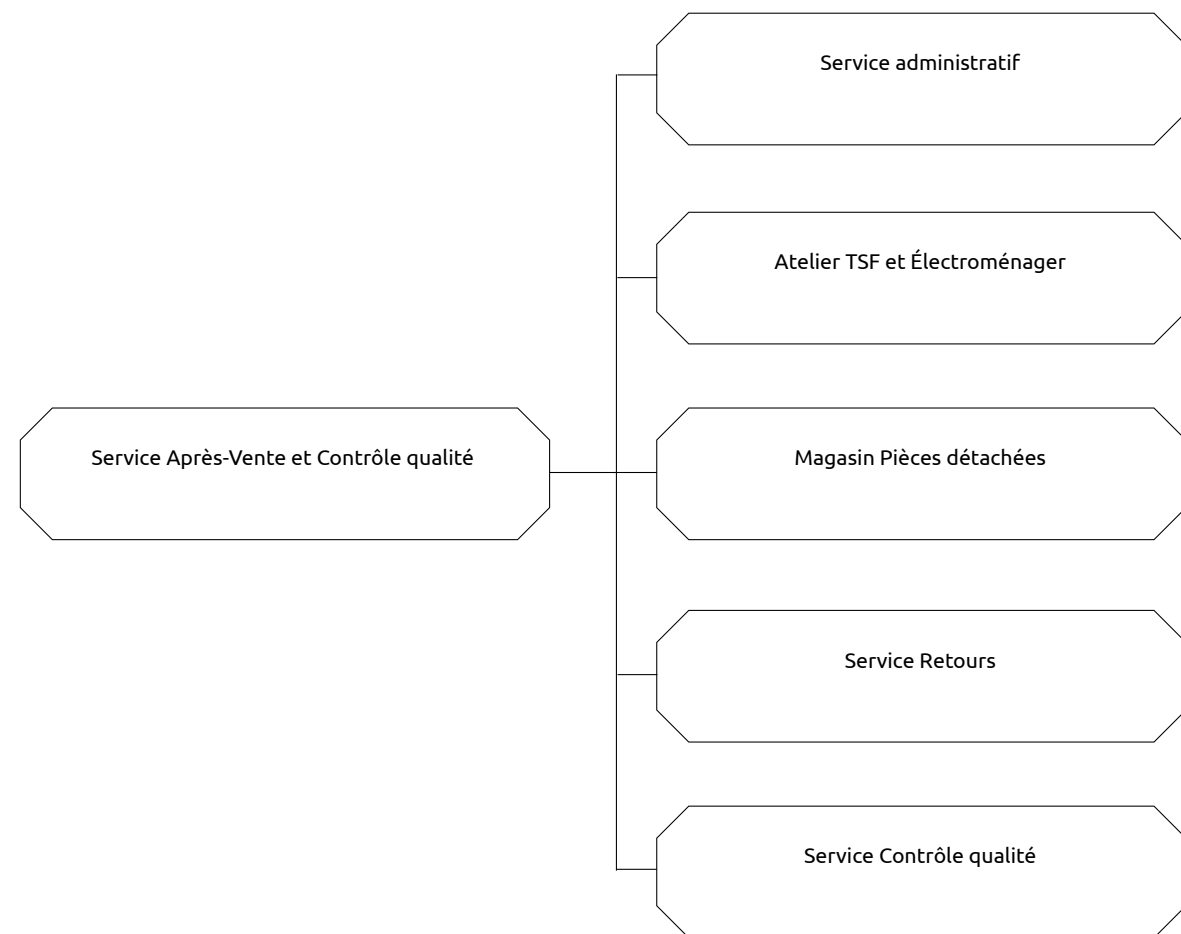
## 13. Service Après-vente et Contrôle qualité

COTES EXTRÊMES: 63 J 7481 - 7563

DATES EXTRÊMES: 1974-1979

IMPORTANCE MATÉRIELLE:10 MÈTRES LINÉAIRES

83 ARTICLES.



### Présentation du service

Les dirigeants de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne ont la volonté, dès la création de l'entreprise, de construire leur notoriété sur la qualité des produits qu'ils présentent au sein du *Tarif-Album* et sur leur prix.

Selon le livre de Ludovic Marcoux<sup>71</sup>, directeur administratif de la Manufacture, le service Retours et réparations est créé en 1903.

Si le Service Après-vente des produits fabriqués est géré par les ateliers de production sans service spécifique, il en est autrement du secteur Négoce. En effet, au cours des années 1960, la multiplication des produits provenant des fournisseurs de la direction Achats, ainsi que leur nature diverse, entraînent une gestion des réparations de plus en plus complexe. Afin de faciliter ce travail, il est instauré « un service Après-vente et de dépannage ». Ce dernier, exclusivement dédié au secteur Négoce de l'entreprise, a pour objectif d'approvisionner la Manufacture et ses points de vente en pièces détachées.

Lors des commandes passées auprès des fournisseurs, les responsables des services Achats négocient un stock de pièces détachées indispensables aux réparations des marchandises proposées. Ce processus, une nouvelle fois interne à un service, a pour but de limiter le temps de retour des marchandises envoyées par la clientèle. Toutefois, la complexité des structures entraîne rapidement des difficultés de fonctionnement, notamment pour celles concernant la gestion des pièces détachées, stockées et réparties au sein des différents rayons achats. Afin de remédier à ces difficultés, différentes opérations ont été entreprises. Elles aboutissent à la rédaction d'une instruction datant du 2 juin 1975<sup>72</sup> qui annonce la création d'un service Après-vente Négoce indépendant: le service Après-vente et Contrôle qualité.

Le service Après-vente et Contrôle qualité a pour fonction principale l'animation des réseaux de dépanneurs extérieurs, ainsi que celui des fournisseurs. Ce service est conçu afin de satisfaire et d'améliorer le service à la clientèle,

<sup>71</sup> Livre de Ludovic Marcoux, Arch. dep. Loire, 63J 332.

<sup>72</sup> Création d'une direction des Services Après-Vente et Contrôle qualité, instruction n°3779 du 2 juin 1975, Arch. dép. Loire, 63J 4221.

GRAPH. 13 ORGANIGRAMME DU SERVICE APRÈS-VENTE ET CONTRÔLE QUALITÉ.



réduisant à cette occasion le nombre de réclamations.

À une époque où l'entreprise connaît et subit une surcharge de ses stocks, ce service tend, par le retour des marchandises, à en écouler une partie. Réunissant les fonctions de remplacement et les réparations des articles provenant des services Achats, il se présente comme le complément du service Après-vente des produits manufacturés. Aux activités de gestion après-vente et de retour des marchandises est également ajoutée celle du contrôle de la qualité. En effet, sur un avis consultatif, le service Après-vente et Contrôle qualité a la possibilité de conseiller les chefs des services Achats sur la qualité, la fiabilité et les possibles modifications à apporter aux produits qu'ils sont susceptibles d'intégrer au sein de leurs rayons.

Le magasin des pièces détachées a été établi pour répertorier de manière précise les marchandises.

### Présentation du contenu

Le service Après-vente et Contrôle qualité est représenté par un nombre de dossiers peu important, en raison de sa création tardive en 1975.

Le Service Après-vente et Contrôle qualité est dirigé par un responsable dépendant directement de la Direction générale. Les liens étroits qu'il entretient avec la direction Achats donnent lieu à une correspondance couvrant la deuxième moitié des années 1970, complétée par les instructions et les notes de service qui ont permis d'organiser et de réglementer ce service. On trouve aussi des échanges avec la clientèle de Manufrance traitant essentiellement de la garantie des marchandises.

Les dossiers produits par l'atelier TSF concernent essentiellement les relations entretenues avec les réparateurs et dépanneurs extérieurs à l'entreprise.

En ce qui concerne le service Contrôle qualité, sa proximité avec les différents services Achats fait que l'ensemble de ses productions est visible au sein de ces derniers.



ILL. 108 UNE VUE DE MANUFRANCE.

ILL. 109-110  
CARTE GARANTIE  
MANUFRANCE  
CONCERNANT UNE  
MACHINE À LAVER,  
AVRIL 1976, RECTO-  
VERSO.

## ENCADRÉ 16

### DES PRODUITS SOUS GARANTIE

Dès les années 1890, la Manufacture s'engage à garantir pendant un an ses armes et ses cycles contre toute avarie résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie se traduit soit par la réparation gratuite de la pièce défectueuse soit par le remplacement du produit, donnant ainsi un rôle aux ateliers de production de service après-vente. Cette politique de garantie du produit est également appliquée aux autres articles vendus par la Manufacture. En effet, le client insatisfait de sa commande a la possibilité de retourner le produit et peut soit le faire remplacer soit être remboursé. Dans ce but, afin de répondre aux erreurs de livraisons ou aux avaries lors des transports, Étienne Mimard et Pierre Blachon mettent en place un Bureau des réclamations qui permet de répondre à ces éventualités et qui constitue dès lors le premier service après-vente du secteur Négoce de l'entreprise.

Afin d'éviter les cas de retour de marchandises et de respecter ses engagements en présentant à la clientèle des produits de qualité, l'entreprise est également munie dès les années 1890 d'un laboratoire rattaché au service Contrôle qualité. Celui-ci permet à la fois d'examiner les matières premières, les pièces ouvrées et les produits industriels reçus pour les fabrications du secteur industriel, mais aussi d'examiner les échantillons de marchandises des fournisseurs potentiels soumis par les services Achats, complétant ainsi les recherches effectuées par ces derniers. Ainsi, excepté ce laboratoire d'étude, il n'existait pas à proprement parler de service après-vente à cette époque, chaque service effectuant cette activité en interne.





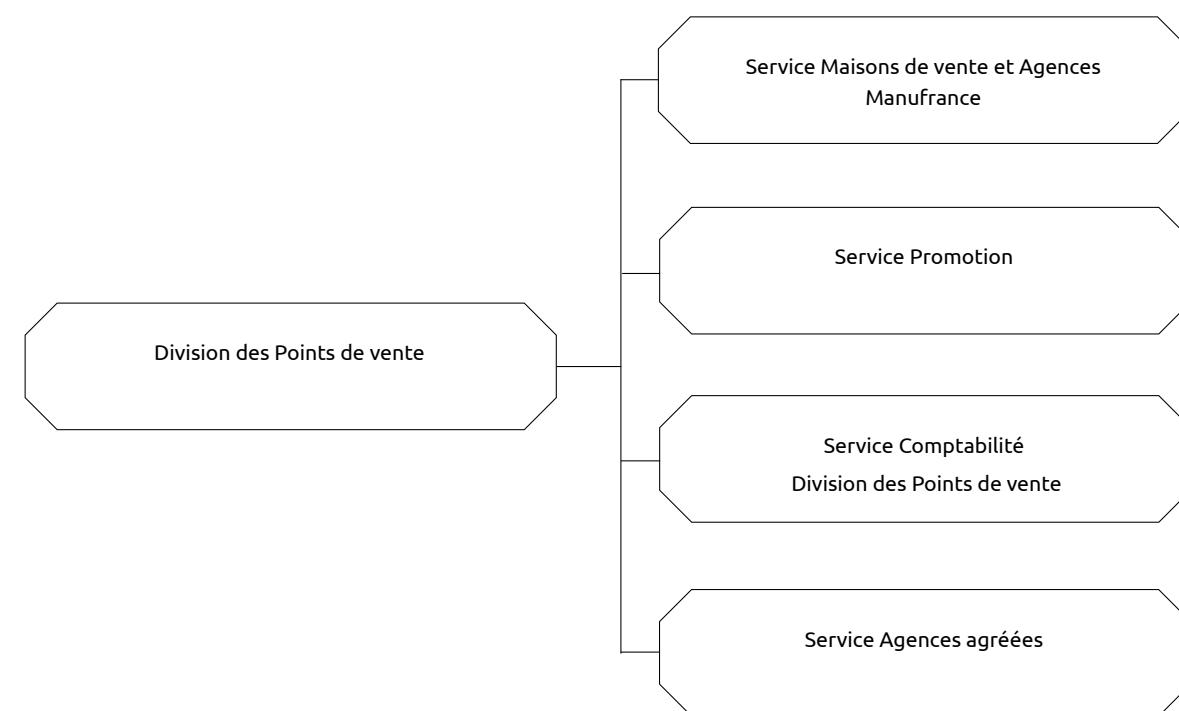
## 14. Division des Points de vente (DPV)

COTES EXTRÊMES: 63 J 7564 - 7850, 8173

DATES EXTRÊMES: 1877-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 30,2 MÈTRES LINÉAIRES

288 ARTICLES.



GRAPH. 14  
ORGANIGRAMME  
DIVISION DES  
POINTS DE VENTE.

### Présentation des services

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne a construit sa réputation grâce à la qualité de sa production et des objets qui paraissent au sein du *Tarif-Album* et du *Chasseur français*. Néanmoins, l'acquisition de cette notoriété de maison de qualité est aussi le résultat d'une organisation commerciale efficace, permettant de répondre dans les plus brefs délais aux commandes envoyées par la clientèle.

Afin de coordonner ce secteur d'activité, les dirigeants de la Manufacture mettent en place très rapidement un service pour diriger l'ensemble des points de vente. Toutefois, l'évolution du réseau de diffusion de l'entreprise au cours de son histoire a abouti à l'apparition de nouveaux circuits entraînant une évolution de l'organigramme de cette direction.

#### Direction de la Division des points de Vente et Service Maisons de vente et Agences Manufrance

Le directeur des Points de vente s'occupe de très près de la gestion administrative et du contrôle de l'activité des maisons de vente et agences Manufrance, même si l'organigramme du service permet de distinguer un service spécifique pour les maisons de vente, ce qui explique que les deux services n'aient pas été distingués dans le plan de classement du fonds.

#### Service Promotion

Le service Promotion est créé en 1976 pour gérer la publicité des points de vente, stimuler le dynamisme commercial de chaque magasin et coordonner la formation du personnel vendeur.

#### Service comptabilité de la division des Points de vente

L'importance de l'activité du secteur commercial conduit les dirigeants à centraliser leur comptabilité au sein d'un service Comptabilité de la Division point de vente. Celui-ci présente les chiffres d'affaires, les inventaires des différents magasins ainsi que les journaux des commandes passées par leur clientèle. Ce service établit



également un suivi comptable des différentes succursales, rare trace de leur existence, et produit des études statistiques.

#### Service Agences agréées

Le service Agences agréées, mis en place en 1966 par Georges Drevet, se base sur un réseau de revendeurs d'armes, de cycles et de machines à coudre indépendants, issus dans un premier temps des représentants de la vente en gros exercée par la société. Au fil des années, des indépendants intègrent ce réseau, permettant d'atteindre dès le début des années 1970 le chiffre approximatif de cinquante agences, nombre qui ne sera pas dépassé malgré les cent cinquante demandes qui affluent chaque année.

En devenant agents agréés, ces revendeurs s'engagent, durant cinq ans, à vendre au nom de Manufrance les produits provenant de la production des ateliers, renonçant dès lors à présenter celle de la concurrence. Jouissant de la notoriété de la Manufacture, ces agents profitent également d'une zone de chalandise importante dans leur localité, Manufrance s'engageant à ne pas ouvrir une autre franchise dans leur secteur. Si la Manufacture fournit directement ses produits aux agences, elle leur apporte également son aide pour les questions administratives et les opérations comptables, ainsi que pour la décoration et l'aménagement du magasin.

#### Présentation du contenu

En raison de la majorité des documents présents au sein du fonds, le choix a été fait de retenir l'organigramme de l'année 1976 pour présenter les fonds de la division des Points de vente. Cependant, les dossiers conservés remontent à la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle, formant un ensemble assez important pour étudier le fonctionnement quotidien de ces entités. On trouve également une grande quantité de documents établis en temps de guerre ou après et concernant les réquisitions et les dommages de guerre subis par les maisons de vente.

Le service Promotion a produit des dossiers relatifs à l'organisation et au suivi des opérations publicitaires mises en place dans chaque site.

Le service Agences agréées a produit des documents ayant trait à ce type de point de vente: il est possible de consulter les contrats, la correspondance échangée avec les agences, la gestion des commissions ou encore la correspondance avec la clientèle.

#### Intérêt des documents

Le fonds de la division des Points de vente est d'une richesse exceptionnelle pour la connaissance de Manufrance. Couvrant l'ensemble de l'histoire de l'entreprise, ce service a constitué un acteur majeur dans l'organisation et le développement de cette société. En effet, grosse entité de l'organigramme de la Manufacture, au même titre que le secteur de la production, elle présente par sa construction et son évolution une partie des moyens de diffusion et la politique commerciale menée, durant près d'un siècle, par les différents dirigeants de Manufrance.

ILL. 109 «DIX  
CONSEILS POUR LES  
VENDEURS».



MAISONS DE VENTE ET AGENCES MANUFRACTANCE



Premières agences et maisons de vente (1890-1944)

Dès les années 1900, en complément de la vente par correspondance, la Direction commerciale se voit attribuer par les dirigeants de la Manufacture un nouveau réseau de diffusion basé sur les maisons de vente. La mise en place de ce réseau est ainsi justifiée dans le catalogue de 1904:

«L'extension considérable prise ces dernières années par nos dépôts de Paris et de l'étranger nous a amenés à envisager la création dans les principales villes de France d'agences où nos clients pourraient constater de visu la supériorité de notre fabrication et se procurer sans frais ni perte de temps aux prix de nos Tarif-Album nos armes, nos cycles, nos munitions, nos articles de chasse, de pêche, de vélocipédie, accessoires divers...»\*

Le dépôt de Paris mentionné au sein de cet extrait correspond à la maison de vente se situant rue du Louvre. Ce magasin, conçu au cours des années 1890 et pensé à l'image des Grands Magasins parisiens, permet aux dirigeants de la Manufacture de présenter leurs productions à la clientèle de la capitale. En ce qui concerne les dépôts à l'étranger, il s'agit d'un réseau d'agents et de représentants qui permet l'écoulement des produits du catalogue dans les principales villes du monde.

Étienne Mimard et Pierre Blachon conçoivent ainsi ce nouveau réseau qui trouve son origine précisément le 2 octobre 1903, date à laquelle est élaboré un projet qui vise à créer dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants des agences exclusives de

la Manufacture. Ces dernières bénéficient de l'exclusivité des produits de l'entreprise, qu'elles ont reçus par consignment et dont les invendus peuvent être retournés pour être repris au même prix. Les agents ont à leur charge les frais de transport des marchandises et en cas de rupture de contrat, ceux-ci ne peuvent s'installer en tant que marchands de cycles dans la ville où ils ont opéré. Ces franchisés avant l'heure sont établis à Marseille, Bordeaux, Lille, Dijon, Caen, Sedan, Châteauroux... Toutefois, s'il est possible de trouver trace de ce premier projet de réseau de vente métropolitain, il est rapidement dissout afin de constituer un réseau de maisons de vente dépendant directement de la Manufacture.

Les dirigeants de la Manufacture constatent en effet

«qu'en ce qui concernait la clientèle des grandes villes, le mode de sollicitation directe par catalogue ne donnait pas tous les résultats escomptés»\*\*.

De plus, la gestion de points de vente par des agents extérieurs ne leur permet pas de véhiculer à leur manière l'image de la Manufacture. Afin d'atteindre cette clientèle, tout en gardant le contrôle de leur politique de communication, ils établissent un réseau de maisons de vente conçu comme «le prolongement» de la Manufacture: ces points de vente ne possèdent aucune autonomie, ils ont des services de correspondance très réduits et tous leurs approvisionnements passent par Saint-Étienne. Ils sont d'une certaine manière des rayons extraits de la maison mère. Ainsi, dès 1907, les principales agences sont reprises en tant que maisons de vente et dépendent entièrement de Manufrance.

\* Extrait du Tarif-Album, année 1904, Arch. dép. Loire, PER 369

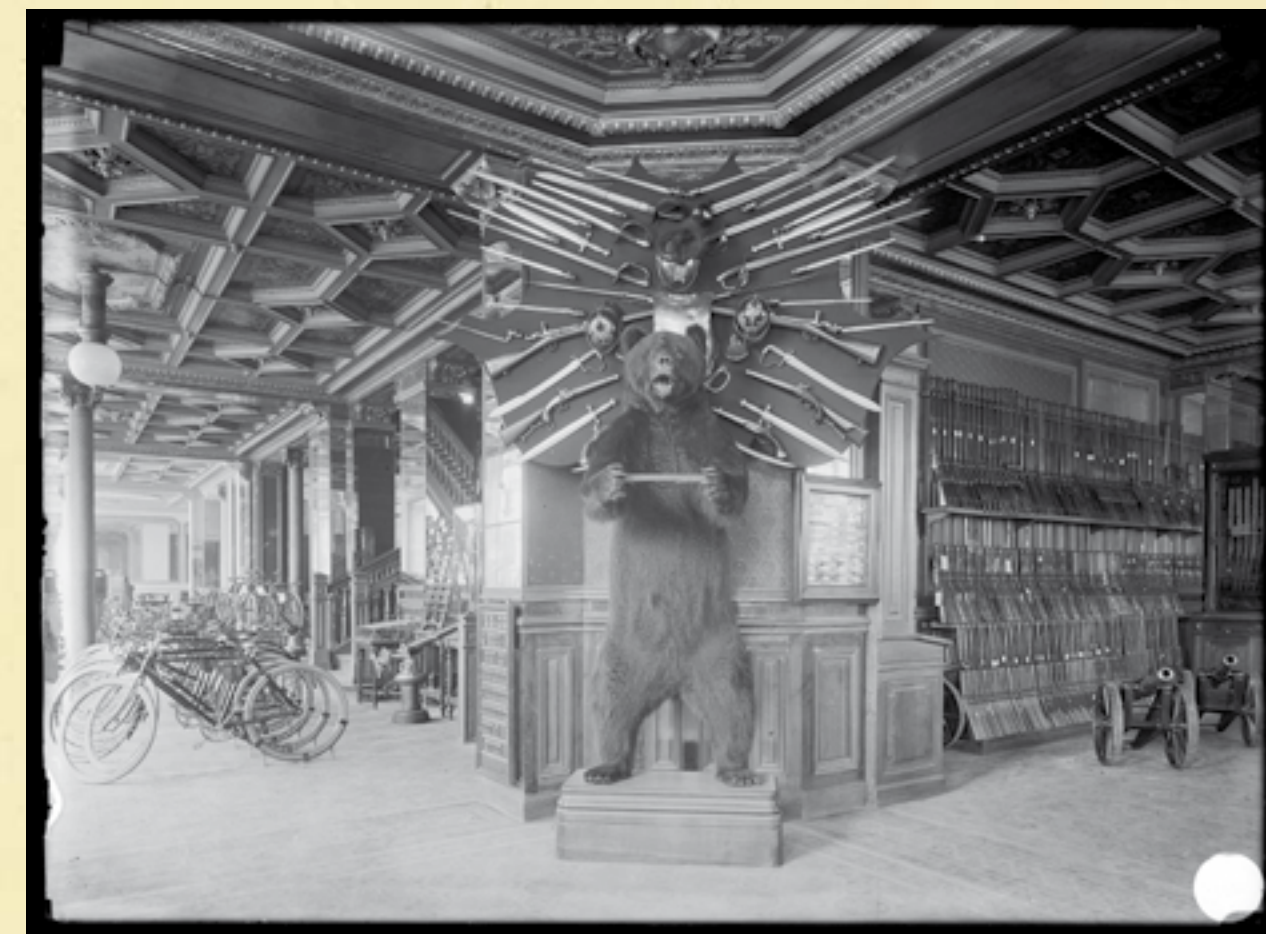
\*\* Extrait du Tarif-Album, année 1908, Arch. dép. Loire, PER 369.

À leur tête sont placés des directeurs issus du personnel de la société. Ceux-ci élaborent régulièrement des rapports fort instructifs dans lesquels ils exposent la marche des affaires, les articles les plus demandés ou encore les améliorations pouvant être apportées notamment à la présentation des vitrines. Si un suivi de la maison est effectué par ce moyen, des inspections régulières sont également réalisées, dans un premier temps par l'inspecteur et le directeur du service des Maisons de vente, puis plus tard par l'ensemble des directeurs des différents services de la Manufacture, donnant lieu à une importante série de correspondance et de rapports sur le quotidien de ces sites, notamment au cours de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Les visites permettent de contrôler la bonne tenue de la maison et des employés, avec une attention toute particulière donnée à la constitution des vitrines et à leur impact sur les passants.

Ces vitrines sont considérées comme devant mettre en exergue les produits issus des ateliers de la Manufacture ou encore la fameuse «Bonne affaire du mois», offrant ainsi les armes, cycles et autres articles à la portée de la clientèle des villes, afin qu'elle puisse se les procurer sans attendre. Elles sont l'outil commercial qui présente l'image de la Manufacture et qui invite le client à entrer dans le magasin.

Ce réseau de distribution atteint en 1910 le nombre de dix maisons de vente: Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes, Rouen, Nancy et Tours rejoignent le cas jusqu'alors exceptionnel de Paris. La maison de vente de Tours est supprimée après la Première Guerre mondiale et remplacée en 1929 par la maison de Nice. Le choix d'une ville pour l'établissement d'une maison de vente est réalisé en fonction

du nombre de ses habitants, de sa situation économique et de la possibilité d'acquérir un immeuble en centre-ville. Ainsi, en 1928, il est estimé que l'implantation d'un point de vente à Nice permet de réaliser approximativement le même chiffre d'affaires que la maison de Nantes, les deux villes présentant quasiment la même démographie, soit 200 000 habitants. Le nombre d'habitants a déterminé l'ordre de création des magasins dans les différentes villes de France: après Saint-Étienne\*, ce fut Paris, Marseille, Lyon, etc. Les archives de la gestion des maisons de vente sont classées en fonction d'un numéro qui coïncide avec cette chronologie, à savoir: 1- Saint-Étienne\*, 2- Paris, 3- Marseille, 4- Lyon, 5- Bordeaux, 6- Lille, 7- Nantes, 8- Nice...\*\*Sous la direction d'Étienne Mimard, c'est-à-dire jusqu'en 1944, ce réseau reste figé, car ce dernier juge l'investissement trop important étant donné la situation économique de l'entre-deux-guerres.



ILL. 106 «NOS MAISONS SONT LE PROLONGEMENT DE NOTRE MANUFACTURE», 1954.

ILL. 107 MAISON DE VENTE DE PARIS.

\* À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le magasin ou plutôt le hall d'exposition des produits de Manufrance se trouve à Saint-Étienne dans le bâtiment construit le long du cours Fauriel.

Ce n'est qu'au début des années 1950 qu'un magasin est installé de l'autre côté du cours Fauriel, au n°101, dans une immeuble nouvellement construit

\*\* Voir annexe 1 Classement des points de vente





### L'extension du réseau des maisons de vente

Dès la disparition d'Étienne Mimard, Pierre Drevet devient président directeur général de la Manufacture et met en place une nouvelle politique commerciale. En effet, comme il l'évoque lors d'un conseil d'administration en 1949 :

*« du fait de l'amélioration des communications, la clientèle se porte de plus en plus vers l'achat en magasin au détriment de la vente par correspondance »\*.*

Suite à ce constat, l'entreprise investit dans de nouveaux points de vente dès les années 1950, notamment avec des créations de maisons de vente à Clermont-Ferrand, Saint-Étienne (au 101 cours Fauriel), Avignon, Troyes, Valence et Grenoble.

Au cours de cette décennie, il est également décidé d'adjoindre à la plupart de ces points de vente un dépôt permettant le stockage des marchandises.

### Bureaux de commande ou «Agences Manufrance»

Ce développement des maisons de vente se complète, dès le début des années 1960, par l'installation de bureaux d'exposition et de commandes. Ces nouveaux sites, tous aussi bien situés, présentent un échantillon des principaux articles du *Tarif-Album*, ils ont également pour mission de renseigner la clientèle et de passer les commandes pour celle-ci. Se situant dans des villes moins importantes que celles des maisons de vente, et occupant également une superficie moindre, les bureaux de commandes sont présentés par les dirigeants comme complémentaires des maisons de vente. Le terme de bureau de commandes est remplacé en 1967 par celui d'agence Manufrance, suite à l'interprétation erronée qu'en avait la clientèle. Ainsi, sont établies les premières d'entre elles au Puy, à Roanne, Vienne, Chalon-sur-Saône...

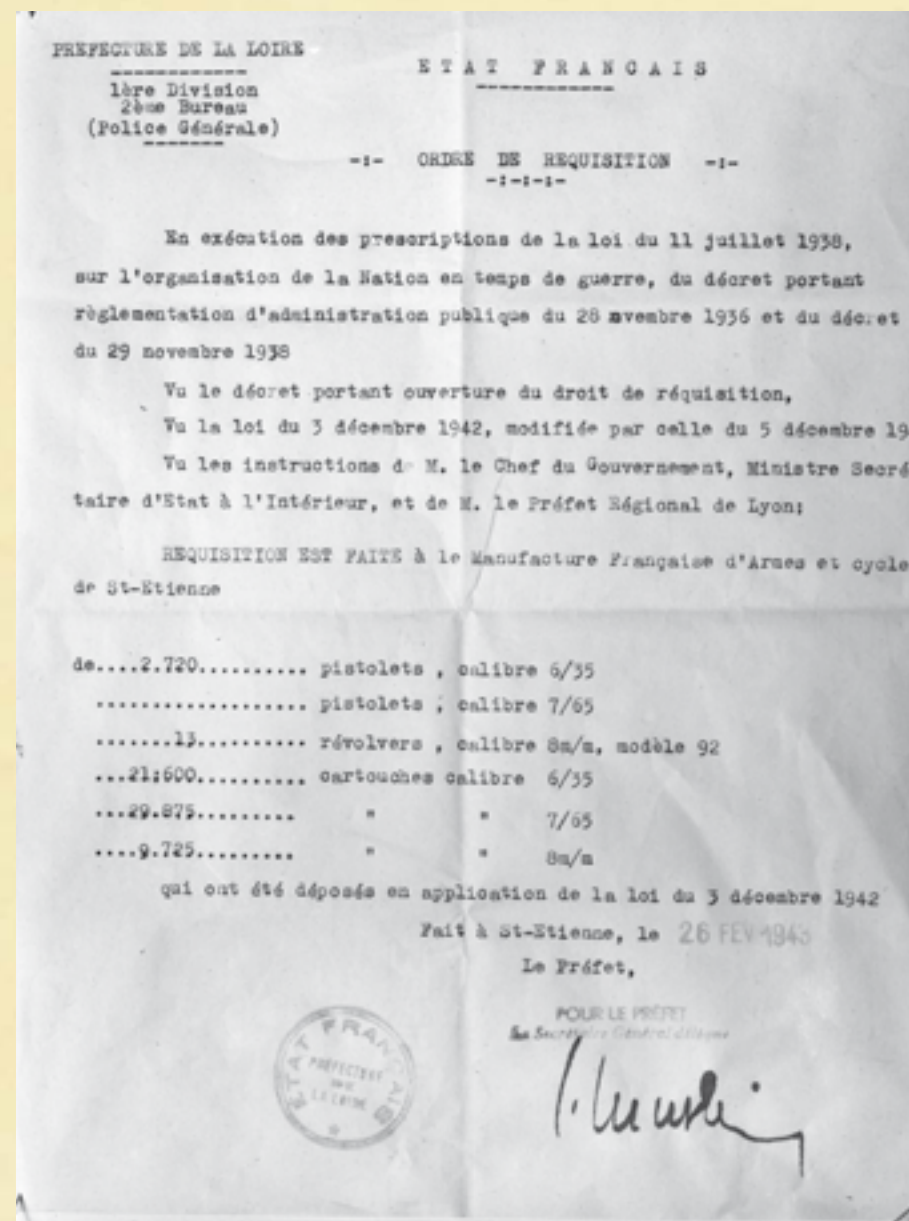
\* Extrait du conseil d'administration du 28 juin 1949, Arch. dép. Loire, 63J 97.



ILL. 112 - 113 - 114 MAISONS DE VENTE À TRAVERS LE MONDE.



## ENCADRÉ 18 LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET LES MAISONS DE VENTE



ILL. 115 ORDRE DE RÉQUISITION DATÉ DU 26 FÉVRIER 1943.

ILL. 116 BALLE DE FUSIL AYANT BRISÉ LA GLACE D'UNE VITRINE LORS DE LA LIBÉRATION DE TOULOUSE LES 20 ET 21 AOÛT 1944.

La nature des fabrications de l'entreprise ainsi que l'importance de son immobilier, notamment ses maisons de vente, ont conduit cette entreprise à jouer un rôle au cours des guerres, mais éventuellement à en subir les conséquences, répondant en partie à la situation future de l'entreprise.

Les dommages de guerre sont un fait considérable pour cette entreprise au cours de la Seconde Guerre mondiale. En effet, les maisons de vente de la Manufacture ont subi des dommages du fait des réquisitions, des pillages et des bombardements.



De nombreuses correspondances avec le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ainsi que des constats précis et des factures détaillées témoignent de l'importance des dégâts provoqués par le conflit. Les maisons de vente de Lille, Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Paris, Bordeaux, Nice, Nantes, Nancy, Rouen et Toulouse ont été victimes de ces saisies, de ces pertes et de ces destructions, dont donne un exemple ce témoignage anonyme concernant les pillages.

Il en est de même en ce qui concerne les différents appartements appartenant à l'entreprise. Les baux des locataires présents au sein des dossiers des dommages de guerre en témoignent.

Afin de chiffrer les dommages causés, les directeurs des maisons de vente devaient répondre à des questionnaires et faire appel au service Contentieux dans le but de toucher des indemnités de reconstruction. Dans certains dossiers, des devis de réparation ainsi que des inventaires d'objets manquants nous donnent une réalité matérielle des événements passés. Un procès-verbal du tribunal civil de Toulouse du 24 août 1944 constate un dommage immobilier causé par un tir de fusil dont la balle est retrouvée dans le magasin.

Les réquisitions ne sont pas seulement effectuées par les troupes allemandes, la maison de Lille a pour sa part été réquisitionnée par les Anglais



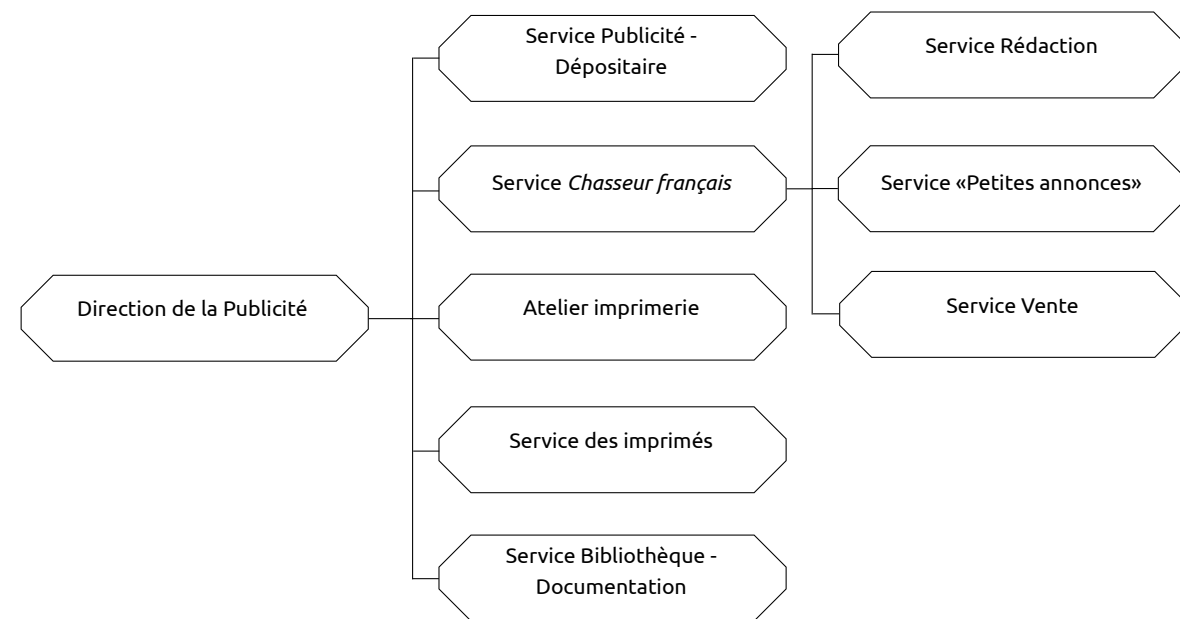
## 15. Direction de la Publicité

COTES EXTRÊMES: 63 J 7851 - 8168, 8170, 8175-8182, 8185

DATES EXTRÊMES: 1890-1980

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 32,3 MÈTRES LINÉAIRES

328 ARTICLES.



GRAPH. 15  
ORGANIGRAMME  
DIRECTION DE  
LA PUBLICITÉ.

### Présentation générale

La direction de la Publicité est notamment chargée de la préparation et de la mise en page du *Tarif-Album* et du *Chasseur français*.

### Présentation historique

Les dirigeants de la Manufacture créent un service Publicité dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Rattaché directement à la Direction générale, il trouve de manière officielle ses fonctions définitives au cours de l'année 1912. Ces missions consistent principalement dans la gestion des imprimés édités et diffusés par Manufrance. À cet effet, le service Publicité exerce à la fois un rôle de contrôle des imprimés, mais aussi de diffusion. Cette direction au cours du temps réunit sous son autorité un ensemble d'entités d'abord plus ou moins indépendantes (*Chasseur Français*, Imprimerie/service des Imprimés).

#### Direction du service

La direction du service a pour mission principale de coordonner la production publicitaire émise par les services de l'entreprise, en particulier celle des services Achats, et opère leur mise en forme définitive avant publication. Elle centralise ainsi les épreuves du *Tarif-Album*, du *Chasseur français*, des circulaires, des modes d'emploi, des brochures, des affiches ou encore des annonces de journaux. À ce travail de mise en forme et de contrôle s'ajoute une activité logistique puisque le service Publicité est chargé de la gestion des commandes auprès des sous-traitants. Ces commandes peuvent avoir pour objet des dessins ou des clichés nécessaires à l'illustration des publications. Cette fonction se caractérise également par le suivi des améliorations à apporter aux tirages, ainsi que par la surveillance de la diffusion de l'ensemble des documents. À ces missions s'ajoutent d'autres activités comme, entre autres, la gestion des différents marchés et traités relatifs à la publicité sous toutes ses formes ; cette activité prend un essor considérable au cours des années 1960 et 1970 avec notamment l'établissement de parrainages.

Elle supervise aussi les activités des différents services qui entraînent une communication vers l'extérieur comme, par exemple, la confection des fichiers d'adresses. Le service Publicité occupe une véritable fonction de contrôle de l'ensemble des communications de l'entreprise, il est celui qui organise la visibilité de la Manufacture.

Le service Publicité contrôle de manière très précise l'utilisation des marques de la société et de son image: il s'occupe de la façon d'apposer les marques ou la raison sociale de Manufrance sur les articles fabriqués et sous-traités ainsi que sur les emballages.

C'est également lui qui organise et gère les visites de personnes extérieures au sein de l'usine ou encore la participation de l'entreprise à diverses expositions.

#### Service Publicité-dépositaires

Le service Publicité-dépositaires s'occupe principalement de la relation et du suivi des commandes des différents commerçants qui vendent le *Tarif-Album*, *Le Chasseur français* et des différents imprimés édités par la Manufacture.

#### Service *Chasseur français*

Le Service *Chasseur français* constitue, par son activité, un sous-service très important de la direction Publicité. Il a pour missions principales la rédaction des articles qui composent la revue, la gestion des relations avec la clientèle en ce qui concerne les abonnements, ainsi que les demandes publicitaires, les offres et petites annonces. Il tient aussi la comptabilité de la revue.

#### Imprimerie – service des Imprimés

La direction Publicité se retrouve dès les années 1900 à la tête d'un atelier d'imprimerie, chargé de l'impression des publications de la Manufacture et de toutes les commandes que peut lui passer le service Publicité.

Cet atelier Imprimerie est complété par la présence d'un service des Imprimés qui conserve des exemplaires de chacun des formulaires et des documents imprimés par l'atelier et qui, en cas de

besoin, en commande l'impression. Ce service des Imprimés tient aussi le registre de l'ensemble des marques de la Manufacture.

#### Service Bibliothèque – Documentation

Le service Bibliothèque - Documentation, issu notamment de la fusion du service Journal et du service Librairie, datant tous deux des années 1910, a pour mission de constituer un ensemble documentaire et d'ouvrages intéressant les différents services de l'entreprise. Ce service conserve également un ensemble de revues de presse et de dossiers traitant de sujets divers et variés en relation avec les activités de la Manufacture.

### Présentation du contenu

La direction de la Publicité et ses sous-services ont produit un nombre de dossiers assez important. Une partie d'entre eux se compose d'échanges de correspondance avec les autres services de l'entreprise ou de différentes études. On trouve aussi le bilan des activités de la direction tel qu'il est régulièrement établi par son responsable, des statistiques, des tableaux comptables, ainsi que des instructions et des notes destinées à améliorer l'organisation interne des services.

Couvrant une période plus large, les documents qui ont servi à l'élaboration des *Tarif-Album*, telles que des vues de la Manufacture ou des épreuves remises par les services Achats, sont dignes d'intérêt, notamment une série complète datant de 1923.

Enfin, les dossiers de relations avec les différents sous-traitants constituent un ensemble majeur qui reflète l'activité de ce service. Sur les dernières années de l'histoire de l'entreprise Manufrance, ils permettent d'étudier l'évolution de la conception publicitaire par les dirigeants de l'époque. Cet ensemble présente également l'activité de nombreuses sociétés et de photographes qui ont travaillé pour Manufrance et en particulier pour la réalisation de son catalogue.

Pour sa part, le service Publicité - Dépositaires a principalement laissé le fichier des revendeurs des

imprimés de l'entreprise à partir de 1956.

Le service du *Chasseur français* constitue un ensemble de différents documents couvrant une quarantaine d'années. Il s'agit des dossiers de relations avec les collaborateurs, du répertoire des annonceurs, du suivi comptable de la revue ou encore des statistiques mensuelles des abonnements.

De leur côté, l'atelier Imprimerie et le service des Imprimés présentent une collection quasiment complète et couvrant l'histoire de la Manufacture des imprimés de travail et publicitaires produits et utilisés par l'entreprise.

Le service Bibliothèque - Documentation présente un ensemble de revues éparses qu'il était possible de trouver notamment sur les bureaux des chefs des services Achats ou au sein des ateliers.

Enfin, le fonds du service Publicité se termine par une collection d'environ 4 400 photographies sur plaques de verre positives ou négatives recueillies en 2014. Ce fonds photographique a été constitué, semble-t-il, pour les besoins du *Tarif-Album* et plus largement ceux de la direction de l'entreprise. Il est le complément du fonds conservé au Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne. Aucun document du fonds susceptible d'indiquer le service qui gérait cet ensemble n'ayant été trouvé, il a été jugé préférable de le rattacher au fonds du service Publicité, puisque son but principal était la communication externe. Les plaques sont rangées par thème: construction et vue des bâtiments (site Fauriel, maisons de vente, agences agréées, vues des ateliers, présentation des produits par services...).

### Intérêt des documents

Les archives issues de ce service sont d'une richesse considérable. Des séries quasiment complètes, tels que les dossiers de relations avec les sous-traitants ou encore la collection des imprimés édités par l'entreprise, constituent des sources majeures pour comprendre l'évolution de l'approche publicitaire des dirigeants de la Manufacture ou encore la mise en place de la culture de l'image dans la société des années 1960.



## ENCADRÉ 19

### LA SEMAINE DU CYCLE À SAINT-ÉTIENNE.



En 1925, dans un contexte de crise économique latent et sous l'impulsion de la Chambre syndicale de l'industrie des cycles et automobiles, est imaginé un salon du cycle qui se déroulerait dans «La patrie de la bicyclette», c'est-à-dire Saint-Étienne. Il faudra attendre deux ans pour voir ce projet se réaliser.

C'est ainsi qu'entre le 16 et le 25 octobre 1927 se déroule le premier Salon dédié à la petite reine dans « l'immense nef du Velodrome d'Hiver ». Cette Semaine du Cycle et des Industries Mécaniques Régionales a pour objectif de mettre en avant la production locale, c'est-à-dire les constructeurs de cycles de la région stéphanoise. Ainsi durant une semaine chacun d'entre eux peut exposer à moindre frais ses produits, ses fabrications et ses innovations.

Deux albums photographiques issus du fonds Manufrance illustrent cette Semaine du Cycle à Saint-Étienne. Ils couvrent la première et la dernière des cinq éditions de ce Salon, c'est-à-dire celui de 1927 et de 1931. Les photographies ci-dessous proviennent de celui datant de 1927. Cet exemplaire a été envoyé à la Manufacture d'Armes et de Cycles à l'attention de Jean Fontvieille le 5 décembre 1927, ce dernier étant alors l'un des administrateurs principaux de la société et l'un des successeurs d'Étienne Mimard à la tête de l'entreprise.

*«Cet exemplaire, est non seulement destiné à perpétuer le souvenir de notre première Semaine du Cycle, mais il doit servir aussi, et c'est son but principal, comme élément de publicité\*».*

Sur la photographie ci-contre on remarque les différents stands des exposants, montés le long de la piste du Velodrome.

Pour pouvoir exposer, les fabricants devaient avoir soit leur siège, soit leur usine, soit une agence à Saint-Étienne ou dans le département de la Loire.

\* Album officiel de la Semaine du Cycle.

ILL. 117 SEMAINE DU CYCLE AU VÉLODROME DE SAINT-ÉTIENNE.

ILL. 118 AFFICHE SALON D'AUTOMNE À PARIS ET SAINT-ÉTIENNE.

## MANUFACTURE MODÈLE D'ARMES ET DE CYCLES

84, Cours Fauriel — SAINT-ÉTIENNE (Loire)

N° 10.374 DE N. C. SAINT-ÉTIENNE (LOIRE) — TÉLÉGRAMMES : MANUF-SANT-ÉTIENNE — TÉLÉPHONE : 27-03 SAINT-ÉTIENNE — SERVICE COURRIER POSTAL : LTR N° 304-41

# SALONS D'AUTOMNE

**SALON DE L'AUTOMOBILE  
ET DU CYCLE**  
PARIS - 5 au 16 Octobre 1927

Au moment où paraîtra notre circulaire d'Octobre s'ouvrira à Paris la 21<sup>ème</sup> Exposition internationale de l'Automobile, du Cycle et des Sports.

Cette manifestation aura lieu comme chaque année au Grand Palais. Elle aura certainement son succès habituel.

Le salon de Paris est devenu en effet le rendez-vous de tout le monde chic. C'est l'événement de la Saison et on comprend qu'il attire non seulement tous les gens fortunés à la recherche d'une voiture de luxe, mais les simples curieux de Paris et tous ceux qui, à un titre quelconque s'intéressent à l'automobile.

La bicyclette qui y figurait autrefois en reine et remplissait la grande nef, n'y fait plus aujourd'hui que figure de parente pauvre. C'est avant tout le salon de l'automobile. Faute de place, les vélos sont relégués au 1<sup>er</sup> étage dans le labyrinthe des salles X, Y, Z. L'emplacement réservé aux exposants de cycles et de motos est de plus en plus réduit. A peine peuvent-ils, cette année, présenter quelques-uns de leurs principaux modèles.

Malgré cela, Constructeurs et Commissionnaires continuent à prendre part au Salon de Paris qui reste, malgré tout, l'exposition la plus luxueuse et la plus fréquentée des manifestations de ce genre.

En ce qui nous concerne, nous y exposerons comme chaque année, nos excellentes bicyclettes MIMOSA.

Nous invitons cordialement tous les Agents qui se rendront à Paris à bien vouloir nous rendre visite et à consacrer quelques instants à l'examen de nos nouveaux modèles.

Tous savent que nous construisons d'excellentes bicyclettes, les meilleures sans doute et nous serons très flattés que les connaisseurs viennent s'en rendre compte. D'avance nous réservons à tous notre meilleur accueil.

**A PARIS**  
NOS CYCLES MIMOSA SONT EXPOSÉS  
SALLE X - STAND N° 33

**SEMAINE DU CYCLE  
DE SAINT-ÉTIENNE**  
16 au 25 Octobre 1927

Pour la première fois, Saint-Étienne, la patrie de la bicyclette, aura sa Semaine du Cycle. Cette exposition uniquement consacrée à la petite reine, sera grandiose par son importance et la variété des fabrications qui seront présentées.

Par une heureuse innovation, la Chambre Syndicale du Cycle et de l'Automobile qui organise cette importante manifestation, n'admet que les constructeurs. Les visiteurs se trouveront donc là à la source même de la production.

A tous ceux qui n'ont pas l'intention de se rendre à PARIS, nous disons : « Venez à Saint-Étienne. C'est pour vous une occasion exceptionnelle de visiter à peu de frais notre grande cité industrielle et de vous documenter sur tout ce qui se rattache à la fabrication de la bicyclette. »

A ceux qui, au contraire, vont au Salon de Paris nous disons : « Profitez de votre déplacement pour venir aussi à Saint-Étienne. Dans l'immense nef du Velodrome d'Hiver se trouveront représentées en 300 stands toutes les fabrications se rattachant à la construction des cycles. Vous trouverez donc là une précieuse documentation que viendront compléter très agréablement les visites organisées dans les usines. »

Dès leur arrivée en gare de Saint-Étienne, les visiteurs seront guidés et renseignés sur tout ce qui peut les intéresser : moyens de transport, adresses d'hôtels et de restaurants, visites à visiter, excursions à faire.

A tous nos clients, à tous les Armuriers et Agents qui voudront bien nous honorer de leur visite avant de se rendre à la Semaine du Cycle nous remettrons gratuitement des billets d'entrée pour l'exposition.

Nous nous mettons dès maintenant à leur disposition pour leur donner tous les renseignements qu'ils pourront désirer en vue de rendre leur séjour à Saint-Étienne aussi agréable que possible.

**A SAINT-ÉTIENNE**  
NOS CYCLES MIMOSA OCCUPENT LES  
STANDS N° 9 et 25

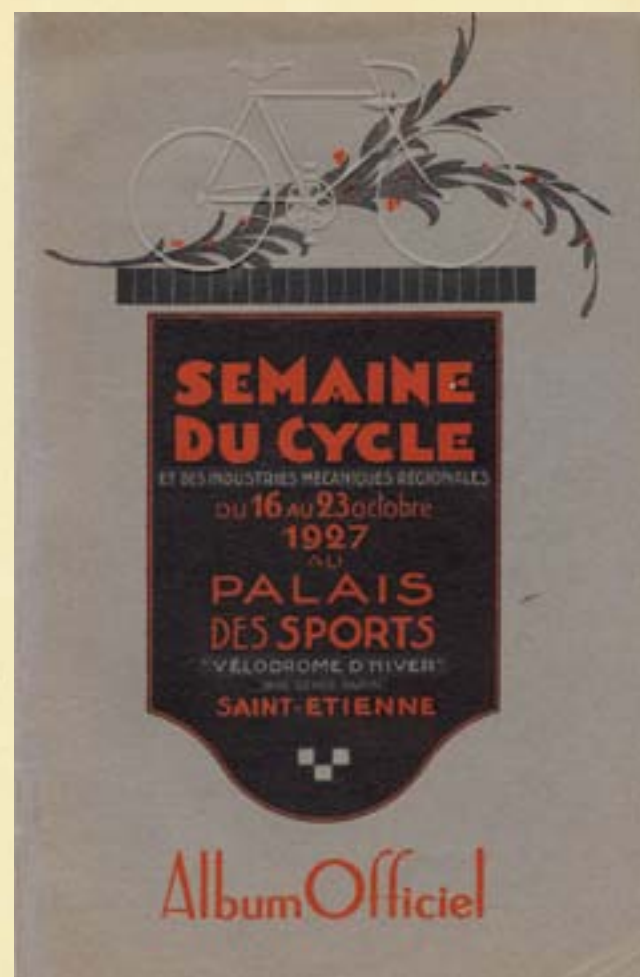
**AGENTS EXCLUSIFS POUR NOS CYCLES MIMOSA**  
sont demandés dans toutes les villes où nous ne sommes pas encore représentés





Le succès de cette manifestation est considérable, elle entraîne de nombreuses retombées économiques et une visibilité nationale, voire internationale, elle est donc logiquement reconduite l'année suivante. Cette réussite s'explique par le potentiel de la région mais également par l'organisation logistique et matérielle : la mise en place de cars reliant la gare de Châteaureux au vélodrome, l'organisation de concerts, de visites d'ateliers et d'usines dans la ville, de bureaux, de logements, de cabines téléphoniques, de bureau d'interprète... tout cela concourant à donner un rayonnement national à la Semaine du cycle. Ainsi et malgré une forte concurrence de la Capitale comme en témoigne une circulaire Mimosa datant d'octobre 1927, la Semaine du Cycle prendra place dans le Vélodrome de Saint-Étienne durant cinq années consécutives.

En 1930, alors que le Salon est reconnu par Paris, la crise économique va durement toucher l'industrie du cycle en Europe, notamment en Grande-Bretagne. L'année suivante dans ce contexte délicat, Saint-Étienne va organiser sa dernière Semaine du Cycle, marquant le début des années difficiles pour l'une des activités majeures du bassin stéphanois au même titre que l'arme ou la mine.



ILL. 119-120  
VÉLODROME DE  
SAINT-ÉTIENNE  
PENDANT LA  
SEMAINE DU CYCLE.

ILL. 121 ALBUM  
OFFICIEL SEMAINE  
DU CYCLE.

ILL. 122 AFFICHE  
RÉCLAME POUR  
LES CYCLES  
HIRONDELLE.



LE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ÉTIENNE - ASSE, FLEURON D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE PUBLICITAIRE

La diffusion de l'image devenant, dans les années 1970, essentielle, Manufrance développe une stratégie de communication : c'est ainsi qu'elle veut associer son image et celle de ses produits à des partenaires de renom. Le fleuron de cette nouvelle politique est la mise en place du parrainage de l'ASSE, à partir de 1972.

En effet la réussite sportive de l'équipe de football, tant au niveau national qu'au niveau européen, permet à Manufrance de bénéficier d'une visibilité exceptionnelle en apparaissant notamment sur le maillot des joueurs, ainsi que sur les panneaux du stade Geoffroy-Guichard.



**OPERATION  
COUPE D'EUROPE  
MANUFRANCE EUROPE 1**  
du 14 février au 1<sup>er</sup> mars

**MANUFRANCE et EUROPE 1**  
offrent 500 voyages et places  
pour assister au 1/4 de finale de  
la Coupe d'Europe de Football  
RUCH CHORZOW / A.S. S<sup>T</sup>-ETIENNE

**Demandez ici votre carte  
de participation**  
**Remplissez-la et déposez-la  
dans l'urne prévue à cet effet**

ILL. 123 «LA BOUTIQUE DES VERTS».

ILL. 124 OPÉRATION COUPE D'EUROPE.

ILL. 125-126 CARTE PARTENARIAT AVEC L'ASSE 1976-1977 (RECTO-VERSO).







## C. Sommaire du 63 J Fonds Manufrance

### Plan de classement

#### CONSTITUTION ET LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

63 J 1 - 63 J 3

#### ACTIONS ET ACTIONNAIRES

63 J 4 - 77

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSEIL DE SURVEILLANCE, CONSEIL D'ADMINISTRATION

63 J 78 - 63 J 140

Assemblée générale

63 J 78 - 115

Conseil de surveillance

63 J 8169

Conseil d'administration

63 J 116 - 134

Publications légales

63 J 135 - 140

#### DIRECTION

63 J 141 - 63 J 331

Rapport général annuel

63 J 141 - 153

Affaires générales

63 J 154 - 167

Marche de la Manufacture

63 J 154 - 155

Personnel

63 J 156 - 161

Préparation du *Tarif-Album*

63 J 162 - 163

Autres affaires

63 J 164 - 167

Dossiers par directeurs

63 J 168 - 224

Étienne Mimard

63 J 168 - 169

Jean Fontvieille

63 J 170 - 172

Georges Drevet

63 J 173 - 190

André Blanc

63 J 191 - 206

Jacques Petit et Jean Hamon

63 J 207 - 208

François Gadot-Clet

63 J 209 - 220

Jean-René Mestries (Société nouvelle Manufrance)

63 J 221 - 222

Blaise de Saint-Just (Société nouvelle Manufrance)

63 J 223 - 224

Dossiers de suivi de la production

63 J 225 - 267

Comité technique, industriel et commercial

63 J 225 - 227

Contrôle des prix

63 J 228 - 238

Gestion du département des Produits manufacturés - DPM

63 J 239 - 267

Règlementation

63 J 239

Rapports et études

63 J 240 - 241

Armes et Munitions

63 J 242 - 254

Cycles

63 J 255 - 258

Machines à coudre

63 J 259 - 265

Autres produits

63 J 266 - 267

Vente par correspondance : relations avec le Syndicat des entreprises de la vente par correspondance

63 J 268 - 274

Études

63 J 275 - 315

Diagnostic de l'entreprise

63 J 275 - 291

Études spécifiques

63 J 292 - 311



Autres études	63 J 312 - 315
Relations avec les organismes patronaux	63 J 316 - 319
Affaires liées à la Première Guerre mondiale	63 J 320 - 322
Affaires liées à la Seconde Guerre mondiale	63 J 323 - 331

#### SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

<b>Direction du service</b>	<b>63 J 332 - 384</b>
Généralités	63 J 332 - 337
Dossiers d'affaires	63 J 338 - 354
Assurances	63 J 355 - 364
Formalités administratives	63 J 365 - 384
<b>Gestion immobilière et architecture</b>	<b>63 J 385 - 660</b>
<b>Gestion immobilière</b>	<b>63 J 385 - 523</b>
Généralités	63 J 385 - 388
Acquisitions de terrains et d'immeubles	63 J 389 - 408
Baux	63 J 409 - 472
Ventes	63 J 473 - 474
Assurance des immeubles	63 J 475 - 489
Entretien des bâtiments	63 J 490 - 504
Impôts et taxes	63 J 505 - 512
Contentieux relatifs aux terrains et aux bâtiments	63 J 513 - 523
<b>Architecture</b>	<b>63 J 524 - 660</b>
Généralités	63 J 524 - 525
Construction, études, travaux, aménagement	63 J 526 - 571
Installations électriques	63 J 572 - 580
Collection de calques et de plans	63 J 581 - 660
Maisons de vente	63 J 581 - 611
Agences Manufrance et dépôts	63 J 612 - 633
Agences agréées	63 J 634 - 657
Mobilier des points de vente	63 J 658 - 659
Autres plans	63 J 660

<b>Service Contentieux</b>	<b>63 J 661 - 781</b>
Généralités	63 J 661 - 665
Saisies arrêts sur les salaires du personnel	63 J 666
Affaires contentieuses générales	63 J 667 - 706
Contentieux des accidents du travail	63 J 707 - 742
Contentieux des accidents et contraventions d' automobiles	63 J 743 - 748
Contentieux avec les revendeurs	63 J 749 - 764
Contentieux avec la clientèle générale	63 J 765 - 781

#### SERVICE DU PERSONNEL

<b>Direction du service</b>	<b>63 J 782 - 812</b>
Documents généraux sur Manufrance	63 J 782 - 784
Relations avec les autres services de Manufrance	63 J 785 - 789
Affaires générales	63 J 790 - 801
Dossiers particuliers de directeurs du service	63 J 802 - 804
Communication interne	63 J 805 - 806
Documentation	63 J 807 - 812

<b>Gestion du personnel</b>	<b>63 J 813 - 1627</b>
Procédures de gestion	63 J 813 - 814
Dossiers généraux	63 J 815 - 956
Effectifs et mouvements	63 J 815 - 878
Recrutement	63 J 879 - 897
Emploi obligatoire des mutilés de guerre, pensionnés de guerre et chefs de famille	63 J 898 - 904
Rémunération	63 J 905 - 917
Temps de travail	63 J 918 - 934
Gestion quotidienne	63 J 935 - 936
Médaille du travail	63 J 937
Départ des salariés (retraite, pré-retraite, licenciement)	63 J 938 - 949
Temps de guerre et défense nationale	63 J 950 - 956
<b>Dossier par emplois et par services</b>	<b>63 J 957 - 988</b>
Cadres de l'entreprise	63 J 957
Unité logistique de Molina	63 J 958 - 959
Points de vente	63 J 960 - 985
Autres services	63 J 986 - 988
<b>Dossiers individuels des employés</b>	<b>63 J 989 - 1627</b>
<b>Formation</b>	<b>63 J 1628 - 1634</b>
<b>Service Médical</b>	<b>63 J 1635 - 1645</b>
<b>Œuvres Sociales</b>	<b>63 J 1646 - 1655</b>
Caisse de retraite et de secours du personnel fondée par les époux Mimard	63 J 1646 - 1650
Caisse d'entraide du personnel	63 J 1651 - 1655
<b>Relations Sociales</b>	<b>63 J 1656 - 1708</b>
Réglementation interne du travail	63 J 1656
Conventions collectives et accords d'établissement	63 J 1657 - 1669
Représentation du personnel	63 J 1670 - 1687
Comité d'entreprise	63 J 1688 - 1702
Comité d'hygiène et de sécurité	63 J 1703 - 1705
Mouvements sociaux	63 J 1706 - 1708
<b>Standard téléphonique et télex</b>	<b>63 J 1709</b>

#### DIRECTION FINANCIÈRE

<b>Service financier et de Trésorerie</b>	<b>63 J 1710 - 1790</b>
Administration générale	63 J 1710 - 1734
Suivi du budget	63 J 1735 - 1759
Impôts, taxes et charges	63 J 1760 - 1764
Banques et trésorerie	63 J 1765 - 1782
Gestion du portefeuille	63 J 1783 - 1790
<b>Service Comptabilité générale</b>	<b>63 J 1791 - 2396</b>
Résultats et bilans financiers	63 J 1791 - 1811
Chiffre d'affaires par circuits de vente	63 J 1812 - 1831
Inventaire général et clôture des comptes	63 J 1832 - 1868
Inventaire des ateliers et des magasins	63 J 1869 - 1954
Plans comptables	63 J 1955 - 1958
Gestion comptable de 1890 à 1978	63 J 1959 - 2154
Grands-Livres	63 J 1959 - 2060
- sur fiches manuscrites (1890-1960)	63 J 1959 - 2032
- sur fiches mécanographiques (1955-1973)	63 J 2033 - 2052



	- sur fiches Nixdorf (1974-1978)	63 J 2053 - 2060
	Journaux	63 J 2061 – 2149
	Brouillards de caisse	63 J 2150
	Balances	63 J 2151 - 2154
<b>Gestion comptable par informatique de 1977 à 1979</b>		<b>63 J 2155 - 2359</b>
- 1977		63 J 2155 - 2255
	Classes 1 à 8	63 J 2155 - 2176
	Classe 9	63 J 2177 - 2255
- 1978		63 J 2256 - 2308
	Classes 1 à 8	63 J 2256 - 2293
	Classe 9	63 J 2294 - 2308
- 1979		63 J 2309 - 2359
	Ancienne société (00)	63 J 2309 - 2335
	Classes 1 à 8	63 J 2309 - 2332
	Classe 9	63 J 2333 - 2335
	Règlement judiciaire (01)	63 J 2336 - 2359
	Classes 1 à 8	63 J 2336 - 2357
	Classe 9	63 J 2358 - 2359
	Journaux auxiliaires des comptes bancaires et postaux	63 J 2360 - 2391
	Spécimens de pièces comptables utilisées pour le contrôle des dépenses	63 J 2392 - 2395
<b>Service Comptabilité analytique</b>		<b>63 J 2396 - 2529</b>
	Contrôle budgétaire	63 J 2396 - 2443
	Comptabilité analytique d'exploitation par trimestres	63 J 2444 - 2472
	Suivi des stocks et statistiques	63 J 2473 - 2525
	Valorisation des stocks	63 J 2473 - 2483
	États statistiques	63 J 2484 - 2508
	Relevé détaillé mensuel de la marge bénéficiaire brute par article	63 J 2509 - 2525
	Spécimens de pièces comptables de contrôle des dépenses	63 J 2526 – 2529
<b>Gestion des ventes</b>		<b>63 J 2530 - 3795</b>
	Chiffre d'affaires des différents canaux de distribution	63 J 2530
	Encaissements généraux clientèle	63 J 2531 - 2540
	Clientèle générale France métropolitaine	63 J 2541 - 3275
	Commandes générales	63 J 2541 - 3052
	Ventes à terme générales	63 J 3053 - 3190
	Ventes aux collectivités et crédit Sofinco	63 J 3191 - 3238
	Service après-vente (Régions 38 et 39)	63 J 3239 - 3274
	Région « Soldes »	63 J 3275
	Clientèle Export	63 J 3276 - 3700
	Journaux de vente	63 J 3276 - 3340
	Factures	63 J 3341 - 3700
	Clientèle des revendeurs	63 J 3701 - 3751
	Manumodèle et Export-Gros	63 J 3701 - 3705
	Agences agréées	63 J 3706 - 3751
	Crédits à la clientèle	63 J 3752 - 3796
<b>Comptabilité des fournisseurs</b>		<b>63 J 3797 - 3952</b>
	Répertoires des comptes des fournisseurs	63 J 3797 - 3798
	Balance des comptes des fournisseurs	63 J 3799 - 3807
	Grands-livres auxiliaires	63 J 3808 - 3920
	Journaux auxiliaires	63 J 3921 - 3937
	Factures	63 J 3938 - 3951

	Spécimens de traites payées aux fournisseurs	63 J 3952
<b>Service de la paie</b>		<b>63 J 3953 - 4043</b>
	Salaires	63 J 3953 - 4030
	Cotisations sociales	63 J 4031 - 4043
	Cotisation à des régimes de prévoyance complémentaires	63 J 4044 - 4104

<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	<b>63 J 4105 - 63 J 4110</b>
Direction du service	63 J 4105 - 4107
Production	63 J 4108 - 4109
Mécanographie	63 J 4110

<b>SERVICES TRANSPORT</b>	<b>63 J 4111 - 63 J 4198</b>
Service Transport et camionnage (France)	63 J 4111 - 4135
Service Transport-Export	63 J 4136 - 4171
Dossiers de gestion	63 J 4136 - 4141
Envois par la SNCF	63 J 4142 - 4147
Envois par les transporteurs et les transitaires	63 J 4148 - 4165
Envois par le Services des Postes et Télécommunications	63 J 4166 - 4171
Service Douane (Import)	63 J 4172 - 4198
Dossiers de gestion	63 J 4172 - 4175
Relations avec le service des Douanes	63 J 4176 - 4192
Relations avec les transporteurs et les transitaires	63 J 4193 - 4198

<b>SERVICE ÉTUDES</b>	<b>63 J 4199 - 63 J 4200</b>
-----------------------	------------------------------

<b>DÉPARTEMENT DES PRODUITS MANUFACTURÉS – DPM</b>	<b>63 J 4201- 63 J 6134</b>
Direction Industrielle	63 J 4201 - 4254
Instructions et décisions	63 J 4201 - 4236
Relations avec les autres services de Manufrance	63 J 4237 - 4252
Chiffre d'affaires du Département des Produits manufacturés	63 J 4253
Études	63 J 4254
Services Production	63 J 4255 - 4830
Secteur Fabrication	63 J 4255 - 4323
Bureau de dessin	63 J 4255 - 4295
Dessins de fabrication et de gravure	63 J 4255 - 4270
Dessins des machines-outils et du petit outillage	63 J 4271 - 4294
Nomenclatures des pièces et des vis	63 J 4295
Bureau des Méthodes	63 J 4296 - 4316
Études et instructions d'installation et d'utilisation des machines de l'entreprise	63 J 4296 - 4314
Fiches de bilan des machines et des ateliers	63 J 4315 - 4316
Service de contrôle de la fabrication	63 J 4317 - 4323
Service Exploitation	63 J 4324 - 4396
Direction du service	63 J 4324 - 4328
Gestion des commandes et de la production des ateliers	63 J 4329 - 4359
Suivi des stocks	63 J 4360 - 4364



Établissement du prix de revient	63 J 4365 - 4396
<b>Service Approvisionnements</b>	<b>63 J 4397 - 4830</b>
Direction du service	63 J 4397 - 4416
Approvisionnements	63 J 4417 - 4770
Achat et gestion des matières premières et des fournitures	63 J 4417 - 4723
Relations avec les fournisseurs	63 J 4424 - 4770
<b>Magasin général</b>	<b>63 J 4771 - 4789</b>
Dossiers de direction	63 J 4771
Suivi des stocks	63 J 4772 - 4789
<b>Temps de guerre, Service des Comités d'organisation</b>	<b>63 J 4790 - 4830</b>
Généralités	63 J 4790 - 4792
Relations avec les sections de l'OCRPI, les comités d'organisation et autres groupements professionnels	63 J 4793 - 4821
Gestion de la monnaie-matière	63 J 4822 - 4830
<b>Direction commerciale</b>	<b>63 J 4831 - 6134</b>
<b>Direction Marketing</b>	<b>63 J 4831 - 6000</b>
Direction du service	63 J 4831 - 4852
<b>Service Armes et Munitions</b>	<b>63 J 4853 - 5900</b>
Dossiers généraux	63 J 4853 - 4971
États de la production et de la réparation	63 J 4972 - 4976
États du stock général	63 J 4977 - 4987
États des ventes d'armes	63 J 4988 - 4990
Consignation des armes vendues	63 J 4991 - 5900
<b>Service Cycles, Machines à coudre et Machines à écrire</b>	<b>63 J 5901 - 5997</b>
Dossiers de direction	63 J 5901 - 5956
États de la production	63 J 5957 - 5969
États mensuels des ventes	63 J 5970 - 5974
Consignation des cycles et des machines à coudre vendus	63 J 5975 - 5997
<b>Atelier TSF : consignation des postes récepteurs de radiodiffusion vendus</b>	<b>63 J 5998 - 6000</b>
<b>Service vente en France et vente en gros export</b>	<b>63 J 6001 - 6134</b>
Dossiers d'affaires	63 J 6001 - 6005
Service Vente en France	63 J 6006 - 6015
Service Vente en gros Export	63 J 6016 - 6026
Manumodèle	63 J 6027 - 6134

## DIRECTION ACHATS

### Direction du service

Dossiers généraux	63 J 6135 - 6160
<b>Service du <i>Tarif-Album</i></b>	<b>63 J 6161 - 6163</b>
Préparation du <i>Tarif-Album</i>	63 J 6161 - 6162
Préparation du <i>Chasseur français</i>	63 J 6163
<b>Service Affaires Manufrance</b>	<b>63 J 6164 - 6194</b>
« Affaires du mois »	63 J 6164 - 6187
Encarts volants	63 J 6188 - 6194
<b>Service Gestion des stocks et des prix de revient</b>	<b>63 J 6195 - 6454</b>
Registre des prix de revient	63 J 6195
Fiches des stocks et des prix de revient par rayon	63 J 6196 - 6454
Rayon 05 - Chasse	63 J 6196 - 6206
Rayon 06 - Accessoires Autos	63 J 6207 - 6213
Rayon 07 - Pêche	63 J 6214 - 6232

Rayon 08 - Sport et jeux	63 J 6233 - 6238
Rayon 09 - Voyage et camping	63 J 6239 - 6244
Rayon 10 - Optique-Photographie	63 J 6245 - 6254
Rayon 11 - Papeterie	63 J 6255 - 6261
Rayon 12 - Librairie	63 J 6262 - 6269
Rayon 13 - Habillement	63 J 6270 - 6302
Rayon 14 - Horlogerie	63 J 6303 - 6307
Rayon 15 - Outillage	63 J 6308 - 6326
Rayon 16 - Ménage	63 J 6327 - 6335
Rayon 17 - Ameublement	63 J 6336 - 6345
Rayon 18 - Agriculture	63 J 6346 - 6371
Rayon 20 - Blanc	63 J 6372 - 6390
Rayon 21 - Coutellerie	63 J 6391 - 6396
Rayon 30 - Musique	63 J 6397 - 6401
Rayon 31 - Bonneterie	63 J 6402 - 6421
Rayon 32 - Électricité	63 J 6422 - 6433
Rayon 33 - Quincaillerie	63 J 6434 - 6447
Rayon 34 - Chauffage	63 J 6448 - 6451
Rayon 36 - Hydro	63 J 6452 - 6454

<b>Service statistiques : ventes des articles</b>	<b>63 J 6455 - 6472</b>
<b>Services d'achats</b>	<b>63 J 6473 - 7480</b>
<b>1<sup>er</sup> Service : Sports-Jouets (R08) et Voyage-Camping (R09)</b>	<b>63 J 6473 - 6574</b>
<b>2<sup>e</sup> Service : Optique-Photographie (R10), Papeterie (R11), Librairie (R12), Horlogerie (R14, 1978) et Musique (R30)</b>	<b>63 J 6575 - 6679</b>
<b>3<sup>e</sup> Service : Chasse (R05) et Pêche (R07)</b>	<b>63 J 6680 - 6757</b>
<b>4<sup>e</sup> Service : Horlogerie (R14), Coutellerie (R21, 1975-1976) et 8<sup>e</sup> Service : Horlogerie (R14, 1977, 1979), Ménage (R16, 1975-1979), Coutellerie (R21, 1977-1979), Électricité (R32, 1979), Chauffage (R34, 1979) et Hydro (R36, 1975-1976,1979)</b>	<b>63 J 6758 - 6912</b>
<b>6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Services : Accessoires Autos (R06, 1975, 1978-1979),Outillage (R15) et Quincaillerie (R33)</b>	<b>63 J 6913 - 7041</b>
<b>7<sup>e</sup> Service : Habillement (R13) et Bonneterie (R31)</b>	<b>63 J 7042 - 7119</b>
<b>9<sup>e</sup> Service : Blanc (R20, 1975-1979) et Hydro (R36, 1976-1978)</b>	<b>63 J 7120 - 7182</b>
<b>11<sup>e</sup> Service : Ameublement (R17, 1973-1979)</b>	<b>63 J 7183 - 7298</b>
<b>12<sup>e</sup> Service : Agriculture (R18)</b>	<b>63 J -7299 - 7409</b>
<b>13<sup>e</sup> Service : Accessoires autos (R06, 1976-1977), Électricité (R32,1975-1978), Chauffage (R34, 1976-1978) et Hydro (R36,1978)</b>	<b>63 J 7410 - 7480</b>

## SERVICE APRÈS-VENTE ET CONTRÔLE QUALITÉ

### Direction du service

Dossiers généraux	63 J 7481 - 7484
Relations avec les autres services de Manufrance	63 J 7485 - 7489
<b>Service administratif</b>	<b>63 J 7490 - 7549</b>
Relations avec les fournisseurs	63 J 7490 - 7543
Relations avec la clientèle générale	63 J 7544 - 7549
<b>Ateliers TSF et électroménager</b>	<b>63 J 7550 - 7559</b>
<b>Magasins des pièces détachées</b>	<b>63 J 7560 - 7561</b>
<b>Service Retours</b>	<b>63 J 7562 - 7563</b>



## DIVISION DES POINTS DE VENTE – DPV

### Direction de la division des Points de vente

Direction du service

Relations avec les maisons de vente

Affaires liées à l'état de guerre

Première Guerre mondiale

Seconde Guerre mondiale

### Service Promotion des points de vente

Direction du service

Campagnes et opérations publicitaires de Manufrance

Opérations publicitaires et promotionnelles par points de vente

### Service Comptabilité de la Division des Points de vente

Chiffre d'affaires

Inventaires des maisons de vente et des agences

Comptabilité relative à la clientèle générale

Comptabilité journalière

Suivi comptable des succursales des DOM-TOM

### Service Agences agréées

Direction du service

Relations avec les agences agréées

Relations avec la clientèle des agences agréées

## 63 J 7564 - 63 J 7850

### 63 J 7564 - 7624

63 J 7564 - 7583

63 J 7584 - 7595

63 J 7596 - 7624

63 J 7596 - 7597

63 J 7598 - 7624

### 63 J 7625 - 7662

63 J 7625 - 7637

63 J 7638 - 7654

63 J 7655 - 7662

### 63 J 7663 - 7814

63 J 7663 - 7718

63 J 7719 - 7724

63 J 7725 - 7778

63 J 7779 - 7796

63 J 7797 - 7814

### 63 J 7815 - 7850

63 J 7815 - 7818

63 J 7819 - 7847

63 J 7848 - 7850

## DIRECTION DE LA PUBLICITÉ

### Direction du service

Relations avec les autres services de Manufrance

Comptabilité

Formation au marketing

Préparation du *Tarif-Album*

Annonces publicitaires et publications

Relations avec les partenaires et les sous-traitants

Relations avec la clientèle

Documentation publicitaire sur les armes, cycles et machines à coudre

### Service Publicité dépositaires

Gestion des dépositaires

Comptabilité

### Service *Chasseur français*

Dossiers généraux

Service Rédaction

Service des « Petites annonces »

Service Vente

### Service des imprimés

### Service Bibliothèque et Documentation

Documentation

Études et rapports

## 63 J 7851 - 8168

### 63 J 7851 - 7964

63 J 7851 - 7864

63 J 7865 - 7866

63 J 7867

63 J 7868 - 7881

63 J 7882 - 7883

63 J 7884 - 7954

63 J 7955 - 7960

63 J 7961 - 7964

### 63 J 7965 - 7998

63 J 7965 - 7981

63 J 7982 - 7998

### 63 J 7999 - 8043

63 J 7999 - 8000

63 J 8001 - 8006

63 J 8007 - 8019

63 J 8020 - 8043

### 63 J 8044 - 8066

### 63 J 8067 - 9168

63 J 8067 - 8165

63 J 8166 - 8168

**Remarque** : Les cotes allant de 63 J 8169 à 63 J 8188 correspondent à des documents qui nous ont été remis postérieurement à la cotation du fonds. Elles ont été insérées à leur place logique dans l'inventaire, mais ne sont pas indiquées dans ce sommaire (sauf 63 J 8169). Il en est de même des plaques photographiques, en cours de cotation.

# III. Fonds 236 J Manufrance en règlement judiciaire puis en liquidation de biens gérés par M<sup>e</sup> Euchin

## A. Présentation générale

Les archives conservées dans la sous-série 236 J concernant Manufrance ont été remises par M<sup>e</sup> Yves Euchin, syndic liquidateur, aux Archives départementales de la Loire le 4 décembre 1997 et le 27 février 1998 : ces deux versements résultent de l'action des syndicats, Maîtres Dutriévoz, Rossignol, puis Euchin, qui se sont succédé de 1979 à 1986 pour gérer la liquidation de Manufrance<sup>73</sup>. Ces archives n'ont pas été réintégrées dans le fonds Manufrance car elles contenaient de manière indissociable des archives relatives à la liquidation proprement dite et des archives antérieures de l'entreprise.

COTES EXTRÊMES : 236 J 1 - 268

DATES EXTRÊMES : 1949 - 1997

IMPORTANCE MATÉRIELLE : 40,1 MÈTRES LINÉAIRE

368 ARTICLES.

## 1. Contenu

Le fonds produit par les syndicats se compose à la fois de documents relatifs à la poursuite de la gestion de la société Manufrance et de documents relatifs à la liquidation des biens.

Cet ensemble permet de compléter la sous-série 63J pour la période postérieure à 1979-1980 en ce qui concerne les actionnaires et les assemblées générales, les dossiers de direction, de gestion du personnel, de gestion financière et patrimoniale. À la fin du fonds ont été placés des documents partiellement brûlés dans les locaux de Manufrance le 30 janvier 1981 et récupérés par les syndicats.

## 2. Tri, éliminations et intérêt du fonds

Ont été éliminés dans la mesure où les Grands livres récapitulatifs étaient présents :

- les fiches d'opérations comptables et pièces justificatives de comptabilité (1980-1993) ;
- des états de rapprochement bancaire et relevés de comptes (1980) ;
- des journaux auxiliaires et copies de journaux auxiliaires (1981-1982).

Ce fonds permet de retracer les étapes de liquidation de la société Manufrance, des cessions des actifs et les relations avec les créanciers.

<sup>73</sup> Voir l'historique général, p. 141.



### 3. Conditions d'accès

Le délai de libre communicabilité a été fixé à 75 ans par analogie avec les dossiers portés devant les juridictions. Une demande de dérogation de consultation est possible auprès du directeur des Archives départementales de la Loire.

Certains documents (cotes 236 J 367 - 368) qui ont été partiellement brûlés sont en très mauvais état et leur manipulation est très délicate. Ils ne sont pas communicables sauf sur demande motivée et par autorisation spéciale du directeur des Archives départementales.

**MF MANUFRANCE**

**VENTE AUX ENCHERES  
PUBLIQUES**

**20 JUIN 1988 A 14 h 30**

Salle polyvalente  
de la Caisse d'Epargne de St-Etienne  
24, rue d'Arcole / 42000 Saint-Etienne

**MARQUES / BREVETS / MODELES**  
(FRANCE - ETRANGER)

ARMES - PECHE - CYCLES - VETEMENTS - JARDINAGE - LOISIRS - OUTILLAGE  
JOURNAUX/EDITION/CATALOGUES - BRICOLAGE - AMEUBLEMENT - IMMOBILIER  
DIVERS

### B. Sommaire du 236 J 1 – 368

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>236 J 1 - 10</b>
<b>ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>236 J 11 - 28</b>
<b>DIRECTION</b>	<b>236 J 29 - 52</b>
<b>CONTENTIEUX ET LITIGES</b>	<b>236 J 53 - 78</b>
<b>GESTION DU PERSONNEL</b>	<b>236 J 79 - 87</b>
<b>AFFAIRES FINANCIÈRES</b>	<b>236 J 88 - 90</b>
<b>COMPTABILITÉ</b>	<b>236 J 91 - 121</b>
<b>GESTION DES BIENS ET LIQUIDATION</b>	<b>236 J 122 - 366</b>
Généralités	236 J 122 - 130
Immeubles et matériel	236 J 131 - 161
Marques, brevets et modèles	236 J 162 - 165
Vente par correspondance et <i>Le Chasseur français</i>	236 J 166 - 175
Titres de participation et de placement	236 J 176
Immobilisations diverses	236 J 177 - 183
Recouvrement de créances	236 J 184 - 222
Règlement de créances	236 J 223 - 366
<b>DOCUMENTS BRÛLÉS LE 30 JANVIER 1981</b>	<b>236 J 367 - 368</b>



**L'or  
 hier  
 accord**  
 15 F la veille)  
 conséquences  
 métal jaune  
 LIRE EN PAGE 3

# Manufrance: accord enfin signé

■ Social : le problème des suppressions d'emploi serait réglé par les mises à la retraite anticipée, les départs volontaires et un engagement gouvernemental pour des stages professionnels  
 ■ La Municipalité de Saint-Etienne écartée de l'administration de la nouvelle société

**Peu avant minuit, à l'issue d'une interminable journée de négociations au cours desquelles les derniers messages politiques et sociaux posés par l'actuelle municipalité tombaient un à un, l'accord portant création de la nouvelle société a été enfin signé.**

Social — Le problème des suppressions d'emploi — sur lequel on se terminera sans doute aujourd'hui — devant être réglé par un plan de pré-retraite et de départs volontaires, complété par un accord gouvernemental sur l'organisation de stages de formation professionnelle.

Puisque la municipalité de Saint-Etienne ne sera plus représentée au sein du conseil d'administration de la nouvelle société, le gouvernement veut passer à cette représentation, le conseil de surveillance ou le conseil de gestion de l'entreprise.

Plus rien ne s'opposait donc à la signature d'un accord global. Est signifié et garanti : le conseil de gestion des créanciers de Manufrance, dont on n'avait plus parlé depuis quelque temps, a exprimé ses doutes sur l'efficacité de ce montage financier et n'est pas accompagné de certains dirigeants dans la gestion de l'entreprise.

— LIRE EN PAGE 1

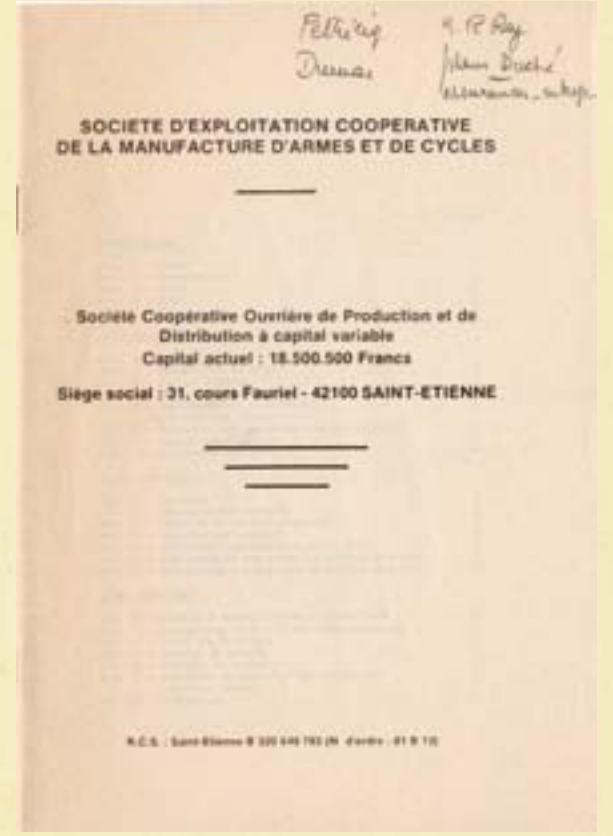


**Surprise au congrès C.F.D.T. :**  
**Ed. Maire prêche les mérites de la négociation !**  
 — LIRE EN PAGE 3

**absence,  
 bilistes**

**NOTRE PHOTO** — Institut technique de l'Armement, président du conseil de Commerce, signe le document. À sa droite, M. Jacques Plaine, syndic, à sa gauche, M. Dominique Legrand, puis M. Jacques Plaine, syndic, M. Dominique Legrand, puis M. Jacques Plaine, syndic.

**IRAN** Fusillés hier à l'aube  
 C'est la plus importante «charrette» depuis la révolution (21 exécutions)



## IV. Fonds 237 J SCOPD-Manufrance

### A. Présentation générale

Les archives qui ont été intégrées dans la sous-série 237J proviennent de la Société coopérative ouvrier de production et de coopération Manufrance et sont entrées aux Archives départementale en 1988 par voie de dépôt de la Ville de Saint-Étienne par suite de la liquidation de la société. Elles forment un ensemble de 29,6 mètres linéaires et de 402 cotes et recouvrent les années 1967 à 1985. Cependant, la presque totalité des dossiers date des années 1981 à 1985, c'est-à-dire la période d'activité de la société.

COTES EXTRÊMES : 237 J 1 - 402  
 DATES EXTRÊMES : 1967 - 1985  
 IMPORTANCE MATÉRIELLE : 29,6 MÈTRES LINÉAIRES  
 402 ARTICLES.

### 1. Contenu

La composition du fonds de la SCOPD-Manufrance est assez variée, mais on peut tout de même noter la prééminence des archives du personnel et de la comptabilité. Les archives concernant les actes de société et le directoire sont à mettre en valeur puisque beaucoup de salariés sont également coopérateurs et que ces archives reflètent aussi le fonctionnement original d'une SCOPD.

Les études du service « Projets industriels », sur la modernisation des bâtiments et des machines-outils, renvoient au projet d'innovation de la SCOPD-Manufrance qui désirait créer une usine plus compétitive à la pointe du progrès. Les archives sur le projet d'installation à Duché reflètent bien le souhait des coopérateurs de disposer d'une usine moderne et efficace. Les archives de Manumag et Manu-International témoignent des tentatives des coopérateurs de diversifier ses marchés pour la vente de ses produits.

### 2. Intérêt du fonds

#### a. Une société coopérative ouvrière

Ce fonds présente en premier lieu la structure et l'organisation d'une entreprise « pas comme les autres » : une société coopérative ouvrière.

Le mouvement coopératif a vu le jour en France dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, il tient une large place dans l'histoire du mouvement social français. Cette coopération est diversifiée : on la retrouve dans le secteur des mutuelles, des banques et sociétés de crédits, des sociétés d'habitation et de logement sociaux, des commerces, des entreprises...

À la suite de la loi de 1978, le mouvement coopératif connaît toutefois une phase de fort développement en France dans les années 1978-1982. De 650 SCOP en 1979, il y en a, en 1985, près de 1 300 qui

ILL. 129 UNE DU JOURNAL L'ESPOIR DU 9 MAI 1979 : «INSTANT HISTORIQUE : M. BOUTRAND, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE, SIGNE LE DOCUMENT. À SA DROITE, M. JACQUES PLAINE, SYNDIC, À SA GAUCHE M. DUTRIÉVOZ, SYNDIC, PUIS M. SANGUEDOLCE. À L'EXTRÊME GAUCHE, M. MESTRIES.»

ILL. 130 STATUTS DE LA SCOPD-MANUFRANCE.



emploient 40 000 personnes, mais on constate que ces SCOP sont créées dans des petites structures. Au niveau du département de la Loire, dans les années 1975-1985, il y a une dizaine de SCOP dont, par exemple, la COGECOOP (créée en 1958) et la Comédie de Saint-Étienne. Firm'inox à Firminy est créée en 1979 par treize salariés.

La SCOPD-Manufrance est représentative de ce mouvement coopératif, ayant pour spécificité d'être une structure très importante, réunissant à certains moments un personnel de 850 coopérateurs et salariés.

Les documents provenant du directoire et du conseil de surveillance, les listes des coopérateurs nous permettent de voir l'évolution de ce projet. D'autres documents révèlent les projets ambitieux de la SCOPD, comme l'aménagement de l'entrepôt Duché et le renouvellement des machines-outils, que les pouvoirs publics n'ont toutefois pas soutenus, mettant ainsi fin à cette expérience.

#### b. Les relations avec la SA Manufrance et la Société nouvelle Manufrance

Le fonds comporte des documents sur les relations de la SCOPD avec la SA Manufrance et la Société nouvelle Manufrance à l'intérieur des dossiers sur la location-gérance, ce qui permet de mieux appréhender les conditions de la disparition de cette entreprise.

### 3. Conditions d'accès et d'utilisation

Ce fonds est librement communicable, à part les dossiers nominatifs qui ne seront communicables qu'après un délai de 50 ans Une demande de dérogation est possible auprès du directeur des Archives départementales de la Loire.



## B. Sommaire du 237 J 1 – 402 SCOPD-Manufrance

<b>CONSTITUTION ET LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>237 J 1 - 4</b>
<b>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>237 J 5 - 10</b>
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>237 J 11 - 104</b>
Administration générale	237 J 11 - 15
Service juridique	237 J 16 - 36
Service du Personnel	237 J 37 - 104
Gestion du personnel	237 J 37 - 49
Service sécurité du travail	237 J 50 - 51
Service médical	237 J 52
Service Formation	237 J 53 - 70
Service de la Paie	237 J 71 - 100
Organisation - Conception informatique	237 J 101 - 103
Services généraux	237 J 104
<b>DIRECTION FINANCIÈRE</b>	<b>237 J 105 - 163</b>
Dossiers généraux	237 J 105
Impôts, taxes et redevances	237 J 106
Comptabilité	237 J 107 - 149
Comptabilité synthétique	237 J 107 - 109
Comptabilité analytique	237 J 110 - 149
Banques	237 J 150 - 152
Honoraires	237 J 153
Suivi des stocks	237 J 154 - 163
<b>DIRECTION INDUSTRIELLE</b>	<b>237 J 164 - 217</b>
Dossiers de direction	237 J 164
Services techniques de fabrication	237 J 165 - 177
Production	237 J 178 - 189
Service Gestion industrielle - Projets industriels	237 J 190 - 217
Dossiers du chef de service	237 J 190
Programmation	237 J 191 - 217
Dossiers généraux	237 J 191 - 192
Réaménagement du site Fauriel	237 J 193 - 194
Projet d'installation à Duché	237 J 195 - 217



## SERVICE ACHATS

Dossiers du chef de service  
Approvisionnement  
Fournisseurs

## DIRECTION COMMERCIALE

Dossiers de direction  
Marketing et ventes France  
Département Marketing  
Département Forces de vente France  
Département Collectivités  
Département Salons-Foires-Expositions  
Département Service Après-vente  
Département Administration des ventes  
Direction Négoce – Vente par correspondance - Magasins  
Direction Logistique et transport  
Direction Affaires internationales  
Service Communication

## MANUMAG

Constitution et liquidation de la société  
Direction  
Services administratifs  
Direction Achats - Logistique  
Direction Magasins

## MANU-INTERNATIONAL

Actes de société  
Services administratifs  
Direction Achats - Logistique  
Direction Vente par correspondance - Algérie  
Communication - Publicité

## 237 J 218 - 270

237 J 218  
237 J 219 - 220  
237 J 221 - 270

## 237 J 271 - 326

237 J 271  
237 J 272 - 302  
237 J 272 - 280  
237 J 281 - 282  
237 J 283 - 285  
237 J 286 - 287  
237 J 288 - 295  
237 J 296 - 302

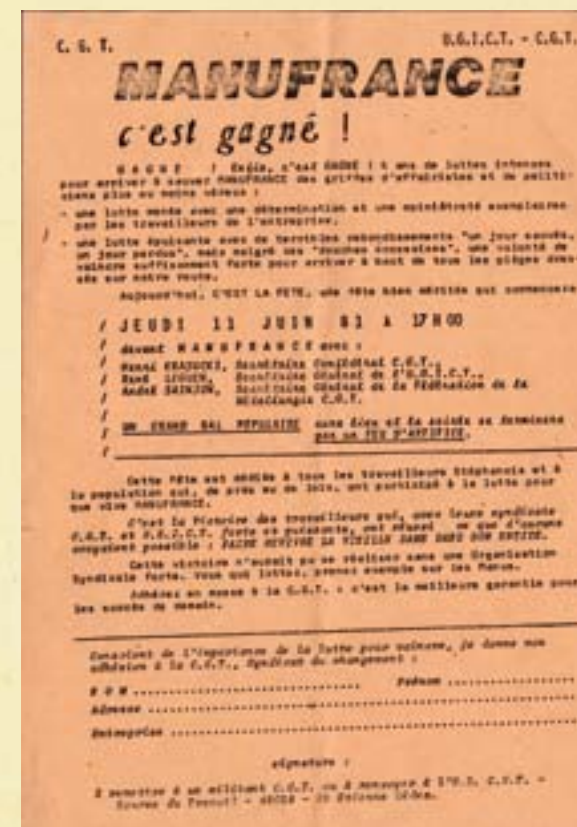
237 J 303 - 307  
237 J 308 - 313  
237 J 314 - 323  
237 J 324 - 326

## 237 J 327 - 383

237 J 327 - 328  
237 J 329  
237 J 330 - 345  
237 J 346 - 373  
237 J 374 - 383

## 237 J 384 - 402

237 J 384  
237 J 385 - 393  
237 J 394 - 398  
237 J 399 - 401  
237 J 402



# V. Fonds complémentaires conservés aux Archives départementales de la Loire

## A. Fonds du tribunal de commerce de Saint-Étienne: liquidation judiciaire des sociétés

### 1. 2696 W 5 – 11 Liquidation de Manufrance, de la Société nouvelle Manufrance et de la SCOPD-Manufrance

COTES EXTRÊMES: 2696 W 5 - 11

DATES EXTRÊMES: 1977-2003

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,80 MÈTRE LINÉAIRE

7 ARTICLES.

#### Historique

Compte tenu de l'importance de l'affaire et de son retentissement dans la vie économique et judiciaire stéphanoise, le cabinet du président du tribunal de commerce de Saint-Etienne a constitué un dossier «Manufrance» au fil des différentes procédures de redressement et liquidation judiciaire des sociétés Manufrance, Société nouvelle Manufrance et SCOPD-Manufrance.

#### Modalités d'entrée

Versement du cabinet du président du tribunal de commerce de Saint-Etienne du 10 décembre 2009.

#### Présentation du contenu

Le dossier «Manufrance» constitué par le cabinet du président est composé de doubles adressés au président du tribunal de commerce (collection des jugements et ordonnances de jugement, rapports d'études et dossiers de suivi relatifs aux plans de redressement économique des années 1977-1979, état des créances de Manufrance en 1980, dossier sur la liquidation de la SCOPD-Manufrance), de coupures de presse et des plaintes de clients de Manufrance adressées au président du tribunal de commerce en 1980.

#### Conditions d'accès

Le délai de libre communicabilité est de 75 ans à compter de la date des documents.



## 2. 2729 W 12 – 27 Liquidation de la Société nouvelle Manufrance

COTES EXTRÊMES: 2729 W 12 - 27

DATES EXTRÊMES: 1980-1997

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 3 MÈTRES LINÉAIRES

16 ARTICLES.

### Historique

Créée en 1979, la Société nouvelle Manufrance est placée en liquidation de biens par jugement du tribunal de commerce de Saint-Etienne du 22 octobre 1980. Cette procédure est définitivement close pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Saint-Etienne du 16 juillet 1997.

### Modalités d'entrée

Versement du greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne du 20 avril 2010.

Présentation du contenu

Le dossier relatif à la liquidation de biens de la Société nouvelle Manufrance est composé:

- d'une collection des requêtes, ordonnances de jugement et jugements rendus dans le cadre de la procédure ;
- des inventaires des stocks et marchandises dressés en 1981 des différents points de vente et entrepôts ;
- des états de créances vérifiées au 6 juin 1995 ;
- de correspondances relatives aux certificats d'admission de créances. On notera que deux caisses d'enveloppes non distribuées aux destinataires ont été conservées pour témoigner de la masse documentaire engendrée ;
- de dossiers relatifs à la publicité de la liquidation et du dépôt des états de créances.

### Conditions d'accès

Le délai de libre communicabilité est de 75 ans à compter de la date des documents.

## 3. 2729 W 28 – 33 Règlement judiciaire et liquidation de la société Manufrance

COTES EXTRÊMES: 2729 W 28 - 33

DATES EXTRÊMES: 1977-1998

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 1 MÈTRE LINÉAIRE

6 ARTICLES.

### Historique

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon du 7 février 1979 confirmé le 9 février 1979 par le tribunal de commerce de Saint-Etienne, Manufrance est déclarée en état de redressement judiciaire. N'apportant pas les résultats suffisants, la procédure est transformée en liquidation des biens par jugement du 19 février 1986. Cette procédure est définitivement close en décembre 1997.

### Modalités d'entrée

Versement du greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne du 20 avril 2010.

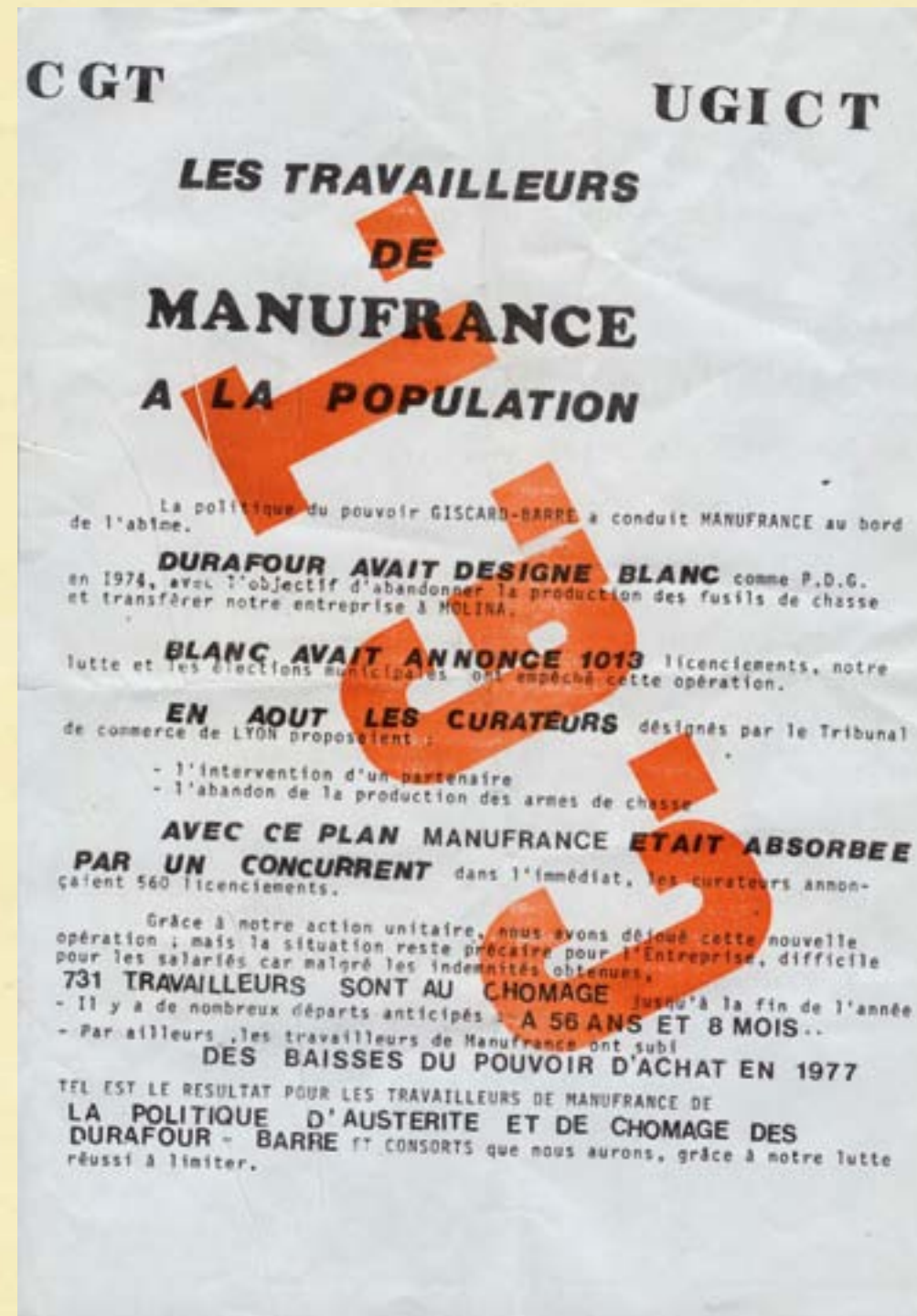
### Présentation du contenu

Le dossier relatif au redressement judiciaire et à la liquidation de biens Manufrance est composé:

- d'une collection des requêtes, ordonnances de jugement et jugements rendus dans le cadre de la procédure ;
- de l'inventaire du règlement judiciaire ;
- de dossiers relatifs aux créances salariales ;
- de dossiers relatifs aux propositions concordataires ;
- de dossiers relatifs à la publicité de la procédure.

### Conditions d'accès

Le délai de libre communicabilité est de 75 ans à compter de la date des documents.



## B. Archives syndicales

### 1. 36 J Section CGT-Manufrance (1977-1981)

COTES EXTRÊMES: 36 J 1-6

DATES EXTRÊMES: 1977-1981

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,10 MÈTRE LINÉAIRE

6 ARTICLES.

### Historique

La CGT a été très active lors des dernières années de Manufrance, puis dans la constitution de la SCOPD.

### Modalités d'entrée

Le fonds de la section CGT de Manufrance est conservé par l'Institut d'histoire sociale Benoît-Frachon (voir le chapitre sur les sources complémentaires). Les documents dont il s'agit ici étaient détenus par Christian Georges, délégué CGT à Manufrance, qui a souhaité les remettre aux Archives départementales.

### Présentation du contenu

Ce fonds se compose de pièces reflétant les différentes actions menées par la section CGT-Manufrance du redressement judiciaire à la création de la Société nouvelle Manufrance et à celle de la SCOPD-Manufrance (compte rendu de table ronde, publications, tracts...). Il rend compte de la participation au conseil d'administration dont le représentant de la CGT est membre.

### Conditions d'accès:

Ce fonds est communicable selon les délais des archives publiques.

### 2. 40 J – Section CFDT-Manufrance

COTES EXTRÊMES: 40 J 1 - 5

DATES EXTRÊMES: 1949-1979

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,40 MÈTRE LINÉAIRE

5 ARTICLES.

### Historique

Une section CFTC est connue à Manufrance à partir de 1949. Lors de la scission aboutissant à la création de la CFDT, la section rejoint la CFDT et poursuit son activité jusqu'à la fin de Manufrance.

ILL. 133 AFFICHE  
«LES TRAVAILLEURS  
DE MANUFRANCE À  
LA POPULATION».



#### Modalités d'entrée

Les documents ont été remis en don par Henri Petiot, délégué CFDT à Manufrance.

#### Présentation du contenu

Ce fonds se compose de procès-verbaux des réunions du comité d'entreprise (1949-1975) et de comptes rendus du conseil d'administration (1966-1993).

#### Conditions d'accès

Ce fonds est librement communicable.

### 3. 231 J 1 – 5 Papiers de Jeannette Ravachol (CFDT-Manufrance) (1947-1993)

COTES EXTRÊMES: 231 J 1 – 5

DATES EXTRÊMES: 1947-1993

IMPORTANCE MATÉRIELLE: 0,25 MÈTRE LINÉAIRE

5 ARTICLES.

#### Historique

Jeannette Ravachol, entrée à Manufrance en 1952 comme employée au rayon outillage, adhéra à la section syndicale CFTC, qui en 1964 rejoignit la CFDT. Elle fut déléguée du personnel de 1955 à 1980.

#### Modalités d'entrée

Don en provenance de M<sup>me</sup> Ravachol

#### Présentation du contenu

Ce fonds se compose de documents produits ou reçus par Jeannette Ravachol dans le cadre de ses fonctions de déléguée du personnel: tracts, conférence de presse, comptes rendus de réunions, notes, correspondance, dossier sur la grève de 1969, études sur la situation de Manufrance, nombreuses coupures de presse...

#### Conditions d'accès

Ce fonds est librement communicable.





# Annexes

## Principales dates de l'histoire de Manufrance

### Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne (MFAC), puis Manufrance (1885-1979)

**15 juin 1885** Parution du premier numéro du *Chasseur français*, revue créée par Étienne Mimard, secrétaire depuis mai 1883 dans l'entreprise Martinier-Collin, Manufacture française d'armes de chasse et de tir, place Villeboeuf, à Saint-Étienne.

**17 octobre 1885** Acquisition, par Pierre Blachon (1856-1914) et Étienne Mimard (1862-1944), de la Manufacture française d'armes de chasse et de tir.

**10 novembre 1885** Fondation de la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne, société en nom collectif Blachon & Mimard, au capital de 50 000 francs.  
Production et commercialisation de fusils de chasse.

**1887** Commercialisation puis production (en 1889) de bicyclettes.  
Acquisition de la société Hironnelle.

**1889** Étienne Mimard tire le *Tarif-Album* à 300 000 exemplaires.

**1892** Ouverture du premier magasin de vente à Paris, au 42 rue du Louvre.

**1893** Commercialisation et fabrication d'articles de pêche. Acquisition de *La Pêche française*  
Construction du Palais industriel, construit par Léon Lamaizière sur le cours Fauriel.

**1894** Emménagement dans les nouveaux locaux du Palais industriel.

**1<sup>er</sup> mai 1894** La société devient une société en commandite par actions Mimard, Blachon & C<sup>ie</sup>.

**1895** Remise du prix Escoffier à la Manufacture.

**1897** Création de la carabine *Buffalo*.

**1898** Création de la Société de secours mutuel des ouvriers de la Manufacture, financée à 50% par Étienne Mimard.

**1898** Le banquet pour la réception du président de la République Félix Faure a lieu dans le grand hall des magasins de la Manufacture.

**1900** Accord avec la Société nationale de tir des communes de France, d'Algérie et colonies: la Manufacture devient le fournisseur exclusif de cette société.



UNE UTILISATION AGREABLE DE NOS BOITES D'ENTRAÎNEMENT POUR LE TIR AU FUSIL DE CHASSE

ILL. 135 «UNE UTILISATION AGRÉABLE DE NOS BOÎTES D'ENTRAÎNEMENT POUR LE TIR AU FUSIL DE CHASSE».



**1902** Transformation de la dénomination sociale en Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne.

**1902** Construction de la centrale d'énergie: la Manufacture produit sa propre électricité.

**1902** Étienne Mimard est nommé chevalier de la Légion d'honneur. La remise de cette distinction par le président de la République Félix Faure se fait le 8 mars 1902. Un banquet a lieu à la Manufacture le 6 juillet 1902. Par la suite, Étienne Mimard est promu officier le 9 mars 1928 et commandeur le 29 mars 1930.

**1904** Voyage d'Étienne Mimard aux États-Unis: Exposition universelle de Saint-Louis (Missouri), Chicago (Illinois).

**1904** Exposition internationale de Saint-Étienne. Participation au salon du Cycle à Paris.

**1905** Étienne Mimard devient propriétaire d'un hôtel particulier, situé 5 place Anatole-France, à Saint-Étienne.

**1908** Création du fusil *Simplex*.

**1906 – 1911** Réorganisation et hiérarchisation des services de la Manufacture avec l'aide de l'ingénieur Henri Fayol. Mise en place d'un système d'organisation scientifique du travail administratif, élaboration d'ordres du jour (1906) et d'instructions et décisions (1909). Étienne Mimard dote l'entreprise d'une nouvelle structure: une direction générale qui chapeaute une direction industrielle et une direction commerciale.

**1<sup>er</sup> janvier 1911** La Manufacture devient société anonyme et prend le label MF: Étienne Mimard et Pierre Blachon détiennent 95,1% des actions. La Manufacture passe du stade artisanal au stade industriel.

**1911** Démission de Pierre Blachon en raison de problèmes de santé.

**1912** Les époux Mimard créent une Caisse d'assurance maladie.

**1913** Création du fusil *Le Robust*.

**1914** Création du pistolet *Le Français*.

**27 août 1914** Décès de Pierre Blachon à l'âge de 58 ans. Il lègue la moitié de ses actions aux Hospices civils de Saint-Étienne.

**1916–1928** Construction de l'usine à étages, rue Lassaigue.

**1920** Production de machines à coudre, dont la machine à coudre *Omnia*.

**1923** Création de deux filiales: La Manufacture Modèle (Manumodèle) et Mimosa

**1923** Création d'un bureau de poste spécial, St-Étienne-BIS-Manufrance, dans les locaux mêmes de l'entreprise.

ILL. 136 AFFICHE  
«LA NOUVELLE  
OMNIA À NAVETTE  
"FUSÉE"».



**1925** Ouverture du capital: apport de dix millions de francs. Étienne Mimard détient 55,8% des actions.

**1927 – 1930** Semaines internationales du cycle, au Vélodrome, à Saint-Étienne.

**1933** Voyage d'Étienne Mimard en Russie et en Pologne pour prendre des marchés.

**1934** La Manufacture Modèle et Mimosa sont regroupées sous l'appellation Manu Modèles, puis Manumodèle en 1935.

**3 août – 10 novembre 1937** Grève des «Cent jours» et occupation de la Manufacture par les employés.

**1938** Fin de Mimosa.

**1940 – 1946** Cessation de la parution du *Tarif-Album*.

**1941** La dénomination Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne est complétée par l'abréviation Manufrance.

**30 juin 1941** Étienne Mimard modifie son testament et fait de la Ville de Saint-Étienne son légataire universel.

**14 juin 1944** Décès d'Étienne Mimard suite à un infarctus dans la nuit du 14 au 15 juin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il aura dirigé l'entreprise pendant près de 60 ans.

**15 juin 1944 – 31 décembre 1951** Direction de Pierre Drevet.

**1945** Suite à un don de Mme Ernestine Mimard, une caisse de retraite et de secours pour le personnel de la Manufacture est instaurée.

**1948** Ouverture du capital: apport de 80 millions de francs.

**1<sup>er</sup> janvier 1952 – 31 décembre 1965** Direction de Jean Fontvieille.

**1952** Création de la carabine *Reina*, à répétition automatique.

**1958** Création du fusil *Rapid*, fusil de chasse à pompe.

**1962** Création du fusil *Perfex*, fusil de chasse semi-automatique à trois coups.

**1<sup>er</sup> janvier 1966 – 1<sup>er</sup> avril 1975** Direction de Georges Drevet.

**1968** Création du fusil *Falcor*, fusil de tir et de ball-trap.

**Mai 1968** Grève et occupation des locaux.

**1969** Grève et occupation des locaux par les ouvriers et les cadres. Renégociation des conventions collectives.

**1970** Étude du Cegos qui conclut à la nécessité rapide d'une restructuration et d'une autre politique



commerciale, industrielle et financière.

**Juin 1972 – 23 mai 1973** Participation de la Banexi, filiale de la BNP, au sein du conseil d'administration.

**Octobre 1974** Acquisition de parcelles de terrain pour la construction d'une unité logistique de 40 000 m<sup>2</sup> dans la périphérie stéphanoise (futur dépôt Molina). Embauche de 600 personnes.

**Avril 1975 – 23 avril 1977** Direction d'André Blanc.

**Octobre 1976** Lancement de la machine à coudre *Omnia M 12*.

**Mars 1977** La situation de Manufrance est au cœur des débats de la campagne municipale. Michel Durafour, alors ministre du Travail et maire sortant, est battu par la liste d'Union de la Gauche ; le communiste Joseph Sanguedolce est nommé maire de Saint-Étienne.

**20 – 30 mai 1977** Direction d'Henri Fontvieille.

**31 mai 1977** Le tribunal de commerce de Lyon met Manufrance en redressement judiciaire. Les administrateurs obtiennent la suspension provisoire des poursuites pour un délai de deux ans.

**31 août 1977** Plan de redressement des curateurs, Jean-Daniel Bethenod et M<sup>e</sup> Bruno Sapin.

**1<sup>er</sup> juin 1977 – 3 février 1978** Direction de Jacques Petit.

**4 – 10 février 1978** Direction d'Henri Fontvieille.

**11 – 28 février 1978** Jean Hamon devient administrateur délégué.

**1<sup>er</sup> mars 1978 – 23 janvier 1979** Direction de François Gadot-Clet: son plan (6 juin 1978) qui prévoit 342 licenciements est rejeté par les syndicats.

**24 janvier – 18 juin 1979** Direction de Jean-René Mestries.

**7 février 1979** Le tribunal de commerce de Lyon prononce la fin de la suspension provisoire des poursuites, le dépôt de bilan, et déclare Manufrance en règlement judiciaire. Les syndics sont M<sup>e</sup> Dutriévoz et M<sup>e</sup> Euchin.

**10 février 1979** Le tribunal de commerce de Saint-Étienne prononce la liquidation judiciaire.

#### Société nouvelle Manufrance et ancienne société Manufrance SA (1979-1980)

**6 avril 1979** Création de la Société nouvelle Manufrance. Jean-René Mestries est nommé président directeur général, Blaise de Saint-Just est directeur général.

**25 avril – 14 mai 1979** Occupation des locaux par les ouvriers.

**14 juin 1979** Contrat de location-gérance entre l'ancienne société, Manufrance SA, et la Société



nouvelle Manufrance pour une durée de trois ans. L'ancienne société demeure propriétaire des actifs immobiliers et des biens ; la nouvelle est chargée de l'exploitation de ces installations pour la production et la commercialisation.

**2 juillet 1980** Bernard Tapie est nommé administrateur provisoire de la Société nouvelle Manufrance et devient président du conseil d'administration de Manufrance SA.

**23 juillet 1980** Le plan de décentralisation proposé par Bernard Tapie est rejeté par le conseil d'administration car ce plan est perçu comme un plan de démantèlement. Bernard Tapie donne sa démission.

**4 septembre 1980** Marche des ouvriers et des employés à Paris.

**29 septembre 1980** Bernard Tapie revient avec « un plan de survie », il se fait nommer président directeur général de l'ancienne société.

**20 octobre 1980** Marche des ouvriers et des employés à Saint-Étienne.

**22 octobre 1980** Liquidation des biens de la Société nouvelle Manufrance.

**Décembre 1980** Liquidation judiciaire de Manufrance SA.

#### Société coopérative ouvrière de production et de distribution – SCOPD Manufrance (1980 – 1985)

**31 décembre 1980** Assemblée générale constitutive et dépôt des statuts de la SCOPD-Manufrance.

**12 janvier 1981** Inscription au tribunal de commerce de Saint-Étienne (RCS 320 649 783).

**9 février 1981** Le tribunal de commerce de Saint-Étienne autorise l'utilisation du nom commercial *Manufrance* par la SCOPD.

**22 juin 1981** Le tribunal de commerce autorise Bernard Tapie à conclure avec la SCOPD un contrat de location-gérance du site Fauriel.

**Juillet 1981** La SCOPD remet en marche les activités de production et de commercialisation.

**3 septembre 1981** Signature du contrat de location-gérance pour une période de cinq ans.

**1982** Lancement du catalogue.

**Fin 1983** Cessation de la production des cycles.

**10 avril 1985** Liquidation des biens de la SCOPD.

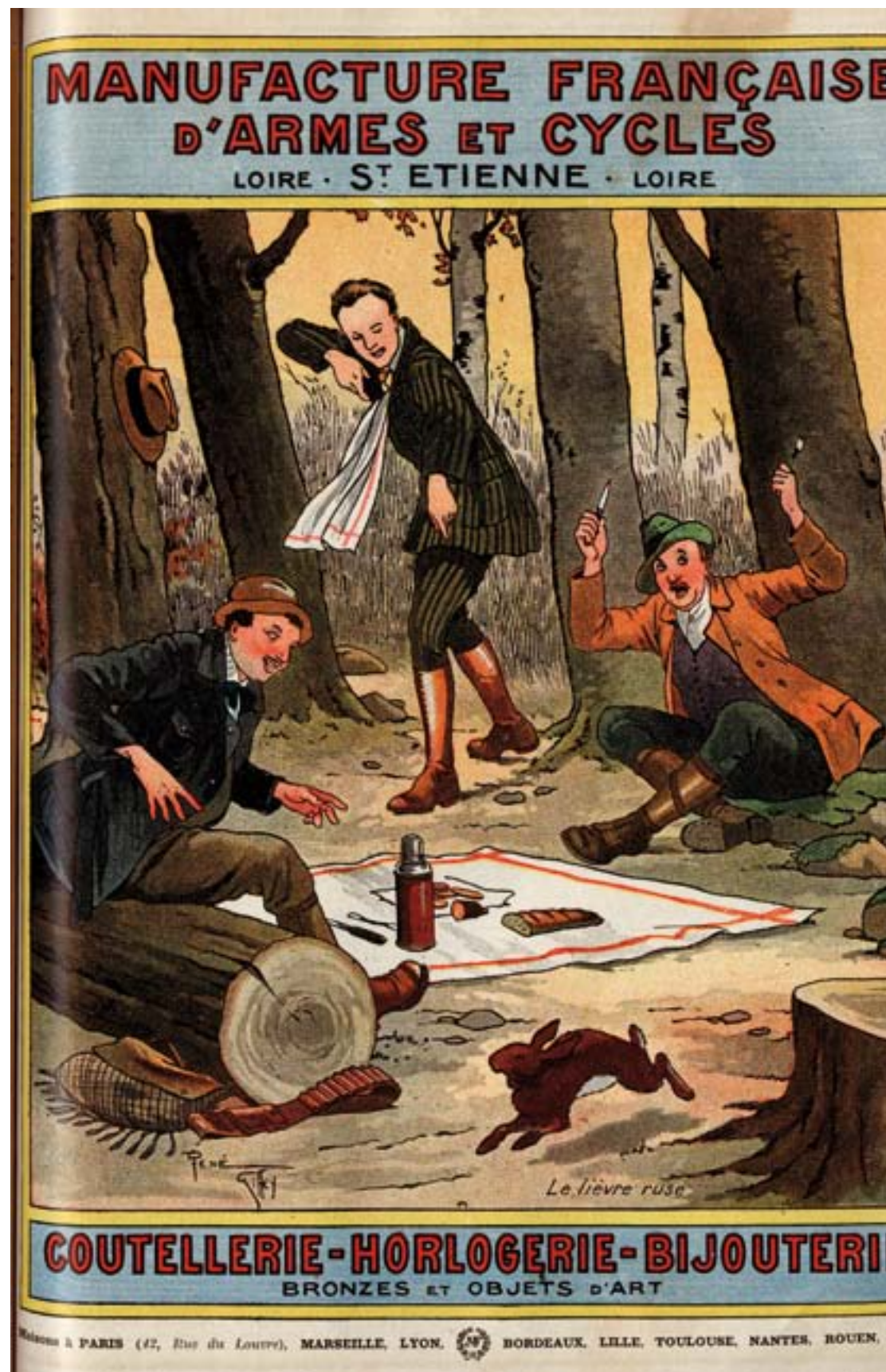


## Et après...

**19 février 1986** Jugement du tribunal de commerce de Saint-Étienne convertissant le règlement judiciaire de Manufrance en liquidation des biens.

**20 juin 1988** Les marques et brevets de Manufrance (*MF, Robust, Simplex, Falcor, Idéal*) sont rachetés par Jacques Tavitian, industriel originaire de Saint-Chamond.

**4 avril 1989** Création de Manufrance Industries, dont le directeur est Jacques Tavitian. Un magasin de vente est ouvert 6 rue de Lodi à Saint-Étienne.



## Orientations pour la recherche en plein texte dans les instruments de recherche

Remarques:

Les termes sont indiqués au singulier, sauf s'ils sont utilisés uniquement au pluriel dans les instruments de recherche.

Les termes en caractères normaux sont des termes conseillés pour la recherche en plein texte.

Les termes en italique servent d'intitulés de sous-rubriques thématiques.

## MOTS-MATIÈRES

### Entreprise

#### Vie de l'entreprise

action  
actionnaire  
administrateur  
assemblée générale  
comité de direction  
conseil d'administration  
conseil de surveillance  
directoire  
dividende  
filiale  
liquidation [judiciaire]  
inauguration  
réception  
redressement [judiciaire]  
restructuration  
statuts

#### Administration générale

#### Affaires juridiques

accord commercial  
brevet

contentieux  
contrat  
convention  
décret  
dommages et intérêts  
escroquerie  
franchise  
impayé  
jurisprudence  
licence  
litige  
loi  
marque [de fabrique]  
partenariat  
patente  
procédure [judiciaire]  
procès  
propriété commerciale  
propriété industrielle  
réclamation  
répression des fraudes  
vol



### *Gestion du patrimoine*

immobilier  
aménagement  
bâtiment  
bail/baux  
construction  
copropriété  
crédit-bail  
façade  
immeuble  
locataire  
location  
loyer  
opération immobilière  
permis de construire  
plan parcellaire  
plan-masse  
terrain  
travaux  
usine

### *Biens commerciaux*

état des marchandises  
inventaire  
stock

### *Sécurité*

accident  
assurance  
extincteur  
incendie  
installation classée  
sinistre

### *Divers*

chauffage

électricité  
énergie  
équipement  
gérance  
gérant  
informatique  
informatisation  
réparation  
entretien  
vente aux enchères

### **Comptabilité / affaires financières**

amortissement  
augmentation de capital  
bénéfice  
bilan  
budget  
caisse  
cautionnement  
chiffre d'affaires  
commissaire aux comptes  
comptabilité analytique  
compte de gestion  
contrôle budgétaire  
créance  
crédit  
dette  
dévaluation  
expert-comptable  
facture  
fiscalité  
frais généraux  
Grand-livre  
immobilisation  
impôt  
investissement  
investisseur

journal  
legs  
marge  
organisation comptable  
placement [financier]  
prêt  
prévisions budgétaires  
prix de revient  
rente viagère  
résultats  
revenu  
subvention  
taxe  
trésorerie

### **Personnel**

#### *Gestion générale*

absentéisme  
accident(s) du travail  
apprentissage  
chômage  
condition(s) de travail  
congé  
demande d'emploi  
directeur [de magasin]  
durée du travail  
effectif  
emploi obligatoire  
employé  
formation  
horaire  
intérimaire  
main d'œuvre  
médaille du travail  
ouvrier  
personnel étranger  
représentant(s) de commerce

stage  
travailleur étranger  
voyage [professionnel]

### *Carrière*

ancienneté  
avancement  
cadre  
candidature  
classification  
concours  
contrat à durée indéterminée  
départ anticipé  
embauche  
licenciement  
préretraite  
recrutement  
retraite

### **Paie et cotisations sociales**

allocations familiales  
appointment  
caisse de retraite  
cotisations sociales  
indemnité  
paie  
prime  
régime de prévoyance  
rémunération  
salaire  
traitement

### **Relations sociales**

bilans sociaux  
comité d'entreprise  
comité d'hygiène et de sécurité  
conflit [social]

convention collective  
convention sociale  
délégué [du personnel]  
grève  
mouvements sociaux  
négociation [sociale]  
œuvres sociales  
protocole d'accord  
représentant(s) du personnel  
revendications salariales  
syndicat  
tract

### **Production**

#### **Ateliers et fabrication**

atelier  
consignation  
décolletage  
découpage  
emboutissage  
exploitation  
fabrication  
forge  
fonderie  
imprimerie  
mécanique  
contrôle [qualité]  
étiquetage  
emballage  
feuillard  
fondeur  
fraise  
laboratoire  
machine  
machine-outil  
maçonnerie

meule  
modèle  
poinçonnage  
prix de revient  
production  
sous-traitance  
sous-traitant

### **Approvisionnement**

achat  
acier  
caoutchouc  
carburant  
charbon  
fournisseur  
fourniture  
matière première  
métaux

### **Arme**

arme(s) de guerre  
armurerie  
artifice  
balle  
banc d'épreuve  
bourse  
canon  
carabine  
cartouche  
cartoucherie  
chevrotine  
crosse  
douille  
fusil  
matériel de guerre  
munition  
pistolet



plomb  
poudre  
revolver

### Cycle

bicyclette  
vélo  
vélomoteur  
Hirondelle  
motocycles

### Produits divers

accessoires auto  
ameublement  
appareil électrique  
argenterie  
boîte  
carton  
confection  
cuir  
automobile  
bijouterie  
bois  
chaussure  
coutellerie  
flacon  
habillement  
horlogerie  
hygiène  
machine(s) à coudre  
machine(s) à calculer  
machine(s) à écrire  
maroquinerie  
mercerie  
musique  
orfèvrerie  
optique

papeterie  
papier  
parfumerie  
sac

### Commercialisation

#### Point(s) de vente

agence [agrée]  
centre commercial  
commerçant  
entrepôt  
enseigne  
dépôt  
étalage  
façade  
hypermarché  
lieux de vente  
magasin  
maisons [de vente]  
mobilier  
rayon  
stand  
succursale  
vitrine

#### Vente

après-vente  
article  
article(s) réclame  
article(s) vedette  
client  
commande  
contrôle des prix  
détail  
étranger  
gros

exposition  
foire  
opérations promotionnelles  
prix [de vente]  
promotion  
prospection  
recouvrement  
retour  
revendeur  
salon [commercial]  
soldes  
tarif  
transport  
vendeur  
vente à crédit  
vente à terme  
vente par correspondance

### Communication/publicité

abonné  
abonnement  
affaire du mois  
affiches publicitaires  
annonce  
annonceur  
autocollants  
brochure  
catalogue  
communication interne  
conférence de presse  
dépliant  
encart [publicitaire]  
image de marque  
imprimé(s)  
inauguration  
journal d'entreprise

logotype  
marketing  
message radiophonique  
opération(s) publicitaire(s)  
publicité  
réception  
Tarif-Album  
téléphone  
télèx  
trophée

### Transport

automobile  
camion à gazogène  
camionnage  
chemin de fer  
colis  
douane  
export  
import  
livraison  
rail  
route  
transport

### Autres thèmes

#### Éducation et loisirs

apprentissage  
école  
enseignement technique  
association sportive  
camping  
chasse  
chasseur

concours  
football  
gymnase  
halle de sport  
jeu [de société]  
jeu radiophonique  
pêche  
sport

### Santé

médecin du travail  
substances vénéneuses  
vaccination

### Société

enfant  
jeunes

### Relations et conflits internationaux

#### Guerre

bombardement  
commission(s) d'évaluation  
défense passive  
destruction  
dommages de guerre  
état de guerre  
fabrication de guerre  
indemnisation  
indemnité  
militaire  
mobilisation  
monnaie-matière  
pertes  
pillage  
première guerre mondiale  
prisonniers de guerre  
réquisition

seconde guerre mondiale  
sinistre  
sinistré

### Relations internationales

ambassade



## TYPOLOGIE DOCUMENTAIRE

Nota: seuls les termes les plus significatifs, n'entraînant pas un nombre trop important de réponses, ont été sélectionnés.

chrono  
compte(s) rendu(s) de réunion  
discours  
enquête  
étude  
étude de marché  
instruction  
note de service  
notice  
organigramme  
plan  
photographie  
rapport annuel  
rapport d'analyse  
rapport d'expertise  
statistique  
tableau de bord



ILL. 139-140  
CARTES POSTALES  
COLORISÉES DE LA  
MANUFACTURE.

ILL. 141 FÉLIX  
FAURE EN VISITE À  
SAINT-ÉTIENNE.





MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES  
DE SAINT-ÉTIENNE

# Caisse d'Assurances Maladies

instituée par MM. Mimard et Blachon

DIRECTEURS DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

AVEC

## " La Préservatrice "

Pour tout le Personnel attaché aux Bureaux, Magasins et Ateliers de la Manufacture

# RÈGLEMENT

**ARTICLE PREMIER.** — Il est créé par MM. Mimard et Blachon, au profit de tout le personnel de la Manufacture Française d'Armes de Saint-Étienne, une Caisse d'Assurances Maladies, donnant droit aux indemnités ci-après fixées.

Les maladies épidémiques et celles provenant de la défectivité ou de l'insalubrité sont exclues de l'assurance.

Cette Caisse sera administrée exclusivement par MM. Mimard, Blachon et C<sup>e</sup>, sans aucune charge pour le personnel.

**ARTICLE 2.** — Les indemnités quotidiennes, énoncées ci-dessous, ne seront dues que pour les maladies ayant occasionné une suspension de travail de plus de cinq jours.

Dans tous les cas de maladie, les sinistrés auront droit aux indemnités fixées pendant une période de quatre-vingt-cinq jours et à la moitié de ces indemnités du quatre-vingt-cinquième au cent quatre-vingt-neuf jours.

**ARTICLE 3.** — Les indemnités dues en cas d'incapacité de travail résultant de maladies sont fixées, suivant le sexe et le rang d'ancienneté, ainsi qu'il suit :

**PERSONNEL MASCULIN attaché à la Manufacture**

Depuis moins de 5 mois de présence.	<b>NÉANT</b>
Depuis 5 mois jusqu'à 1 an de présence.	<b>1</b> » par jour
Depuis 1 an jusqu'à 2 ans de présence.	<b>1.25</b> »
Depuis 2 ans jusqu'à 3 ans de présence.	<b>1.50</b> »
Depuis 3 ans jusqu'à 4 ans de présence.	<b>1.75</b> »
Depuis 4 ans jusqu'à 5 ans de présence.	<b>2</b> »
Depuis 5 ans jusqu'à 6 ans de présence.	<b>2.25</b> »
Depuis 6 ans jusqu'à 7 ans de présence et indéfiniment.	<b>2.50</b> »

**PERSONNEL FÉMININ attaché à la Manufacture**

Depuis moins de 5 mois de présence.	<b>NÉANT</b>
Depuis 5 mois jusqu'à 1 an de présence.	<b>0.50</b> par jour
Depuis 1 an jusqu'à 2 ans de présence.	<b>0.75</b> »
Depuis 2 ans jusqu'à 3 ans de présence.	<b>1</b> »
Depuis 3 ans jusqu'à 4 ans de présence.	<b>1.25</b> »
Depuis 4 ans jusqu'à 5 ans de présence et indéfiniment.	<b>1.50</b> »

**ARTICLE 4.** — Tout ouvrier, ouvrière, employé ou employée qui quitte la Manufacture pour quelque motif que ce soit et qui rentre ensuite est considéré comme nouvel arrivant.

**ARTICLE 5.** — Les malades seront soignés, gratuitement, aux secours médicaux et pharmaceutiques donnés dans les dispensaires établis par La Préservatrice, et par les médecins et pharmaciens ci-après désignés ; les soins donnés et les remèdes ordonnés par tous les autres médecins ou pharmaciens ne sont pas à la charge de la Caisse.

**ARTICLE 6.** — Toute maladie doit être déclarée dans les huit jours, au plus tard, par l'ayant-droit, ou par toute autre personne déléguée par lui, soit à MM. Mimard, Blachon et C<sup>e</sup>, soit à l'agent de La Préservatrice, 21, rue de la Bourse. Passé ce délai, aucune demande d'indemnité quotidienne et des soins médicaux et pharmaceutiques ne sera admise.

**ARTICLE 7.** — Pendant toute la durée de la maladie, le sinistré sera tenu, sous peine de perte de tous ses droits à la Caisse, de se laisser visiter par les médecins délégués.

Il en sera de même toutes les fois que le malade, revenant en état de travailler et de sortir, se rendra pas ou cessera de se rendre aux consultations de ou des médecins délégués, ou qui ne se conformera pas à leurs prescriptions.

**ARTICLE 8.** — Les indemnités quotidiennes pour maladies seront payées en totalité par la Manufacture Française d'Armes, sur la production du mandat qui sera délivré par l'agent de La Préservatrice, sur le vu du rapport médical du médecin délégué qui aura soigné le blessé.

Toutefois, il sera facultatif aux malades de recevoir des acomptes s'il leur convient, sur le vu d'un bon délivré par l'agent de La Préservatrice.

La Caisse d'Assurances constituée comme il précède prendra cours le 1<sup>er</sup> septembre 1893.

Saint-Étienne, le 1<sup>er</sup> Septembre 1893.

**MÉDECINS DÉLÉGUÉS**

M. STADARSKI, rue Gambetta, 22<sup>me</sup>.  
M. FOUSSIER, rue Saint-Jean, 23.  
M. BÉZARD, rue de la Tour-de-France, 1.  
M. SAÏLLI, rue de Lyon, 3.  
M. CHATVARD, place du Puits, 2.

**PHARMACIENS DÉLÉGUÉS**

M. AULAGNI, rue de la République, 28.  
M. BÉPRAS, place Dufour, 1.  
M. LIMOUZIN, place de l'Arrière, 11.

## Table des illustrations

(encadré) illustration n°	localisation	cote	description sommaire
	couverture	221 J/1932	Catalogue Manumodèle Omnia, 1932 (détail)
	couverture	PER 369/1935-002	page 2 du <i>Tarif-Album</i> de 1935
1	page 6	63J 7652	Affiche «Le jeu du catalogue en or»
2	page 9	PER 369/1903	Page du <i>Tarif-Album</i> de 1903
3	page 10	2 Fi 2160	Saint-Etienne - Manufrance. Vue générale du groupe d'usines cours Fauriel et rue Lassaigue
4	page 11	63J 1	Statuts de 1894
5	page 11	63J 1	Statuts de 1918 (détail)
6	page 11	63J 6031	Statuts de 1936
7	page 12	PER 369/1899	Extrait du <i>Tarif-Album</i> de 1899
1 - 8	page 13	63J 23	Titre d'action nominatif d'Étienne Mimard
1 - 9	page 13	63J 23	Certificat de paiement des dividendes, 1903 (recto)
1 - 10	page 13	63J 23	Certificat de paiement des dividendes, 1903 (verso)
11	page 15	63J 8123	Affiche «Une mise au point», 24 juillet 1937
2 - 12	page 16	63J B14-b060-07 (cote provisoire)	L'usine à étages en construction
2 - 13	page 16	63J B01-b006-06 (cote provisoire)	L'usine à étages, le début des travaux
2 - 14	page 16	63J B07-b025-09 (cote provisoire)	L'usine à étages, le début des travaux
15	page 18	221J/1935 (détail)	Portrait de Pierre Drevet
16	page 18	221J/1935 (détail)	Portrait de Jean Fontvieille
17	page 18	PER 369/1973	Portrait de Georges Drevet
18	page 19	63J B01-b004-12	Atelier canonerie
19	page 21	63J 218	Raymond Poulidor et Manufrance «Vente de vélos Prix usine»
20	page 21	63j 218	Raymond Poulidor et Manufrance
21	page 23	221J/2010	Couverture du <i>Chasseur français</i> , décembre 2010
22	page 23	PER 369/2011	Couverture du <i>Catalogue général annuel</i> de Manufrance, 2011
23	page 25	63J B01-b004-07 (cote provisoire)	Grands ateliers cycles
24	page 26	63J B30-b154-01 (cote provisoire)	«Demandez le gros <i>Tarif-Album</i> général»
25	page 27	PER 369/1935-003	Page 3 du <i>Tarif-Album</i> de 1935
26	page 27	63J B08-b030-13 (cote provisoire)	Vue de l'atelier d'imprimerie
27	page 29	63J 163-001	«En 1913. Le personnel de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne»
3 - 28	page 30	63J 163-002	«En 1895. Le personnel de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne»



(encadré) illustration n°	localisation	cote	description sommaire
3 - 29	page 31	63J 332	Note de Ludovic Marcoux du 10 juillet 1906
3 - 30	page 31	63J 332	Note de Ludovic Marcoux du 23 octobre 1907
3 - 31	page 31	63J 851	Fiche du personnel
3 - 32	page 31	63J 856	Fiche du personnel
3 - 33	page 31	63J 856	Fiche du personnel
4 - 34	page 32	63J 168	«Extrait des notes sur mon voyage en Amérique en 1904»
4 - 35	page 32	63J 168	«Extrait des notes sur mon voyage en Amérique en 1904»
36	page 33	63J 332	Note de Ludovic Marcoux du 30 mars 1904
5 - 37	page 34	63J B08-b031-09 (cote provisoire)	Concours de dactylographie
5 - 38	page 34	63J 8062-004	Couverture du guide d'utilisation de la machine à écrire <i>Typo</i> [années 1970]
5 - 39	page 34	PER 369/1927	Machine à écrire <i>Typo</i> , <i>Tarif-Album</i> de 1927 (détail)
40	page 35	PER 369/1951	«Notre ligne de conduite. Nos principes», page 2 du <i>Tarif-Album</i> de 1951.
6 - 41	page 36	221J/1884	Avant-propos au <i>Chasseur français</i> par Martinier-Collin, 1884 (recto)
6 - 42	page 36	221J/1884	Avant-propos au <i>Chasseur français</i> par Martinier-Collin, 1884 (verso)
6 - 43	page 37	PER 369/1896	Couverture du <i>Tarif-Album</i> de 1896
6 - 44	page 37	PER 369/1924	Rubrique du <i>Tarif-Album</i> de 1924
6 - 45	page 37	PER 369/1904	Rubrique du <i>Tarif-Album</i> de 1904
7 - 46	page 38	PER 170/1895	<i>Le Chasseur français</i> n°116, 1895
7 - 47	page 38	63J B30-b154-09 (cote provisoire)	Réclame pour l'abonnement au <i>Chasseur français</i> , 1930
7 - 48	page 38	PER 170/1929	Couverture du <i>Chasseur français</i> n°473, août 1929
49	page 39	237J 2	Feuille à en-tête MF SCOPD Manufrance
50	page 42-43	2611W 51-009	Plan de l'entrepôt Duché, rue Poÿlo, façade ouest
51	page 44-45	63J 7962-002	Affiche «Roulez français roulez Manufrance»
52	page 46	63J 4204	Instruction n°1987 du 10 mars 1931 «Documents à conserver»
53	page 48	63J B08-b029-17 (cote provisoire)	Contrôle des canons
graph. 1	page 49		Processus de classement du fonds 63J décembre 2009-novembre 2012
54	page 51		Le vrac de Manufrance dans le magasin 501
55	page 51		La mise en caisses du fonds pour le déménagement
56	page 51		Le déménagement dans les locaux mis à disposition par l'ESADSE
57	page 51		Cotation et conditionnement définitif dans le magasin 201
58	page 53	63J 348	<i>Manumag</i> , juillet 1982
59	page 54	PER 369/1894	«La Théorie du chasseur» (détail d'une page du <i>Tarif-Album</i> de 1894)

(encadré) illustration n°	localisation	cote	description sommaire
60	page 55	63J B34-b189-16 (détail)	Logotype de Manufrance
61	page 56	63J B34-b189-16 (détail)	Logotype de Manufrance
graph. 2	page 58		Volumétrie du fonds 63J
62	page 59	63J B10-b037-08	Salle du conseil d'administration
63	page 60	PER 369/1912	Gravure des membres du conseil d'administration, extraite du <i>Tarif-Album</i> de 1912
64	page 61	63J 1	Première page des statuts de 1894
65	page 61	63J 1	Première page des statuts de 1918
66	page 62	2611W 51	Bilan financier au 31 décembre 1913
67	page 62	2611W 51	Bilan financier au 31 décembre 1931
68	page 64	63J 155	Dépôt au conseil des prud'hommes, 27 mars 1891
graph. 3	page 65		Organigramme de la Direction générale
69	page 65	PER 369/1935-004	Page 4 du <i>Tarif-Album</i> de 1935
70	page 65	PER 369/1935-005	Page 5 du <i>Tarif-Album</i> de 1935
71	page 67	63J 320	«Organisation de la défense contre aéronefs»
graph. 4	page 68		Organigramme du Service juridique et fiscal, service Architecture et service Contentieux
graph. 5	page 70		Organigramme du service du Personnel
72	page 71	63J 856	Fiche du personnel
8 - 73	page 72	63J 1641	Service médical, année 1941
74		63J 332	Note de Ludovic Marcoux du 12 septembre 1905
graph. 6	page 73		Organigramme de la Direction financière
75	page 74	63J 154	Lettre manuscrite d'Édouard Michelin destinée à Étienne Mimard, 9 juillet 1927
76	page 75	63J 154	Copie d'une lettre d'Édouard Michelin destinée à Étienne Mimard, 9 juillet 1927
77	page 76	63J 1794	Enveloppe contenant le résultat de l'inventaire clos et arrêté le 31 décembre 1938
78	page 76	63J 3939	Facture adressée à Manufrance par l'entreprise L'Art et le rotin, en 1970
graph. 7	page 77		Organigramme du Service informatique
79	page 78	63J 6168	«L'Affaire Manufrance du mois», mai 1958
9 - 80	page 79	63J 4215 (détail)	Instruction n°3639 du 24/11/1967 «Mise en place de l'organisation mécanographique»
graph. 8	page 80		Organigramme du service Transport
81	page 81	63J 202 (détail)	Véhicule de livraison portant le logotype Manufrance
10 - 82	page 82	63J B05-b017-04 (cote provisoire)	Camion de transport
10 - 83	page 82	63J B05-b017-03 (cote provisoire)	Camion de transport
graph. 9	page 83		Organigramme du service Etudes
84	page 84	221J 1891	Certificat du banc d'épreuve de Saint-Étienne 1891



(encadré) illustration n°	localisation	cote	description sommaire
85	page 84	63J B14-b061-10 (cote provisoire)	Le banc d'épreuve
11 - 86-90	page 85	63J B33-b179-12 (cote provisoire)	Logotypes de différentes marques de Manufrance
graph. 10	page 86		Organigramme du département des Produits manufacturés
91	page 87	63J B08-b030-02 (cote provisoire)	Laboratoire d'essai
92	page 89	63J 163-036	Le bureau de dessin industriel
93	page 89	63J 163-037	Laboratoire de chimie
94	page 89	63J 163-008	Atelier de chargement des cartouches
95	page 89	63J 163-006	Fabrication des bicyclettes Hirondelle. Le brasage des cadres
96	page 90	63J B08-b029-01 (cote provisoire)	Essai d'une chaîne de vélo
12 - 97	page 91	63J B07-b024-10 (cote provisoire)	Dans les ateliers
12 - 98	page 91	63J B13-b056-17 (cote provisoire)	Dans les ateliers
99	page 92	63J 4255	Dessin pour le fusil <i>Idéal</i> , 1928
100	page 92	63J 163-014	Vue de l'atelier de bronzage des canons
13 - 101	page 94	PER 369/1931	Page du <i>Tarif-Album</i> de 1931 consacrée aux «Casques coloniaux»
13 - 102	page 95	63J B22-b091-08 (cote provisoire)	Jose Claudio de Sousa, Agencia da Manufacture française d'armes de Saint-étienne
103		PER 369/1931	Extrait de page du <i>Tarif-Album</i> de 1931 consacrée aux «Costumes coloniaux, de plage et de campagne»
14 - 104	page 97	63J 6031	Lettre-type de Manumodèle à l'attention des agents
105	page 98	63J 163-015	Usine génératrice d'électricité
graph. 11	page 99		Organigramme de la direction Achats
15 - 106-107	page 101	PER 369/1894	Pages du <i>Tarif-Album</i> de 1894
graph. 12	page 102		Organigramme de la hiérarchie du service Achats
graph. 13	page 103		Organigramme du Service Après-Vente et Contrôle qualité
108	page 104	22 Fi 2151	Carte postale colorisée
16 - 109-110	page 105	63J 7548	Carte garantie concernant une machine à laver, avril 1976 (recto verso)
graph. 14	page 106		Organigramme de la division des Points de vente
109	page 107	63J 7584	«Dix conseils pour les vendeurs», note adressée le 2 août 1959 à Georges Drevet et signée de M. Matray
17 - 110	page 108	PER 369/1954	«Nos maisons de vente sont le prolongement de notre Manufacture», <i>Tarif-Album</i> de 1954
17 - 111	page 109	63J B04-b015-06 (cote provisoire)	Maison de vente de Paris
17 - 112	page 110	63J B32-b174-13 (cote provisoire)	Une maison de vente
17 - 113	page 110	63J B22-b090-09 (cote provisoire)	Une maison de vente
17 - 114	page 110	63J B22-b090-03 (cote provisoire)	Une maison de vente

(encadré) illustration n°	localisation	cote	description sommaire
18 - 115	page 111	63J B31-b167-01 (cote provisoire)	Ordre de réquisition daté du 26 février 1943
18 - 116	page 111	63J 7621	Lettre contenant une balle de fusil ayant brisé la glace d'une vitrine lors de la Libération de Toulouse les 20 et 21 août 1944
graph. 15	page 112		Organigramme de la direction de la Publicité
19 - 117	page 114	63J B06-b022-02 (cote provisoire)	Vélodrome de Saint-étienne pendant la Semaine du cycle
19 - 118	page 115	63J 225	Affiche Salons d'automne, octobre 1927
19 - 119	page 116	63J B21-b88-08 (cote provisoire)	Vélodrome de Saint-étienne pendant la Semaine du cycle
19 - 120	page 116	63J B06-b022-06 (cote provisoire)	Vélodrome de Saint-étienne pendant la Semaine du cycle
19 - 121	page 116	63J 256	<i>Album officiel de la Semaine du Cycle</i> , 1927
19 - 122	page 117	9 Fi 484	Affiche réclame pour les cycles <i>Hirondelle</i>
20 - 123	page 118	63J 7640	«La Boutique des Verts»
20 - 124	page 118	63J 7640	Affiche «Opération Coupe d'Europe»
20 - 125-126	page 119	63J 7640	Carte partenariat avec l'ASSE 1976-1977 (les joueurs en tenue Manufrance) (recto-verso)
127	page 120	63J B17-b072-10 (cote provisoire)	Devanture de la maison de vente de Paris
128	page 130		Affiche «Vente aux enchères publiques 20 juin 1988 à 14h30»
129	page 132	2696W 8	Journal <i>L'Espoir</i> du 9 mai 1979
130	page 133	237J 1	Statuts de la SCOPD-Manufrance
131	page 134	9 Fi 109	Souscription à la SCOPD-Manufrance
132	page 137		«Manufrance c'est gagné !»
133	pages 138-139		Affiche «Les travailleurs de Manufrance à la population»
134	page 141	63J 7962	Plaque en métal «Machines à coudre françaises Omnia entièrement fabriquées par Manufrance Saint-Étienne»
135	page 142	63J B21-b87-07 (cote provisoire)	«Une utilisation agréable de nos boîtes d'entraînement pour le tir au fusil de chasse»
136	page 144	9 Fi 426	Affiche «La nouvelle Omnia à navette «fusée»»
137	page 146	9 Fi 428	Affiche «Le <i>Robust</i> , quel fusil !»
138	page 148	PER 369/1924	Rubrique du <i>Tarif-Album</i> de 1924
139	page 154	2 Fi 2167	Carte postale colorisée
140	page 154	2 Fi 2147	Saint-Étienne - Manufacture française d'armes. Mimard et Blachou (sic !)
141	page 155	63J B22-b089-03 (cote provisoire)	Félix Faure en visite à Saint-Etienne
142	page 154	63J 8045	Affiche «La Préservatrice»
143	page 162	63J B19-b080-06 (cote provisoire)	Grands ateliers cycles
144	page 163	PER 369/1902	Extrait <i>Tarif-Album</i> de 1902
145	page 164	63J 8177	Extrait du livre d'or des visiteurs de la Manufacture, mars 1910
146	page 170	PER 369/1890	Supplément <i>Hirondelle</i> au <i>Tarif-Album</i> de 1890





## Table des encadrés

Encadré n°	Titre	localisation
1	Étienne Mimard, «Capitaine d'entreprise»	page 13
2	«L'usine à étages»	page 16
3	Un personnel «modèle» pour une entreprise «modèle»	pages 20-31
4	L'exemple américain : les carnets de voyage d'Étienne Mimard	page 32
5	Les dactylographes	page 34
6	Le <i>Tarif-Album</i>	page 37
7	Le <i>Chasseur français</i>	page 38
8	Le Service médical	page 72
9	L'installation de la mécanographie à Manufrance	page 79
10	Le service Transport, un support majeur pour la vente par correspondance	page 82
11	Les marques de Manufrance	page 85
12	L'outillage de Manufrance	page 91
13	Manufrance à l'étranger	page 95
14	Manumodèle	page 97
15	L'activité de négoce au sein de la direction Achats	page 99
16	Des produits sous garantie	page 105
17	Maisons de vente et agences Manufrance	pages 108-110
18	La Seconde Guerre mondiale et les maisons de vente	page 111
19	La Semaine du Cycle à Saint-Étienne.	pages 114-117
20	Le partenariat avec l'Association sportive de Saint-Étienne - ASSE,	pages 118-119



ILL. 143 GRANDS ATELIERS CYCLES.

ILL. 144 EXTRAIT DU TARIF-ALBUM DE 1902.







<b>B. La Société coopérative ouvrière de production et de distribution–Manufrance</b>	p. 39
1. Historique: de l'espoir à la défaite	p. 39
a. La création de la SCOPD–Manufrance	p. 39
b. Des débuts de la SCOPD aux premières difficultés	p. 40
c. Manumaq (septembre 1982 – 7 février 1984)	p. 40
d. Manu–International (septembre 1982 – septembre 1984)	p. 40
e. Le projet de l'entrepôt Duché	p. 41
f. La fin de la SCOPD–Manufrance	p. 41
2. Organisation et fonctionnement: la coopération en œuvre	p. 44
<b>C. Les archives Manufrance aux Archives départementales de la Loire</b>	p. 45
1. La gestion des archives de Manufrance avant leur entrée aux Archives départementales: préservation et destructions	p. 45
2. Modalités d'entrée des fonds aux Archives départementales: sauvetages, versements et donations	p. 45
a. Les archives recueillies dans les locaux de Manufrance	p. 47
b. Les archives remises par le liquidateur judiciaire M <sup>e</sup> Yves Euchin	p. 47
c. Les archives remises par le commissariat de police de Saint–Étienne	p. 47
d. Les archives de la SCOPD–Manufrance	p. 48
e. Les archives reçues de l'Institut d'histoire sociale CGT–Benoît–Frachon	p. 48
3. Modalités de classement ou comment retrouver l'organisation initiale de ce qui se présente en vrac?	p. 49
a. Un défi archivistique de 150m <sup>3</sup> : l'«opération Manufrance»	p. 49
b. Le classement du fonds complémentaire du syndic liquidateur M <sup>e</sup> Euchin 236 J	p. 52
c. Le classement du fonds de la SCOPD Manufrance 237 J	p. 52
<b>II. Fonds 63J Manufrance</b>	p. 55
<b>A. Présentation générale</b>	p. 55
1. Contenu	p. 55
2. Intérêt du fonds	p. 57
a. Histoire économique et sociale, histoire des entreprises	p. 57

p. 57	b. Une entreprise emblématique de la région stéphanoise
p. 57	c. Le fonctionnement d'une «entreprise modèle»
p. 59	3. Conditions d'accès
p. 61	<b>B. Présentation détaillée par services</b>
p. 61	1. Constitution et liquidation de la Société Manufrance
p. 61	2. Actions et actionnaires
p. 63	3. Assemblées générales, conseil de surveillance et conseils d'administration
p. 66	4. Direction générale
p. 68	5. Service juridique et fiscal, service Architecture, service Contentieux
p. 70	6. Service du Personnel (Direction des Relations humaines)
p. 72	encadré 8 : Le Service médical
p. 73	7. Direction financière
p. 77	8. Service informatique
p. 79	encadré 9 : L'installation de la mécanographie à Manufrance
p. 80	9. Service Transport
p. 82	encadré 10 : Le service Transport, un support majeur pour la vente par correspondance
p. 83	10. Service Études
p. 85	encadré 11 : Les marques de Manufrance
p. 86	11. Département des Produits manufacturés (DPM)
p. 91	encadré 12 : L'outillage de Manufrance
p. 95	encadré 13 : Manufrance à l'étranger
p. 97	encadré 14 : Manumodèle
p. 99	12. Direction Achats



encadré 15 : L'activité de négoce au sein de la direction Achats	p. 99	p. 134	3. Conditions d'accès
<b>13. Service Après-vente et Contrôle qualité</b>	<b>p. 103</b>	p. 135	<b>B. Sommaire de l'inventaire du 237 J</b>
encadré 16 : Des produits sous garantie	p. 105	p. 137	<b>V. Fonds complémentaires aux Archives départementales de la Loire</b>
<b>14. Division des Points de vente (DPV)</b>	<b>p. 106</b>	p. 137	<b>A. Fonds du tribunal de commerce de Saint-Étienne: liquidation judiciaire des sociétés</b>
encadré 17 : Maisons de vente et agences Manufrance	p. 108-110	p. 137	1. 2696 W 7 - 11 Liquidation de Manufrance, de la Société nouvelle Manufrance et de la SCOPD-Manufrance
encadré 18 : La Seconde Guerre mondiale et les maisons de vente	p. 111	p. 138	2. 2729 W 12 - 32 - Liquidation de la Société nouvelle Manufrance ou 2. 2729 W 12 - 27 - Liquidation de la Société nouvelle Manufrance
<b>15. Direction de la Publicité</b>	<b>p. 112</b>	p. 138	3. 2729 W 28 - 33 - Règlement judiciaire et liquidation de la société Manufrance
encadré 19 : La semaine du cycle à Saint-Étienne	p. 114-117	p. 139	<b>B. Archives syndicales</b>
encadré 20 : Le partenariat avec l'Association sportive de Saint-Étienne - ASSE	p. 118-119	p. 139	1. 36 J - Archives provenant de la section CGT-Manufrance
<b>C. Sommaire de l'inventaire du 63J</b>	<b>p. 121</b>	p. 139	2. 40 J - Archives de la section CFDT-Manufrance
<b>III. Fonds 236 J Manufrance en règlement judiciaire puis en liquidation de biens gérés par M<sup>e</sup> Euchin</b>	<b>p. 129</b>	p. 140	3. 231 J - Papiers de Jeannette Ravachol (CFDT-Manufrance)
<b>A. Présentation générale</b>	<b>p. 129</b>	p. 141	<b>Annexes</b>
1. Contenu	p. 129	p. 141	<b>Principales dates de l'histoire de Manufrance</b>
2. Tri, éliminations et intérêt du fonds	p. 129	p. 147	<b>Orientations pour la recherche en plein texte dans les instruments de recherche</b>
3. Conditions d'accès et d'utilisation	p. 130	p. 154	<b>Table des illustrations</b>
<b>B. Sommaire de l'inventaire du 236 J</b>	<b>p. 131</b>	p. 159	<b>Table des encadrés</b>
<b>IV. Fonds 237 J de la SCOPD-Manufrance</b>	<b>p. 133</b>	p. 161	<b>Table des matières</b>
<b>A. Présentation générale</b>	<b>p. 133</b>		
1. Contenu	p. 133		
2. Intérêt du fonds	p. 133		
a. Une société coopérative ouvrière	p. 133		
b. Les relations avec la SA Manufrance et la Société nouvelle Manufrance	p. 134		





texte composé en Amarante, Roboto et Ubuntu.

achevé d'imprimer par l'imprimerie départementale à Saint-Étienne - 2<sup>e</sup> semestre 2016

ISBN : 978-2-86042-021-1 (Archives départementales)

---

contact

Archives départementales de la Loire

6 rue Barouin - 42000 Saint-Étienne

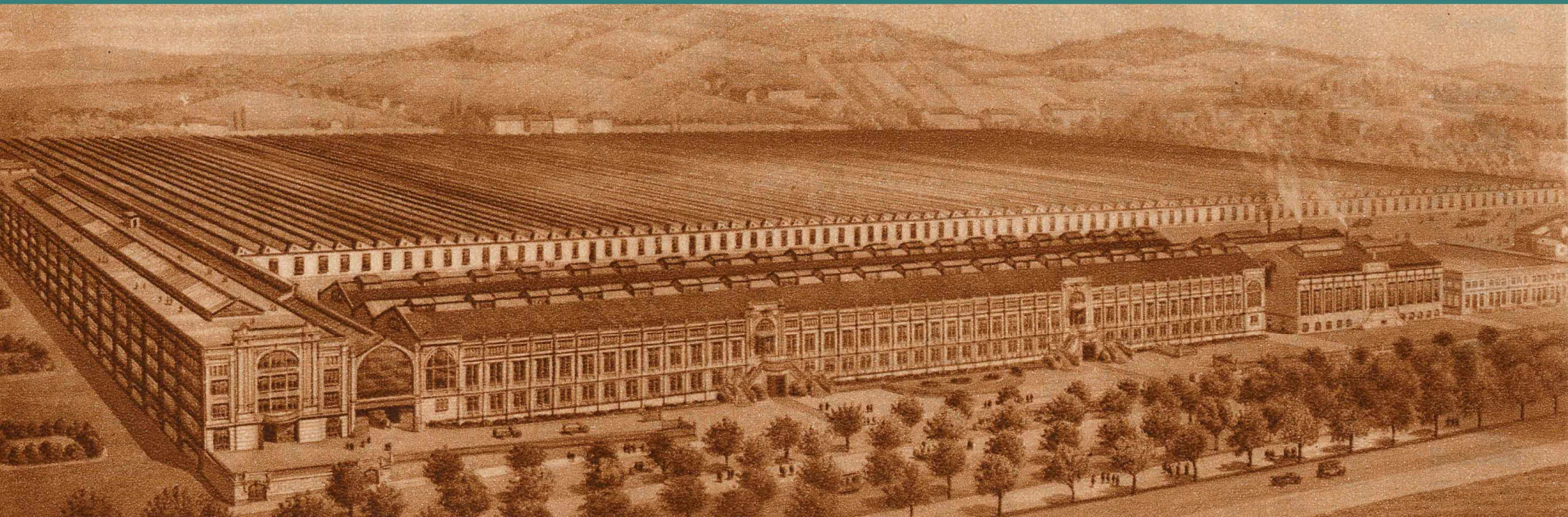
Tél. 04 77 93 58 78 - Fax. 04 77 74 94 10

email : [archives@loire.fr](mailto:archives@loire.fr)



# Loire

LE DÉPARTEMENT



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
2016

ISBN 978-2-86042-021-1 Archives départementales